

**GERVAIS POMERLEAU**

**Saint-Jean-Vianney**

**VILLAGE ENGLOUTI**

**HISTOIRE**

**H**UMANITAS

A la mémoire des victimes  
de cette nuit du 4 au 5 mai 1971  
et à la population du Saguenay-  
Lac St-Jean qui s'est soulevée  
comme une muraille pour en  
soulager l'horreur...

G. P.

## PREFACE

*Passant ne fais ici de bruit!  
Garde que ton pas ne l'éveille  
Car voici près de dix mille nuits  
Que Saint-Jean-Vianney sommeille!*<sup>1</sup>

Il y a des événements qui prennent beaucoup plus d'envergure qu'on avait prévu. La *Déportation des Acadiens* n'a sûrement pas pris la tournure cachottière que l'envahisseur Anglais aurait souhaitée; par ailleurs, le voyage du Titanic en 1912, un vaisseau hautement sécuritaire, ne devait certainement pas se terminer par l'un des pires désastres du début du siècle. Ce voyage apparemment sans histoire prit soudain l'allure d'une tragédie dont on se souvient encore aujourd'hui, alors qu'on a oublié bien des chefs d'Etats qui faisaient la manchette au moment où l'orgueilleux navire était en route vers l'Amérique.

Hasard pour les uns, Providence pour les autres; toujours est-il que certaines aventures «sans histoire» se changent soudain en événements «historiques» qui laissent loin derrière eux d'autres faits qui devaient retenir l'attention des historiens et des auteurs de dictionnaires.

La catastrophe de Saint-Jean-Vianney fait partie de ces événements qui viennent faire dévier de la ligne droite le sort d'un petit village s'épanouissant paisiblement aux abords de grandes villes où se déroule l'action.

Voici les faits: c'est le 4 mai; la nuit est chaude et paisible. Nelligan aurait pu dire: «*O le beau soir de mai,*

*Tout se mêle en un vif éclat de gaieté verte.  
O le beau soir de mai! Tous les oiseaux en chœur,  
Ainsi que les espoirs naguères à mon cœur,  
Modulent leur prélude à ma croisée ouverte.»*<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Il s'agit d'une adaptation de l'épithaphe de Paul Scarron (1610-1660) composé par lui-même. (R.L.)

<sup>2</sup> Emile Nelligan, *La Romance du vin*, dans : Mgr Camille Roy, *Morceaux choisis*, Beauchemin, 1945, p. 212.

Oui, une nuit paisible en ce début du mois des fleurs, où la fin des séries de hockey gruge les heures de repos des rudes travailleurs d'usine qui sont tellement pris par leurs virtuoses de la rondelle qu'ils n'ont pas le temps de lire Nelligan en ce beau soir de mai.

Et soudain c'est la catastrophe. La terre tremble, le sol glisse vers l'inconnu, «aux profondeurs du Gouffre, immuable cercueil»<sup>3</sup>. Plusieurs personnes disparaissent et un petit village va rejoindre de nombreuses localités disparues après Herculanium et Pompéi. En quelques heures Saint-Jean-Vianney, jusque-là sans histoire, est projeté sur l'échiquier mondial.

Vingt-cinq ans ont passé. La vie a repris son cours durant ce quart de siècle. Mises à part les familles sinistrées, la population grisonnante se rappelle cette catastrophe comme dans un rêve. Depuis ce temps, plusieurs rescapés sont allés rejoindre les malheureux disparus. Les autres ont continué leur vie du mieux qu'ils ont pu.

Mais quelqu'un n'a pas oublié. Depuis cette nuit infernale, il scrute ses souvenirs, accumule des documents sur le sujet et il s'est bien promis de ne pas laisser passer 1996 sans réveiller ce fantôme qui sommeille. Il nous présente donc en cet anniversaire un document étoffé décrivant cette catastrophe où certains de ses proches ont péri et d'autres ont été dispersés. Ce n'est plus le romancier qui parle; c'est l'historien avec sa rigueur scientifique, mais surtout l'ami qui se souvient.

Pendant ces cinq lustres, Gervais Pomerleau aussi a fait lui aussi du chemin. Etabli maintenant aux Iles-de-la-Madeleine où ce romancier poursuit une fébrile carrière d'écrivain, il aurait eu toutes les raisons d'oublier, de laisser passer sous silence un événement que personne ne lui réclamait; mais alors ce serait mal connaître cet homme de cœur qui aime associer son nom aux causes humanitaires. Personne ne lui demandait de réactiver l'Affaire Coffin ou de ramener à la surface la tragédie du «Irving Whale». Il l'a fait et l'Histoire semble lui donner raison dans les deux cas. Jamais deux sans trois, dit-on. Alors surveillons bien la présente monographie. Le désastre de Saint-Jean-Vianney, vu par ce visionnaire réaliste et bien documenté, pourrait nous en apprendre sur ce dossier **fermé**

---

<sup>3</sup> Ibidem, Emile Nelligan, *Le vaisseau d'or*, p. 209.



depuis longtemps. Gervais Pomerleau a le don de rouvrir les vieilles portes «condamnées» ou de vieilles plaies qui commençaient à se cicatriser. Pour lui le grincement de pentures rouillées ou quelques soupirs provoqués par la vue de photos d'un album vieillissant, est le dernier de ses soucis. Ce qui importe à ce chercheur infatigable c'est la quête de la vérité et la découverte d'éléments nouveaux qui font avancer l'humanité.

Il y a des événements qu'il vaut mieux oublier, mais par contre, il y en a d'autres qu'il faut tenir bien vivants comme ces phares qui permettent aux navires d'éviter les écueils. Pour Gervais Pomerleau, la tragédie de Saint-Jean-Vianney fait partie de la dernière catégorie. Aussi, nous souhaitons à l'auteur que la publication de son nouvel ouvrage atteigne l'objectif recherché.

Raoul Lapointe

Chicoutimi,  
25 janvier 1995

## NOTE DE L'AUTEUR

A titre de mise en garde, précisons qu'il n'est nullement dans les intentions du présent document de fermer les portes à d'autres fouilles. J'ai plutôt la conviction doublée d'une profonde espérance que d'autres pourront se servir du fruit de ces recherches pour entreprendre de nouvelles investigations.

D'aucuns allégueront que le temps n'est pas encore venu de considérer les événements décrits dans les prochaines pages, comme partie intégrante du patrimoine du Royaume du Saguenay et, par extension, à celui de ce pays encore à faire, l'actuelle *province* de Québec.

A ceux-là, je répondrai qu'il est du devoir de tous ceux qui s'en sentent la force et le courage, de noter l'histoire sur une base quotidienne. Ainsi, les générations qui nous suivront seront en mesure de savoir ce qui s'est passé en notre temps, à notre époque.

Je ne suis ni Dieu ni diable et ne prétends à rien, sinon à la vérité. J'ai tout simplement à cœur, la survie morale du présent et du passé. Je laisse humblement le titre et les lauriers d'historien à des personnes comme le préfacier de cet ouvrage, M. Raoul Lapointe ou d'autres qui sont passés à l'histoire, M. Léonidas Bélanger de même que le chanoine Victor Tremblay qui nous a légué des textes d'une inestimable valeur dont son *Histoire du Saguenay*. Le 26 juin 1960, pendant son homélie de la grand-messe corroborant le 25<sup>e</sup> anniversaire de l'érection paroissiale du village de St-Jean-Vianney, le premier curé de la paroisse, le chanoine Basile Néron faisait des vœux de bonheur et de prospérité à l'intention de «*ces gens qui habitent le plus beau coin du pays*<sup>1</sup>».

---

<sup>1</sup> Dossier photo 9689, Société historique du Saguenay.

Dans son édition hebdomadaire du 9 août 1967, le Réveil au Saguenay publiait un article intitulé «*St-Jean-Vianney, un village de 2315 âmes où il fait bon vivre*»<sup>2</sup>.

Moins de quatre ans plus tard, en l'espace d'une nuit, le petit village venait de changer l'aspect topographique du Saguenay et, par la même occasion, disparaissait peut-être à tout jamais de la carte du Québec.

Cette même journée, le Progrès Régional (un autre hebdo du Saguenay) titrait son édition avec une photo couvrant 50% de la une, avec en-tête couleur de deuil: «*Le cataclysme de St-Jean-Vianney*»<sup>3</sup>.

Des centaines de personnes vécurent cette nuit d'épouvante. Résultat: 31 personnes perdirent la vie; 42 maisons glissèrent dans le gouffre et les dégâts matériels s'élevèrent à plusieurs centaines de milliers de dollars. Actualisant les pertes financières de cette nuit, on atteindrait rapidement plusieurs millions de dollars.

Était-ce là une ironie du sort après la déclaration du Réveil du 9 août 1967? Quoi qu'en dirent plusieurs, spécialistes ou non, s'agissait-il vraiment d'un phénomène purement imprévisible?

Les journaux, souvent, se contredisent l'un l'autre lorsqu'ils ne renient pas tout simplement leurs propres pages, mais chacun y va de sa petite idée. Les journalistes accourent de toutes les parties de la région, de la province et le mal s'étend en quelques heures, au pays entier. Les grands journaux américains délèguent leurs correspondants pour venir griffonner quelques lignes sur les bords du gouffre.

Plus d'un an et demi plus tard, alors que la plaie commence à se refermer dans l'esprit des gens du Royaume du Saguenay et qu'elle demeure indélébile, à tout jamais gravée dans la mémoire des anciens résidents de St-Jean-Vianney, on retrouve un corps en provenance du petit village saguenéen, en pleine Baie des Chaleurs, le long des côtes du Nouveau-Brunswick, tout près de Bathurst.

Dans le présent ouvrage, après avoir survolé l'histoire de St-Jean-Vianney, j'ai voulu laisser la place aux témoignages des gens

---

<sup>2</sup> Le Réveil au Saguenay, le 9 août 1967.

<sup>3</sup> Le Progrès Régional, le 5 mai 1971.

de ce petit village et à ceux et celles qui vécurent pour ne pas dire «partagèrent» leur affliction.

Il s'agit donc d'un travail essentiellement basé sur mes recherches personnelles qui eut été impossible à réaliser sans la bienveillante collaboration de quantité de personnes, groupes, sociétés, institutions ou organismes gouvernementaux. Les nommer deviendrait vite fastueux pour le lecteur et je risquerais d'en omettre, même parmi les plus importants. Que chacun de ces groupes ou organismes gouvernementaux, chacune de ces personnes, sociétés ou institutions trouve, ici, le témoignage de ma reconnaissance la plus vive.

Je considère cette recherche comme étant basée sur la stricte vérité et crois sincèrement qu'elle ne doit être appréciée autrement qu'à titre de document historique.

Néanmoins, si le moindre doute persiste dans l'esprit du lecteur quant à l'authenticité des énoncés de cet ouvrage en partie ou dans son entier, je suis, en tout temps, disposé à défendre mes allégations, avec preuve à l'appui lorsque ce sera possible.

Ceci n'exclut pas pour autant les possibilités d'erreurs qui auraient pu se glisser à mon insu. Je n'ai d'essence divine, que ce que tout être appartenant à la Création, qu'il soit du règne minéral, végétal ou animal, possède.

Il va de soi que je suis prêt et disposé à recevoir tout commentaire ou toute critique. Nonobstant ce que j'ai dit plus haut, je suis prêt à corriger les erreurs qui auraient pu s'infiltrer dans le présent volume. *Errare humanum est*, disaient les anciens. Je crois qu'il en est encore de même aujourd'hui.

L'AUTEUR

## TROUVER UN ROYAUME

Lors de son second voyage au Canada, pendant l'année 1535, le navigateur malouin Jacques Cartier découvre l'embouchure de la rivière Saguenay. Dans ses *Relations de Voyage*, il note le premier septembre<sup>1</sup>:

*...y a une rivière fort profonde et courante qui est la rivière et chemin du Royaume et terre du Saguenay, ainsi que nous a été dit par nos deux hommes du pays de Canada. Et est icelle rivière entre hautes montagnes de pierre nue, sans y avoir que peu de terre, et, nonobstant, y croît grande quantité d'arbres et de plusieurs sortes, qui croissent sus ladite pierre nue comme sus bonne terre (...) A l'entrée d'icelle rivière, trouvâmes quatre barques de Canada qui étaient là venues pour faire pêcheries de loups-marins et autres poissons...*

Cent six ans plus tard, en 1641, c'est au tour d'un Jésuite de faire son apparition à l'embouchure de la rivière Saguenay. Le père Paul LeJeune arrive en effet à demeure, à la demande expresse faite par le chef Montagnais Charles Meiachkwat au père Barthélémy Vimont qui faisait office de supérieur provincial chez les Jésuites de la Nouvelle-France<sup>2</sup>.

Meiachkwat fait cette requête aux Jésuites, dans le but de faire évangéliser sa tribu. Ce n'est cependant pas sans d'énormes difficultés que le père LeJeune exerce son ministère car les Montagnais sont des nomades. A cinquante ans lorsqu'il arrive à Tadoussac, le

---

<sup>1</sup> *Jacques Cartier*, Marcel Trudel, collection Classiques Canadiens #33, Éditions Fides, 1968, p. 40.

<sup>2</sup> *Trente Robes noires au Saguenay*, Antonio Dragon, S.J. Collection Société Historique du Saguenay, #24, SHS Éditeur, 1970, p. 50.

missionnaire a grande difficulté à suivre les Montagnais. Pourtant, il ne se plaint pas<sup>3</sup>.

*... ces bonnes gens m'appelaient ordinairement à leurs Conseils. Ils me communiquaient leurs petites affaires, m'invitaient à leurs festins. Ils me traitaient comme leur père...*

Le père Paul LeJeune n'habite en 1641 qu'une cabane d'écorce. Le 29 juin, après un mois à Tadoussac, il rentre à Québec, épuisé par la vie menée au cours des dernières semaines; mais il le fait avec satisfaction car il a baptisé une quinzaine d'amérindiens<sup>4</sup>.

*... j'en aurais baptisé beaucoup plus si ces pauvres gens eussent été en un lieu où ils pourraient être conservés à la foi. Mais cela arrivera en son temps...*

En 1642, le père Paul LeJeune est remplacé par un autre Jésuite, le père Jean DeQuen, âgé d'à peine 39 ans. C'est à ce dernier qu'on doit la découverte du lac Piek8agami c'est-à-dire le «Lac Plat», aujourd'hui connu internationalement pour sa traversée à la nage, le Lac Saint-Jean. Voici d'ailleurs ce que dit le père DeQuen au sujet de ce majestueux lac auquel on a donné son nom<sup>5</sup>.

*... ce lac est si grand qu'on en voit à peine les rives. Il semble être de figure ronde. Il est entouré d'un pays plat terminé par de hautes montagnes éloignées de 3, 4, 5 lieues. Il se nourrit d'une quinzaine de rivières qui servent de chemin aux petites nations qui sont dans les terres pour venir pêcher sur le lac et pour entretenir commerce et amitié entre elles...*

La nouvelle région, uniquement habitée par les différentes familles des Algonkiens, en particulier les Montagnais dont les plus

---

<sup>3</sup> *Idem*, p. 40.

<sup>4</sup> *Idem*, p. 42.

<sup>5</sup> *Trente robes noires au Saguenay*, op cit, p. 50.

denses ethnies sont formées par les Papinachi8ck (Papinachois) et les Kakouchak (Nation du Porc-Epic), jusque-là était sur le point d'être perturbée par des indésirables chez les paisibles nomades.

Si tout allait pour le mieux chez les blancs, la guerre qu'ils menaient contre les Iroquois concentrée sur deux décennies (1660-1680) fut des plus pénibles pour le Royaume naissant. Sédentaires, les Iroquois étaient voués à l'extermination s'ils demeuraient sur leurs terres que les blancs convoitaient; ils se replièrent sur le Saguenay pour contrer l'attaque. Les Montagnais ainsi privés de leurs terrains de chasse traditionnels les défendaient plus souvent qu'à leur tour, au prix de leur vie<sup>6</sup>.

*... ce fut en ce temps-là que les Iroquois ayant poussé leurs voisins, entrèrent dans le Saguenay et dans les profondeurs des terres, où ils ont massacré la plupart des sauvages, leurs femmes et leurs enfants...*

Les Algonkiens formaient une grande et belle famille dans ces temps reculés. Leur clan était divisé en différentes Nations dont, bien sûr, les Montagnais qui se sous-divisaient en différentes branches. On décèle parmi celles-ci, les Papinachi8ck, les Oumami8ck ou Oumamiois, les Bersiamisk8 ou Bersiamites dont le nom est resté au lieu où ils habitaient et enfin, les Kakouchak, c'est-à-dire les Porc-Epic<sup>7</sup>.

En 1673, le père François de Crespieul (ou Crépieul), également Jésuite, fait une brève allusion au glissement de terrain survenu aux Terres-Rompues dix ans plus tôt<sup>8</sup>, en 1663 et, selon toute vraisemblance, c'est le seul témoignage qui nous est fourni dans les écrits de la Nouvelle-France pour donner une datation un tant soit peu précise qui fixe le glissement auquel faisait allusion le Dr Pierre LaRoche directeur de la mission technique dans son *Rapport de*

---

<sup>6</sup> *Le Saguenay historique*, collectif, Fides 1939, collection *Mon Pays* #2, p. 16.

<sup>7</sup> *Trente robes noires au Saguenay*, op cit, p. 32.

<sup>8</sup> *Jesuit's Relations*, Reuben Gold & Twaites editor, Boston 1900, tome LIX, p. 29.

*Synthèse sur la Coulée d'argile de St-Jean-Vianney que nous aborderons ultérieurement.*

*... le lendemain (3 novembre 1673), nous fûmes obligés de porter notre canot et tout ce que nous avions avec nous pendant deux lieues, avec beaucoup de fatigue, marchant tantôt dans la boue et tantôt dans les neiges. Pendant que nous marchions, je remarquai de funestes traces du grand tremblement de terre de 1663...*

Au mois de décembre 1674, le *Roi-Soleil* Louis XIV abolit la Compagnie des Indes Occidentales et, probablement au début de 1675, il détache le territoire du Saguenay de la colonie de la Nouvelle-France et lui décerne par décret le titre de Domaine Royal ou Royaume du Saguenay, ce qui en fait un territoire dont les revenus iront directement à la caisse du Roi<sup>9</sup>.

Depuis ce jour, le Saguenay a conservé la même superficie, environ 150 000 milles<sup>2</sup>. C'est en se servant de sa limite nord-est comme délimitation que, suite au jugement du Conseil Privé en 1927, une parcelle de 110 000 milles<sup>2</sup> fut retranchée du Québec pour être accordée à Terre-Neuve: le Labrador<sup>10</sup>.

Les Montagnais sont d'habiles chasseurs et le Roi-Soleil en a entendu parler. Cette même année, profitant donc de la situation pour renflouer ses caisses, le roi décide de faire passer les droits de chasse et de pelleterie alors aux mains des *fermiers* pour lesquels les argents «*constituent le fond du pays et subventionnent en une bonne partie les dépenses de l'administration du pays, à une compagnie dont le procureur est le Sieur Bazire*»<sup>11</sup>.

Le Sieur Bazire réalise très vite l'insuffisance du poste de Tadoussac et s'empresse d'ériger de nouveaux postes de traite, l'un à Shegoutimish «*jusqu'ou l'eau est profonde*», lequel deviendra en

---

<sup>9</sup> *Histoire du Saguenay*, Mgr Victor Tremblay, Société Historique du Saguenay éditeur, #21, coll. SHS, 1984, p. 149.

<sup>10</sup> *Histoire du Saguenay*, op cit, p. 1 et *Le petit informateur canadien*, p. 126

<sup>11</sup> *Le Saguenay historique*, op cit, p. 28.



1842 Chicoutimi, de même qu'à Métabetchouan auquel on accole également l'appellation *St-Jérôme*.

Nous savons que le père Jean-Baptiste de la Brosse fut le dernier Jésuite à s'installer au Royaume du Saguenay pour évangéliser les Amérindiens, en 1756<sup>12</sup>. Décédé en 1782, il repose sous la chapelle de Tadoussac<sup>13</sup>. Les prêtres séculiers allaient prendre la relève des Jésuites à la mort du père de la Brosse<sup>14</sup>.

Mais que savons-nous des premiers laïcs à venir au Royaume du Saguenay pour y faire la traite des fourrures ou cultiver cette terre qui semblait si étrange à Jacques Cartier? Nous savons que Nicolas Peltier vint à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle; il fut le premier à se confesser dans la chapelle de Chicoutimi<sup>15</sup>. Mais, antipathique au procureur du Domaine Royal, même s'il trouva épouse à deux occasions dans la région, il ne put jamais s'y établir.

Comme la région qui nous préoccupe est celle de St-Jean-Vianney, rétrécissons l'étendue du territoire que nous scrutons. Quand arrivèrent les premiers habitants? Quelles étaient leurs occupations dans ce royaume enchanteur? D'où venaient-ils? Quelle fut leur lignée?

Ici, notre histoire commence à s'embrouiller. La documentation de l'époque, dite de première main, est rare et encore plus ambiguë. Lors d'une conférence tenue dans le cadre des festivités entourant le jubilé d'argent de la paroisse, le 26 juin 1960, le chanoine historien Victor Tremblay déclarait<sup>16</sup>:

*... le premier fait à établir est celui des pionniers. Il pose un problème assez difficile, car votre paroisse n'est pas le résultat d'une fondation initiale...*

---

<sup>12</sup> *Trente robes noires au Saguenay*, op cit, p. 330.

<sup>13</sup> *Idem*, p. 386.

<sup>14</sup> *Ibidem*.

<sup>15</sup> *Chicoutimi poste de traite (1676-1856)*, Lorenzo Angers, Leméac éditeur, collection Historique, 1971, p. 36.

<sup>16</sup> *Saint-Jean-Vianney de Shipshaw*, Mgr Victor Tremblay, conférence tenue le 26 juin 1960, Société historique du Saguenay, dossier # 197, pp. 1, 2 et 3.

C'est peut-être pourquoi il y a tant de premiers arrivants. Chacun a sa propre version sur les faits qui nous préoccupent. Ainsi, le deuxième curé de la paroisse, Jean-Baptiste Savard qui exerça son ministère à St-Jean-Vianney entre les années 1942 et 1959, assure que Alexandre Murdoch, arrivé en 1867, est le premier colon établi à St-Jean-Vianney<sup>17</sup>.

Par ailleurs, une descendante de ce même Alexandre Murdoch affirme, dans une lettre, que jamais son ancêtre n'a cultivé la terre; par le fait même il lui est impossible d'être le premier *colon* du village<sup>18</sup>.

*...le premier en date, dit le chanoine Victor Tremblay, était établi dans le voisinage avant même l'ouverture du Saguenay: c'est Peter McLeod senior, père de celui qui a commencé Chicoutimi en 1842. Le père McLeod demeurait aux Terres-Rompues près de l'embouchure de la Rivière aux Vases. (...) [Il] possédait un vaste domaine dont une grande partie, 8 lots, (les lots 17, 18, 19 et 20 des rangs 1 et 2) sont dans les limites de la paroisse de St-Jean-Vianney. Ses lettres patentes sur ces lots sont datées du 21 octobre 1850. Il est donc à la fois le premier occupant et le premier propriétaire de terrain...<sup>19</sup>*

Le même chanoine Victor Tremblay dira ailleurs que Peter McLeod demeurait au Saguenay depuis 1809<sup>20</sup>. Cependant, sous une autre plume, on trouve un autre revirement de la situation<sup>21</sup>.

*... la Société des XXI a vraiment été la colonisatrice du Saguenay. C'est grâce à son effort que des hommes pénétrèrent dans ce vaste pays peuplé jusque-là de mystères...*

---

<sup>17</sup> Programme souvenir du 25<sup>e</sup> anniversaire de St-Jean-Vianney, SHS dossier # 197.

<sup>18</sup> *Idem.*

<sup>19</sup> *St-Jean-Vianney de Shipshaw*, op cit, p. 3.

<sup>20</sup> *Histoire du Saguenay*, op cit, p. 248.

<sup>21</sup> *Le Saguenay historique*, pp. 30 et 31.

...En fait, le nombre de ceux qui ont contribué de quelque manière à la colonisation du Saguenay dépasse vingt et un. Au printemps de 1838, vingt-sept hommes quittent la Malbaie, conduits par Alexis Simard...

Ce dernier est le frère de Thomas qui, longtemps, œuvra pour la Compagnie de la Baie d'Hudson. C'est en hommage à Thomas que le Canton Simard, auquel appartient St-Jean-Vianney, a été toponymisé<sup>22</sup>.

Nous n'avançons guère... Trois versions différentes se démentent mutuellement, proposant tour à tour Alexandre Murdoch, Peter McLeod père, puis Alexis Simard. Et voilà qu'arrive un autre historien, J.-Allan Burgesse, affirmant que la plus ancienne famille au Saguenay serait la famille Verreault. Il précise même que François Verreault demeurerait à l'embouchure de la rivière Shipshaw<sup>23</sup>, ce que confirme un autre historien, Lorenzo Angers.

J'ai tenté de pousser plus avant, de fouiller le dossier, mais toute trace de «civilisation blanche» à demeure sur le site de ce qui allait devenir St-Jean-Vianney, s'arrête dans le temps à ce fameux François Verreault, selon mes recherches.

Entendons-nous donc pour accorder à Burgesse raison sur ce point: François Verreault serait effectivement le premier résident des Terres-Rompues. Qui fut François Verreault? D'où venait-il? Qu'est-ce qui prouve qu'il était là avant les autres?

Burgesse affirme que François Verreault a été baptisé à Château-Richer le 8 mars 1760<sup>24</sup>, ce qui n'est pas tout à fait exact. Bien que ses parents, Prisque Verreault et sa femme Catherine Laberge, habitaient fort probablement Château-Richer, (les baptistères de six de ses enfants y sont enregistrés) François fut baptisé à l'Ange-Gardien.

C'est peut-être la découverte des baptistaires de Marie-Catherine (1756), Marguerite (1765), Joseph (1767), Prisque (1769), Louise

---

<sup>22</sup> *Combat de Titans*, Raoul Lapointe, Editions de la Pinière, 1995, p. 57.

<sup>23</sup> *La plus ancienne famille au Saguenay*, J.-Allan Burgesse, Société historique du Saguenay éditeur, 1948, coll. SHS, # 12, pp. 10 et 11.

<sup>24</sup> *Idem*, p. 9.

(1773), Louis (1773) qui fait conclure à Burgesse que François était originaire de Château-Richer.

Avec le concours et la bonne volonté teintée de patience du curé et de la secrétaire de la Fabrique de Château-Richer, j'ai tenté de trouver trace de François Verreault dans cette paroisse. Malgré la célérité de nos recherches, nous avons été incapables d'y arriver.

Cependant, le registre de l'Ange-Gardien porte cette annotation:

*L'an mil sept cent soixante le huit mars par nous ptre soussigné a été baptisé François né le jour de son baptême du légitime mariage de prisque verau et de Catherine Laberge le parain a été françois Gravel et la maraine Dabé gagnon qui on déclaré ne sçavoir signé de ce requis selon lordonnense.*

*Fr. Sabourin ptre*

François Verreault est le descendant à la cinquième génération de Barthélémy Verreault dit *le Bourguignon* arrivé de St-Jean de Dijon en Bourgogne entre 1660 et 1662<sup>25</sup>.

Son oncle François, né, lui, à Château-Richer le 10 novembre 1749 brouille souvent les pistes. Ainsi, on le retrouve aux Ilets Jérémie lors de la bénédiction de la chapelle qu'il a lui-même construite de 1766 à 1767. Il est très ardu de départager les deux et ce, particulièrement pour ce qui a trait à la descendance.

De toute façon, celui qui nous intéresse est venu rejoindre son oncle Louis Verreault (il signait *Louiverro* ce qui le fait croire analphabète) au cours de l'année 1775. Chasseur et trappeur comme son oncle, François s'établit à l'embouchure de la rivière Shipshaw. C'est d'ailleurs ce qu'il déclare devant la commission d'enquête sur l'ouverture du Saguenay à la colonisation, lors de son témoignage<sup>26</sup>.

---

<sup>25</sup> *Idem*, pp. 5 et 10.

<sup>26</sup> Bas-Canada — Chambre d'Assemblée. *Septième rapport du comité spécial sur la harangue du Gouverneur en chef, à l'ouverture de la session de la législature le 16 décembre 1820, qui a rapport à l'établissement des terres de la couronne*. Appendice R du XXXIII<sup>e</sup> volume des Journaux de la Chambre d'Assemblée de la province du Bas-Canada. Quatrième session du onzième parlement provincial. Québec, Neilson, 1824, (90 pages), pp. 22 à 24.

... l'immense centrale hydro-électrique de Shipshaw, construite pendant la dernière guerre pour desservir les alumineries d'Arvida, se dresse presque sur l'emplacement de sa maison...

C'est ce que nous rapporte J.-Allan Burgesse<sup>27</sup>. Croyant qu'il s'agit là d'un élément véridique donc fondé et digne de foi, Lorenzo Angers transcrit l'annotation de Burgesse dans son livre avec cependant une variante de taille, même s'il cite Burgesse<sup>28</sup>.

...D'après J.-Allan Burgesse, [...] La grande centrale hydro-électrique de Shipshaw, qui dessert les alumineries d'Arvida, se dresse *précisément* sur l'emplacement de la maison de François Verreault...

Or, cette autre assertion est erronée si on se reporte à un article paru dans le Progrès du Saguenay daté du 14 janvier 1926. On y annonce le détournement prochain de l'embouchure de la rivière Shipshaw pour la construction du barrage qui porte le même nom. Il appert que cette déviation de l'ordre de 1.6 kilomètre fut entreprise et complétée au cours des années 1930.

La maison de François Verreault ne peut pas avoir été érigée sur l'emplacement actuel de la centrale (ni presque ni précisément) car, pour des fins pratiques, la maison des colons à cette époque était toujours construite tout près des cours d'eau, souvent en deçà de 100 pieds du rivage.

On doit donc éliminer l'emplacement du barrage de Shipshaw comme site probable de la maison de François Verreault. Où demeurerait-il, alors? Nous en avons un bon aperçu, mais il ne sera jamais possible de prouver nos assertions. Dans son *Journal of Chicoutimi* dont nous reparlerons plus tard, Neil McLaren situe, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, l'emplacement de la maison de François Verreault aux Terres-Rompues.

---

<sup>27</sup> *La plus ancienne famille au Saguenay*, op cit, p. 11.

<sup>28</sup> *Chicoutimi poste de traite*, op cit, p. 75.

D'après Burgesse, François Verreault épouse le 5 août 1786 Marie Petsiamiskueu, une amérindienne que le généalogiste affirme n'avoir pas été baptisée<sup>29</sup>.

Egalement généalogiste et descendante de François Verreault, madame Georges Dessaint de Saint-Pierre (née Marie-Ange Verreault) affirme:<sup>30</sup> «*Marie Petsiamis Kueu n'était pas catholique mais j'ai trouvé son mariage à St-Pierre I.O.*» Selon ses recherches que madame Dessaint de St-Pierre a bien voulu nous communiquer, Marie Petsiamis Kueu a été confirmée le 23 juillet 1790 et a fait sa première communion le 27 mars 1795.

Demeurant sceptique quant à l'éventualité d'un mariage sanctionné par un prêtre sans qu'il y eut préalablement certitude d'un baptême antérieur, j'ai poursuivi mes fouilles jusqu'à ce que je découvre<sup>31</sup> ce qui suit:

*« Item baptistatur Maria BersiamisKue, duos menses nata, filia Josephi Antonii Shashumegu et Mariae Josephae Ustshesk, susceptoribus Ludovico Namesteku et Maria Kaskanetsis»*

[on pourrait traduire librement le document comme suit:]

*j'ai baptisé Marie BersiamisKue, née deux mois plus tôt, fille de Joseph Antoine Shashumegu et Marie-Josèphe Ustshesk; les parrains sont Ludovic Namesteku et Marie Kaskanetsis.*

Bien que d'autres personnes aient donné au nom de l'épouse de François Verreault, plusieurs graphies différentes, nous nous bornerons à lui donner celle que Jean-Baptiste de la Brosse lui a donnée sur les Registres du Poste de Tadoussac.

---

<sup>29</sup> *La plus ancienne famille au Saguenay*, op cit, p. 10.

<sup>30</sup> Lettre manuscrite de madame Georges Dessaint de Saint-Pierre à l'auteur, le 4 octobre 1979.

<sup>31</sup> Archives de l'Archidiocèse de Québec, *Registre des Domaines du Roy, Tadoussac, Jean-Baptiste de la Brosse, s.j., 1771.*

## AVANT L'HOMME BLANC

Dans son *Rapport de Synthèse des études de la coulée d'argile de Saint-Jean-Vianney*, l'ingénieur Pierre LaRoche précise dès le sommaire que:

*Les causes lointaines de la coulée d'argile sont associées à l'histoire géologique et peuvent être considérées comme étant tous les facteurs qui ont favorisé l'évolution des caractéristiques physiques et mécaniques de l'argile vers des valeurs critiques rendant les dépôts extrêmement susceptibles aux phénomènes de liquéfaction...*

Partant de photographies aériennes et d'études géologiques échelonnées sur plusieurs mois après le glissement de terrain du 4 mai 1971, plusieurs ingénieurs, géologues et autres chercheurs qui se sont penchés sur le cas de St-Jean-Vianney en sont venus à la conviction que la localité avait déjà été l'objet d'un autre glissement de terrain, qu'ils situent entre 300 et 500 ans.

Le Saguenay n'ayant été ouvert à la colonisation qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, il va sans dire que la période d'activité géologique antérieure à celle de 1971 dont font état les chercheurs remonte à une période où l'homme blanc était absent de la région.

Pour avoir une idée de ce qui a pu se passer, nous n'avons pas beaucoup d'avenues qui s'offrent à nous, sinon les Relations des Jésuites dont nous avons fait mention au chapitre précédent. Cependant, si le père Lalemant en fait état, nous avons retrouvé dans la correspondance de mère Marie de l'Incarnation, une lettre écrite à son fils, dans laquelle elle consacre son propos dans son intégralité au tremblement de terre survenu en 1663.

Malgré la longueur de cette lettre, il n'est pas inutile de la citer dans son intégralité pour avoir une idée assez précise de la force du tremblement de terrain dont il est fait mention. Nous croyons que

l'élément naturel auquel fait allusion la religieuse est le même qui aura dégénéré en un glissement de terrain à l'endroit qui allait ultérieurement connaître la fondation du village de St-Jean-Vianney.

*«Mon très cher fils, écrit-elle. J'ai réservé à vous faire séparément le récit du tremblement de terre arrivé cette année dans notre Nouvelle-France, lequel a été si prodigieux, si violent, si effroyable, que je n'ay pas de paroles assez fortes pour l'exprimer. Et je crains même que ce que j'en dirai ne passe pour incroyable et pour fabuleux.*

*«Le troisième de février mil six cens soixante-trois, une femme sauvage très-bonne chrétienne et d'une vie fort innocente<sup>1</sup>, étant couchée dans sa cabane, et néanmoins éveillée pendant que tous les autres dormoient, entendit une voix humaine, fort distincte et articulée qui luy dit: Dans deux jours il doit arriver des choses étonnantes et merveilleuses. Et le lendemain, la même femme étant allée au bois avec sa soeur, pour en couper et faire sa provision journalière<sup>2</sup>, entendit distinctement: Ce sera demain, entre cinq et six heures du soir que la terre sera agitée, et qu'elle tremblera d'une manière qui étonnera tout le monde. Le rapport que cette femme fit à ceux de sa cabane de ce qu'elle avoit entendu fut pris comme un songe, ou comme une chose indifférente à laquelle on ne fit pas de réflexion<sup>3</sup>.*

*«Le temps fut calme et sans orage tout ce jour-là et encore plus le jour suivant, jusques à cinq heures et demie du soir, qu'une autre personne d'une vertu très-éprouvée, et qui a de très-grandes communications avec Dieu, sentit sa divine Majesté extrêmement irritée contre les péchez qui se commettoient dans le país.*

---

<sup>1</sup> «*vitaeque integerrimae*» (on pourrait traduire en disant «*de vie intègre*»).

<sup>2</sup> Bien que plusieurs missionnaires aient écrit sur le tremblement de terre survenu en 1663, ce détail est unique à Marie de l'Incarnation.

<sup>3</sup> Selon les Annales de l'Hôtel-Dieu, il semble qu'on aurait accusé cette femme de vouloir se faire passer pour prophétesse.



*Et<sup>4</sup> au même temps, elle aperçut quatre démons furieux et enragés aux quatre coins de Québec qui ébranloient la terre avec des efforts qui témoignaient qu'ils eussent bien voulu tout renverser.*

*«Mais elle vit au milieu d'eux un personnage d'une beauté ravissante et d'une majesté admirable qui lâchoient de temps en temps la bride à leur fureur, et qui la retenoit quand elle étoit sur le point de tout perdre. Elle entendoit la voix de ces démons qui disoient: Il y a maintenant du monde bien effrayé, nous voyons bien qu'il y aura beaucoup de conversions, mais cela durera peu, et nous trouverons bien le moyen de ramener le monde à nous. Cependant continuons à ébranler la terre, et faisons notre possible pour tout renverser.*

*«Cette vision n'étoit pas encore passée et le temps étoit encore calme et serein, lorsqu'on entendit de loin un bruit et bourdonnement épouvantable comme d'un grand nombre de carrosses qui sembloient rouler sur des pavés avec une vitesse étrange<sup>5</sup>. Ce bruit n'eut pas plutôt réveillé l'attention, que l'on entendit sous la terre et sur la terre comme une confusion de flots et de vagues qui donnoient de l'horreur, et comme une grêle de pierres sur le toit des maisons, dans les greniers, dans les chambres et par tout ailleurs. Et il sembloit que les marbres dont le fond du pays est composé et nos maisons bâties s'allassent mettre en pièces pour nous écraser<sup>6</sup> sous leurs ruines. Une poussière épaisse voloit de tous côtés, les portes s'ouvroient d'elles-mêmes, les autres se fermoient, les cloches sonnoient toutes seules, et les clochers des*

---

<sup>4</sup> Selon les Annales de l'Hôtel-Dieu, «elle connut que Dieu étoit fort irrité contre le Canada et, se trouvant elle-même saisie d'un grand zèle pour la justice de Dieu, elle ne put s'empêcher de lui demander qu'il fit éclater quelque châtement public qui ramena les pécheurs à leur devoir, en leur faisant ouvrir les yeux. Elle s'offrit même à être la victime de sa vengeance pour apaiser sa colère». Il semblerait que Marie de l'Incarnation ait eu connaissance d'une partie du journal intime de Catherine de Saint-Augustin qui lui aurait été utile à la rédaction de sa lettre.

<sup>5</sup> C'est une comparaison propre à Marie de l'Incarnation. Les Annales de l'Hôtel-Dieu parlent de deux armées se disposant au combat

<sup>6</sup> Propre à Marie de l'Incarnation.

églises aussi bien que nos maisons étoient agitez comme des arbres quand il fait grand vent; et tout cela dans une horrible confusion de meubles qui se renversoient, de pierres qui tomboient, de murailles qui se fendoient, et d'animaux domestiques qui hurloient, dont les uns sortoient des maisons les autres y entroient, et en un mot tout le monde étoit si effraïé qu'on s'estimoit être aux approches du jugement, puisque l'on en voyoit les signes.

«Un accident si inopiné et dans un temps que les jeunes gens se dispoient à passer le carnaval, fut un coup de tonnerre qui mit la consternation dans tous les esprits. C'étoit à qui prendroit la fuite, et à qui sortiroit le premier dehors, où l'on crut aussitôt par le mouvement de la terre qui bondissoit sous nos pieds comme une chaloupe sur une mer agitée, que c'étoit un feu souterrain qui allait paroître.

«En même temps les uns crioient au feu, les autres couroient à l'eau pour l'éteindre, les autres se saisissoient de leurs armes pensant que ce fut une armée hiroquoise qui approchât.

«Il y en avoit qui tomboient en défaillance;<sup>7</sup> plusieurs embrassoient des arbres qui se mêlant les uns dans les autres ne leur causoient pas moins d'horreur, ou bien ils se tenoient à des souches qui leur frapportoient l'estomach par la violence de leurs mouvemens. Les Sauvages étoient les plus interdits et se plaignoient que les arbres les avoient bien battus.

«Mais la plupart croyoient que ce fut la fin du monde, et dans cette créance, ils couroient dans les églises pour avoir la consolation d'y périr après s'être confessez, et mis en état de bien mourir.

«Cette première secousse, qui dura près d'une demi-heure<sup>8</sup>, étant passée, on commença à respirer, mais ce fut pour peu de temps, car sur les huit heures du soir il recommença, et dans une heure il redoubla deux fois. Nous disions Matines au choeur, les

---

<sup>7</sup> La traduction latine fait mention de *aliis cordis deliquio haerentibus*.

<sup>8</sup> Les témoignages concordent sur la durée; «sa grande force, précise le père Lalemant, ne fut proprement qu'un petit quart d'heure». Le reste du paragraphe est propre à Marie de l'Incarnation.

*récitant partie à genoux dans un esprit humilié, et nous abandonnant au souverain pouvoir de Dieu. Le redoublement vint trente-deux fois cette nuit-là, à ce que m'a dit une personne qui les avait contés, je n'en conté pourtant que six; parce que quelques-uns furent faibles, et quasi imperceptibles. Mais sur les trois heures il y en eut un fort violent et qui dura longtemps.*

*«Ces secousses ont continué l'espace de sept mois<sup>9</sup>, quoi qu'avec inégalité. Les unes étoient fréquentes, mais foibles; les autres étoient plus rares, mais fortes et violentes: ainsi le mal ne nous quittant que pour fondre sur nous avec plus d'effort, à peine avions-nous le loisir de faire réflexion sur le malheur qui nous menaçoit, qu'il nous surprenoit tout d'un coup, quelquefois durant le jour, et plus souvent durant la nuit.*

*«Si la terre donnoit tant d'allarmes, le ciel ne nous en donnoit pas moins, tant par les hurlements et les clameurs qu'on entendoit retentir en l'air, que par des voix articulées qui donnoient de la frayeur. Les unes disoient des hélas: les autres, allons, allons; les autres, bouchons les rivières<sup>10</sup>. L'on entendoit des bruits tantôt comme des cloches, tantôt comme des canons, tantôt comme des tonnerres. L'on voioit des feux, des flambeaux, des globes enflammés qui tomboient quelquefois à terre, et qui quelquefois se dissipoient en l'air<sup>11</sup>. On a vu dans l'air un feu en forme d'homme qui jettoit les flammes par la bouche. Nos domestiques allant par nécessité durant la nuit pour nous amener du bois, ont vu cinq ou six fois pour une nuit de ces sortes de feux. L'on a vu des spectres épouvantables: et comme les démons se mêlent quelquefois dans le tonnerre, quoi que ce ne soit qu'un effort de la nature, on a facilement cru qu'ils se sont mêlés dans ce tremblement de terre pour accroître les frayeurs que la nature agitée nous devoit causer.*

---

<sup>9</sup> Depuis le 5 février, cela donne le début de septembre. Cette précision a été ajoutée en mer par le P. Simon qui quitta Québec le 6 septembre.

<sup>10</sup> Propre à Marie de l'Incarnation.

<sup>11</sup> Apparemment, les gaz sortaient des crevasses. Cependant le P. Simon qui apporta la Relation de l'autre côté de l'Atlantique, invite à ne pas majorer le phénomène.

*«Parmi toutes ces terreurs on ne sçavoit à quoi le tout aboutiroit. Quand nous nous trouvions à la fin de la journée, nous nous mettions dans la disposition d'être englouties en quelque abyme durant la nuit: le jour étant venu, nous attendions la mort continuellement, ne voyant pas un moment assuré à notre vie. En un mot, on seichoit dans l'attente de quelque malheur universel. Dieu même sembloit prendre plaisir à confirmer notre crainte.*

*«Une personne contemplative étant en oraison devant le très-saint Sacrement pour tâcher d'apaiser la colère de Dieu, et s'offrir d'un grand coeur à sa divine Majesté pour victime afin qu'il luy plût de détourner les maux dont le peuple étoit menacé, elle fut saisie de frayeur comme aux approches de quelque chose de grand. Alors elle aperçut un personnage d'une majesté redoutable et revêtu d'un habit tout couvert de cette devise: «Quis es Deus?» Il tenoit en sa main gauche une balance, l'un des bassins de laquelle étoit plein de vapeurs, et l'autre d'écriveaux où elle lisoit ces paroles d'Isaye: «Loquere ad cor Ierusalem quoniam completa est malitia et dimissa est iniquitas illius».*

*«Et dans sa main droite il avoit trois flèches au bout des quelles on voyoit ces trois mots: «Impiété, impureté, défaut de charité».*

*Cette personne voyant ces trois paroles redoubla sa prière, et au même temps elle vit sortir de la bouche de l'Ange ces deux autres qui l'effraierent plus que tout le reste: «Deus non irridetur». L'Ange commençant à se retirer, elle eut un grand désir qu'il attendît encore d'avoir le loisir d'apaiser la colère de Dieu. Mais il disparut entièrement, et la vision cessa.*

*«Mais cependant nous entendions toujours l'ennemi rouler sous nos piez, nous voyant sur le panchant du précipice entre la vie et la mort, entre la crainte et l'espérance selon les redoublemens ou la cessation des secousses. Une âme sainte et fort adonnée à l'oraison aperçut un jour dans sa chambre une lueur qui représentoit la figure et l'éclat d'une épée nuë, et en même temps elle entendit une voix éclatante, qui disoit: Sur qui, Seigneur, sur*

qui? Elle n'entendit pas la réponse, mais une grande confusion de plaintes et de hurlemens qui suivirent cette première voix<sup>12</sup>. «Un mois se passa de la sorte dans la crainte et dans l'incertitude de ce qui devoit arriver; mais enfin les mouvemens venant à diminuer, étant plus rares et moins violens, excepté deux ou trois fois qu'ils ont été très-forts, l'on commença à découvrir les effets ordinaires des tremblemens de terre<sup>13</sup> quand ils sont violens, sçavoir quantité de crevasses sur la terre, de nouveaux torrens, de nouvelles fontaines, de nouvelles collines, où il n'y en avoit jamais eu; la terre aplaniée, où il y avoit auparavant des montagnes; des abîmes nouveaux en quelques endroits, d'où sortoient des vapeurs en souffrées, et en d'autres de grandes plaines toutes vuides, qui étoient auparavant chargées de bois et de haliers; des rochers renversez, des terres remuées, des forêts détruites, les arbres étant en partie renversez, et partie enfoncez en terre jusques à la cime des branches. L'on a veu deux rivières disparaître<sup>14</sup>, l'on a trouvé deux fontaines nouvelles, l'une blanche comme du lait, et l'autre rouge comme du sang. Mais rien ne nous a plus étonné que de voir le grand fleuve du Saint-Laurent, qui pour sa profondeur prodigieuse ne change jamais, ni par la fonte des neiges, qui fait ordinairement changer les rivières, ni par la jonction de plus de cinq cens rivières, qui dégorgent dedans sans parler de plus de six cens fontaines très-grosses pour la plupart, de voir, dis-je, changer ce fleuve, et prendre la couleur de soufre, et la retenir durant huit jours<sup>15</sup>. «Quelques Sauvages que la crainte avoit chassés des bois voulant retourner dans leur cabane, la trouvèrent abîmée dans un lac,

---

<sup>12</sup> Selon les Annales de l'Hôtel-Dieu, le bénéficiaire de cette vision aurait été un jésuite; peut-être le P. Chastellain, directeur de Catherine de Saint-Augustin.

<sup>13</sup> Les effets sont donnés en général sans précision de lieu. La lettre parlera plus bas de ceux dans la région de Tadoussac et de celle des Trois-Rivières; d'où certaines redites.

<sup>14</sup> La traduction latine fait mention de *In terrae viscera unde prodierant, fluvii duo reverterunt*.

<sup>15</sup> L'un des traducteurs fait un long développement de cet événement, mais sans précision de date; d'après le P. Lalemant, il semble que ce soit au moment de la débâcle des glaces.

qui se fit en ce lieu-là. L'on a veu une grange proche de nous se coucher sur un côté, puis sur l'autre, et enfin se replacer en son assiette. A l'église de Beaupré qui est celle du Chateau-Richer la terre trembla si rudement le mercredi des Cendres, que l'on voioit trembler les murailles comme si elles eussent été de carte. Le saint Sacrement, qui étoit exposé, trembloit de même: il ne tomba pas néanmoins, aiant été retenu par une petite couronne de fleurs contrefaites. La lampe qui étoit éteinte tomba trois fois, mais l'Ecclésiastique qui avoit le soin de cette église<sup>16</sup>, l'aiant fait allumer et remonter en son lieu, elle ne tomba plus.

«Nous avons appris de ceux qui sont venus de Tadoussac<sup>17</sup> que le tremblement y a fait d'étranges fracas. Durant l'espace de six heures il a plu de la cendre en si grande quantité, que sur la terre et dans les barques il y en avoit un pouce d'épais. L'on infère de là que le feu qui est enfermé dans la terre, a fait jouer quelque mine, et que par l'ouverture qu'il s'est faite, il a jetté ces cendres qui étoient comme du sel brûlé. Ces Messieurs disent que les premières secousses de la terre les épouvantèrent extrêmement à cause des étranges effets qu'elles causèrent; mais que ce qui les effraia le plus, et qui parut aussi le plus extraordinaire fut que la marée, qui a ses heures réglées pour monter et décroître, et qui baissoit pour lors il y avoit peu de temps, remonta tout à coup avec un effroyable bruit.

«Trois jeunes hommes<sup>18</sup> étoient allez de compagnie chercher des Sauvages pour leur traiter de l'eau de vie, l'un d'eux s'étant écarté pour quelque nécessité, il lui apparut un spectre ef-

---

<sup>16</sup> Thomas Morel (1636-1687), prêtre résidant à Québec et faisant «les fonctions curiales» à Château-Richer depuis son arrivée en 1661; il desservit toute la côte de Beaupré, selon le Journal des Jésuites.

<sup>17</sup> Effets dans la région de Tadoussac; Dom Claude (qui venait d'être choisi pour un nouveau triennat à Saint-Serge d'Angers par le Chapitre général et par le fait même entre les mains duquel passait le courrier, le remaniait si nécessaire) semble avoir utilisé un autre document propre à Marie de l'Incarnation. Dans son ensemble, cette description se rapporte à la saison estivale.

<sup>18</sup> «Trois jeunes hommes... leur dessein»: l'épisode a pu avoir lieu à Tadoussac; l'insertion à cet endroit est peut-être le fait de Dom Claude.

froiable, qui de sa seule veue le pensa faire mourir de fraieur: il retourna aussitôt, quoi qu'avec peine, joindre les deux autres, qui le voiant ainsi effraïé commencèrent à le railler. Il y en eut un néanmoins qui rentra en soi-même, et qui dit: il n'y a pas pourtant ici de quoi rire, nous portons des boissons aux Sauvages contre la défense de l'Eglise, et Dieu nous veut peut-être punir de notre désobéissance. A ces paroles, ils retournèrent sur leurs pas. Le soir, à peine furent-ils cabanez, que le tremblement emporta leur cabane à leur veue, en sorte qu'ils eurent eux-mêmes bien de la peine à se sauver. Cet accident joint au premier leur fit croire que le ciel les persécutoit et vouloit empêcher leur dessein.

«Au milieu du chemin d'ici à Tadoussac, il y avoit deux grands Caps qui donnoient du vent et incommodoient fort les vaisseaux<sup>19</sup>. Ils sont à présent abîmez et enfoncez au niveau du rivage. Et ce qui est merveilleux, il se sont avancez dans le grand fleuve plus avant que la rivière de Loire n'est large dans ses plus grandes cruës. Ils ont retenu leurs arbres et leur verdure et aujourd'hui c'est un plat pals. Je ne sçai pas pourtant qui osera y marcher le premier, quoi que l'assiette ait belle apparence. Un jeune homme de nos voisins allant en traite, voulut descendre au bord d'une rivière qui n'avoit point encore paru, curieux de voir comme les choses s'étoient faites. Dès les premiers pas, il enfonça si avant qu'il alloit périr, si on ne l'eût retiré, ce que l'on fit avec peine.

«Voilà le lieutenant<sup>20</sup> de Monsieur le Gouverneur qui arrive de Tadoussac. Il rapporte que les tremblemens y sont encore aussi fréquens et aussi furieux que dans leurs commencemens. Ils arrivent plusieurs fois le jour, et plusieurs fois la nuit. Cependant j'écris ceci le dixième de juin, c'est-à-dire qu'il y a déjà quatre mois et demi que ce fléau dure.

---

<sup>19</sup> Le séisme fut particulièrement violent entre le Cap Tourmente et Tadoussac; l'un des caps était peut-être la «petite montagne» près de Baie Saint-Paul dont a parlé le P. Lalemant.

<sup>20</sup> Jacques Cailhaut de la Tesserie auquel Avaugour avait consenti ainsi jusqu'à 16 autres notables du pays la traite de Tadoussac; le bail devait être annulé le 4 octobre 1663 par le Conseil souverain.

«La chaloupe qui est arrivée à notre port il y a peu de jours ayant laissé le grand vaisseau à Gaspé pour prendre le devant, se trouva fort en peine, étant proche de Tadoussac. Nous avons appris du secrétaire<sup>21</sup> de Monsieur le gouverneur et d'un jeune homme de nos voisins qui retournoient de France, qu'elle sautoit et trembloit d'une étrange manière s'élevant par intervalles haut comme une maison; ce qui les effraia d'autant plus qu'ils n'avoient jamais rien expérimenté de semblable dans la navigation. Dans cette fraieur, ils tournèrent la veue vers la terre, où il y avoit une grande et haute montagne; ils la virent soudain remuer et tourner comme pirouettant, et tout d'un coup s'enfoncer et s'abîmer, en sorte que son sommet se trouva au ras de la terre uni comme une glace<sup>22</sup>. Cette rencontre leur fit bien viste prendre le large de la rivière, de crainte que le débris n'arrivât jusques à eux.

«Le grand navire prenant quelque temps après la même route, fut surpris du tremblement. Un honnête homme qui étoit dedans m'a dit que tous ceux du vaisseau croioient être morts, et que ne se pouvant tenir debout pour l'effort de l'agitation, ils se mirent tous à genoux et se prosternèrent sur le tillac pour se disposer à la mort. Ils ne pouvoient comprendre la cause d'un accident si nouveau: car tout le grand fleuve, qui en ce lieu-là est profond comme une mer, trembloit comme la terre. Pour marque que la secousse étoit grande, le gros cable du navire se rompit et ils perdirent une de leurs ancres, ce qui leur fut une perte bien notable. J'ai sçeu de ceux qui sont arrivez dans ces vaisseaux qu'en plus de douze endroits d'ici à Tadoussac qui est distant de Québec de trente lieues, les grands fracas causez par les secousses de la terre en plusieurs endroits, principalement vers

---

<sup>21</sup> Louis Péronne de Mazé, fils de Jean Péronne du Mesnil, venu au Canada en 1661 comme secrétaire d'Avaugour; en 1662, il était retourné en France pour défendre les intérêts du gouverneur auprès de la Cour; il revint à Québec le 5 juillet 1663.

<sup>22</sup> Sans doute un des deux caps dont la lettre a parlé plus haut et dont elle reparlera plus bas. Un marchand du nom de Giton ayant dû laisser son navire à l'Île aux coudres avant le 20 juillet, on peut conjecturer que le séisme se fit particulièrement sentir dans cette région.



*les deux caps dont j'ai parlé, les montagnes de roches se sont ouvertes. Ils ont vu quelques petites côtes ou éminences qui se sont détachées de leur fondement et qui ont disparu, faisant de petites ances où les barques et les chaloupes se pourront mettre à l'abri durant les tempêtes. C'est une chose si surprenante qu'on ne la peut quasi concevoir, et tous les jours on apprend de semblables prodiges. L'on avoit beaucoup de crainte que ces bouleversements arrivés sur les côtes du grand fleuve, n'en empêchassent la navigation mais enfin on ne croit pas qu'ils puissent nuire, pourveu qu'on ne vogue point durant la nuit, car alors il y auroit du péril.*

*«Si les débris ont été si terribles du côté de Tadoussac, ils ne l'ont pas moins été du côté des Trois-Rivières. Une personne de foi et de nos amis nous en a écrit des particularitez étonnantes. Et je n'en sçauois faire plus fidèlement le récit, qu'en rapportant ses propres paroles<sup>23</sup>. Les voici:*

*«"La première et la plus rude secousse arriva ici le cinquième de Février sur les cinq heures et demie du soir. Elle commença par un bruissement, comme d'un tonnerre qui grondoit sourdement. Les maisons étoient dans la même agitation que les arbres dans une tempête, avec un bruit qui faisoit croire à plusieurs que le feu pétilloit dans les greniers. Les pieus de notre palissade et des clôtures particulières sembloient danser, et ce qui étoit le plus effroyable, fut que la terre s'élevoit à l'oeil de plus d'un grand pied au-dessus de sa consistance ordinaire, bondissant et roullant comme des flots agitez. Ce premier coup dura bien une demi-heure. Il n'y eut personne qui ne crut que la terre se devoit ouvrir pour nous engloutir. Néanmoins, comme les maisons sont toutes de bois, car il n'y a pas de pierre au Trois-Rivières, l'effet extérieur se termina à la chute de quelques cheminées. Mais les effets qui paroissent les plus considérables se sont faits dans les consciences, qui ont heureusement continué jusques à présent. Au reste, nous avons remarqué divers symptômes de cette maladie de la terre, s'il faut ainsi parler. Comme les tremble-*

---

<sup>23</sup> Pour les effets dans la région des Trois-Rivières, Marie de l'Incarnation utilise un document écrit, aujourd'hui perdu dont dépendent également les autres qui ont abordé le sujet.

*mens sont quasi sans relâche, aussi ne sont-ils pas dans la même égalité. Tantôt ils imitent le branle d'un grand vaisseau qui se meut lentement sur ses ancres, ce qui cause à plusieurs des étourdissements de tête; tantôt l'agitation en est régulière, et précipitée par des élancemens qui font craquer les maisons surtout durant la nuit, que plusieurs sont sur pied et en prières. Le mouvement le plus ordinaire est un trémoussement de trépidation, ce qu'on pourroit attribuer à des feux souterrains qui causent encore un autre effet: car comme ils se nourrissent de matière bitumineuse et ensouffrée qu'ils consomment, ils forment en même temps dessous nos pieds de grandes concavitez qui résonnent quand on frappe la terre, comme l'on entend résonner des voûtes quand on frappe dessus". Voilà ce que l'on nous écrit des Trois-Rivières.*

*«L'on assure aussi que l'on a veu un spectre en l'air portant un flambeau à la main, et passant de l'ouest à l'est pardessus la grande redoute de ce bourg des Trois-Rivières.*

*«Ce qui est hors de doute, selon le rapport de plusieurs de nos Sauvages et de nos François des Trois-Rivières, témoins oculaires, est qu'à cinq ou six lieues d'ici, les côtes de part et d'autre de la rivière<sup>24</sup> quatre fois plus hautes que celles d'ici, ont été enlevées de leurs fondemens et déracinées jusques au niveau de l'eau, dans l'étendue d'environ deux lieues en longueur et de plus de dix arpens en profondeur dans la campagne, et qu'elles ont été renversées avec leurs forêts jusques dans le milieu du canal, y formant une puissante digue qui obligera ce fleuve à changer de lict et à se répandre sur ces grandes plaines nouvellement découvertes. Il mine néanmoins, et bat sans cesse par la rapidité de son cours cette isle étrangère la démêlant peu à peu avec son eau qui est encore aujourd'hui si trouble et si épaisse qu'elle n'est plus potable. Dans ce violent transport il s'est fait un tel débris qu'à peine un arbre est demeuré entier, étant pour la plupart débitez en longueur comme des mâts de navire.*

---

<sup>24</sup> Vraisemblablement le Saint-Laurent.

«Le premier sault<sup>25</sup> si renommé n'est plus, étant tout à fait aplani. Le ravage est encore plus grand et avec des circonstances plus surprenantes vers la rivière de Batiscan. Il y avoit alors cinquante personnes de ces quartiers, tant François que Sauvages, dans les lieux où le tremblement a fait de plus grands ravages et creusé de plus profonds abîmes. Comme ils ont tous été dans l'effroi et contraints de s'écarter pour se garantir des précipices qui s'ouvroient sous leurs piez, je remarquerai seulement quelques circonstances que j'ai tirées de quelques particuliers, car chacun n'étoit attentif qu'à soi-même et aux moïens de se sauver des ouvertures qui se faisoient à leurs côtéz. «Ces mines naturelles<sup>26</sup> aiant donc commencé à jouer en ce lieu aussi bien qu'ici sur le couchant du soleil, le cinquième de Février, continuèrent leurs ravages toute la nuit jusqu'à la pointe du jour avec des bruits comme d'un grand nombre de canons et de tonnerres effroiabiles qui, mêlez avec celui des arbres de ces forêts immenses qui s'entrechoquoient et tomboient à centaines de tous côtéz dans le fond de ces abîmes, faisoient dresser les cheveux à la tête de ces pauvres errans. Un Sauvage d'entre eux étant à demi engagé dans une ouverture qui se fit dans sa cabane, en fut retiré avec beaucoup de peine par ses compagnons. Un François s'étant échapé du même danger et étant retourné pour prendre son fuzil que la crainte lui avoit fait oublier, fut obligé de se mettre dans l'eau jusques à la ceinture en un lieu où ils avoient auparavant fait leur feu. Il s'exposa à ce péril parce que sa vie dépendoit de son fuzil. Les Sauvages attribuant tous ces désordres aux démons qui voloient en l'air, à ce qu'ils disoient, faisoient de temps en temps des décharges de leurs fuzils avec de grandes huées pour les épouvanter et leur donner la chasse. Cette soirée et toute la nuit ils sentirent des bouffées de chaleur étouffantes. D'autres m'ont assuré qu'ils avoient veu des montagnes s'entrechoquer et disparaître à leurs

---

<sup>25</sup> Il s'agirait, d'après une autre version, de Batiscan.

<sup>26</sup> Il s'agit d'une interpolation; il n'est pas question de mines dans ce qui précède.

yeux. D'autres ont veu des quartiers de rocher s'élever en l'air jusques à la cime des arbres.

«J'ai parlé à un qui courut toute la nuit à mesure qu'il voioit la terre s'ouvrir<sup>27</sup>. Ceux qui étoient plus éloignez et au delà du grand débris assurent qu'en retournant ils ont côtoyé plus de dix lieues sans en avoir pu découvrir ni le commencement ni la fin, ni sonder la profondeur. Et ils ajoutent<sup>28</sup> que côtoyant la rivière de Batiscan, ils ont trouvé de grands changemens n'y aiant plus de sauts où ils en avoient veu auparavant, et les collines étant tout à fait enfoncées dans la terre. Il y avoit ci-devant une haute montagne, aujourd'hui elle est abimée et réduite à un plat pays aussi uni que si la herse y avoit passé: l'on voit seulement en quelques endroits, quelques extrêmités des arbres enfoncés et en d'autres des racines qui sont demeurées en l'air la cime étant abimée dans la terre.

«A la côte de Beaupré<sup>29</sup>, un Maître de famille aiant envoyé un de ses domestiques à sa ferme, cet homme vit soudain un feu grand et étendu comme une ville. Quoi que ce fut en plein jour, il pensa mourir de fraieur, et tout le voisinage qui vit la même chose, en fut extrêmement épouvanté croiant que tout alloit périr. Ce grand feu néanmoins se jeta du côté du fleuve, le traversa et s'alla perdre dans l'Isle d'Orléans. Un homme qui l'a veu m'en a assuré et c'est une personne digne de foi.

«La terre n'est pas encore affermie et cependant nous sommes au sixième de juillet, car je n'écris que par reprises et à mesure que j'aprens les choses. Les exhalaisons brûlantes qui sont continuellement sorties de la terre avoient causé une si grande sécheresse, que toutes les semences avoient jauni, mais depuis quelques jours il y a eu des tourbillons et des orages furieux du côté du Cap de Tourmente, cela surprit tout le monde, car il arriva durant la nuit. Ce fut un bruit épouvantable causé par un déluge

---

<sup>27</sup> Phrase propre à Marie de l'Incarnation.

<sup>28</sup> C'est une redite qui ne se trouve pas dans une autre version de la relation de Marie de l'Incarnation.

<sup>29</sup> Le reste de la lettre nous présente vraisemblablement des fragments de la Relation et du Journal des Jésuites.

*d'eau qui tomba des montagnes avec une abondance et une impétuosité incroyable.*

*«Les moulins furent détruits et les arbres des forêts déracinez et emportez. Ces nouvelles eaux firent changer le cours de la rivière, son premier lit demeurant en sable et à sec. Une fort belle grange, qui étoit toute neuve, fut emportée toute entière à deux lieues de là où elle se brisa enfin sur des roches. Tous les bestiaux de ces côtes-là qui étoient en grand nombre à cause des belles et vastes prairies du pays, furent emportez par la rapidité des eaux. Plusieurs néanmoins ont été sauvez à la faveur des arbres, parmi lesquels s'étant trouvé mêlez, on les a retirez après que le fort du torrent a été passé. Les bleds en verd ont été entièrement ruinez. Et non seulement les bleds, mais encore toute la terre d'une pièce de douze arpens a été enlevée en sorte qu'il n'y est resté que la roche toute nue. Un honnête homme de nos voisins qui étoit alors en ce lieu-là, nous a assuré qu'en six jours qu'il y a resté, il n'a pas dormi deux heures, tant les tremblements et les orages lui ont donné de fraieur.*

*«Au même moment que le tremblement a commencé à Québec, il a commencé par tout et a produit les mêmes effets. Depuis les monts de notre Dame<sup>30</sup> jusques à Mont-Réal, il s'est fait ressentir et tout le monde en a été également effraié.*

*«La Nouvelle Hollande n'en a pas été exempte et les Hiroquois qui en sont voisins ont été enveloppez dans la même consternation que les Sauvages de ces quartiers. Comme ces secousses de la terre leur étoient nouvelles et qu'ils ne pouvoient deviner la cause de tant de fracas, ils se sont adressez aux Hollandois pour la demander. Il leur ont fait réponse que ce la vouloit dire que le monde ne dureroit plus que trois ans. Je ne sçai d'où ils ont tiré cette prophétie.*

*«Ce 29 de juillet, il est arrivé à notre port de Québec une barque de la Nouvelle Angleterre. Les personnes qui sont descendues de ce vaisseau disent qu'étant à Boston, qui est une belle ville que les Anglois ont bâtie, le lundi gras à cinq heures et demie, ils*

---

<sup>30</sup> Chaîne de montagnes située sur la rive sud du St-Laurent et s'étendant du Lac Champlain jusqu'au golfe. En l'occurrence, c'est ce qu'on appelle aujourd'hui les Appalaches.

eurent le tremblement comme nous l'avons eu ici, et qu'il redouble plusieurs fois. Ils rapportent le même de l'Acadie et du Port-Royal, place qui a autrefois appartenu à Monsieur le Commandeur de Raisilly<sup>31</sup>, et qui a depuis été emportée par les Anglois<sup>32</sup>. L'autre costé de l'Acadie<sup>33</sup>, qui appartient à Messieurs de Cangé<sup>34</sup> et Denys<sup>35</sup> de notre ville de Tours, a ressenti les secousses comme par tout ailleurs. Cette barque nous a ramené cinq de nos prisonniers François, qui étoient captifs aux Hiroquois Agnerognons, et qui se sont sauvez à la faveur des Hollandois qui les ont traittez fort humainement, comme ils font pour tous ceux qui se retirent chez eux.

«Des Sauvages d'un païs très-éloigné ont été pressez de se retirer en ces quartiers plutôt pour se faire instruire et assurer leurs consciences que pour éviter les tremblemens qui les suivoient par tout. Ils ont découvert une chose qu'on recherchoit depuis long temps, sçavoir l'entrée de la grande mer du Nord, aux environs de laquelle il y a des peuples immenses, qui n'ont point encore entendu parler de Dieu. Ce sera un grand champ aux ouvriers de l'Évangile pour satisfaire à leur zèle et à leur ferveur. On tient que cette mer conduit à la Chine et au Japon. Si cela est, le chemin en sera bien abrégé.

«Je reviens à nos quartiers, où nous sommes toujours dans les fraieurs, quoi que nous commencions à nous y accoutumer. Un honnête homme de nos amis avoit fait bâtir une maison avec un

---

<sup>31</sup> Isaac de Razilly († 1635), d'une famille de Touraine, commandeur de l'Ordre de Malte, cousin de Richelieu et nommé par ce dernier lieutenant-général de l'Acadie (1632-1635).

<sup>32</sup> En 1654.

<sup>33</sup> La côte orientale que baigne l'Atlantique, par opposition à la côte inférieure de la Baie Française (aujourd'hui la Baie de Fundy).

<sup>34</sup> Charles de Conigan, chevalier, seigneur de Cangé, né vers 1614, mort avant 1676, gouverneur et lieutenant général d'une partie de l'Acadie depuis le 2 juillet 1659.

<sup>35</sup> Nicolas Denys, tourangeau, venu en Acadie en 1632 avec Razilly; en 1654, il fut nommé lieutenant-général du pays du golfe, îles de Terre-Neuve, du Cap-Breton et autres îles adjacentes. Il fut également le premier seigneur des Îles-de-la-Madeleine.

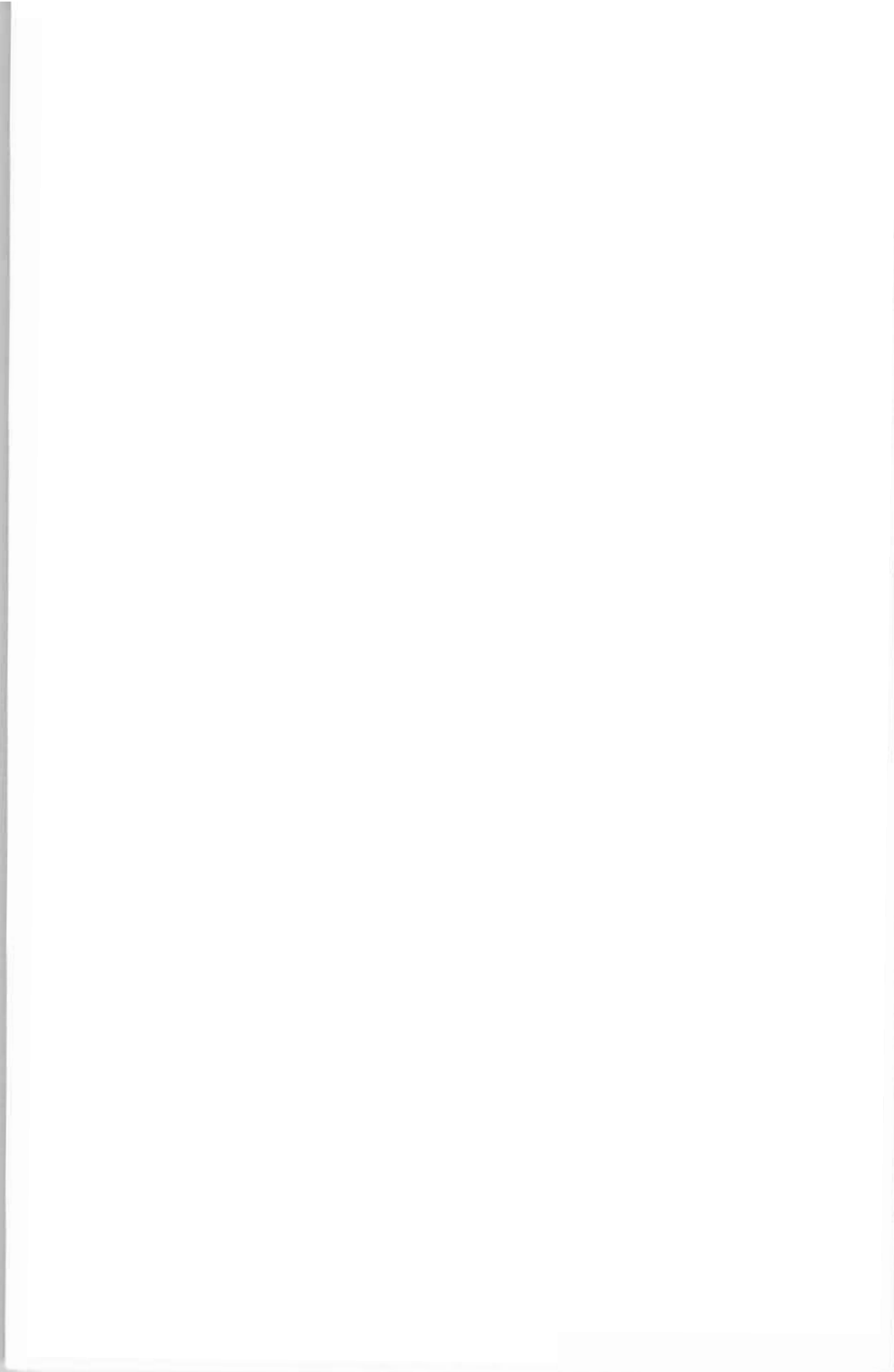
*fort beau moulin, sur la pointe d'une roche de marbre: la roche dans une secousse s'est ouverte et le moulin et la maison ont été enfoncés dans l'abîme qui s'est faite. Nous voici au treizième d'aoust, cette nuit dernière, la terre a tremblé fort rudement; notre dortoir et notre séminaire en ont eu une forte secousse, qui nous a réveillés de notre sommeil et qui a renouvelé notre crainte.*

*«Je ferme cette relation le vingtième du même mois, sans sçavoir à quoi se termineront tous ces fracas, car les tremblemens continuent toujours. Mais ce qui est admirable parmi des débris si étranges et si universels, nul n'a péri, ni même été blessé. C'est une marque toute visible de la protection de Dieu sur son peuple, qui nous donne un juste sujet de croire qu'il ne se fâche contre nous que pour nous sauver. Et nous espérons qu'il tirera sa gloire de nos frayeurs par la conversion de tant d'âmes qui étoient endormies dans leurs péchez et qui ne se pouvoient éveiller de leur sommeil par les simples mouvemens d'une grâce intérieure.*

*«De Québec, le 20 d'Aoust<sup>36</sup> 1663.»*

Cette lettre de Marie de l'Incarnation de même que les notes afférentes porte le numéro CCIV dans l'ouvrage de Dom Guy Oury *MÈRE MARIE DE L'INCARNATION — CORRESPONDANCE*, Solesmes, 1978, pp. 687 à 704 inclusivement.

<sup>36</sup> La date du 20 août est probablement celle du jour où Marie de l'Incarnation termina sa relation-journal; la première section de la lettre qui dépend continuellement de la Relation du P. Simon dût être écrite en septembre.





## COLONISER UN ROYAUME

Comme nous l'avons vu dans un précédent chapitre, le Roi-Soleil savait lire et même entre les lignes; ne taquinait-il pas lui-même les muses à l'occasion? Aussi, lorsqu'il aura pris connaissance des *Relations de voyage* que Jacques Cartier avait écrites en 1535, il aura probablement conclu que le navigateur malouin avait utilisé sciemment la dénomination *Royaume et terres du Saguenay*<sup>1</sup>.

Qui plus est, le tableau qu'en fait le navigateur n'est peut-être pas très flatteur pour l'agriculture, mais mettons-nous à la place du grand roi. Si, comme le dit Cartier, il ne semble pas y avoir beaucoup de terre cultivable, tout de même il y a quelque chose de particulier; le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il y a anguille sous roche.

A moins d'être ignares, les colons ne pourront pas se lancer dans la culture de la terre dans cette région. Ils ne peuvent tout de même pas labourer la roche...

Par ailleurs, tout comme son opposant d'outre-Manche il comprend que, si l'homme s'établit dans la région, il oblige le souverain à installer des infrastructures, donc des frais d'exploitation. Ainsi, malgré les revenus qu'elle procure à la cour d'Angleterre, l'Île de Terre-Neuve sera interdite de résidence jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Après tout, pourquoi payer quand le territoire rapporte sans y investir le moindre sou? Si le Roi-Soleil détient le record de longévité de règne, ce n'est pas un effet du hasard: il est avisé et prévoyant.

En outre si, il y a plus ou moins 140 ans, l'explorateur Cartier a pris la peine de parler de *Royaume et terres du Saguenay*, ce n'est pas pour rien. On ne donne pas une telle appellation sans raison. Louis XIV décide donc de faire main basse sur ce territoire et lui

---

<sup>1</sup> *Jacques Cartier*, Marcel Trudel, Editions Fides, coll. Classiques canadiens # 33, Montréal 1968, p. 40.

décerne, par décret royal après l'avoir détaché du territoire de la Nouvelle-France, le titre de *Domaine Royal*<sup>2</sup> ou *Royaume du Saguenay*. On est en 1675.

Passent les jours et passent les semaines, puis les mois et les années, puis les décennies. Enfin, en 1715 le grand roi meurt au terme d'une vie bien remplie. La même année, Louis XV monte sur le trône<sup>3</sup>, mais il n'a malheureusement pas la vigilance de son prédécesseur. Il perdra l'Acadie et verra ses anciens sujets, qui lui sont restés fidèles et ont refusé d'abjurer leur religion et leur roi, déportés vers la Louisiane et d'autres régions souvent peu engageantes.

Ce n'est pas encore suffisant. Louis XV n'a pas encore assez perdu. Il délaisse peu à peu ce qui faisait l'orgueil de son prédécesseur, plus préoccupé par ce qui peut arriver de l'autre côté de l'Atlantique, que du support qu'il doit à cette colonie fragile. A ce rythme, la France ne règnera pas beaucoup de siècles sur cette terre promise. Seul véritable lien avec son prédécesseur, exception faite de la loi de primogéniture, le décret royal quant au *Royaume du Saguenay* est maintenu.

Trop soucieux des pelleteries et des richesses que la Nouvelle-France peut lui accorder pour garnir sa cassette, il oublie la vigilance. Ses hommes tentent de se sauver devant l'avance de l'ennemi anglais pendant que le général Louis-Joseph Montcalm, qui les poursuit pour les ramener, est jeté à bas de son cheval par deux balles qui l'atteignent au ventre. Le général a pourtant prévenu le gouverneur Vaudreuil: *les miliciens ne sont pas de bons soldats*<sup>4</sup>. Mais si le *Royaume* constitue des revenus, les miliciens, eux, représentent des frais. Alors, dans de telles conditions, le roi s'en soucie tellement peu...

Si Louis XIV avait récupéré les terres dérobées par les Anglais au cours de son règne, il n'en est pas de même pour son successeur.

---

<sup>2</sup> *Histoire du Saguenay*, Mgr Victor Tremblay, Société Historique du Saguenay éditeur, # 21, Chicoutimi 1977, p. 149.

<sup>3</sup> *Le petit informateur canadien*, collectif, Grolier Editeur, Montréal 1969, p. 130.

<sup>4</sup> *Chronique de la France et des français*, collectif, Larousse, Paris 1987, p. 686.

Mettant fin à une guerre de sept ans, la mort dans l'âme la France se présente à Paris pour signer, avec la victorieuse Angleterre, le 10 février 1763, le Traité de Paris<sup>5</sup>.

Le roi a préféré, comme il le fait depuis 1743, gouverner avec madame de Pompadour comme éminence grise<sup>6</sup>. Mal lui en prend. La flotte française est détruite; les finances sont ravagées; quant à ses colonies, outre quelques petits comptoirs, il faut faire une croix dessus. L'honneur de la France est terni et les français accueillent ce Traité de Paris en maugréant. Le gouvernement et la cour ont perdu tout crédit et on n'est pas loin de contester leur autorité. Poètes et chansonniers en profitent et raillent<sup>7</sup>.

Les Canadiens ne sont pas au bout de leurs peines. Comme s'ils n'en avaient pas déjà plein les bras, les Américains qui sont entrés en guerre avec l'Angleterre, guerre au terme de laquelle ils proclameront leur indépendance, envahissent le Canada ou plus précisément le Québec en 1775. Ils s'emparent de Montréal puis assiègent Québec. N'eût été de la vaillance et de la vigilance de Sir Guy Carleton, nous n'aurions pas été dix ans dans le giron britannique<sup>8</sup>. Que l'anglais soit maître, d'accord puisque nous n'avons pas le choix, mais au moins que le maître soit le plus loin possible. L'année suivante, les Américains plient bagages et rentrent chez eux.

En 1791, le territoire du Canada est divisé en deux provinces que l'on appellera le Haut-Canada (l'Ontario) et le Bas-Canada (le Québec). L'année suivante, en 1792, le Bas-Canada forme son premier parlement<sup>9</sup>.

Lorsque arrivent les années 1820, le parlement du Bas-Canada se montre désireux d'occuper le territoire qui lui est dévolu. Anxieux de savoir si les régions périphériques de Québec, Trois-Rivières et Montréal sont colonisables, il instaure une commission d'enquête et veut faire témoigner les personnes susceptibles de connaître les

---

<sup>5</sup> *Idem*, p. 694.

<sup>6</sup> *Le petit Larousse illustré*, édition 1994, p. 1481.

<sup>7</sup> *Chronique de la France et des Français*, op cit, p. 694.

<sup>8</sup> *Le petit informateur canadien*, op cit, p. 115.

<sup>9</sup> *Ibidem*.

régions en cause pour y avoir séjourné, voyagé ou en avoir entendu parler.

*Le vendredi 30 janvier 1824, comparait M. François Verrault<sup>10</sup> qui habite les Terres-Rompues. Le président qui est dans la Chaire, M. Stuart lui pose les questions.*

*Q: Avez-vous eu aucun et quels moyens d'obtenir des connoissances du Pays du Saguenay et des Pays circonvoisins?*

*R: J'ai actuellement 65 ans, et depuis l'âge de quinze ans, jusqu'à l'automne dernier, j'ai séjourné dans les Pays du Saguenay, et j'ai fait bien des courses dans les Pays voisins.*

*Q: Quelle est la longueur, largeur et profondeur et le Cours du Saguenay?*

*R: Depuis son embouchure, il y a vingt-cinq lieues jusqu'à Chicoutimy, jusqu'où monte la Mer; la Rivière Saguenay a généralement trois quarts de lieue de large, elle est extrêmement profonde jusqu'à la distance de trois lieues de Chicoutimy.*

*Q: Quels sont les Ruisseaux qui se déchargent dans le Saguenay, ou dans le Lac St. Jean, leur longueur, largeur, profondeur, et cours respectivement; jusqu'à quelle distance sont-ils navigables, et quelles sont les espèces de Poisson qu'on trouve dans le Saguenay, ou dans le Lac St. Jean, ou dans les Ruisseaux qui se déchargent dans l'un ou l'autre?*

François Verrault donne alors une idée étonnante de sa connaissance de la région qu'il a habitée, dit-il, pendant près de cinquante ans. Il décrit avec force détails de la Rivière Ste-Marguerite jusqu'au nord du Lac St-Jean avec la verve qui sied au coureur de bois.

Il précise même à une autre question qu'il a fait le tour en passant par le Saguenay pour se rendre jusqu'à Trois-Rivières et montre encore une fois qu'il est au fait des particularités de la

---

<sup>10</sup> Bas-Canada — Chambre d'Assemblée. *Septième rapport du comité spécial sur la partie de la Harangue du Gouverneur en chef à l'ouverture de la session de la législature, le 16 décembre 1820, qui a rapport à l'établissement des terres de la couronne.* «Appendice R du XXXII<sup>e</sup> volume des Journaux de la Chambre d'Assemblée de la province du Bas-Canada. Quatrième session du onzième parlement provincial. Québec, Neilson, 1824, (90 pages) pp. 22 à 24.

région, décrit dans les moindres détails les cours d'eau, les noms amérindiens qui leur sont appliqués et leur traduction libre, parle de la flore et de la végétation, du gibier terrestre et aquatique...

*Q: Quelle est la nature du sol dans la route que vous venez de décrire, et dans quel temps est-ce que le printemps et l'hiver commencent dans les différentes parties que vous avez parcourues?*

*R: Aux alentours de Tadoussac, le sol n'est que du sable, et seulement propre à la culture des patates; en montant dans le Saguenay, toutes les anses et l'intérieur des deux côtés sont composés de bonnes terres propres à la culture; il y a peu de différence avec le climat de Québec, toutes sortes de légumes, ainsi que des melons et des concombres, y viennent à leur maturité; vers Chicoutimy les Messieurs de ce Poste ont des jardins qui produisent des concombres, melons, oignons, et en un mot, toutes les choses qui sont produites à Québec; vers le Lac St. Jean et tout à l'entour les terres sont superbes; c'est là où les Jésuites avoient anciennement un Couvent et une Ferme; il y existe encore des pruniers, pommiers, cerisiers et vignes, plantés par eux, et on y voit des sillons où la charrue est passée...*

Les choses se présentent donc sous leur meilleur jour et nos parlementaires ne peuvent faire autrement que d'y penser à deux reprises avant de repousser du revers de la main une éventuelle colonisation de ce coin de pays. Un autre doute subsiste: cette région peut subvenir à ses besoins agricoles, mais peut-elle rapporter à l'ensemble du Bas-Canada?

*Q: Quelles espèces de Bois avez-vous observées dans les Pays que vous venez de décrire?*

*R: Depuis Tadoussac jusqu'au pied des Rapides Pemonka, à la distance de 75 lieues ou environ, on trouve une grande quantité de Bois de haute futaie, consistant en Pin blanc, Pin rouge (Norway Pine), du Fresne, d'Épinette de toutes espèces, de l'Orme, Merisier, et Erables, outre différentes autres espèces de Bois, comme Bouleau, Peuplier, Tremble, Épinette grise et rouge, etc. etc. etc.*

*Q: Croyez-vous que les différents Bois de Construction que vous venez de mentionner pourroient être amenés par les différents Cours d'Eau dont vous avez parlé, jusqu'à un endroit où l'on pourroit les charger à bord des Bâtimens pour les exporter par le Fleuve St. Laurent?*

*R: On peut couper du Bois sur les bords des différentes Rivières qui se déchargent dans le Lac St. Jean et le Lac Tsinogomi, qui se jette en dérive sur les bords de chacun de ces Rivières, se rendroient d'eux-mêmes jusqu'à Chicoutimy, où des Vaisseaux peuvent venir les charger comme déjà dit plus haut.*

*Q: Quelle est la Nation Sauvage qui habite cette Contrée?*

*R: La Nation Montagnaise, leur nom Sauvage est Papinashuah, qui veut dire Rieurs ou Ricaneurs, et effectivement ils le sont, ils ont même l'habitude de donner un sobriquet à des personnes qu'ils voient pour la première fois, pour pouvoir s'en moquer et en rire sans que ces personnes peuvent s'en appercevoir [sic]; et ils se plaisent même à se rire les uns des autres, ce qu'ils font si adroitement que ceux qui en sont l'objet s'en apperçoivent rarement. Ils sont d'un caractère doux, charitables, et hospitaliers, mais poltrons à l'excès.*

*Q: Quel est le nombre des Familles de cette Nation qui habitent cette partie du Domaine du Roi que vous avez désignée?*

*R: Il y a trois Familles à Tadoussac, neuf à Chicoutimy, douze au Lac St. Jean, et neuf à Assuapmousoin, formant trente-trois Familles composées l'une dans l'autre de cinq personnes, et faisant un total de cent-soixante-cinq âmes.*

*Q: Cette Nation a-t-elle augmenté ou diminué depuis que vous avez été pour la première fois dans ces Contrées?*

*R: Elle a diminué d'un tiers.*

*Q: A quoi en attribuez-vous la cause?*

*R: Au manque des Animaux dont ils se nourrissent en faisant la chasse; il n'y a pas une année qu'il n'en meure de misère et de faim, lorsqu'ils s'enfoncent dans les Forêts pour chasser; j'ai connoissance qu'il en est mort dans un Hiver dix-huit personnes de cette manière; et je crois que dans peu d'années cette Nation s'éteindra.*

*Q: Avez-vous connoissance de quelque Tradition parmi les Sauvages, qui a rapport aux Jésuites qui habitoient autrefois le*

*Lac St. Jean, concernant leurs occupations et les causes qui ont fait abandonner cet endroit?*

*R: J'ai entendu dire par les Sauvages que les Jésuites ne cultivoient la terre que sur un très petit plan, seulement pour le besoin de leur Etablissement; que leurs principales occupations étoient d'instruire les Sauvages dans la Religion, qu'ils se mêloient aussi de faire la Traite avec les Sauvages, et que c'est pour cette dernière raison que la Compagnie des Indes d'alors les a chassés de cet endroit.*

*Q: Croyez-vous que l'on pourroit parvenir à engager les Sauvages à cultiver la Terre?*

*R: Non, je ne le crois pas, parce qu'ils sont trop paresseux, et qu'ils méprisent ceux qui travaillent à l'Agriculture; j'ai essayé plusieurs fois de les engager à faire des Champs de patates, je leur ai fourni des Outils, comme Bêches, Pioches, etc. pour préparer la Terre; en outre je leur ai donné des germes de Patates; je les ai même nourris et je leur ai donné du Rum pour les engager à travailler à la Terre: mais aussitôt que le Soleil commençoit à les réchauffer, ils jetoient les Outils et ils abandonnoient tout pour courir les Bois.*

*Q: Quelle est l'étendue du Pays de Chasse de cette Nation?*

*R: Ils chassent dans toute l'étendue du Pays que je viens de décrire, distribuant à chaque Famille un certain espace de Terrain.*

*Q: De quelle manière est établie cette division, et quelle est l'étendue de Terrain allouée à chaque Famille, et quand est-ce que cette division a eu lieu?*

*R: Lorsqu'un Père a plusieurs Garçons, c'est lui qui assigne à chacun d'eux la portion de ses Domaines qu'il veut qu'ils occupent, et ce partage est scrupuleusement observé par eux, à un point que les blancs ne peuvent les engager à empiéter sur les Terres d'autrui<sup>11</sup>.*

Que peuvent demander de plus les représentants de l'Assemblée législative du Bas-Canada? Ne s'agit-il pas d'un territoire extrêmement vaste? N'est-il pas merveilleusement colonisable comme vient

---

<sup>11</sup> *Ibidem.*

de le déclarer François Verreault? Et il possède des ressources faciles à exploiter...

Et puis, ce qui ne gêne rien, le territoire envisagé en est un que tous s'accordent à dire d'une exceptionnelle beauté. Le jésuite Paul LeJeune ne disait-il pas dès sa première Relation en terre d'Amérique que «le 3 juin, nous entrons dans le pays par l'un des plus beaux fleuves du monde»<sup>12</sup> même s'il y a des inconvénients que Paul LeJeune lui-même n'est pas sans relever; ainsi, dans la même relation, exactement un mois plus tard, il note<sup>13</sup>:

*...le 3 juillet, nous quittons Tadoussac et allons mouiller à «l'échafaud aux Basques», (...) Je mets pied à terre; je pensai être mangé par les maringouins, des petites mouches importunes au possible.*

Jean DeQuen suit les traces de Paul LeJeune et n'est pas moins impressionné par la région, non plus que François de Crespicul qui évangélisera le Royaume en long et en large, qui s'arrêtera un peu partout pour porter la Parole. C'est le premier à faire mention du glissement de terrain survenu à Shipshaw en 1663, comme nous l'avons souligné dans un chapitre antérieur. Et il ajoute qu'au «bout de notre chemin, je trouvai un gros rapide et la belle rivière des Papinachois (par laquelle les Papinachois descendent à Chicoutimi). Deux jours après, ces quatre familles (des familles d'Outabitebec rencontrées un peu plus tôt) se joignirent à nous et, tous ensemble, nous entrâmes dans le bois pour y chercher notre vie, et pour aller au devant d'une grande quantité de Sauvages qui devaient descendre, le printemps»<sup>14</sup>.

Point n'est besoin de parler des éloges d'Antonio Silvy, un autre jésuite qui s'est senti suffisamment près du peuple qu'il a côtoyé,

---

<sup>12</sup> *Les Relations des Jésuites*, citées dans *Trente robes noires au Saguenay*, Dragon, Antonio, s.j. Société historique du Saguenay, # 24, Chicoutimi 1970, p. 15.

<sup>13</sup> *Idem*, p. 17.

<sup>14</sup> *Relations inédites de la Nouvelle-France, 1672-1678*, Editions Elysée, Montréal 1974, tome 1, p. 333.



pour établir un lexique<sup>15</sup> de la langue utilisée par les autochtones en question. Un lexique qui n'allait être supplanté que par le dictionnaire montagnais-français de Lynn Drapeau paru à la fin de 1991<sup>16</sup>.

Quant à lui, le jésuite Pierre Laure connaît si bien le territoire qu'il lui consacre une carte extrêmement détaillée *du Domaine du Roy en Canada* qu'il dédie à Monseigneur le Dauphin<sup>17</sup>, carte où il illustre les cours d'eau majeurs de la région. C'est ainsi qu'il parle de ce que nous connaissons aujourd'hui comme étant la rivière Shipshaw, sous le vocable *Rivière des Petits Mistassins*.

Au cours des recherches effectuées, j'ai retrouvé quantité de noms pour cette rivière, tout au long de l'histoire de la colonie. Certains sont explicites, d'autres le sont moins. En fait, il y a plusieurs façons de comprendre ces noms. Ceux d'origine amérindienne sont plus précis que les autres; les premiers habitants de cette contrée ont l'habitude de donner des noms descriptifs. Voici une liste sommaire des noms donnés au cours des ans, à cette rivière, avec les explications telles que trouvées.

*LA RIVIERE DES TERRES-ROMPUES*: on trouve ce nom pour la première fois dans les *Relations* du père Charles Albanel qui la cite en 1672. Il la nomme ainsi en raison du tremblement de terre survenu 10 ans plus tôt. Une croyance populaire voudrait que ce nom soit celui d'une amérindienne. Cependant il a été impossible de corroborer ce fait, quelles que soient les avenues explorées: annales, légendes amérindiennes, ou récits des Européens.

*LA RIVIERE DES PAPINACHOIS*: Le père François de Crespieu, jésuite, la nomme ainsi dans sa Relation du 21 octobre 1673 à cause de la tribu de Papinachois qui y est établie. Les Papinachois sont une bande issue de la famille des Montagnais, de la grande nation des Algonkiens. Comme en fera état François Verreault lors de sa comparution devant la commission sur l'ouverture des *Domaines du*

---

<sup>15</sup> *Dictionnaire Montagnais-Français*, Silvy; Antonio, s.j., transcription de Angers, Cooter et Mc Nulty, Presses de l'Université du Québec.

<sup>16</sup> *Dictionnaire Montagnais-Français*, Drapeau; Lynn, Presses de l'Université du Québec, Sillery 1991.

<sup>17</sup> *Carte du Domaine du Roy en Canada, dédiée à Monseigneur le Dauphin*, Laure; père Pierre, s.j., (extrait), [annexe à] *Trente robes noires au Saguenay*.

Roy, la traduction de leur nom «*Papinachiwek*» donnerait «*J'aime à rire un peu*».

*LA RIVIERE EMENIPEMAGAU*: Sachant qu'au XVII<sup>e</sup> siècle on indiquait le nord au bas de la carte, on comprendra mieux l'explication que donne le même François de Crespieul lorsqu'il déclare dans ses Relations: *Ainsi nommée à cause de sa rapidité et de plusieurs ilots dont elle est entrecoupée. Elle descend vers le nord-ouest, où, perdant un peu de sa largeur, elle prend le nom de Rivière des Papinachois.*

*LA RIVIERE DES PINS GRIS*: Ainsi nommée en raison de l'énorme quantité de pins gris qui poussent sur ses berges.

*LA RIVIERE SHIPSHAW*: Ce nom est sans conteste le plus usité et le mieux connu de tous ceux qu'on donne à cette rivière. En outre, c'est celui qui est utilisé comme toponyme, de nos jours. Les interprétations sont fort diversifiées quant à la signification amérindienne de cette appellation. Certains Montagnais prétendent que ce nom signifie *remous* ou *cascade* ou encore *piège* ou tout aussi bien *fosse*. Le dictionnaire LeMoine donne pour sa part la signification suivante: *Rivière renfermée*. Mais quelle est l'interprétation retenue pour le terme «*renfermée*»? Signifie-t-il difficile d'accès? C'est possible car cette rivière l'est, tous ceux qui la connaissent le savent.

Ne signifierait-il pas plutôt *sinueux*? C'est également possible. A moins qu'on lui ait donné le sens de *camouflé*? C'est une avenue difficile à repousser. Les plaisanciers du Saguenay le savent, son entrée est bien dissimulée derrière des pins gris et, si l'on n'y prend garde, on risque de passer devant son embouchure sans s'en rendre compte.

Nonobstant ces tergiversations, selon le père Georges LeMoine, le nom serait dérivé de *Shita*. Cependant, j'avoue humblement avoir certaines réserves sur ce propos. Dans la langue Attikameg8, (l'une des familles de la grande nation Algonkienne), le terme *sipi8* signifie *rivière* tandis que le terme *shaü* signifie *obstrué* au sens de *camouflé*. Le cartographe Nixon qui a séjourné au Saguenay en 1829 semble être celui dont l'orthographe se rapproche le plus de celui des amérindiens puisque sur une carte qu'il établit lors de son passage, (en 1829) il écrit *shippeshaw*.

*LA RIVIERE MISSIGUINIPI*: Ce nom est donné par le Capitaine Carver en 1763. L'origine de ce nom semble être *mishte* qui signifie

*grand* et *nipt* qui veut dire *eau*. Vraisemblablement *les grandes eaux*, en raison des nombreux cours d'eau qui s'y déversent.

*LA RIVIERE DES PETITS MISTASSINS*: c'est le nom que le père Pierre Laure lui donne sur une carte qu'il dédie à *Monseigneur le Dauphin* en 1673. Les Petits Mistassins sont une sous-famille des Montagnais de la Grande Nation des Algonkiens, ce qui laisse supposer qu'ils ont déjà habité la région.

*LA RIVIERE BELLE* ou *BELLE RIVIERE*: c'est un autre des noms qui lui sont attribués par le père de Crespieul dans ses Relations. Sachant que les Jésuites de cette période n'étaient pas particulièrement portés sur la poésie, il est permis de croire que cette rivière qu'il nomme ainsi aurait réellement ce nom. De là le repérage de la cascade dite *Koushpaigane*.

*LA RIVIERE TAPIK8*: Dans la langue Montagnaise, le terme «*pik8*» ou «*pikueu*» signifie «il le brise, l'abîme avec un objet». Tenant compte des multiples rapides qui existent sur cette rivière, il n'est pas interdit de voir dans cette appellation une espèce d'avertissement à l'intention du voyageur. En de nombreux endroits, la rivière risque en effet de briser le canot avec ses rochers.

Sans égard à son nom, on peut dresser un portrait sommaire de cette rivière *aux mille noms*. S'étendant sur quatre-vingt-cinq milles de longueur, tantôt nord-est, tantôt nord-ouest pour revenir nord-est, elle finit par descendre se jeter dans le Saguenay dans une direction sud-ouest. La superficie de son bassin est de mille trois cent soixante-quatre milles<sup>2</sup>.

Son débit, à marée basse, n'est probablement pas inférieur à cinq cent pieds<sup>3</sup> par seconde, en raison du nombre important de cours d'eau qui s'y déversent. Notons principalement les lacs Brochet, Gamelin, Des Iles, Epinette, Caché, Huit-Chutes, Beauséjour, Vert, des Iles-de-la-Boiteuse, Onatchiway, au Poivre, Louise, Pamousca-chiou, de même que le Lac Shipshaw<sup>18</sup>.

Quantité de rivières s'en servent également comme confluent. Parmi elles, notons la Rivière des Epinettes, du Dos de Cheval, Bras du Nord, du Portage, Huit-Chutes, Bras-Harvey, au Poivre, du Milieu, Caché, de la Corneille, Bras-de-la-Savane, Beauchêne,

---

<sup>18</sup> Bassin de drainage de la Rivière Shipshaw, Commission des Eaux Courantes du Québec, *Planche XXXIV*, Montréal, 4 février 1920.

Blanche, Tête-Blanche, Petite-Rivière-Tête-Blanche, à la Hache, Du Canal-Sec, Onatchiway, Boiteuse, Missipi, Nempêche, ainsi de suite. Précisons que son dernier affluent, porteur des peines de la région, a pour nom la Rivière-aux-Vases...

## APPRIVOISER UN ROYAUME

Lorsque Alexis Tremblay et Thomas Simard remontèrent le Saguenay en provenance de la région de Charlevoix avec leurs vingt-cinq compagnons, s'installant d'abord à l'Anse-St-Jean<sup>1</sup> puis à la Grande-Baie<sup>2</sup>, ils avaient été devancés, ce que leur principal bailleur de fonds William Price savait fort bien.

Il faut dire que William Price avait pris bonne note des propos qu'avait tenus François Verreault devant la Commission d'enquête sur l'ouverture du Saguenay à la colonisation. William Price n'aurait certainement pas, autrement, investi à lui seul plus de 80% des 13 629\$ nécessaires à l'établissement de ces colons au Saguenay<sup>3</sup>.

Cependant, le principal fournisseur de renseignements à la commission d'enquête sur l'ouverture du Saguenay à la colonisation n'était plus là pour permettre aux nouveaux colons de mieux apprivoiser le Royaume. Comme il le dira lors de son passage devant cette commission le 30 janvier 1824, il y a déjà un an que François Verreault n'habite plus le Saguenay<sup>4</sup>.

Il n'était plus disponible non plus puisque, comme en font foi les registres de Notre-Dame de Québec, il est décédé à peine un an

---

<sup>1</sup> *Histoire du Saguenay-Lac St-Jean*, Camil Girard et Normand Perron, IQRC, Québec 1989, p.120.

<sup>2</sup> *Au temps de la pinière*, Raoul Lapointe, Société Historique du Saguenay coll.SHS # 45, p. 63, (citant le journal de Louis-Antoine Martel).

<sup>3</sup> *Histoire du Saguenay-Lac St-Jean*, op cit., pp. 120 et 121.

<sup>4</sup> Bas-Canada — Chambre d'Assemblée. *Septième rapport du Comité spécial sur la partie de la harangue du Gouverneur en chef à l'ouverture de la session de la législature, le 16 décembre 1820, qui a rapport à l'établissement des terres de la couronne*, «Appendice R du XXXIII<sup>e</sup> volume des Journaux de la Chambre d'Assemblée de la province du Bas-Canada». Quatrième session du onzième parlement provincial. Québec, Neilson, 1824, (90p.) pp. 22 à 24.

après sa comparution devant cette commission, le 9 février 1825<sup>5</sup>, pour être inhumé le lendemain (10 février) à l'âge de 65 ans. Le document de sépulture fait mention du fait que le voyageur est mort «picoté», c'est-à-dire de la petite-vérole. Il fut d'ailleurs inhumé au lieu dit «Cimetière des Picotés», à Québec.

Quant à sa femme qui avait probablement appris à parler français — puisqu'il avait contracté mariage avec Marie BersiamisKue en 1786 — il est permis de croire qu'elle aurait pu servir de guide ou d'interprète dans cette région plus ou moins hostile et nouvelle.

Cependant, Marie BersiamisKue qui avait tout de même vécu intensivement si l'on se reporte à la nature de son peuple, encore plus nomade que François Verreault, avait un penchant pour l'alcool, selon les témoignages de l'époque, en particulier ceux de Neil McLaren<sup>6</sup> qui aura compilé, en tant que commerçant et tenant du poste de Chicoutimi, outre des factures, quantité de notes sur le territoire, ses habitants et leurs mœurs, leurs us et coutumes, lesquelles notes n'ont certes rien à envier aux *Relations des Jésuites*, non plus qu'à quelque organisme de renseignements de nos jours. Noyée en état d'ivresse en juillet 1820, son acte de sépulture est daté du 23 juin de l'année suivante (1821) avec une mention du missionnaire C.J. Primeau où il précise que «Marie Petsiamiskueu n'a pas eu les prières de sépulture»<sup>7</sup>.

Tout au long de sa vie, — du moins pour la partie qu'il passa au Saguenay — François Verreault aura couru les bois, tantôt trappeur, tantôt portageur pour le compte de Neil McLaren, tantôt simple chasseur ou interprète. Qu'il ait *jardiné* ne fait aucun doute. Mais il n'était tout de même pas ce qu'on pourrait qualifier de *colon*, quelqu'un qui s'empare de la terre, la défriche, laboure, sème et récolte à plus ou moins grande échelle. De toute façon, à cette époque, l'homme était au bois, tandis que la femme s'occupait de la terre.

---

<sup>5</sup> Généalogie de François Verreault (6 pages n.p.) transmise avec une lettre à l'auteur par madame Georges Dessaint de Saint-Pierre en date du 4 octobre 1979.

<sup>6</sup> *Journal of Chicoutimi*, by Neil McLaren, Archives du Québec.

<sup>7</sup> *Généalogie de François Verreault*, op cit, p. 2.

Cependant, Marie BersiamisKue était, comme son nom l'indique, *filie de Betsiamite*, donc nomade jusque dans ses gènes. Or, comment cultiver la terre quand on n'est pas six mois de suite au même endroit? Quand on voyage continuellement, sur l'eau ou en forêt... Et, de ce côté, l'épouse de François Verreault était certes aussi nomade que son mari. Dans son journal, McLaren fait en effet état de l'embauche de Marie BersiamisKue comme portageuse<sup>8</sup>. Il est cependant vrai également qu'il parle aussi d'exploitation d'une érablière, par la même épouse de François Verreault<sup>9</sup>.

Le portage n'était sans doute pas le lot des femmes, dans ces temps reculés de la colonisation du Royaume; cependant, si l'on accepte le *Journal of Chicoutimi* tenu par Neil McLaren entre 1800 et 1805, lequel apparaît comme le plus important recueil de données sur le Royaume du Saguenay antérieurement à sa colonisation, on ne peut nier cet emploi du temps pour Marie BersiamisKue.

Il ne faudrait cependant pas croire que les Verreault, François et Marie, n'avaient pas de vie de foyer. Preuve de cet assertion? Revenons encore une fois au *Journal of Chicoutimi* de Neil McLaren<sup>10</sup>:

*...On ne travaille pas [le dimanche]. Les chasseurs ne visitent même pas leurs collets. Parmi les employés, le dimanche, les uns vont à la pêche, les autres se promènent en canot, ou vont rendre visite à la famille de François Verreault aux Terres-Rompues...*

Même si François Verreault aura quelques enfants illégitimes, dont une de Françoise Ganunaniskue, née moins d'un mois avant qu'il épouse Marie BersiamisKue, comme l'indiquent les registres. On n'est, en effet pas sans se rappeler que François Verreault épousa

---

<sup>8</sup> *Chicoutimi poste de traite (1676-1856)*, Lorenzo Angers, Editions Leméac, coll.: Historique, 1971, (citant *Journal of Chicoutimi* de Neil McLaren), p. 89.

<sup>9</sup> *Idem*, p. 79.

<sup>10</sup> *Idem*, p. 91.

le 5 août 1786 Marie BersiamisKue. Or, voici ce qu'on trouve en date du 12 juin 1788 dans les registres<sup>11</sup>:

*«Le même jour au même lieu (12 juin 1788 à Tadoussac) par nous soussigné prêtre missionnaire des Postes du Domaine du Roi et de la Seigneurie de Mingan a été baptisée sous condition Marguerite ShiSheabanu kue née au mois de juillet un mil sept cens quatre-vingt six. fille naturelle de François Vereau et de françoise Gamunaniskue, parain Thomas Uabishguinagan maraine Martha Ut Shiskangamis Kue illétrés*

*J.J. Roy ptre miss.»<sup>12</sup>*

C'est d'ailleurs un fait d'autant plus étonnant que le même abbé Jean-Joseph Roy qui a signé le registre pour Marguerite a également signé pour le registre baptismal de François, premier enfant légitime de François Verreault, dix-sept jours plus tard, (c'est l'entrée qui suit immédiatement celle concernant Marguerite) alors qu'il était au poste de Chicoutimi.

C'est aussi ce même abbé Jean-Joseph Roy qui a reçu les consentements mutuels de François Verreault et Marie Bersiamis-Kue, le cinq août 1786<sup>13</sup>, quelques jours après la naissance de Marguerite.

*Le cinq aoust mil sept cent quatre-vingt six nous soussigné prêtre missionnaire des Postes du Domaine du Roi et de la Seigneurie de Mingan étant en la paroisse St Pierre en l'isle d'Orléans, avons reçu le mutuel consentement de mariage par parolles de présent, et avons donné la bénédiction nuptiale suivant les cérémonies prescrites par notre mère S<sup>e</sup> Eglise à François Vereau fils de feu Prisque*

---

<sup>11</sup> *Généalogie de François Verreault*, op cit, p. 5.

<sup>12</sup> *Registre des Postes du Roy*, Archives de l'Archidiocèse de Québec, vol. D, Cahier -1.

<sup>13</sup> *Registre des postes du Roy*, op cit.



*Vereau et de Catherine Laberge d'une part et à Marie PetsiamisKueu fille de feu Joseph Antoine Shashumegu et de Marie Josephte Ustshesk d'autre part, les parens des parties ont consenti au dit mariage et Monseigneur l'évêque de Québec les a dispensés de la publication des bancs; étaient présents messieurs Hamel et Duchouchet qui ont signé avec nous, jean et illétre l'époux a signé, et l'épouse a déclaré ne savoir ni lire ni écrire*

*J.J. Roy ptre*

Cependant, cette Marguerite n'est pas la seule enfant illégitime de François Verreault. Une explication demeure plausible dans tout ce remue-ménage, c'est que certains des enfants illégitimes de François Verreault soient en réalité ceux de l'oncle de François. Les questions de paternité de François Verreault représentent un problème difficile à départager.

En effet, dès la deuxième génération de Verreault en Amérique, on retrouve au moins un François à toutes les générations. Un François naît en effet en 1682, un autre en 1724, un autre en 1743, le nôtre en 1760 et c'est faire abstraction de ceux qui portent un nom composé: François-Etienne, François-Amable, ainsi de suite. Cinquième génération de cette souche de Verreault en terre d'Amérique, l'époux de Marie BersiamisKue est la quatrième génération où on retrouve son patronyme. Plusieurs membres de cette famille ont séjourné au Saguenay-Lac St-Jean pour des périodes plus ou moins longues.

Comme si le problème n'était pas suffisamment complexe, même si plusieurs généalogistes attribuent des paternités illégitimes à François Verreault, il faut garder à l'esprit que Marguerite est baptisée à Tadoussac, une région où l'oncle François se rendit souvent. Par ailleurs, une autre difficulté vient s'installer dans le dossier lorsqu'on veut comparer les registres. Le père étant absent, on ne peut même pas comparer les signatures. François, fils de Prisque-Barthélémy et de Catherine Laberge est-il ou non, le père de cet (ou ces) enfant(s) illégitime(s)?

Encore une fois, il faut nous reporter aux propos tenus par Neil McLaren<sup>14</sup>. Il parle en effet à plusieurs reprises de «*Mrs François Verreault, her step-daughter...*» laissant ainsi comprendre que François avait eu au moins un enfant d'une première union, qu'elle ait été sanctionnée par l'église ou non. Par ailleurs, le lieu de naissance de Marguerite n'a en soi rien de surprenant, même en attribuant sa paternité à notre François. McLaren précise en cette année 1803, que la fameuse «*step-daughter*» a 18 ans déjà avancé... Son calcul donne comme année de naissance 1785 alors qu'elle est née en 1786, mais l'écart est loin d'être anormalement disproportionné.

Pour revenir à la vie de foyer de François et Marie Verreault, non seulement elle existait, mais elle était même bien tangible. Davantage, McLaren fait état des visites dominicales que plusieurs familles faisaient aux Verreault. Le voyage aux Terres-Rompues était, peut-on lire entre les lignes de McLaren sans trop risquer de se tromper, un véritable pèlerinage.

Revenons, puisqu'il est question de François Verreault, comme nous l'avons antérieurement vu, aux assertions de Burgesse et de Angers, quant à son lieu de résidence. Burgesse déclare que Verreault demeurait *presque à l'emplacement* de la centrale de Shipshaw<sup>15</sup>. Angers le citant parle d'*exactement* à l'emplacement de la centrale de Shipshaw<sup>16</sup>.

C'est, de la part de l'un comme de l'autre, nier l'évidence. D'ailleurs, Burgesse donne une amorce de la réponse la plus probante. Il parle en effet des Terres-Rompues. Or, toute personne qui est au fait des données géographiques de cette région sait que les Terres-Rompues et l'embouchure de la rivière Shipshaw sont deux entités distinctes.

D'ailleurs l'arpenteur A. Wallace, dans son rapport signé le 30 mars 1865, émet des données quant à la géologie de ce secteur qui

---

<sup>14</sup> *Journal of Chicoutimi*, op cit, année 1803.

<sup>15</sup> *La plus ancienne famille du Saguenay*, J.-Allan Burgesse, Chicoutimi 1948, Société Historique du Saguenay, # 12, p. 11.

<sup>16</sup> *Chicoutimi poste de traite (1675-1856)*, op cit. p. 75.

nous évitent de tomber dans le même piège que Burgesse qui allait entraîner Angers à sa suite.

*...La surface des ravins formés par les cours d'eau [affluents de la rivière aux Vases] se compose d'une glaise légère, onctueuse et blanchâtre, d'où vient le nom de la rivière aux Vases, dont le lit n'atteint pas encore le roc. (...)*

*...Des masses considérables de roc, de l'espèce appelée gneiss, un granit stratifié, apparaissent de chaque côté de la rivière Shipshaw, près de son embouchure...<sup>17</sup>*

Comme il l'a lui-même déclaré lors de son témoignage devant la Chambre d'Assemblée, c'est bien aux Terres-Rompues que François Verreault demeurait<sup>18</sup>. Neil McLaren le confirme d'ailleurs dans son *Journal of Chicoutimi*. Or, les Terres-Rompues ne sont pas en bordure de la rivière Shipshaw, mais de la rivière aux Vases, laquelle ne touche pas même la rivière Shipshaw<sup>19</sup>. Plusieurs historiens donnent comme premier résident de ce qui allait devenir St-Jean-Vianney Peter McLeod (le père) qui habitait, lui aussi, les Terres-Rompues.

Cependant, c'est un fait connu de tous ceux qui ont traité le cas de François Verreault, qu'il était commis pour le Poste de traite de Chicoutimi, qu'il était régulièrement requis pour faire du transport de marchandises<sup>20</sup>, occasionnellement interprète, qu'il était marchand de fourrures<sup>21</sup>, expert en fourrures<sup>22</sup>; il était également trappeur<sup>23</sup>.

---

<sup>17</sup> *Description des cantons arpentés de la province de Québec*, la législature du Québec, 1889, Archives nationales du Québec, (cote 729), p. 189.

<sup>18</sup> «Appendice R du XXXIII<sup>e</sup> volume des *Journaux de la Chambre d'Assemblée de la province du Bas-Canada*», op.cit.

<sup>19</sup> *Bassin de drainage de la rivière Shipshaw, Planche XXXIV*, Commission des Eaux Courantes de Québec, Montréal 1920.

<sup>20</sup> *Journal of Chicoutimi*, op cit., lundi 7 novembre 1802.

<sup>21</sup> Selon son propre témoignage à l'enquête sur l'établissement des terres de la couronne devant la Chambre d'Assemblée en 1924.

<sup>22</sup> *Chicoutimi poste de traite*, op cit., p. 83.

Il est d'ailleurs étonnant que Lorenzo Angers appuie J.-Allan Burgesse dans ses allégations alors que le même Angers déclare dans son livre:

*François Verreault tendait ses pièges à partir des Terres-Rompues, dans un chemin qui passait par le Petit-Fonds et se rendait jusqu'au Marais. Presque à chacune de ses visites, il apportait à son ami McLaren de belles peaux de martres et de castors, parfois de loups-cerviers. Son territoire de chasse fut, pour un temps, infesté de carcajous rusés et voleurs, ennemis jurés des chasseurs.*<sup>24</sup>

On peut cependant comprendre les dires de Burgesse, qui n'est pas, contrairement à Angers, originaire du Saguenay et peut, dans les circonstances, difficilement connaître les *subtilités territoriales*. En effet, les Terres-Rompues étant cadastrées comme partie intégrante du Canton Simard, depuis longtemps, on a tendance à les associer au territoire de la municipalité de St-Jean-Vianney.

Au fond, si Meiachkwat n'avait pas fait une demande expresse au père Barthélémy Vimont de remplir une promesse faite plus tôt<sup>25</sup>, il y a tout lieu de croire que la colonisation de ce que Cartier appelait déjà en 1635 *la Rivière et Chemin du Royaume et Terre du Saguenay* eut été beaucoup plus tardive qu'elle ne le fut.

Cependant, le père LeJeune n'était pas un homme difficile et savait à quoi s'attendre quant à son avenir en Pays Montagnais. Étrangement, on constate d'ailleurs que le témoignage du Jésuite est quelque peu différent de celui qu'apportera, plus ou moins cent cinquante ans plus tard, François Verreault devant l'Assemblée du Bas-Canada.

Si, encore aujourd'hui nous sommes enclins à voir dans l'Amérindien, la même chose que François Verreault y voyait: un individu ayant de fortes tendances à l'alcoolisme, le père LeJeune apporte un

---

<sup>23</sup> *Idem*, p. 80.

<sup>24</sup> *Idem*, p. 81.

<sup>25</sup> *Trente robes noires au Saguenay*, op cit, p. 32.

témoignage des plus édifiants à l'endroit des premiers habitants du Royaume<sup>26</sup>.

*"Je leur dis un jour que des Français m'avaient dit à mon départ de Québec que je ferais des Indiens tout ce que je voudrais avant la venue des vaisseaux, mais que, à l'abord des navires, je ne pourrais plus les retenir et qu'ils seraient ivres du matin au soir. L'un d'eux me dit de bonne grâce: — Père, fais une gageure avec ceux qui t'ont dit cela. Nous te ferons gagner! Nous ne nous enivrerons pas. Reste avec nous jusqu'à la flotte et nous t'apporterons les boissons que nous aurons. Tu seras l'échanson et le distributeur; tu nous verseras de tes mains et nous ne dépasserons pas la mesure que tu nous donneras."*

On pourra demeurer perplexe devant la qualité du vocabulaire de l'indien dont le père LeJeune tait le nom, mais quiconque fouille les *Relations des Jésuites* y remarquera l'art de certains missionnaires de fleurir les événements en les mettant à leur propre main, quitte à dénaturer leurs propos. De là à en dénaturer également le sens...

Mais le père LeJeune aura tout de même de la difficulté à supporter son arrivée en Territoire Montagnais. Et ce ne sont pas les Amérindiens qui lui causent le plus de problèmes, bien au contraire. Après un mois à Tadoussac, il rentre à Québec épuisé par la vie qu'il a menée ...et par les mouches noires. Il n'est cependant pas peu fier du travail accompli. Le 29 juin, 1641 il quitte Tadoussac.

L'année suivante le père LeJeune, qui allait bientôt partir pour la France où il passerait la majeure partie de sa vie à œuvrer pour le bien-être de la colonie naissante, est remplacé auprès des Montagnais par un autre Jésuite, le père Jean DeQuen.

Comparé à Paul LeJeune, on pourrait presque dire que DeQuen est un jeunot. Il n'a en effet que 39 ans, alors que son prédécesseur en avait déjà cinquante lorsqu'il est arrivé en territoire Montagnais. Comme chacun le sait, c'est à ce même père Jean DeQuen que l'on doit la connaissance que les blancs ont du lac Piougamik que les

---

<sup>26</sup> *Idem*, p. 41.

Amérindiens ont plutôt pour habitude d'appeler Piekeagami qu'on traduit invariablement par «Lac Plat», mais qu'aujourd'hui tout le monde appelle du prénom du jésuite DeQuen, Lac St-Jean.

S'il n'est pas facile de coloniser un tel royaume, il n'est pas davantage facile de l'apprivoiser. Il est vaste: tellement que ceux qui s'arrêtent à lui donner une superficie ne s'accordent pas. Certains documents vont même jusqu'à se contredire eux-mêmes.

Un fait demeure important, qu'il nous faut réaliser pour bien comprendre la problématique: habiter un territoire, c'est y avoir sa principale demeure ou, à la rigueur, à tout le moins y avoir un pied-à-terre; l'apprivoiser, c'est le connaître à fond, sous toutes ses coutures.

C'est aussi l'aimer. Et, pour aimer *le Royaume*, point n'est besoin d'en être résident non plus que d'en être originaire. C'est une région qui a gravé comme en un labour, sa marque au cœur de l'homme qui l'a connu. Il est relativement facile de sortir l'homme du *Royaume*, mais une fois entré, jamais le *Royaume* ne sortira de l'homme.

S'il est facile de faire sortir l'homme de son territoire, c'est que l'homme blanc avait un vaste territoire à occuper quand il a mis le pied à l'intérieur des limites de ce territoire que le *Roi Soleil* avait désigné comme son domaine royal. Toutes les Nations autochtones qui habitent ce territoire sont des nomades issus de la grande Nation Algonkienne et ils insuffleront à l'homme blanc le goût des déplacements.

On ne doit pas faire abstraction du fait que le Saguenay-Lac St-Jean est un pays isolé en pleine forêt<sup>27</sup>.

*Dans l'automne 1863, après plusieurs demandes faites par des personnes de St-Roch et de Beauport, le Gouvernement H. McDonald-Dorion nomma M.M. Nelson et Hamel pour explorer et faire rapport s'il y avait moyen de faire un chemin de Québec au Lac St-Jean. Ces deux arpenteurs partirent aussitôt dans l'automne très-avancé pour faire leurs explorations; ils étaient accompagnés de M. Jos. Perreault,*

---

<sup>27</sup> *Le Saguenay-Lac St-Jean*, Gilles Boileau, Québec, Documentation Québécoise, l'Éditeur officiel du Québec, 1971, p. 59.

*Membre pour le Comté de Richelieu et qui avait entrepris cette excursion en amateur.*

*Mais il eut lieu de regretter sa démarche car ils avaient calculé sans les désavantages de la saison et n'ayant pu faire leur exploration dans le temps calculé, les provisions leur manquèrent et ils furent bien près de périr tous de faim et même de s'égarer dans les vastes forêts qu'ils eurent à traverser, si l'on en croit M. Perreault qui fit un rapport détaillé et très désavantageux de cette exploration.<sup>28</sup>*

Ici, ce sont les notes de l'abbé Louis-Antoine Martel, l'un des pionniers de cette étrange épopée qui présidait à l'appriivoisement d'un tel Royaume. Evidemment, si les notes écrites sur le fait par l'abbé Martel sont justes, si elles sont de source fiable, on aura tendance à dire que ce cher M. Perreault avait manqué de jugement en s'attaquant à une telle odyssee en amateur.

A moins de n'être armés que de tire-pois, on comprend mal que ces messieurs furent bien prêts de mourir de faim. Quant à l'amateurisme de la préparation d'une telle expédition, on se doute bien que, sans doute pour relier Beauport à Chicoutimi ou à St-Bruno, le voyage ne devait pas se faire dans un confort analogue à celui de l'Assemblée nationale.

Encore aujourd'hui, nombreux sont les voyageurs qui trouvent pénible la traversée du Parc de la Jacques-Cartier. Nous garderons pour nous les commentaires qui nous hantent pour qualifier un voyage dans des conditions analogues à celles du voyage de Perreault. Une telle *aventure* manquait pour le moins de sérieux.

On comprendra donc que, suite à cette glose défavorable de Perreault, les Saguenéens se soient ligués contre les propos du député de Richelieu. Non seulement les Saguenéens et les Jeannois s'insurgent-ils contre les commentaires, mais leurs pasteurs leur accordent leur appui par le biais d'une lettre ouverte publiée dans les divers journaux du Québec avec copie conforme à l'Hon. Luc Letellier, ministre de l'Agriculture.

---

<sup>28</sup> *Au temps de la Pinière*, Raoul Lapointe, [chez l'auteur], Coll.: Société historique du Saguenay #45, Chicoutimi 1993, pp. 108-109.

Chicoutimi, 9 mars 1864

M. le Rédacteur,

Si vous croyez que vos lecteurs ne soient pas trop fatigués de tous les écrits relatifs à la colonisation du Haut-Saguenay qui, depuis un certain temps, ont paru sur les journaux, nous vous prions de publier cette nouvelle correspondance.

Le public a tant de fois déjà entendu vanter la fertilité du sol et la bonté du climat du Haut-Saguenay, qu'il est plus qu'inutile de revenir sur ce sujet. Il se trouve pourtant encore certaines personnes qui, croyant avoir une connaissance suffisante de cette localité, parce qu'elles ont remonté le Saguenay jusqu'à la Baie des Ha! Ha! pensent le contraire!

A la vue des hautes montagnes de toutes formes et de toutes dimensions qui bordent cette rivière elles ont pensé que tout le territoire du Saguenay n'est qu'un pâté de roches et de montagnes incultes, et elles ont exprimé l'opinion que le gouvernement doit jeter ailleurs son argent et son encouragement. Puisque tous les rapports de tous les visiteurs les plus compétents et les plus désintéressés n'ont pu convaincre ces personnes, nous les prions de se mettre en demeure de juger par elles-mêmes, et nous leur dirons sans crainte aucune du résultat: venez visiter ce territoire, non pas seulement jusqu'à la Baie des Ha! Ha! qui n'est que la porte du Haut-Saguenay, mais poussez un peu plus avant, parcourez les cantons de Bagot, Chicoutimi, Laterrière, Jonquière, Labarre, Caron, Signal, Métabetchouan, Roberval, Ashapmouchouan etc. etc. Vous reviendrez de votre 1<sup>re</sup> appréciation.

On compte à peine 20 ans depuis les défrichements des premières terres du Saguenay et l'on sait aujourd'hui toutes les peines, toutes les fatigues que ces colons ont eu à essuyer, tous les obstacles, toutes les difficultés qu'ils ont eu à surmonter etc. et quelques-uns d'entre eux, toutes les injustices et les persécutions qu'ils ont eu à souffrir. Mais il faut le dire à leur gloire, ils ont lutté avec courage et constance contre tous les obstacles; aussi, est-ce grâce à cette énergie infatigable, que les défrichements se sont développés au point



que nous comptons aujourd'hui six paroisses et cinq missions. Ce résultat est certainement beau, cependant nous n'avons aucun doute que ce nombre de paroisses et de missions serait double si le Haut-Saguenay avait été relié aux paroisses situées sur le bord du fleuve et à Québec par une bonne voie de communication. Il fut grand, en effet, l'élan donné par le Rd M. Boucher aux populations des paroisses de Beauport, Charlesbourg, St. Ambroise, et Ancienne-Lorette, et il fut considérable le nombre des cultivateurs de ces diverses paroisses qui, sous la conduite de ce prêtre dévoué, se rendirent au Canton de Caron, dans le but d'y prendre des terres et d'y commencer des défrichements. Pourquoi donc ce canton si remarquable par la beauté et la fertilité de son sol, renferme-t-il encore si peu de colons?

Parce que la grande difficulté des communications a jeté le découragement chez la plupart de ces cultivateurs si bien disposés. Pourquoi encore l'association de Ste. Anne, dirigée par le Rd M. Hébert n'a-t-elle pas produit tous les fruits qu'on devait en attendre, vu les moyens qu'elle avait à sa disposition? En grande partie au défaut de communication. M. le Curé de Beauport ne remarque-t-il pas déjà lui aussi, du refroidissement chez plusieurs de ses colons et quelle en est la cause? La même, le défaut de communication. Il est vrai, deux voies de communication ont été commencées, il y a bientôt douze ans, l'une reliant la Baie des Ha! Ha! à la Baie St. Paul, l'autre le poste de Métabetchouan aux paroisses du Gd Brûlé et de Chicoutimi, mais ces deux chemins qui sont de première nécessité pour nos colons, sont encore inachevés et, par conséquent inutiles. Il ne reste pourtant que trois ou quatre lieues à terminer dans chacun de ces deux chemins et trois ponts à construire pour les livrer au service public.

Si donc le gouvernement veut sincèrement encourager la colonisation du Haut-Saguenay, il doit d'abord terminer de suite ces deux grandes voies de communication qui relieront les divers cantons entre eux et au chef-lieu, Chicoutimi, et toute cette région aux paroisses du bord du fleuve et à Québec. Pour atteindre complètement ce but, le chemin

*Kinogomi devrait être prolongé jusqu'à Ashuapmouchouan. Il doit en second lieu faire pour le Haut-Saguenay ce qu'il fait pour le Golfe. Tous les ans, le gouvernement n'accorde-t-il pas une subvention à une ligne de bateaux à vapeur afin de relier les différents ports de la Baie des Chaleurs avec Québec? Et le public n'approuve-t-il pas cette dépense? Qui donc verrait d'un plus mauvais œil un semblable encouragement donné à une autre ligne de bateaux à vapeur qui, pendant tout l'été, ferait un trajet régulier depuis Québec, non seulement jusqu'à la Baie des Ha! Ha! mais encore jusqu'à Chicoutimi? Par ce moyen le Gouvernement utiliserait encore les quais des Eboulements et de la Malbaie et favoriserait les cultivateurs de ces paroisses qui ont presque toutes, des intérêts dans le Haut-Saguenay.*

*Que serait d'ailleurs cette subvention? Une bien faible somme puisque nos malles pourraient nous venir par cette voie et aussi parce que le nombre des visiteurs est si grand qu'il suffira presque à lui seul à défrayer toutes les dépenses d'une telle ligne. Enfin, le gouvernement doit nommer un juge résident à Chicoutimi. Il faut connaître, comme nous sommes à portée de le faire, jusqu'à quel point toutes les affaires sont dans un état de gêne et de souffrance et souvent même complètement négligées par l'absence d'un juge, pour comprendre toute la nécessité d'une telle nomination, aussi la demandons-nous avec instance.*

*N'est-il pas étonnant de voir que dans la région du Haut-Saguenay, où l'on compte une population de près de seize mille âmes, il n'y ait pas encore une seule voie de communication ouverte à la circulation tandis que l'on voit plusieurs autres localités, ayant à peine une centaine de colons, mieux favorisés sous ce rapport. Et pourquoi donc le Gouvernement hésiterait-il à dépenser quelque argent en faveur d'une partie si importante du pays? Le Haut-Saguenay ne fournit-il pas son contingent de revenu au coffre public?*

*Si, à la coupe du bois qui ne donne jamais moins de douze mille piastres par année, nous ajoutons les revenus produits par la vente des terres et la douane, nous pouvons dire que nous ne déposons, annuellement, pas moins de trente*

mille piastres dans le coffre de la Province. Or, une population aussi considérable que l'est celle du Haut-Saguenay, fournissant un tel montant à la Province n'a-t-elle pas le droit de demander et d'obtenir que le gouvernement fasse quelque chose en sa faveur?

Avant de clore cette correspondance nous résumons en deux mots ce que nous croyons être les véritables besoins actuels du Saguenay:

1<sup>o</sup> Terminer le chemin de St-Urbain à la Baie des Ha! Ha! et celui du Gd Brûlé jusqu'à Ashuapmouchouan;

2<sup>o</sup> Etablir une ligne de bateaux à vapeur telle que demandée;

3<sup>o</sup> Nommer un juge résident.

Ces demandes nous les faisons avec d'autant plus d'insistances que nous sommes plus convaincus que la prospérité du Saguenay en dépend.

Signé:

D. Racine	ptre	Curé de Chicoutimi
P. Boucher	ptre	Curé de St. Alphonse
Jos Hudon	ptre	Curé du Gd Brûlé
Ls. Ant. Martel	ptre	Curé de St. Alexis
J.B. Villeneuve	ptre	Curé d'Hébertville
Chs. Richard	ptre	Curé de Ste Anne
P. Girard	ptre	Missionnaire du Lac St. Jean
P.H. Beaudet	ptre	Vicaire à Chicoutimi <sup>29</sup>

"Peu de temps après le Gouvernement Mc Donald-Dorion étant tombé, l'Hon. Chapais remplaça M. Letellier et le seul résultat que l'on obtint du Manifeste fut que M. Chapais alloua une plus grande somme d'argent que d'ordinaire pour le chemin Kinogomi."<sup>30</sup>

D'aucuns prétendront que les choses n'ont pas beaucoup changé, que les gouvernements se suivent et, contrairement aux jours, se

<sup>29</sup> *Au temps de la Pinière*, op cit, pp. 110 ss.

<sup>30</sup> *Au temps de la Pinière*, op cit. p. 113.

ressemblent. Cependant, le manifeste des premiers prêtres résidents du Saguenay-Lac St-Jean démontre avec une certaine acuité que les colonisateurs du *Royaume* furent loin d'avoir la partie aussi belle qu'on l'entend généralement. Il faut cependant noter à la décharge des Saguenéens et des Jeannois qu'ils allaient, l'année suivante, retourner l'ascenseur au Gouvernement par la voie de leur député P.A. Tremblay, en refusant d'entériner le projet de Confédération<sup>31</sup> des Haut et Bas-Canada, comme quoi si la fibre nationaliste des habitants du *Royaume* s'est manifestée au soir du 20 mai 1980, il y avait longtemps qu'elle avait germé au cœur du pays à faire.

Depuis des générations, on considère le *Royaume* comme étant une véritable *Massilia Americana*, où tout est grandiose, tout est beau, tout est hors du commun. Ne retrouve-t-on pas, dans ce *Royaume*, le seul fjord navigable en Amérique? *N'y trouve-t-on pas des bleuets qu'on ne différencie du melon de miel que par la couleur et la saveur?*

Cependant, si tout y est plus gigantesque qu'ailleurs, il faut bien que ce qui est néfaste soit également plus grand. Le cas du Grand-Brûlé — qui allait devenir la municipalité de Laterrière — nous laisse voir, bien qu'on n'en ait pas conservé de traces épistolaires, que le *Pays* est bâti avec des superlatifs. Notons, au passage, que le cas de Laterrière représente la première rébellion au *Royaume* contre l'autorité civile, en l'occurrence celle du tandem McLeod-Price<sup>32</sup>. Le cas est d'autant plus particulier que cette rébellion a pour origine un seul individu, l'oblat Jean-Baptiste Honorat<sup>33</sup> qu'on connaît aujourd'hui davantage pour son moulin qu'on peut encore visiter que pour le fait qu'il se soit insurgé contre l'opresseur.

Mal lui en prit cependant parce qu'il allait être rappelé à Québec par ses supérieurs qui, comme leurs semblables, avaient tendance à aimer que le peuple demeure sous la servitude, sous le joug d'une certaine autorité, ce qui leur assurait par le fait même la collaboration étroite de ladite autorité, redevable de l'appui.

---

<sup>31</sup> *Au temps de la Pinière*, op cit, p. 120.

<sup>32</sup> *Histoire du Saguenay-Lac St-Jean*, op cit, p. 127.

<sup>33</sup> *Combat de Titans au cœur d'un Royaume, le duel Honorat-Price (1844-1849)*, Raoul Lapointe, Editions de la Pinière, 1995, 382 pages. SHS #49

Il faut dire que la chicane avait commencé par l'apparition de nouveaux colons qui, évidemment, préféraient cultiver la terre que de *faire du bois*. Or, comme McLeod et Price désiraient tirer profit de leur investissement dans la région, ils entendaient qu'on *fasse du bois*.

McLeod lui-même n'irait-il pas s'installer non loin de l'emplacement qui avait vu, quelques années plus tôt, s'ériger le pied-à-terre de François Verreault, aux Terres-Rompues? Un fait demeure cependant indubitable, c'est que si Peter McLeod avait acquis une bonne part du territoire avec son collègue financier, William Price, il n'allait pas exploiter la terre autrement que pour en faire retirer le bois par ses employés. Ni aux Terres-Rompues, ni ailleurs. McLeod était un meneur d'hommes, pas de bœufs de labours.

Cependant, le 21 octobre 1850, il obtenait les lettres patentes lui concédant huit lots dont une partie se trouve à l'intérieur des limites de la municipalité de St-Jean-Vianney<sup>34</sup>. Sans être résident de l'endroit (son manoir des Terres-Rompues est encore connu), il est indéniable que McLeod fut le premier propriétaire foncier de St-Jean-Vianney.

De *premier en premier*, on en arrive cependant à ne plus trop savoir où donner de la tête. Est-ce François Verreault ou Peter McLeod qui fut le premier? Et si c'était un autre?

*En 1884 arriva le premier citoyen, Alexandre Murdock, et ses enfants, il fut suivi des familles Pitre Blackburn et de Jos Boulianne. Monsieur Murdock, de descendance écossaise était marchand de son métier, après quelques années il ferma ses portes pour venir s'installer à Shipshaw pour se lancer dans les produits de la ferme et la culture des pommes de terre.*<sup>35</sup>

---

<sup>34</sup> *St-Jean-Vianney de Shipshaw*, Mgr Victor Tremblay, causerie prononcée dans le cadre des festivités entourant le 25<sup>e</sup> anniversaire de fondation de la paroisse, 9 pages dactylographiées, p. 3.

<sup>35</sup> *La municipalité du Village de St-Jean-Vianney*, document souvenir (s.l.n.d.) [le document qui a été remis à l'auteur avait été découpé pour en retirer l'essentiel].

A l'opposé, la Société historique du Saguenay possède une lettre d'une descendante dudit Murdock, laquelle nie avec la dernière énergie que l'homme ait fait quelque agriculture que ce soit.

Un fait demeure et c'est à Mgr Victor Tremblay que je le laisserai énoncer:

*"Je n'ai pas ce qu'il faut pour citer exactement ceux qui ont été partout les premiers occupants sur le sol (...); les colons défrichent et fondent, mais ils n'écrivent pas; il aurait fallu pour combler cette lacune venir sur place et consulter les colons eux-mêmes, et cela avant ma naissance, ce que vous ne me reprocherez pas d'avoir omis..."<sup>36</sup>*

Quel que soit le premier résident de St-Jean-Vianney, compte tenu de l'environnement géographique du territoire, les pionniers allaient devoir se montrer polyvalents.

A peine un quart de siècle après la tragédie survenue dans la soirée du quatre mai 1971, nous sommes en mesure de voir à quel point la nature reprend rapidement ses droits sur le territoire. Bien qu'elle n'ait pas encore complété cette reprise de possession de ce dont l'homme l'avait spoliée, il n'en demeure pas moins que les pousses d'arbres sont nombreuses à l'intérieur du cratère et tout au long de la route principale.

Dans ces conditions, on a un aperçu de ce que l'homme blanc eut à affronter comme paysage lorsqu'il s'installa, pour la première fois, dans les limites de la petite municipalité.

Quoi qu'il en soit, on sait qu'à la fin du siècle dernier, bien avant l'érection de la paroisse en village, avant qu'elle perde son statut de desserte de Ste-Anne de Chicoutimi et de St-Ambroise, plusieurs familles étaient déjà propriétaires de territoire dans les environs.

Par lettres enregistrées (*patentes*), allaient acquérir des terres, au siècle dernier<sup>37</sup>:

---

<sup>36</sup> *St-Jean-Vianney de Shipshaw*, op cit, p. 3.

<sup>37</sup> *St-Jean-Vianney de Shipshaw*, op cit, pp. 3-4.

PETER MCLEOD:

lots 17, 18, 19 et 20 des rangs I et II en date du 21 octobre 1850

PETER MCLEOD en société avec WILLIAM PRICE père:

les lots 17, 18, 19 et 20 du rang A à l'embouchure de la rivière Shipshaw, le 19 mars 1862.

MICHEL CARON:

le lot 24 du rang A en face de la chute qui portera désormais son nom, le 19 septembre 1863.

DAVID PRICE:

les lots 25 et 26 du rang A lui seront concédés quatre jours après celui de Michel Caron.

ALEXANDRE ET JOSEPH MURDOCK:

les fils d'Alexandre Murdock, obtenaient à leur tour les lettres des lots 23 et 24 du rang I, face à l'emplacement qui allait accueillir l'église. Ce sont deux *colons en herbe* puisque l'aîné des deux n'a que dix ans; le calendrier marque 26 avril 1867.

Quinze ans allaient s'écouler avant l'apparition de nouveaux titres de propriété et ceux-ci indiquent la montée des colons vers l'intérieur des terres par la rivière Shipshaw et la Rivière aux Vases. Le premier de ce groupe est Désiré Duval, sur le lot 32 dans le rang III, à la chute Guimond, du côté ouest de la rivière; ses titres sont datés du 27 septembre 1882. Puis il y eut, tour à tour à la Rivière aux Vases:

FRANÇOIS ST-PIERRE:

le lot 35 du rang I au Grand-Remous, le 20 septembre 1886.

EDOUARD BISSONNETTE:

une partie du lot 17 dans le rang V en date du 5 novembre 1886

MARC TREMBLAY:

allait attendre l'été suivant, le 20 août 1887, pour acquérir le reste du lot de Bissonnette.

XAVIER TREMBLAY:

pour sa part, allait obtenir les titres de propriété sur le lot # 37 du rang IV, en haut du coude de la rivière Shipshaw, en date du 13 mai 1890.

Voilà pour la liste des onze occupants officiels, ce qui ne règle pas la question des véritables pionniers-défricheurs-résidents. Si McLeod y aura résidé jusqu'à la vente de ses terres à Isaïe Villeneuve vers 1867, ce qui en fait incontestablement un pionnier-résident, on sait qu'il n'est pas le premier puisque François Verreault l'aura précédé de quelque 50 ans à quelques mois près.

Si l'on en croit le témoignage qu'il fit à la commission d'enquête sur l'établissement de la colonisation, on est porté à le croire effectivement pionnier-défricheur-résident.

*...j'ai essayé plusieurs fois de les [les Autochtones] engager à faire des Champs de patates, je leur ai fourni des Outils, comme Bêches, Pioches, &c, pour préparer la Terre; en outre je leur ai donné des germes de Patates; je les ai même nourris et je leur ai donné du Rum pour les engager à travailler la Terre: mais aussitôt que le Soleil commençoit à les réchauffer, ils jetoient les Outils et ils abandonnoient tout pour courir les Bois.<sup>38</sup>*

Non sans raison, on argumentera que Verreault prétend avoir tenté de faire défricher la terre par les Indiens, non pas qu'il l'ait fait lui-même. Cependant, il est peu probable qu'il ait acheté les outils dont il fait mention sans s'en servir lui-même. Par ailleurs, abordant des personnes qui n'avaient jamais été préoccupées par la culture, le bon sens même nous dit qu'il aura été dans l'obligation de leur montrer le travail à faire.

Pour ce qui est du cas de Peter McLeod, tout comme celui de William Price, si le premier a habité les Terres-Rompues, ce qui est indéniable, il est indéniable également que ni l'un ni l'autre n'ont été défricheurs. Price n'a d'ailleurs probablement jamais résidé sur les lieux, non plus que David. Quant à Michel Caron, Mgr Victor Tremblay nous le décrit comme un homme «qui était contremaître pour Price et ne connaissait rien à l'agriculture, [il] n'est venu que pour pêcher au pied de la chute».<sup>39</sup>

---

<sup>38</sup> *Journaux de la Chambre d'Assemblée de la Province du Bas-Canada*, op cit.

<sup>39</sup> *St-Jean-Vianney de Shipshaw*, op cit, p. 5.



Selon le chanoine Victor Tremblay<sup>40</sup>:

*...le premier colon défricheur fut Jean Tremblay, père de ce Xavier Tremblay qui fait patenter son lot en 1890. (...)*

*Ancien colon de Chicoutimi, où on le trouve dès 1848 et où il se marie dès 1850, ce Jean Tremblay surnommé «Bouleau», originaire des Eboulements, est mentionné dans la liste des fondateurs de Ste-Anne inscrite sur la base de la croix du cap St-Joseph.*

*Il était déjà âgé quand, vers 1881, il prit des billets de location sur quatre lots, pour lui et ses trois fils, au coude de la rivière Shipshaw. (les lots 36, 37 et 38 et celui qu'occupait Janvier Tremblay il y a quelques années.) Il vint y travailler pendant sept ans avant d'y installer sa famille, car sa femme répugnait à s'éloigner du cap St-François, d'où elle pouvait, à loisir, embrasser tout Chicoutimi du coup d'œil, et à venir s'enfermer dans les solitudes du rang IV, sans autre satisfaction artistique que les concerts des moustiques...*

Nonobstant ce qui précède, quels que soient les premiers résidents, en très peu de temps le territoire allait connaître un essor fulgurant. Non seulement commencerait-on rondement à défricher, à labourer, à *faire de la terre* plutôt que de *faire du bois*, non seulement les familles allaient rapidement prendre de l'expansion, mais encore l'industrie allait s'y implanter avec frénésie. On n'y compterait bientôt pas moins de quatre moulins à scie, dont le dernier construit en 1907 presque en face de l'église<sup>41</sup> et dont le pouvoir allait ensuite être développé par les frères Price.

Et ce n'était toujours qu'un prolongement de deux paroisses, celle de St-Ambroise et celle de Ste-Anne de Chicoutimi-Nord. Il allait falloir préparer bien des requêtes tant sur le plan religieux — il n'en

---

<sup>40</sup> *St-Jean-Vianney de Shipshaw*, ibidem.

<sup>41</sup> *St-Jean-Vianney de Shipshaw*, op cit, p. 8.

faudra pas moins de neuf<sup>42</sup> avant que l'évêque tende l'oreille — que sur le plan civil avant que les choses ne se décident à changer.

Paroisse sans en être une au sens juridique, le 30 août 1935, l'évêque de Chicoutimi Mgr Charles Lamarche signe l'attestation suivante<sup>43</sup>:

*Par une lettre en date du 30 août 1935, M. l'abbé Basile Néron a été nommé curé de la nouvelle paroisse de St-Jean-Vianney de Shipshaw, suivant la formule ordinaire. Charles, év. de Chic.*

Cependant, il est impossible de récupérer la lettre elle-même<sup>44</sup>. Notons au passage que l'abbé Basile Néron — qui n'arrivera que le 2 septembre suivant pour rester en cette paroisse jusqu'en 1941 — n'était, au sens du droit canon, que missionnaire puisque la paroisse œcuménique n'existait toujours pas, bien que les propos de Mgr Lamarche le laissent croire.

C'est son successeur l'abbé Jean-Baptiste Savard qui allait mener sa charge de pasteur à St-Jean-Vianney pendant 17 ans, qui allait connaître l'aboutissement des innombrables requêtes faites à l'évêché. En effet, le 28 février 1951, Monseigneur Georges Mélançon, successeur de Charles Lamarche, écrit ce qui suit:

*Aux fidèles de la Mission de St-Jean-Vianney de Shipshaw, Salut et bénédictions dans le Seigneur.*

*Notre charge pastorale Nous impose l'obligation de diviser, selon les besoins et les possibilités particulières, tout le territoire de Notre diocèse en paroisses afin de faciliter aux fidèles l'exercice de leurs devoirs religieux par la participation aux offices du culte divin et à la réception fréquente des sacrements de l'Eglise.*

---

<sup>42</sup> *St-Jean-Vianney a sa nouvelle église* — Progrès-Dimanche, 29 octobre 1972.

<sup>43</sup> *Registre des Lettres* Vol. III, 1912-1964, Diocèse de Chicoutimi, p. 523.

<sup>44</sup> Correspondance de l'abbé Jean-Philippe Blackburn, archiviste de l'évêché de Chicoutimi, à l'auteur en date du 8 septembre 1979.

*A la suite de nombreuses requêtes, Notre prédécesseur a bien voulu confier à un prêtre le soin d'un groupe de fidèles résidant sur une partie de territoire des paroisses de Ste-Anne-de-Chicoutimi et de St-Ambroise. Cette mission connue sous le nom de St-Jean-Vianney de Shipshaw n'a cessé depuis de se développer: elle possède aujourd'hui une organisation paroissiale complète.*

*C'est pourquoi, à la suite de la requête que vous Nous avez présentée le 4 décembre 1950, demandant l'érection de ce territoire en paroisse canonique, jugeant le moment venu d'accéder à votre louable désir, après avoir mûrement réfléchi et avoir consulté les personnes que de droit, Nous avons décidé d'ériger, et, par les présentes, Nous érigeons en titre de cure et de paroisse amovible sous l'invocation de Saint Jean Vianney, dont la fête liturgique se célèbre le neuf août, tout le territoire d'environ cinq milles et quart de front par cinq milles et demi de profondeur compris dans les paroisses de Ste-Anne-de-Chicoutimi et borné comme suit, savoir:*

*Vers le NORD, partant de la ligne limitative des cantons Simard et Bourget, partie par la ligne limitative des rangs VII et VIII, partie par le cours de la rivière Shipshaw, partie par la ligne limitative des rangs VI et VII;*

*Vers l'EST, par le cours de la rivière aux Vases;*

*Vers le SUD, par la rive Nord de la rivière Saguenay;*

*Vers l'OUEST, par la ligne limitative des Cantons Simard et Bourget.*

*Nous déclarons la paroisse de St-Jean-Vianney érigée canoniquement et lui concédons tous les droits, facultés et pouvoirs concédés et reconnus aux autres paroisses de ce diocèse en vertu du droit commun de l'Eglise, des Statuts diocésains et de la loi civile de cette province, y compris le droit d'avoir un Conseil de fabrique.*

*Sera la dite cure et paroisse sous Notre entière juridiction spirituelle, à la charge pour les curés et desservants qui y seront établis par Nous ou par Nos successeurs, de se conformer en tout au Droit canonique et aux règles particulières établies ou à établir dans ce diocèse, spécialement*

*d'administrer les sacrements de l'Eglise et la parole de Dieu aux fidèles de ce territoire; à charge aussi pour ces mêmes fidèles d'assurer, conformément aux décrets et statuts de ce diocèse, de voir à la subsistance des prêtres chargés du soin de la paroisse et de leur porter respect et obéissance en tout ce qui concerne la religion et intéresse le salut de leur âme.*

*Sera Notre présent décret lu et publié au prône de la messe paroissiale dans les paroisses de Ste-Anne-de-Chicoutimi, de St-Ambroise et de St-Jean-Vianney les deux premiers dimanches après sa réception.*

*Donné à l'évêché de Chicoutimi, sous Notre seing et sceau et le contreseing de Notre chancelier, le vingt-huit février mil neuf cent cinquante et un.*

(signé)

*Georges Mélançon  
Evêque de Chicoutimi*<sup>45</sup>

Une partie de la nouvelle paroisse serait cependant amputée, en l'occurrence les lots 77-80 du rang VI du Canton Simard, les lots (62a)-67a), 68-80 du rang VII qui allaient être à nouveau rattachés à St-Ambroise par décret épiscopal en date du 22 janvier 1952.

Pour fins d'éclaircissement du cas de «double-érection» pour la même paroisse, référons-nous à l'archiviste de l'Evêché de Chicoutimi qui explique l'ambivalence en ces termes:

*« ... A sa fondation, le 30 août 1935, cette paroisse avait le statut de desserte-mission et le conserva jusqu'à son érection canonique, en février 1951. Je ne crois donc pas que Mgr Lamarche ait émis un décret de fondation. A moins qu'il s'en trouve un dans les archives de la paroisse... En ce temps-là et en tels cas, tenaient lieu d'un décret spécifique de fondation, la nomination du curé fondateur — ainsi donne-t-on le 30 août 1935 comme jour de fondation de St-Jean-Vianney lequel correspond à la date de nomination du premier curé — la nomination des procureurs représentant l'évêque et*

---

<sup>45</sup> Archives de l'Évêché de Chicoutimi, copie transmise par l'archiviste Jean-Philippe Blackburn à l'auteur.

*tenant lieu de Fabrique en attendant l'érection canonique, la permission de construire une église, un presbytère, etc. etc. On désignait cependant du nom de paroisse une desserte-mission non érigée canoniquement parce qu'elle en possédait les trois éléments constitutifs, à savoir: un peuple déterminé, un pasteur propre, une église particulière... »<sup>46</sup>*

Les choses n'allaient guère se précipiter non plus du côté civil et ce n'était certes pas parce que la population ne se préoccupait pas de ce qui se passait. Pas moins de trois maires allaient en effet se succéder avant que le Gouvernement du Québec accorde enfin une charte municipale à St-Jean-Vianney.

Dès 1929, le premier conseil municipal était en effet formé sous la présidence de François Fillion<sup>47</sup> qui présiderait aux destinées de la *municipalité* jusqu'en 1931 avant de passer sa charge à Jos Blackburn qui continuerait de voir aux intérêts de ses commettants jusqu'à 1937. Celui-ci passe alors le flambeau à Jos Murdock pendant que la population continue à faire des pressions pour obtenir sa propre municipalité, autonome, légalement constituée. Mais rien à faire, comme à son habitude, le gouvernement semble chroniquement sourd à toute doléance.

Jos Murdock poursuivra ainsi sur la lancée de ses deux prédécesseurs, en tant que maire d'une municipalité qui n'existait pas (il faut bien l'avouer), jusqu'en 1951. Jugeant avoir fait sa part pour ses concitoyens, il laisse donc la place à Eugène Murdock qui aura la surprise, le 29 décembre 1951<sup>48</sup>, de voir publié le décret tant attendu qui porte le numéro 1393, dans la Gazette officielle du Québec:

*ATTENDU qu'une requête Nous a été présentée par la majorité des propriétaires de biens-fonds situés dans la municipalité de Shipshaw, demandant que le territoire qu'ils*

---

<sup>46</sup> Correspondance de l'archiviste de l'Évêché de Chicoutimi Jean-Philippe Blackburn à l'auteur, 8 septembre 1979.

<sup>47</sup> *La municipalité du village de St-Jean-Vianney*, op cit.

<sup>48</sup> *Gazette officielle de Québec*, vol. 83, No 52, octobre-décembre 1951, Archives nationales du Québec, centre régional de Chicoutimi.

*habitent soit détaché de ladite municipalité de Shipshaw et érigé en une municipalité distincte sous le nom de «municipalité du village de St-Jean-Vianney», dans le comté municipal de Chicoutimi;*

*ATTENDU que toutes les prescriptions du Code municipal, à cet effet, ont été remplies et qu'il restera à la municipalité de Shipshaw, après cette érection, une population d'au moins trois cents âmes;*

*ATTENDU qu'il est opportun de se rendre à cette demande;*

*A CES CAUSES, du consentement et de l'avis de notre conseil exécutif, exprimés dans un décret portant le numéro 1393, en date du 13 décembre 1951, et conformément aux dispositions de l'article 35 du Code municipal, de Notre province de Québec, Nous déclarons, par les présentes, que le territoire suivant, savoir:*

*Un territoire situé dans le canton de Simard, comprenant, en référence au cadastre officiel dudit canton, tous les lots ou parties de lots et leurs subdivisions présentes et futures, ainsi que les chemins, rues, ruelles, rivières, cours d'eau, ou partie d'iceux, renfermés dans les limites suivantes, à savoir: partant du point d'intersection de la ligne séparative des rangs II et III avec la ligne séparative des lots 19 et 20 rang II; de là, successivement, la dite ligne séparative des lots 19 et 20 rang II et celle séparant les lots 19 et 20 rang I; la ligne séparant le rang A du rang I prolongée jusqu'à l'axe de la rivière Shipshaw; ledit axe de la rivière Shipshaw jusqu'au prolongement de la ligne séparative des lots 24 et 25 rang II; ledit prolongement et ladite ligne séparative des lots 24 et 25 rang II et enfin la ligne séparative des rangs II et III jusqu'au point de départ, lequel territoire sera détaché de la municipalité de Shipshaw et sera érigé en municipalité distincte sous le nom de «municipalité du village de St-Jean-Vianney», dans le comté municipal de Chicoutimi, telle érection devant prendre effet à compter du premier janvier suivant la publication de ladite proclamation dans la Gazette officielle du Québec, le tout conformément aux dispositions des articles 35 et suivants du Code municipal.*

*DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos fêaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.*

*EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;*

*TEMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable GASPARD FAUTEUX, C.P., LL.D., D.D.S., L.D.S., Lieutenant-gouverneur de la province de Québec.*

*Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre cité de Québec, de Notre province de Québec, ce treizième jour de décembre en l'année mil neuf cent cinquante et un de l'ère chrétienne et de Notre Règne, la seizième.*

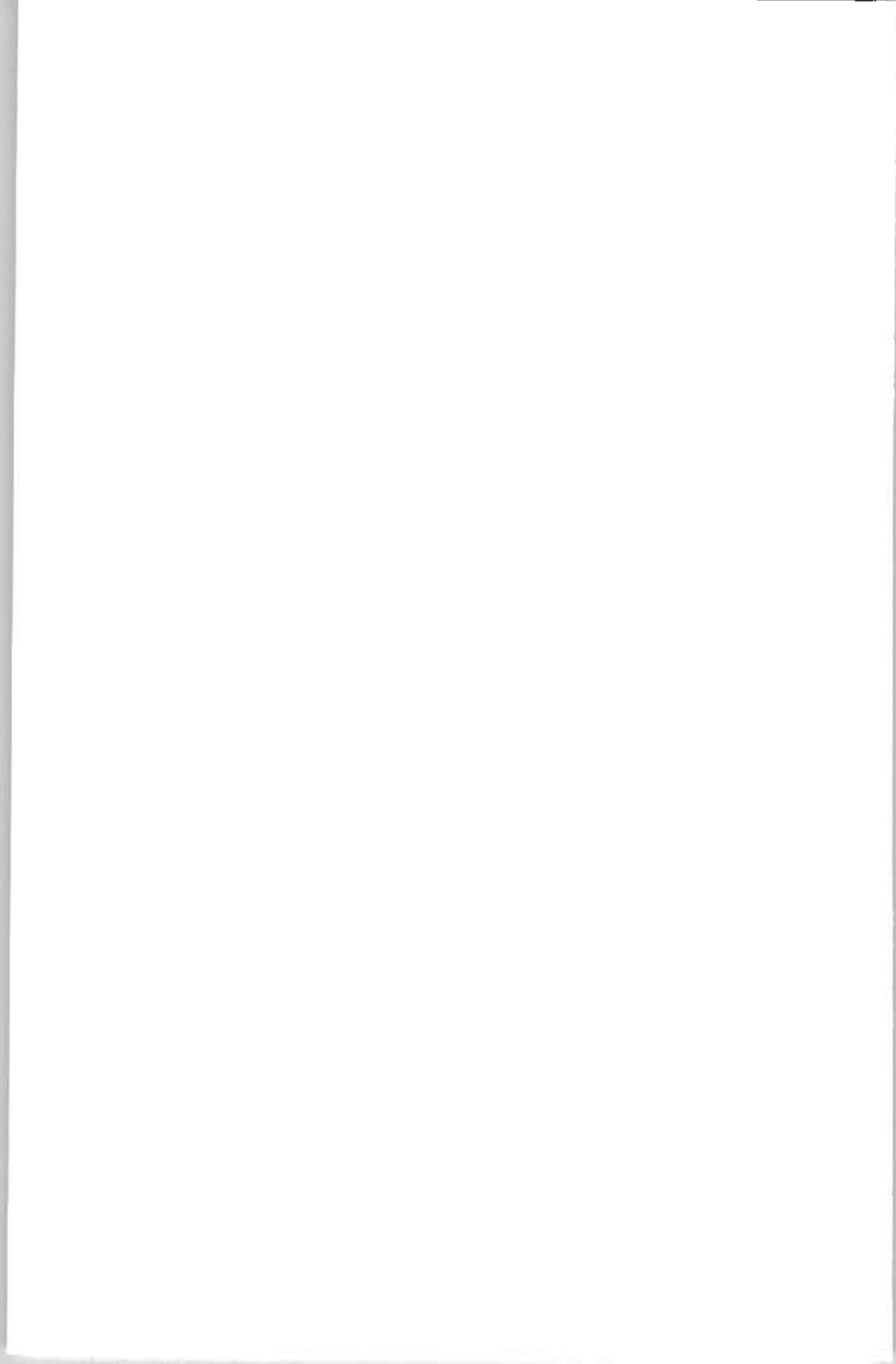
*Par ordre,*

*Le Sous-secrétaire de la province,*

31737-o

*JEAN BRUCHESI*

Non seulement a-t-on pris possession du *Royaume*, non seulement l'a-t-on apprivoisé, mais on a également pris racines. A St-Jean-Vianney, enfin, municipalité il y a...





## LA NATURE DU TERRITOIRE

Cette reconnaissance qui venait d'être accordée à l'endroit de la population de la désormais municipalité de St-Jean-Vianney n'était pas sans atout, bien au contraire. Mais il ne faudrait pas croire pour autant que ses résidents s'étaient tourné les pouces en attendant qu'on veuille bien entendre leurs doléances.

Heureusement pour eux, les résidents de la municipalité de St-Jean-Vianney n'auront pas eu aussi longtemps à attendre le bon vouloir des autorités religieuses qu'ils auront attendu celui des autorités civiles. Si elles n'étaient pas prêtes à reconnaître officiellement la «*paroisse*», à lui accorder un statut de véritable paroisse, les autorités religieuses diocésaines n'en nommeront cependant pas moins un prêtre résidant dès 1935. Cependant, il faudra attendre 1951, tout comme pour la partie civile, pour qu'on reconnaisse à la communauté un statut de paroisse canonique<sup>1</sup>.

Depuis que l'homme avait entrepris de prendre possession du territoire, beaucoup de chemin avait été couvert. Non seulement faisait-on l'agriculture pour nombre de résidents, mais certains étaient fermiers, d'autres travaillèrent à la construction du barrage de la Chute-à-Caron (ainsi nommée en hommage à son ancien propriétaire, l'associé de William Price père, Michel Caron qui avait acquis le lot 24 du rang A en face de la chute, le 19 septembre 1863).

Nombreux étaient ceux qui travaillaient pour William Price aux moulins de Jonquière et Kénogami, tandis que d'autres, enfin, avaient décidé d'offrir plutôt leur ardeur et leurs bras au service de

---

<sup>1</sup> A noter que les limites de la paroisses furent rétrécies par décret épiscopal le 22 janvier 1952; les lots 77-80 du rang VI du canton Simard, de même que les lots 62a-67a, 68-80 rang VII du canton Simard furent alors rattachés à la paroisse de St-Ambroise. (Cf.: décret canonique du 28 février 1951.)

l'Aluminum Company of America (*L'Alcoa*) qui venait d'ériger une usine gigantesque — la plus grande au monde — à Arvida.

Ceux qui avaient décidé d'avoir des animaux ou de cultiver la terre n'avaient pas loin à courir pour avoir des champs à cultiver ou à mettre en pacage ou encore avoir de l'eau pour le bétail. Les prépos des arpenteurs A. Wallace et P.T.C. Dumais qui ont œuvré, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle dans le Canton Simard sont d'ailleurs plus qu'éloquents à cet effet<sup>2</sup>.

*«J'ai limité mes opérations à l'arpentage du reste du Canton Simard, dans lequel j'ai tracé et divisé en lots de fermes quatre rangs, c'est-à-dire le sixième, le septième, le huitième et le neuvième...*

*«Cette partie du Canton Simard, de même que la partie inférieure, excepté le premier rang, ou celui qui a front sur la rivière Saguenay, est parfaitement unie, ou à peu près, à l'exception des côteaux ou des ravins formés par les rivières ou les autres cours d'eau. Tous les ruisseaux, si petits qu'ils soient, coulent dans les lits qu'ils ont formés eux-mêmes, en creusant au-dessous du niveau général jusqu'à une certaine profondeur, qui n'excède pas cent pieds ou bien peu au-delà. Les petits ruisseaux sont proportionnellement moins profonds.*

*«Cette partie est remarquable par l'absence de roches de toutes sortes, même des petits cailloux, excepté au niveau de la rivière Shipshaw, et dans certains cas, quoique rarement, à celui de la rivière aux Vases. La surface des ravins formés par les cours d'eau se compose d'une glaise légère, onctueuse et blanchâtre, d'où vient le nom de la rivière aux Vases dont le lit n'atteint pas encore le roc. L'eau que cette rivière déverse dans le Saguenay est toujours vaseuse, en conséquence de l'érosion de la glaise par le courant.*

*«Des masses considérables de roc, de l'espèce appelée gneiss, un granit stratifié, apparaissent de chaque côté de la rivière Shipshaw, près de son embouchure, dans le premier rang. Le même roc se voit aussi en d'autres endroits sur les*

---

<sup>2</sup> *Description des cantons arpentés de la province de Québec*, la législature de Québec, 1889, C.F. Langlois, Imprimeur de la Reine, pp. 189 ss.

bords de la rivière, mais non dans les autres parties du canton, excepté sur l'arrière-ligne, où une rangée de collines entre peut-être dans Simard, vu qu'ici la surface du sol s'élève.

«Le sol qui se trouve au-dessus de la glaise plus haut mentionnée est varié, suivant la position qu'il occupe; en quelques endroits, il s'élève légèrement au-dessus du niveau général, de même qu'en d'autres endroits, il est légèrement déprimé. Dans les endroits élevés, la terre est sablonneuse, telle que dans le sixième et le septième rangs, près de la rivière Shipshaw, où il ne pousse qu'une espèce de pin appelée «cyprès», avec de l'épinette blanche et du sapin. D'autres parties, à raison de légères dépressions du terrain, qui est pour ainsi dire trop uni, sont marécageux et il n'y pousse que de l'épinette noire et de l'épinette rouge ou tamarac, ainsi que c'est le cas pour une partie du huitième rang, entre la rivière Shipshaw et la ligne centrale. Près de la rivière aux Vases, vers la ligne extérieure de l'est, certaines parties du neuvième rang, particulièrement dans l'arrière-ligne, il y a des marécages ou savanes formant des plaines presque désertes à l'exception d'un peu de bois dû au voisinage immédiat du pied de la rangée de hauteur qui borne cette plaine au nord. Cette savane reçoit toute l'eau des montagnes qui ne peut pas traverser la glaise du sous-sol ni atteindre les rivières, à raison de l'uniformité de la surface de ces lopins de terrain.

«Le reste du canton se compose pour la plus grande partie d'une bonne terre jaune, couverte de bouleau noir, de merisiers, de sapins, de trembles, d'épinettes blanches et peupliers, en certains endroits d'érable blanc et d'érable ordinaire. En plusieurs endroits, il y a du cèdre en grande quantité et en d'autres, du frêne. Dans ces endroits, le sol se compose d'un terreau noir. Il y a pareillement en plusieurs endroits de ce canton de l'épinette rouge, ou tamarac, de forte grosseur et actuellement il y a dans le sixième et le

*septième rangs des gens qui font des genoux<sup>3</sup> pour la construction des navires.*

*«A l'ouest de la rivière Shipshaw, le sol est un peu plus sablonneux ainsi que l'indique la présence du pin, en grande quantité, et qui est actuellement exploité par la maison Price de Chicoutimi: mais à l'exception de ce terrain de pinède, le sol semble être aussi bon pour la culture que dans les autres parties du canton Simard, et le sol de ce canton, pris en général est aussi favorable à l'agriculture que celui de n'importe quelle autre région de cette partie de la contrée du Saguenay. Au sud de cette rivière, le sol s'améliore à mesure qu'on s'éloigne de Chicoutimi et qu'on approche du lac St-Jean, et j'ai toute raison de croire qu'il en est de même au nord de ce lac.*

*«Dans ce canton, à l'est de la rivière Shipshaw, presque tout le bois a passé au feu il y a soixante-dix ou quatre-vingts ans, d'après toutes les apparences; des souches et des tronçons de gros pins brûlés se voient encore, ce qui explique un peu pourquoi le sol est déjà aigre en certains endroits; car originellement, il devait se composer de dépôts d'alluvion comme dans le reste de cette plaine qui s'étend des deux côtés du Saguenay, jusqu'au lac St-Jean, où le feu n'a pas dévasté une aussi grande étendue.*

*«Il y a sur la rivière Shipshaw des pouvoirs d'eau suffisants pour donner la force motive à des moulins de n'importe quelles dimensions et sur les petits cours d'eau, des pouvoirs pour des moulins moins considérables, suffisants pour les besoins des colons.»*

(A. Wallace, 30 mars 1865)

---

<sup>3</sup> *Genoux*: (d'après le dictionnaire *Gruss de marine*), il s'agit d'une pièce de bois courbe de construction qui sert de liaison à deux autres se faisant suite, en se chevillant à mi-longueur sur chacune d'elles. En particulier, la partie recourbée d'une membrure, entre la varangue et l'allonge.

Moins de quinze ans plus tard, l'arpenteur Dumais pousserait encore plus avant les considérations en ce qui avait trait à la qualité des sols du secteur<sup>4</sup>.

*«Je me suis occupé à retracer les lignes des troisième et quatrième rangs sur le côté est de la rivière (Shipshaw) et de les prolonger sur le côté ouest. Après avoir tracé le cordon du troisième rang, j'ai fait le relevé de la rivière Shipshaw et divisé les lots sur le côté ouest en y plantant de bons piquets dûment numérotés, et ainsi de suite pour les autres rangs jusqu'au sixième.*

*«J'ai cru devoir tracer la ligne en profondeur du quatrième rang dans la direction du poteau numéro trente-sept et trente-huit de ce même rang, afin de donner à peu près tout le bon terrain qui se trouvera à la profondeur de ces lots et de faire passer cette ligne dans le bord d'une savane.*

*«J'ai terminé cette partie de mon ouvrage dans les troisième, quatrième et cinquième rangs, afin d'en établir la profondeur et de tracer le cordon entre ce rang et le rang A.*

*«La partie de ce canton à l'est de la rivière Shipshaw, du premier au quatrième rang, a été à plusieurs reprises ravagée par le feu et c'est en vain que j'ai cherché à découvrir le cordon du deuxième rang. Comme il m'était impossible de découvrir les vieilles lignes de ce rang 2<sup>e</sup>, je me suis rendu au troisième, que j'ai pu suivre dans une savane sur le numéro vingt-deux, près du petit lac qui s'y trouve, jusqu'à la ligne centrale, que j'ai trouvée à huit chaînes et trente-cinq mailles, à l'est du petit bras de la rivière aux Vases.*

*«J'ai débarrassé la ligne centrale de deux profondeurs, c'est-à-dire, 110.54 chaînes et à cette distance j'ai tracé le cordon et chaîné les lots du rang A et du premier rang.*

*«Le sol de cette première partie du canton est en général très propre à la culture, surtout celui des lots du troisième et*

---

<sup>4</sup> *Description des cantons arpentés de la province de Québec*, op. cit., pp. 191-192.

*du quatrième rangs, qui sont composés de terre grise et jaune de qualité supérieure et très bien boisés en épinettes, sapins, bouleaux, trembles, peupliers, jeune pin et bois bock. Quoique le bois de commerce ait été en grande partie enlevé, il en reste encore beaucoup pour la construction.*

*«Le terrain sur le cinquième rang, est plus sec et est savaneux à la profondeur. Dans le rang A et le premier rang, le terrain est légèrement accidenté et composé de terre grise d'alluvion, à l'exception des lots numéros vingt-deux à trente inclusivement, où il y a un peu de perte par les rochers. Les défrichements, dans le rang A, sont assez considérables et sont faits sur le chemin. Les lots sont presque tous occupés.*

*«La partie du deuxième rang comprenant les lots numéros vingt-sept à trente-deux est très accidentée par des rochers nus, et ces lots sont très impropres à la culture.»*

(P.T.C. Dumais, 14 juin 1879)

A la lueur des propos de ces deux arpenteurs, force nous est de conclure qu'effectivement, le sol des environs de St-Jean-Vianney était loin d'être sans intérêt pour ceux et celles qui entendaient se livrer à la culture. D'ailleurs, comme le remarque lui-même Dumais, dès 1879, les lots étaient déjà presque tous occupés par des exploitants.

On sait également par le biais de Neil McLaren, que François Verreault cultivait la terre à l'époque où il demeurait à l'embouchure de la rivière Shipshaw, en plus de s'adonner à la trappe et au portage. Cet homme ne pouvait d'ailleurs que bien s'entendre avec les animaux de ferme puisque McLaren lui confiera toujours la tâche de s'occuper du cheval quand vient le temps de préparer le bois de chauffage, tandis qu'il confie les haches à d'autres hommes<sup>5</sup>.

D'après son témoignage devant la Chambre d'Assemblée de la province du Bas-Canada sur l'ouverture du Saguenay à la colonisation, on sait également que François Verreault a tenté d'inculquer les principes de base de l'agriculture aux amérindiens avec qui il avait habitude de traiter, allant même jusqu'à leur fournir l'outillage et les

---

<sup>5</sup> *Chicoutimi, poste de traite (1676-1856)*, op cit, p. 80.

semences. Cependant, comme il le reconnaît lui-même, cette tentative qu'il répétera à plusieurs reprises s'avérera un lamentable échec.

Il faut cependant reconnaître que, compte tenu de son emploi du temps, au fil des saisons, Verreault avait déjà fort à faire sans en plus se donner à la cause de l'agriculture. Comme on sait que son épouse est amérindienne, compte tenu des commentaires qu'il allait faire devant la Chambre d'Assemblée de la province du Bas-Canada, il y a fort à parier — évidemment si nous portons foi à ses propos devant ladite Assemblée de la législature — que Marie BersiamisKue ne s'est guère adonnée à la pratique des champs et de l'agriculture.

Tout comme son mari François Verreault, Marie BersiamisKue était souvent employée par Neil McLaren pour les expéditions; elle était, en effet, selon ce qu'il nous est permis de conclure, dotée d'une grande force, tout comme sa mère. Ainsi, dans son journal, le responsable du poste de traite de Chicoutimi fait mention des préparatifs qu'il fait toute la journée du 4 octobre 1802. L'équipe qui doit apporter les denrées échangées aux indiens contre les pelleteries partira donc pour le Lac St-Jean le lendemain matin. L'épouse du coureur de bois devait transporter trois sacs de farine de 56 livres chacun, soit 168 livres, tandis que sa mère (donc la belle-mère de François Verreault) devait, elle, transporter trois sacs de même poids remplis de porc.<sup>6</sup>

Pour revenir à François Verreault, si j'ai personnellement des réserves quant aux attraits que l'agriculture pouvait avoir sur l'homme, je reconnais que lesdits doutes s'estompent pour ce qui est du coureur de bois qu'il était. En effet, tout concourt à faire de François Verreault un coureur de bois.

Ce n'est pas sans raison qu'il s'établit aux Terres-Rompues, alors que son employeur, Neil McLaren est établi au poste de traite de Chicoutimi. D'ailleurs, on n'a qu'à regarder son témoignage devant la Chambre d'Assemblée de la province du Bas-Canada en février 1823 pour constater que nous avons, ici, affaire à un nomade, ce que je ne cherche pas à lui reprocher, loin s'en faut. Ce n'est pas pour rien qu'on le voit constamment en compagnie de son oncle Louis qu'on retrouvera tantôt à Château-Richer, tantôt au Lac St-

---

<sup>6</sup> *Chicoutimi, poste de traite (1676-1856)*, op. cit. p. 89.

Jean, tantôt au Saguenay, tantôt aux Ilets Jérémie au point que le frère de François n'arrivera jamais à vraiment se démarquer de son oncle qui est également son homonyme. C'est ainsi qu'on attribue encore aujourd'hui, au frère de François, la construction de la chapelle des Ilets Jérémie alors qu'il avait, à l'époque de ladite construction, à peine 12 ans. Evidemment, avec un peu de réflexion, on comprendra que c'est à l'oncle de François qu'on doit cette construction, pas à son frère.

Les Terres-Rompues — où habite François Verreault — sont un terrain fortement boisé, en bordure d'un cours d'eau, et les animaux à fourrure y sont abondants. Avec la rivière Shipshaw en bordure, des forêts giboyeuses à souhait, que pouvait espérer de plus un homme comme François Verreault? Et des animaux à fourrure, si l'on se fie aux propos de Neil McLaren, l'homme qui tient le comptoir du poste de traite de la Baie d'Hudson à Chicoutimi, c'est loin d'être ce qui fait défaut dans les environs de la maison de François Verreault.

Et si ce dernier n'était pas le meilleur des trappeurs que Neil McLaren avait comme fournisseurs, il n'en demeure pas moins que ce dernier avait une confiance aveugle en l'homme qui s'y connaissait souverainement en matière de pelleteries.

*«A la fin du printemps, Neil McLaren devait préparer, pour l'expédition, les fourrures accumulées au cours de l'hiver. C'était une opération longue et difficile. Aussi demandait-il généralement l'aide de François Verreault ou de son oncle Louis Verreault, deux experts en la matière. On commençait par étendre les pelleteries pour les aérer et les sécher, puis on les classifiait en tenant compte de la qualité de chaque peau, et enfin, on les enroutait en ballots. Il ne s'agissait plus que d'attendre avec patience l'arrivée du bateau<sup>7</sup>.»*

Si la région ne comporte plus que très peu d'animaux à fourrure, on ne peut certes pas en faire le reproche à François Verreault qui

---

<sup>7</sup> Chicoutimi, poste de traite, 1676-1856, op cit, p. 83.



était beaucoup trop près des amérindiens pour s'adonner au saccage de la forêt qui l'environnait et qu'il aimait éperdument. Lui qui a marié une amérindienne était justement trop près des premiers habitants de cette nouvelle contrée pour ne pas suivre leurs préceptes pour ce qui avait trait à la chasse.

François Verreault allait même, devant la Chambre d'Assemblée de la province du Bas-Canada, apporter une précision sur ce fait, le 4 février 1823 qui, si elle est tout à son honneur sur le plan de l'ouverture d'esprit, ne lui aura sans doute pas créé que des amis au sein des personnes qui l'écoutaient rendre son témoignage.

*«Lorsqu'un Père a plusieurs Garçons, c'est lui qui assigne à chacun d'eux la portion de ses Domaines qu'il veut qu'ils occupent, et ce partage est scrupuleusement observé par eux, à un point que les blancs ne peuvent les engager à empiéter sur les Terres d'autrui; même lorsque la Faim les oblige de tuer un Animal sur le Domaine d'un autre, ils laissent la Fourrure ou la Peau de cet Animal au propriétaire. J'ai dit que c'est avec la plus grande répugnance qu'ils entrent sur les Terres d'un autre, même lorsqu'ils y sont forcés par les blancs, ce qui est à mon avis une preuve que ce sont les derniers qui corrompent leurs mœurs. — Ils respectent également le Lit nuptial, et quand ils le souillent, c'est encore dû à l'exemple des Blancs...»<sup>8</sup>*

Evidemment, de tels propos tenus à une époque où l'homme blanc se croyait encore largement supérieur à l'amérindien ne sont pas sans étonner.

Cependant, si François Verreault ne semble pas davantage intéressé à la culture du sol que ceux avec qui il transige constamment, il ne faut pas oublier que, généralement, le travail des champs était plutôt l'apanage des femmes que celui des hommes, à cette époque. Tandis que les hommes s'occupaient de faire de la terre, les femmes, elles, se chargeaient de voir à l'alimentation de leur petit monde. Quinze ans après le témoignage de François Verreault

---

<sup>8</sup> *Journaux de la Chambre d'Assemblée de la province du Bas-Canada*, op cit.

devant l'Assemblée du Bas-Canada, Alexis Simard en tête, le groupe qu'on avait baptisé les *Vingt-un* — et qui, en fait, étaient vingt-sept<sup>9</sup>, bien que deux des actionnaires de la société auraient *sauté par-dessus bord*, en l'occurrence Pierre Boudreault et Georges Tremblay<sup>10</sup> — n'agirait pas différemment. Comme si le cas des *Vingt-un* n'était pas déjà suffisamment complexe, réduit à dix-neuf, il monte à vingt puisqu'on introduit au sein du groupe Pierre Tremblay, fils d'André. Il s'agit là d'une nouvelle recrue qui ne figure pas sur les listes officielles<sup>11</sup>.

Le groupe qu'on associe à Alexis Simard n'entendait, officiellement du moins, pas davantage s'occuper de culture. L'entente qu'ils avaient prise avec la Compagnie de la Baie d'Hudson concernait la coupe du bois et leur interdisait le commerce avec les Indiens de même que la coupe et l'utilisation du foin naturel. Il est vrai, par contre, que «ils eurent la prudence de ne pas faire mention du défrichement, leur intention étant de le commencer pendant l'exécution de leur entreprise d'exploitation forestière»<sup>12</sup>.

Partant d'un document de première main, le Journal de l'abbé Louis-Antoine Martel, Raoul Lapointe fait largement état des intérêts forestiers des premiers occupants officiels parmi les Blancs, dans son ouvrage *Au temps de la pinière*.

Qu'ils aient habité St-Alexis de Grande-Baie, Chicoutimi, Shipshaw ou St-Cyriac, les premiers Blancs n'entendaient pas s'adonner à la culture du sol. On avait un pays à posséder, à développer, à coloniser et, partant de ce fait, il était important d'assurer le contrôle de la forêt davantage que la culture des champs.

Pour ce qui est du cas de St-Jean-Vianney comme tel, il est difficile pour ne pas dire impossible d'établir qui fut le premier «colon» (entendons ici *cultivateur*). D'aucuns affirment que Murdoch fut le premier à exploiter le sol, tandis qu'une de ses nièces certifie

---

<sup>9</sup> *Histoire du Saguenay depuis les origines jusqu'à 1870*, op cit, p. 237.

<sup>10</sup> *Au temps de la pinière*, op cit, p. 159.

<sup>11</sup> *Ibidem*.

<sup>12</sup> *Histoire du Saguenay depuis les origines jusqu'à 1870*, op cit, pp. 235 et 236.

dans une lettre déposée à la Société Historique du Saguenay que jamais, au grand jamais, celui-ci n'a labouré un champ.

On ne saura possiblement jamais avec certitude qui eut l'honneur d'être le premier, à moins que l'on n'accepte la version de François Verreault qui prétend l'avoir fait. J'ai personnellement des réserves, mais je n'interdis à personne de le croire. Selon moi, il était beaucoup trop fréquemment absent et ce, pour des périodes beaucoup trop longues pour s'être sérieusement adonné à la culture. Par ailleurs, Laurent Boulianne affirmait dans une entrevue accordée à l'auteur que son arrière-grand-père, originaire de Suisse, serait un des premiers arrivés à St-Jean-Vianney comme «colon»<sup>13</sup>.

Cependant, pour ce qui était de connaître le territoire, de l'habiter et de le posséder, ils furent nombreux à se porter volontaires. Comme le remarquent les arpenteurs Wallace et Dumais, et plus particulièrement Dumais, en 1879, les lots arpentés sont déjà presque tous occupés. On peut abondamment faire du bois qu'on vend facilement à la famille Price, plusieurs ont fermes et animaux et il y a fort à parier qu'à ce moment, on cultive effectivement la terre.

St-Jean-Vianney, qui s'appelle encore Shipshaw, est à l'image de l'ensemble du Saguenay et du Lac St-Jean, il se développe lentement mais sûrement. Il ne faut cependant pas oublier qu'à cette époque, Shipshaw n'est toujours pas, au sens canonique, une paroisse. Tout au plus s'agit-il du point de jonction de la paroisse de St-Ambroise et de Ste-Anne de Chicoutimi. Parions que si Monseigneur Dominique Racine avait accepté d'écouter les doléances de cette population, le village eut été considérablement plus gros beaucoup plus rapidement.

Pourtant, il était difficile pour lui de connaître un plus important essor que depuis la fin des années '50 jusqu'à la triste nuit du 4 au 5 mai 1971. Ainsi, en moins de dix ans, de 1959 à 1968, la population du village se sera multipliée dans une proportion de près de 300%...

---

<sup>13</sup> LAURENT BOULIANNE, (né le 1 mai 1924) entrevue accordée le 17 août 1979.

*L'expansion rapide de St-Jean-Vianney se poursuit: on est à préparer un règlement pour refaire une partie du réseau d'aqueduc et d'égout, ce qui permettra d'aménager 38 nouveaux lots pour la construction. Le parachèvement de la rue Stanley amènera la création de 10 autres lots: y inclus le prix des terrains et des maisons, ces 48 lots représentant une somme de quelque \$375 000.*

*Mais les améliorations ne se limitent pas à ce niveau: le ministère de la Voirie doit asphalter la route régionale, traversant le village, et la rue Stanley. Des ingénieurs travaillent aussi à la préparation d'un tracé d'une nouvelle route reliant St-Jean-Vianney à Kénogami. La distance entre ces deux points sera réduite de trois milles et demi.*

*Le maire Lauréat Lavoie déclare à cet effet: «Cela décidera beaucoup de familles à venir s'établir dans ce dynamique village. Les routes tortueuses actuelles sont un handicap au développement domiciliaire si bien commencé».*

*Depuis 1959, l'augmentation de l'évaluation fut de \$925 081. Pour la même période, 128 nouveaux propriétaires s'installèrent à St-Jean-Vianney, ce qui représente une augmentation de 178%. La population a augmenté de 725 personnes et le budget de la municipalité est passé de \$24 430.47, en 1959, à \$52 500. en 1968.*

*...«C'est sous le règne du maire Louis-Joseph Gravel, en 1966 que la construction a connu une expansion remarquable», affirme M. Lauréat Lavoie, maire actuel.*

*...«Mes vues sur la question sont qu'il faut aménager une rue et amener la construction complète avant de terminer une autre rue pour que les taxes couvrent les frais envisagés. Présentement, les terrains se vendent de \$300 à \$375 et je crois que ce prix demeurera. Dès qu'il y aura spéculation de la part des propriétaires de terrains, la municipalité verra à fournir des terrains qui lui appartiennent», affirme M. Lavoie.*

*Le conseil entend bien fournir tous les services aux citoyens. La semaine dernière, la municipalité s'est portée acquéreur d'un dépotoir de 300 pieds carrés, sis en plein bois. Le ministère de la Santé a accepté cette démarche. La paroisse de Shipshaw pourra aussi y déverser les déchets.*

*Par ailleurs, le service d'égout et d'aqueduc est complet. Pour la future rue qu'on aménagera, il y aura des égouts pluvial et sanitaire. On compte ainsi faire le traitement des eaux. Disons en passant que l'ingénieur qui travaille aux projets à St-Jean-Vianney est M. Jean-Julien Fortin, de Chicoutimi.*

*...«Le plus gros problème, c'est la route. Il y a quelques semaines, le ministre Boivin m'a affirmé qu'une somme était votée sur son budget pour construire une nouvelle route St-Jean-Vianney via Dam II, les travaux débiteront à l'automne», poursuit M. Lavoie.*

*«Quelques citoyens ont abondé dans le même sens. Actuellement, la route est cahoteuse et sinueuse.*

*M. Lavoie est persuadé que la route terminée, les demandes pour s'établir à St-Jean-Vianney seront encore plus nombreuses. «Il faudra à ce moment poursuivre notre politique de construire complètement une rue avant d'en ouvrir une autre».*

*Disons que la taxe municipale est de \$1.<sup>65</sup> du \$100 d'évaluation. Par ailleurs, l'évaluation est à valeur réelle. Certains propriétaires profitent d'une ristourne de 3 p.c. du gouvernement.*

*Cet automne, les autorités municipales comptent planifier la situation pour le terrain de jeux. Enfin, comme plusieurs citoyens de St-Jean-Vianney travaillent à l'Alcan, il y a un service de transport exclusif pour tous les quarts par la compagnie Pearson de St-Ambroise.*

*On compte un service d'incendies avec un camion tout outillé. Le chef est M. J.-P. Girard qui reçoit l'aide de 12 pompiers volontaires. La Protection civile complète ce service.*

*Au niveau de la police, le chef est M. Armand Simard et son assistant M. François Bouchard. Un camion est aussi au service de la municipalité.*

*Enfin, précisons que depuis 1961, c'est le curé Egtide Boulianne qui a à charge la vie religieuse à St-Jean-Vianney. Un vicaire résident l'assiste dans ses fonctions.»<sup>14</sup>*

Ainsi donc, à la lueur des propos de Serge Côté, il nous apparaît difficile de nier les propos tenus dans l'édition du Réveil du 9 août 1967 où l'on disait que St-Jean-Vianney était «un village où il fait bon vivre».

*Les rumeurs voulant que certains propriétaires du nouveau quartier résidentiel quittent St-Jean-Vianney pour manque de services semblent fausses: au contraire, on se dit enchanté de demeurer là. Un citoyen déclarait notamment: «Si Chicoutimi est la métropole du Saguenay, ici, c'est le paradis».*

*Pour obtenir des renseignements précis, rien ne vaut une visite à Mme Claude Tremblay, secrétaire du M.E.D. section féminine (mouvement d'étude et de développement) de St-Jean-Vianney.*

*Mme Tremblay affirme que ces rumeurs ne sont pas fondées. Effectivement, trois citoyens propriétaires quitteront St-Jean-Vianney, mais pour des raisons majeures. (...)*

*Le M.E.D., poursuit Mme Tremblay, a joué un rôle actif dans le développement de St-Jean-Vianney. Le président est M. Léo Bourgeois. Plusieurs manifestations sont organisées par ce groupe.*

*Mme Tremblay est d'avis que la seule question qui préoccupe les propriétaires est l'état de la route reliant St-Jean-Vianney à Shipshaw. «Quant aux autobus, ce n'est pas un problème. La presque totalité des familles possède une automobile.»*

*St-Jean-Vianney peut presque recevoir le titre de «Municipalité champignon» tant le développement a été rapide. C'est en 1952 que St-Jean-Vianney devint munici-*

---

<sup>14</sup> *La construction va bon train / L'expansion de St-Jean-Vianney se poursuit, Le Soleil / Serge Côté, 13 juillet 1968.*

palité. Auparavant, elle était connue comme la municipalité de Shipshaw. C'est une divergence d'opinions sur un projet de réseau d'aqueduc qui amena le divorce.

MM. Eugène Murdock, Georges Murdock et Louis-Joseph Gravel ont été les prédécesseurs de M. Lauréat Lavoie, maire actuel. Le conseil comprend aussi MM. Maurice Salesse (département des incendies); Robert Duchesne, construction; Pitre Blackburn, voirie; Thomas-Louis Laberge, aqueduc et égout; Guy Chabot, zonage et urbanisme et Edouard Bourgeois, loisirs.

M. Charles Tremblay est le contremaître municipal. La municipalité possède son propre garage qui abrite le camion à incendie et le camion de service.

Quelque 26 classes sont mises à la disposition des élèves, de la classe maternelle au niveau de 7<sup>e</sup> année inclusivement. Une nouvelle école est présentement en construction; elle comptera quatre classes plus un magnifique gymnase. Le coût des travaux est de \$300 000.

Plus de 700 élèves sont inscrits aux classes mentionnées ci-haut. Quelque 375 élèves fréquentent les écoles secondaires de Kénogami et de Jonquière.

Un comité de loisirs organise plusieurs manifestations. Une lipale [sic] connaît des jours heureux. Par ailleurs, on est à étudier un projet d'aménagement d'une piscine.

Un conseil des Chevaliers de Colomb à St-Jean-Vianney regroupe les membres de St-Jean-Vianney, de Shipshaw et de St-Ambroise.»<sup>15</sup>

Seul véritable frein à l'expansion de la municipalité qui connaît une popularité de plus en plus importante: le pont de Kénogami qui tarde à voir le jour. Il y a bien le vieux, mais avec sa limite de tonnage, avec sa vieille carcasse rouillée qui lui donne des airs de sortir tout droit du paléolithique, même s'il ne date que de l'hiver 1921-22, avec l'achalandage qui a doublé depuis 1961, jusqu'à la fin

---

<sup>15</sup> A quelques milles de la métropole, St-Jean-Vianney passe pour le paradis de la région du Saguenay, *Le Soleil* (non signé) 13 juillet 1968.

1967<sup>16</sup>... En 1961, en effet, entre 07h et 21h, il passait quelque 1,400 automobiles, 198 camions légers et 193 camions lourds à tous les jours, malgré une charge maximale limitée à 10 tonnes. Il faut également dire que ne rencontre pas qui veut, sur ce pont. Ils sont en effet nombreux ceux qui refusent de se risquer à l'emprunter si une autre voiture arrive en sens inverse. Même qu'en certaines occasions, quand surviennent des accrochages, il y a des étincelles...

St-Jean-Vianney qui prend littéralement l'allure de municipalité champignon est assailli de toutes parts par les nouveaux arrivants, à un point tel que, passant par-dessus la tête du conseil municipal, le Mouvement d'études et de développement (MED) de St-Jean-Vianney en arrivera à présenter un communiqué aux médias dans lequel on annonce la construction de vingt nouvelles maisons résidentielles, ce que même le maire ignore...<sup>17</sup>.

St-Jean-Vianney connaît des heures de douce quiétude, malgré certaines sautes d'humeur de quelques contribuables. On y rêve d'aménager une nouvelle route qui coupera en deux le trajet de 6 milles qui la sépare de Kénogami. On rêve de construire un nouveau bureau de poste<sup>18</sup>. On rêve d'un nouveau pont comme les enfants rêvent d'un train électrique<sup>19</sup>, mais ce rêve tarde à se concrétiser. On rêve d'un nouveau service d'autobus pour relier la municipalité à Jonquière, on rêve d'un nouveau pont pour remplacer le pont Wilson encore plus étroit que le pont Price, on rêve de calme plat et de retour à la quiétude entre les autorités municipales et le Mouvement d'études et de développement. On rêve même d'une visite de Pierre Elliott Trudeau qui ne se concrétisera pas<sup>20</sup>.

---

<sup>16</sup> Depuis 1961, l'utilisation du pont de Kénogami par des véhicules lourds aurait doublé, *Le Soleil* / (non signé) 28 décembre 1967.

<sup>17</sup> *St-Jean-Vianney / le maire n'est pas informé de la construction de 20 maisons privées*, *Le Soleil* / (non signé), jeudi 9 octobre 1969.

<sup>18</sup> *La construction d'un bureau de poste à St-Jean-Vianney serait imminente*, *Le Soleil* / (non signé), mercredi 8 octobre 1969.

<sup>19</sup> *L'annonce d'un nouveau pont, à Shipshaw semble imminente*, *Le Soleil* / (entrefilet non signé) 13 juillet 1969.

<sup>20</sup> *Le député Marceau promet une visite de Trudeau*, *Progrès-Régional* / (non signé) 12 novembre 1969.



Bref, on rêve de toutes sortes de choses. A l'impossible, nul n'est tenu, c'est vrai. Sauf que depuis que le nouveau développement a été inauguré en 1958, tous les espoirs sont permis. Et, déjà à l'époque, à St-Jean-Vianney, on sait que «*rêver c'est permis*».

Sauf que bientôt le rêve va se transformer en cauchemar.

\*

Mais qu'allait-il donc se passer pour qu'ainsi, la paroisse de St-Jean-Vianney en vienne, comme l'écrivait Gabriel Berberi<sup>21</sup>, à une lutte contre la mort? Histoire de rafraîchir la mémoire de certains, pour en informer d'autres, voyons ce que Le Soleil publiait, un an après, sous la plume de Majella J. Gauthier, pour ce qui est des conditions climatiques qui allaient prendre une importance capitale dans le fil du temps.

*Notre étude touchera surtout ici l'approche climatologique et tâchera dans un premier point de décrire les conditions météorologiques prévalant au printemps de 1971 à St-Jean-Vianney et certaines de leurs conséquences. Dans une seconde partie nous essayerons de savoir à quel moment le dégel complet du sol s'est produit. Enfin nous nous interrogerons sur la possibilité de prévoir des moments propices aux glissements de terrain, dans la région du Saguenay-Lac St-Jean, à partir de données climatiques.*

*Nous nous attarderons surtout aux jours précédant de près la catastrophe, soit les jours d'avril et du début de mai, car ce serait une entreprise beaucoup trop grande que d'essayer d'évaluer complètement toute la période d'hiver précédant le 4 mai et de la mettre en regard des années antérieures, d'autant plus que les relevés sont transmis de janvier en janvier et répartissent l'hiver sur deux ans.*

*La station météorologique de Shipshaw située dans la municipalité voisine de St-Jean-Vianney livre les informations concernant les précipitations et la température de l'air.*

---

<sup>21</sup> *La mort guette la paroisse de Shipshaw*, Le Soleil / Gabriel Berberi, 1<sup>er</sup> juin 1971.

*Les précipitations ont été passablement importantes au mois d'avril: soit 2.49 pouces, c'est-à-dire 0.8 pouce au-dessus de la moyenne des mois d'avril passés. On y remarque deux modules importants: du 12 au 15, pendant lequel il tombe 1.07 pouce en équivalent d'eau mais dont plus de la moitié atteint le sol sous forme de neige; du 21 au 26 on compte 0.83 pouce de pluie. En mai, les 3, 4, 5 et 6 apportent 0.77 pouce de pluie dont 0.73 pendant les 48 heures précédant le glissement. La fréquence des précipitations semble être près de la normale pour ces deux mois et il arrive au moins une année sur deux que ces mois reçoivent un total de plus de 0.70 pouce de précipitations en deux jours consécutifs.*

*«Toutefois, on aurait tout lieu de s'inquiéter des chutes de pluie des 3 et 4 mai, soit 48 heures avant le glissement. Les 0.73 de pouce d'eau tombée auraient-ils pu jouer un rôle dans le déclenchement du glissement? Au même titre que l'eau de fonte printanière, l'eau de pluie aurait-elle pu contribuer à imbiber les dépôts d'argile? C'est possible et même, ne pourrions-nous pas envisager l'hypothèse que le poids de cette eau ait pu s'ajouter à des prédispositions de glissement d'un terrain déjà instable? Ainsi un poids supplémentaire de 11 057 400 livres, soit 5 979 tonnes se serait réparti sur les 350 000 verges<sup>2</sup> de la terrasse disparue. Notons enfin qu'à ce moment la neige au sol avait pratiquement disparu depuis une dizaine de jours.*

*La température du mois d'avril 1971 n'apparaît pas se différencier grandement de celle des autres mois d'avril si ce n'est que la température moyenne du mois dépasse seulement de 0.9°F la normale (35.4°F); la moyenne des maxima du mois ne dépasse pas plus de 1.4°F la normale (45.7°F); et la moyenne des minima n'est que de 0.4°F supérieure à la normale (25.1°F). Le mois de mai 1971 a été plus chaud que la normale: 50.51°F par rapport à 49.91°F pour la température moyenne; 63.9°F par rapport à 60.3°F pour la température maximale moyenne et 37.1°F par rapport à 25.1°F pour la température minimale moyenne.*

Bien qu'on ne puisse établir exactement si l'arrivée de la chaleur printanière s'est effectuée plus hâtivement que par le passé, la variation de température suit une progression hésitante mais perceptible du 1<sup>er</sup> avril au 16 mai dans le réchauffement de l'air. Le balancement des températures maximales quotidiennes est le plus évident et apparaît comme le résultat du rayonnement solaire et de l'arrivée d'air chaud provenant de l'extérieur.

Les nuits, comme les après-midi, deviennent de plus en plus chaudes car la température minimale quotidienne dépend directement de la chaleur emmagasinée l'après-midi précédent. Du 1<sup>er</sup> au 10 avril malgré des après-midi supérieurs à 32°F, les nuits demeurent sous le point de congélation. Par la suite, une soudaine poussée de chaleur fait grimper la température jusqu'à 64°F les 11 et 12 avril mais est suivie d'une baisse subite les 13 et 14 avril. Le 13 permet de connaître une nuit supérieure à 32°F. Du 14 avril au 3 mai apparaissent deux modules de réchauffement, entrecoupés d'un refroidissement les 22 et 23 avril. Les jours et les nuits se réchauffent; ces dernières se maintiennent au-dessus de 32°F les 21, 22, 23 et 24 avril. (Forte coïncidence: c'est le 24 avril que s'est produit un petit glissement de terrain au bord de la terrasse qui devait être transportée le 4 mai.) Du 25 avril au 4 mai la température des nuits oscille autour du point de congélation.

L'après-midi du 4 mai marque un creux mais aussi le départ d'une véritable poussée de chaleur qui atteindra 83°F le 11 mai. Conséquemment, les nuits se réchauffent: la nuit du 5 mai apparaît la plus chaude depuis le début du printemps alors qu'elle atteint 38°F soit 14°F de plus que celle du 3 mai.

Peut-on trouver une signification dans la variation et la progression de l'air à Shipshaw? Elle a sans doute une influence capitale sur la fonte de la neige, surtout dans la première moitié du mois d'avril (faute d'information nous ne pouvons contrôler suffisamment cet aspect). Cependant, notons que l'arrivée d'air chaud amenant la disparition de la

neige occasionne le dégel du sol surtout lorsque les nuits parviennent à se maintenir au-dessus du point de congélation.

Les seules données disponibles concernant la température du sol dans la région du Saguenay-Lac St-Jean proviennent de la Ferme Expérimentale de Normandin où l'on effectue quotidiennement des mesures à diverses profondeurs.

A cette fin, nous prenons la liberté de mettre en regard les données météorologiques de Shipshaw et les chiffres de Normandin malgré les différences suivantes: les deux stations sont distantes de 65 milles; Normandin est de 325 pieds plus élevé en altitude que Shipshaw (450 pieds par rapport à 75 pieds); les données climatiques révèlent que la dernière est plus chaude, plus arrosée, plus neigeuse que Normandin et ce, autant pour les mois d'avril et mai que pour l'année; et la nature du dépôt charrié et celle du dépôt dans lequel les thermomètres de Normandin sont enfouis apparaissent légèrement différentes. A ce propos, l'origine des dépôts est semblable: sédiments marins déposés dans la mer de Laflamme.

Nous ne retiendrons ici que les données concernant la texture du dépôt bien que les propriétés mécaniques et chimiques puissent être plus révélatrices. L'argile limoneuse «Larouche» composant la terrasse disparue de St-Jean-Vianney comporte un plus fort pourcentage d'éléments argileux que l'argile limoneuse «Normandin». Notons que cette dernière est associée au loam «Alma» et qu'à St-Jean-Vianney le loam sableux «Lapointe» accompagne l'argile «Larouche». En définitive, la texture des dépôts se ressemble grandement d'un endroit à l'autre et paraît plus fine là où le glissement s'est produit. En conséquence, leur chaleur spécifique et leur conductivité thermique tendent à être similaires compte tenu des mêmes degrés d'humidité.

Ces précautions prises, analysons l'information tirée de la variation de la température à diverses profondeurs dans le sol du 1<sup>er</sup> avril au 16 mai à Normandin.

Les mesures sont effectuées deux fois par jour: le matin à 8h00 pour toutes les profondeurs, soit 5, 10, 20, 50, 150 et

300 centimètres, et l'après-midi à 17h00 pour les trois paliers supérieurs.

Du 1<sup>er</sup> avril au 4 mai, il y a inversion de la température dans le sol, et ce dernier demeure plus chaud en profondeur (41°F à 300 cm) et se tient à 32°F aux couches supérieures. A partir du 13 avril la température commence à descendre aux paliers inférieurs. Ceci correspond sans doute à la disparition de la couche de neige, isolant thermique à la surface du sol. Toutefois, la température du sol ne descend pas plus bas que 32°F.

C'est le 5 mai que s'amorce un réchauffement plus sensible du sol, alors qu'à 5 cm et à 10 cm de profondeur la température s'élève pendant l'après-midi jusqu'à 33°F. Le 7 mai, seule la couche de 100 cm demeure à 32°F. Toutefois, le sol ne dégèle complètement que le 8 mai. C'est à ce moment que l'on assiste au renversement du gradient thermique du sol. Les surfaces inférieures se réchaufferont pour atteindre le pic des 10 et 11 mai quand l'horizon de 5 cm marque 55°F pendant l'après-midi.

Nous pouvons dégager de tout cela qu'avant le 5 mai la température des premières couches du sol demeura relativement stable au (ou sous le) point de congélation, et que l'après-midi du 5 mai déclenche le dégel progressif du sol. Le moment de la disparition complète du gel dans le sol, soit le 8 mai, peut-il coïncider avec les faits météorologiques observés à Shipshaw? Pas tout à fait. Mais si l'on considère que les données climatiques révèlent un climat normalement plus froid à Normandin, il serait possible que le dégel se soit produit plus hâtivement à Shipshaw.

«Dans ce cas, ne pourrait-on pas mettre en relation chronologique les faits suivants: premièrement, le réchauffement des nuits du 4 au 6 mai à Shipshaw entraînant la hausse de la température du sol; deuxièmement, les 0.73 de pouce de pluie tombée les 3 et 4 mai à Shipshaw augmentent le poids du terrain d'environ 5 979 tonnes tout en réchauffant la surface du terrain; troisièmement, et par voie de conséquence, le dégel soudain du sol, se produisant quelques jours avant le 8 mai, augmente les pressions hydrostatiques dans

le sol et détermine un moment ou une période pendant laquelle le déclenchement se concrétise.

«Si nous considérons que le moment du dégel complet du sol pourrait être celui du plus grand danger de glissement de terrain, ne serait-il pas intéressant d'analyser à quel moment le dégel s'est produit dans le passé et d'essayer d'en saisir l'aspect prévisionnel?

«Le problème majeur réside dans le fait que les données de Normandin ne remontent qu'à 1959. Il nous renseigne sur le moment du début de la saison sans gel dans le sol pour diverses profondeurs et le premier jour du dégel complet du sol de 1959 à 1971.

«On constate que le sol est toujours dégelé le 1<sup>er</sup> avril aux profondeurs de 150 cm et 300 cm, et que c'est aux étages supérieurs, près de la surface jusqu'à 100 cm, que se jouent le plus souvent les derniers moments du dégel.

«A partir de cette analyse nous dégageons le jour qui apparaît le plus intéressant: soit celui pendant lequel s'effectue le dégel complet du sol pour toutes les profondeurs. Ainsi le 22 avril et le 31 mai représentent les valeurs extrêmes et le 10 mai la normale de l'échantillon.

«La fréquence cumulée de l'arrivée du dégel complet du sol lors des 13 derniers printemps nous permet de déceler d'abord les probabilités conditionnelles du dégel, exemple: si le dégel ne se produit pas avant le 22 avril il y a 8% des chances qu'il s'effectue ce jour-là; ainsi de suite 15% le 2 mai, 31% le 4 mai, 39% le 7 mai, 46% le 8 mai, 62% le 9 mai, 70% le 13 mai, 77% le 15 mai, 85% le 16 mai, 92% le 19 mai et 100% le 31 mai.

«De plus, si l'on considère que la moyenne arrive le 10 mai et que les données sont distribuées normalement il nous est permis d'observer que 50% des dégels complets se sont produits entre le 4 mai et le 16 mai, 68% entre le 1<sup>er</sup> mai et le 19 mai, et 95% entre le 22 avril et le 28 mai. Alors, ne pourrait-on pas supposer que dans le futur des dégels seront distribués de la même façon, soit: concentrés dans les vingt premiers jours de mai et ce, autour de la moyenne (notons

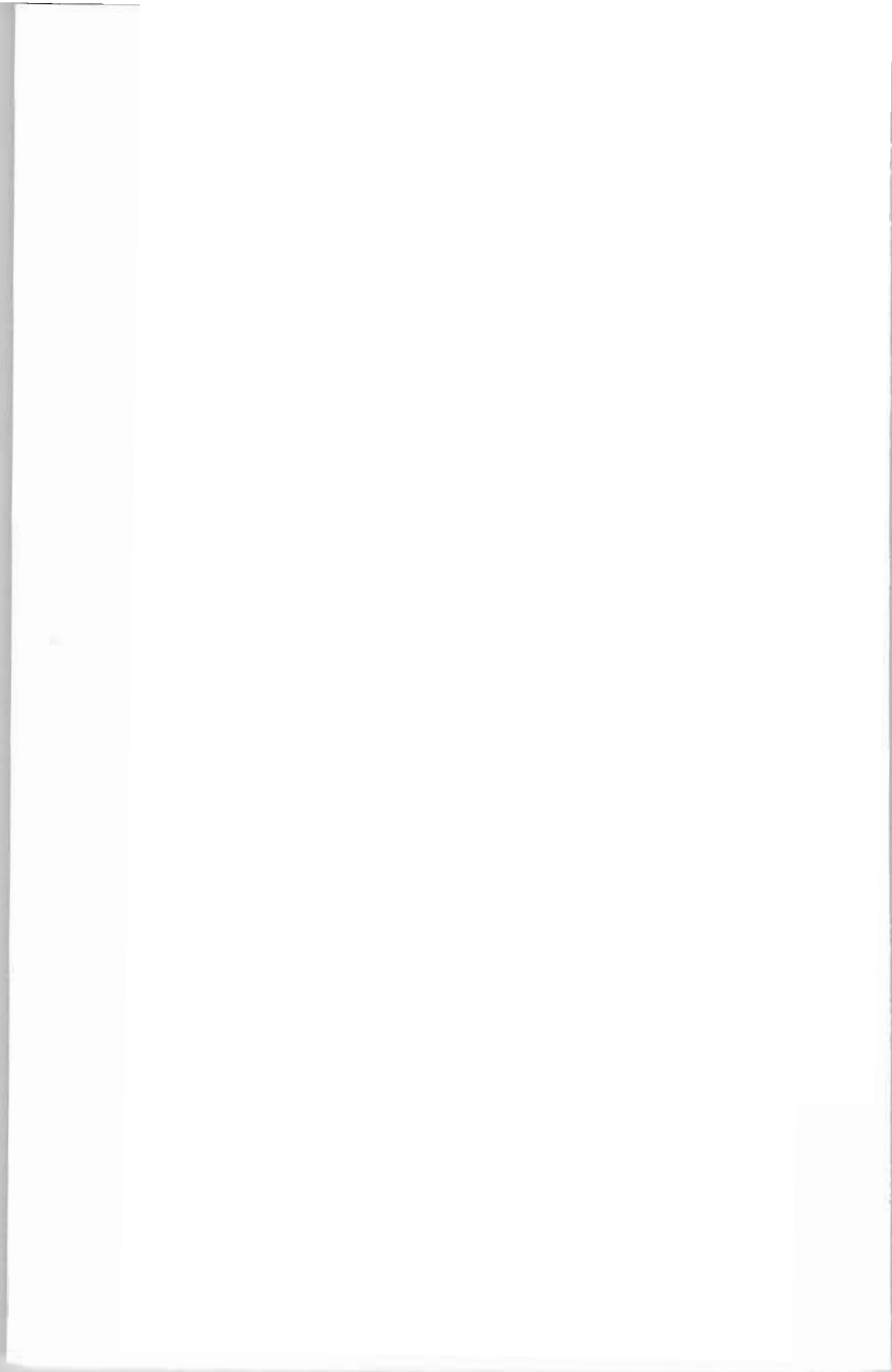
que l'erreur-type de la moyenne n'est que de 3 jours; ce qui nous a permis d'avancer avec une certaine confiance).

«En somme, il y a concordance des faits concernant le dégel du sol, les précipitations et la température de l'air lors du glissement de terrain de St-Jean-Vianney le 4 mai 1971. Le glissement s'est produit à un moment qui peut coïncider avec les premiers jours du dégel complet du sol: dégel s'étant sans doute effectué autour du 4 mai, les 0.73 de pouce de pluie déversée pendant les 48 heures précédant le sinistre ont alourdi le terrain impliqué d'environ 5 979 tonnes tout en réchauffant et humidifiant les premières couches du sol. De plus, l'arrivée de la chaleur printanière a réchauffé les jours et surtout a maintenu certaines nuits précédant le 4 mai au-dessus du point de congélation, si bien que la nuit du 4 au 5 mai fut la plus chaude depuis le début de la saison.

«Enfin, si l'on considère que les glissements de terrain peuvent coïncider avec le moment du dégel complet du sol, la région du Saguenay-Lac St-Jean serait sujette à de tels événements au cours d'une période précise: du 22 avril au 28 mai dans 95% des cas et du 1<sup>er</sup> mai au 19 mai dans 68% des cas pour des lieux comme Normandin. Ces périodes de danger pourraient être décalées de quelques jours, selon les différences climatiques que les endroits peuvent avoir avec Normandin, et ainsi être plus hâtives comme à St-Jean-Vianney.»<sup>22</sup>

---

<sup>22</sup> Ça s'est passé à St-Jean-Vianney, Le Soleil/Majella J. Gauthier, 8 mai 1972.





DIRE CE QU'ON A TOUJOURS NIE  
OU NIER CE QU'ON A TOUJOURS DIT...

Le fait de posséder un coin de terre, où que ce soit, entraîne l'homme à s'interroger en permanence sur les choix qu'il a faits. C'est partie intégrante de la nature humaine. «Ai-je planté mon arbre au bon endroit?» «Est-ce que l'emplacement de mon jardin lui offre suffisamment de temps d'ensoleillement?»

L'évaluation a posteriori appartient elle aussi à la nature humaine. Ainsi, il apparaît facile pour le commun des mortels d'analyser les prises de position de tel et tel individu à partir des conséquences de leurs gestes. C'est le lot que l'on réserve à nos politiciens, quelle que soit l'échelle du gouvernement qu'ils représentent, que ce soit au niveau local, régional, provincial ou national. Nous ne nous privons pas davantage de faire la morale aux politiciens d'autres pays, voire d'autres continents, nous basant sur des lois ou des traditions qui ont cours chez nous.

Le 5 mai 1971 au matin, alors qu'on voyait la rivière Saguenay qui n'avait jamais si bien porté son nom<sup>1</sup>, sur laquelle flottaient les décombres en provenance de la Rivière aux Vases et du Ruisseau Petit-Bras et plus spécifiquement de St-Jean-Vianney, on entendit des propos de différentes personnes alléguant que les malheureux événements survenus au cours de la nuit précédente étaient nettement prévisibles.

Après coup, les prophètes sont légion. Vingt-cinq ans plus tard, de très nombreuses personnes se souviennent encore avoir vu cet article de journal où un individu déclarait savoir de longue date ce qui allait se passer. Le néo-prophète poussait même son affirmation jusqu'à déclarer que le sort de la région du Saguenay était intrinsè-

---

<sup>1</sup> Le nom amérindien de la rivière Saguenay est «*Pitchita8sek*», ce qui se traduit dans la langue française par «*le Fleuve de la Mort*».

quement lié à celui de la localité du maire Lavoie. Encore 90 jours à vivre, annonçait-il en grandes pompes.

Vingt-cinq ans plus tard, même si d'autres événements sont survenus, même s'il y a eu, il y a quelques années, le tremblement de terre que personne n'a oublié, force nous est donnée de constater que si St-Jean-Vianney a été rayée de la carte, il n'en est pas de même pour le reste de la région.

D'autres, cependant, semblent avoir été l'objet d'une certaine prémonition, un peu comme celui qu'on qualifie aujourd'hui de «*Mage de Salon*», Michel de Nostre-Dame dit Nostradamus. C'est, par exemple, le cas de M. Joseph (*Pitre*) Blackburn qui, par la voie de ses avoués légaux, le 31 juillet 1967, près de quatre ans avant le tragique événement, s'adressait aux autorités municipales en ces termes:

*«La présente est pour vous faire la mise en demeure, protêt et sommation qui suivent.*

*A la demande de votre conseil et des intéressés, vous êtes en train de creuser un fossé qui amènerait les eaux des lots de MM. Eugène Blackburn, Jean-Nil Murdock, John Gravel, Stanley Tremblay anciennement, Laberge, pour les conduire dans une tête de coulée se trouvant chez M. Pitre Blackburn (Joseph) lot 20, rang 2, afin d'assécher les lots susdits, détournant par ce fait les eaux naturelles et aggravant une servitude dérivant de la nature des lieux au détriment de M. Blackburn.*

*Ces eaux traverseraient la route Harvey et si vous ne faites pas une déviation quelconque par un «man hole» ou mur de béton, elles auront pour effet de créer une érosion sur la ferme de M. Blackburn et lui causeront des dommages éventuels qu'il est impossible pour le moment de calculer, mais dont M. Blackburn vous tient responsables pour l'avenir.*

*Prenez donc avis qu'à chaque fois que des dommages seront causés à M. Blackburn, vous ne pourrez alléguer ignorance et que vous aurez à payer les dommages qui s'ensuivront sans préjudice aux droits de notre client de prendre une action en négation de servitude et en dommages,*

*la présente devant être considérée comme un refus de recevoir ces eaux.»<sup>2</sup>*

Après une telle mise en demeure à la municipalité de St-Jean-Vianney, l'auteur entra en communication au mois d'août 1979, avec celui qui avait été le dernier secrétaire-trésorier de la municipalité défunte, demandant à obtenir copie de cette lettre. Réponse lui fut donnée que toute la documentation de St-Jean-Vianney était dorénavant entre les mains du Ministère des Affaires municipales.

Sans perdre inutilement de temps, l'auteur adressa donc une requête analogue audit ministère, considérant cette mise en demeure capitale dans le dossier, puisque les eaux dont fait état la firme Gagnon et Gagnon au nom de M. Pitre Blackburn ne sont autres que celles du Ruisseau Petit-Bras.

Le Service du Contentieux dudit ministère répondait, quelques semaines plus tard, sous la plume du directeur adjoint, n'avoir *trouvé dans les dossiers (...) aucune trace de ladite lettre.*<sup>3</sup> Étrange... Très étrange!

Cependant, qu'il s'agisse de prémonition ou de prévision à long terme, qu'il s'agisse de savoir comprendre les messages que la nature nous envoie, un fait demeure indéniable que nous serions mal venu de mettre de côté.

---

<sup>2</sup> En 1967, M. Pitre Blackburn faisait une mise en demeure à St-Jean-Vianney, extrait d'un avis légal adressé par l'intéressé à la Corporation municipale en date du 31 juillet 1967, par le biais de ses aviseurs légaux, la firme Gagnon et Gagnon de Jonquières. Publié in extenso dans *Le Soleil* du 18 juin 1971. Bien que la lettre eut reçu le sceau de l'enregistrement, en aucun temps l'auteur n'a réussi à en obtenir copie ni des autorités de la municipalité de St-Jean-Vianney, ni après la fusion des autorités de la municipalité de Shipshaw, ni du ministère des affaires municipales qui s'est emparé de l'ensemble des dossiers de St-Jean-Vianney après la fermeture du village. Dans une lettre du 24 mars 1979, M. Dennis Pakenham directeur adjoint au service du Contentieux dudit ministère précise même qu'il n'a «trouvé aucune trace de ladite lettre» dont l'ex-secrétaire trésorier de la défunte municipalité M. Jérôme Larouche se souvenait pourtant parfaitement.

<sup>3</sup> Lettre du directeur adjoint du Contentieux au Ministère des Affaires municipales du Québec, à l'auteur, le 24 septembre 1979.

Les promoteurs immobiliers qui envisageaient l'agrandissement des limites habitées et habitables de la municipalité de St-Jean-Vianney, en 1958, ont-ils, oui ou non, fait un choix judicieux quant à l'emplacement de ce développement résidentiel qu'allaient être les rues Stanley, St-Georges, Murdock, de même que la Route Harvey?

Si l'on porte foi aux propos des géologues qui se sont penchés sur le cas de cette tristement célèbre affaire, rien ni personne ne pouvait permettre de prévoir qu'un tel événement allait survenir, ni dans la nuit du 4 au 5 mai 1971, ni en aucun autre temps.

Par nature, le sol est changeant. On ne peut, en effet, parler d'amorphisme quand il est question du sol; agriculteurs, agronomes, géologues, géographes en savent quelque chose.

Par surcroît, en aucun temps, dans les annales, nulle part dans le monde, il n'est fait mention d'un affaissement de sol survenu sur l'emplacement d'un précédent glissement de terrain. Sur ce plan, les ingénieurs sont sans équivoque: «*La coulée de mai 1971 s'est produite à l'intérieur du cratère d'une ancienne coulée; ceci constitue en soi un cas unique dans les annales géotechniques*»<sup>4</sup>.

Cependant, qu'il s'agisse ou non d'un cas unique — le Saguenay-Lac St-Jean n'en est plus depuis longtemps à compter ses spécificités — un fait demeure indéniable, c'est que la coulée a bel et bien eu lieu avec les conséquences que l'on connaît.

Quelques jours avant le troisième anniversaire du glissement de terrain, le 26 avril 1974, le docteur Louis-Alphonse Laliberté remettait son rapport en tant que coroner dans le dossier, lequel rapport stipulait que «*Le cataclysme de St-Jean-Vianney est dû à un phénomène imprévisible de la nature et la mort des 32 victimes est accidentelle*»<sup>5</sup>.

Cependant, si le coroner n'a pas mis en doute les témoignages des experts dans le dossier, il n'était pas sans relever certaines

---

<sup>4</sup> *Rapport de synthèse des études de la coulée d'argile de St-Jean-Vianney*, Pierre LaRochelle, ing. Ph. D. / ministère des Richesses naturelles, mars 1973, page 13.

<sup>5</sup> *A St-Jean-Vianney, le cataclysme était dû à un phénomène naturel imprévisible*. Le Quotidien / Guy Bergeron, 27 avril 1974.

anomalies quant aux responsabilités administratives<sup>6</sup> et, bien qu'on ait maintenant atteint le quart de siècle après l'événement, toutes les réponses n'ont pas été données quant à ce qui aurait pu être fait pour éviter ce qu'on a connu.

Comment, en effet, comprendre que M. Pitre Blackburn ait rencontré les conseillers municipaux à la fin avril 1971 — quelques jours avant le glissement qui devait emporter 31 victimes — pour discuter d'un glissement survenu sur son terrain à environ mille pieds du cratère du 4 mai? Comment comprendre, même si M. Blackburn n'a pas demandé à ce que l'événement soit porté à l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal, que les élus municipaux n'aient pas été suffisamment alertés par la situation pour exiger sur-le-champ une étude?

Si ce glissement de la fin avril 1971 avait été pris au sérieux, nous sommes aujourd'hui en droit de nous demander si les conséquences de celui survenu dans la soirée du 4 mai 1971 n'auraient pas été différentes. Sans chercher à accuser qui que ce soit dans le dossier, il n'est pas interdit de conclure que plus de vigilance eut pu sauver des vies. C'est d'ailleurs ce que confirme le directeur régional de la Protection civile au Saguenay, M. Paul-Emile Tremblay<sup>7</sup> dans une entrevue publiée par l'hebdomadaire Progrès-Dimanche.

S'il est indéniable que la partie de hockey mettant aux prises le Canadien de Montréal et les Black Hawks de Chicago aura, par sa longueur (on se rappellera que deux périodes supplémentaires furent nécessaires aux Hawks pour venir à bout des Canadiens dans la soirée du 4 mai 1971)<sup>8</sup>, contribué à diminuer le taux de mortalité, il nous apparaît, aujourd'hui, tout aussi indéniable que des mesures auraient pu être prises pour éviter le pire.

Une fois de plus, après coup, on peut toujours dire qu'on avait déjà prévu que les choses tourneraient ainsi. Cependant l'ingénieur Maurice Laquerre n'a rien du prophète de malheur ou du *«prophète-*

---

<sup>6</sup> *La tragédie de St-Jean-Vianney est due à un phénomène naturel et imprévisible.* Le Soleil, samedi 27 avril 1974, p. 22.

<sup>7</sup> *On prend trop à la légère de légers incidents,* Progrès-Dimanche / (non signé), le 5 mai 1974, p. 77.

<sup>8</sup> *Jim Pappin marque le but victorieux, Victoire des Hawks en supplémentaire.* Progrès-Régional / (non signé), mercredi 5 mai 1971, p. 30.

*après-coup*». Quand on se spécialise dans l'interprétation de photographies aériennes, comme Hugues Gagnon, on n'essaie pas de faire des remontrances inutiles non plus. Pourtant...

*"L'examen des photos aériennes prises à St-Jean-Vianney, en 1968, nous montre sans aucun doute que le mouvement d'arrachement était déjà commencé. La construction aurait dû être arrêtée à cette époque. Or, la construction domiciliaire s'est poursuivie en 1969, 1970 et début 1971 jusqu'à ce que l'inévitable se produise."*<sup>9</sup>

Dans ces conditions, il serait aujourd'hui impensable que de telles choses se produisent. A nulle part au Québec ou au Canada. Il aura fallu, pour qu'un tel laisser-faire soit mis de côté, que 31 victimes innocentes perdent la vie dans la nuit du 4 au 5 mai 1971, à St-Jean-Vianney.

Quand surviennent des événements comme ceux qui allaient marquer la fin du village de St-Jean-Vianney dans la nuit du 4 au 5 mai 1971, on n'est pas sans voir apparaître des *«oiseaux de mauvais augure ou des prophètes de malheur»* comme le soulignait l'abbé Germain Dallaire, curé de St-Jean-Vianney, dans une entrevue accordée à l'auteur, le 14 août 1979.

D'aucuns se rappellent de tel ou tel autre présage, d'autres ont *entendu dire* par un tel ou un autre tel *que...*, d'autres *l'avaient prédit*, certains en *avaient même averti leurs voisins*, mais curieusement il ne subsiste jamais aucune preuve de ces affirmations; enfin, quand nous disons jamais, il faut faire exception du cas de St-Jean-Vianney. On alla même jusqu'à affirmer que le curé Egide Boulianne entendait couler l'eau sous l'église de la paroisse, ce qu'il démentira avec force à peine un mois après que la Nature ait fait son œuvre, reprenant possession de son territoire.<sup>10</sup>

---

<sup>9</sup> *L'arrachement était déjà commencé en 1968*, Le Soleil / Claude Vaillancourt; entrevue avec le spécialiste de l'interprétation de la photographie aérienne Hugues Gagnon (sans date).

<sup>10</sup> *Le curé de St-Jean-Vianney dément certaines rumeurs*, Progrès-Dimanche / François Belley, le 6 juin 1971.

Après le glissement, nombre de personnes dont des géologues aguerris de la trempe de Pierre LaRoche ou de Jean-Yves Chagnon, affirmèrent que le cas de St-Jean-Vianney était totalement imprévisible, d'autant plus qu'il y avait déjà eu un glissement sur les lieux, vers l'an 1500 selon les géologues.

On sait que ce n'est pas vers 1500 comme les géologues l'ont dit, qu'eut lieu le fameux tremblement de terre mais bel et bien en 1663, d'après François de Crespieu.<sup>11</sup>

Mais pour ce qui est de celui de 1971?

*«...il y a des gens qui m'ont dit que, quand on a construit les égouts, les travailleurs devaient poser des travers [dormants] sous les tuyaux, autrement ils ne retrouvaient pas les tuyaux le lendemain matin; ils avaient calé...»<sup>12</sup>*

Et si, entre 1663 et 1971, il y avait eu autre chose?

*«...Il y a eu un glissement, un tremblement de terre, en 1927, le 27 février.»<sup>13</sup>*

Mais pour ce qui est de 1971...

---

<sup>11</sup> *Relations inédites de la Nouvelle-France, 1672-1678*, sous la plume du Père François de Crépieu, le 3 novembre 1673, op cit, pp. 322-323.

<sup>12</sup> *Germain Dallaire, curé de la paroisse de St-Jean-Vianney*, lors d'une entrevue accordée à l'auteur, au presbytère de St-Jean-Vianney, le 14 août 1979. L'abbé Dallaire a été nommé en poste le 10 mars 1974; comme son témoignage a été enregistré à son insu, c'est la seule pièce que nous en conserverons.

<sup>13</sup> *Eugène Fillion*, résidant de Chicoutimi-Nord, lors d'une entrevue accordée à l'auteur le 15 août 1979, à la résidence de M. Fillion, né le 15 mars 1905; lors de l'entrevue, il est accompagné de sa femme, elle, née le 10 mai 1908. Cette assertion sera également confirmée par Charles Boulianne, (né le 13 décembre 1899), cousin de Eugène Fillion, lors d'une entrevue accordée à l'auteur, à la résidence de M. Boulianne, rue Ste-Cécile à Jonquière, le 27 août 1979. M. Boulianne a été élevé à St-Jean-Vianney d'où il est parti, au moment de l'entrevue, voici 50 ans.

*«...moi, il y a un de mes frères qui a travaillé à l'installation des égouts de ce quartier-là. Il disait «ils veulent nous engoutir là». Ça s'est bâti dans un marécage.»<sup>14</sup>*

David Boulianne n'est pas moins catégorique sur ce dernier point.

*«... "J'ai labouré où se trouvait la route Harvey et mes chevaux s'enlisaient souvent», dit-il en fouillant dans sa mémoire. Il se disait alors à lui-même et aussi à d'autres qui voulaient l'entendre que des maisons étaient érigées sur une étendue d'eau... Mais qui porte attention aux propos d'un célibataire âgé, au caractère bourru quelquefois, et qui ne sait même pas lire?*

*«...M. Boulianne qui a vu naître et mourir la petite agglomération, jugeait personnellement anormale et présage d'un bouleversement prochain l'accumulation d'importantes quantités d'eau en surface. «Il y avait toujours deux pieds et demi d'eau sur le terrain de jeux», raconte-t-il. Il avait fait part de cette anomalie à des concitoyens, mais ces derniers répondaient que le sol trouverait la façon d'absorber le surplus d'eau.»<sup>15</sup>*

Mais c'était un phénomène purement imprévisible, s'entêtent et affirment d'un commun accord et du même souffle les géologues Pierre LaRochelle et Jean-Yves Chagnon. Au point que le coroner le Dr Louis-Alphonse Laliberté fera siennes les conclusions des spécialistes<sup>16</sup>.

---

<sup>14</sup> Madame Eugène Fillion, *ibidem*.

<sup>15</sup> *Ce vieux de la vieille avait prédit le sinistre de St-Jean-Vianney*. Le Soleil/ Gabriel Berber, le 12 octobre 1972, p.3.

<sup>16</sup> *Le cataclysme était dû à un phénomène naturel imprévisible*. Le Quotidien / Guy Bergeron, le 27 avril 1974.



Pourtant, en 1863, déjà, le service des relevés géologiques du Canada avait mis en garde contre le danger de glissements de terrain dans la région du Saguenay, au Québec<sup>17</sup>.

Cependant, avec la meilleure volonté du monde, on ne peut nier que de nombreux avertissements avaient été faits par de très nombreuses personnes, quant aux *turbulences* de la rivière aux Vases. On ne peut mettre en doute la lettre de Pitre Blackburn qui, en soi, est un avertissement plus que probant. Les commentaires de David Boulianne, maintes fois répétés, sont tout aussi probants.

*«Ça m'a fait quelque chose, mais ça ne m'a pas surpris, argumente sans équivoque, quand on le lui demande, Laurent Boulianne<sup>18</sup>. J'ai perdu de l'argent, mon père m'avait conseillé de ne pas acheter de terrain [dans ce secteur]. J'avais un cash d'argent de donné pour bâtir une maison là. J'y ai perdu cent cinquante piastres. Mon père m'a dissuadé, il m'a dit «va pas te bâtir une maison là, c'est un trou d'eau».*

*«Voyez-vous, il y en avait toujours bien un qui avait prévu ça avant, il y avait un de mes oncles, David Boulianne, qui avait cette terre-là, il calait ses chevaux dans ce coin-là. C'est pour ça que j'ai pas de parents dans ce trou-là.*

*«C'étaient tout' des jeunes de la ville, d'en dehors, qui sont allés se bâtir là. Des vieux de St-Jean-Vianney, ils étaient tous dans le plus haut. C'est un quartier qui a été ouvert plus tard, parce que les taxes étaient meilleur marché, puis le monde y allait.*

*«Quand la terre de M. Pitre Blackburn a déboulé [ici le témoin parle d'un an avant bien que, dans les faits, il s'agit du 24 avril 1971], c'était un signe avant-coureur, ça. La rivière [aux] Vases, ça déboulait tout le temps. Chez mon grand-père, Eugène Fillion — c'est là que j'ai été élevé, à la rivière aux Vases — lui, il ne comptait plus les animaux qu'il perdait*

---

<sup>17</sup> *Possibilité de glissement au Saguenay / la première mise en garde date de 1863, Le Soleil / Dave McIntosh (Presse Canadienne) [sans date].*

<sup>18</sup> *Laurent Boulianne, (né le 1<sup>er</sup> mai 1924, fils de Joseph, petit-fils de Ephrem), lors d'une entrevue accordée chez-lui, chemin Radin à Kénogami, à l'auteur.*

là quand ça déboulait. Tous les ans, deux, trois animaux, trois, quatre, des bœufs, des vaches, il partait des travées de clôture en haut le long de la rivière aux Vases puis du Petit-Bras.

«On en parlait toujours, mais mon grand-père, lui, était tanné. Quand mon oncle a pris la terre, Adélard Fillion, lui non plus ne voulait plus en parler. Il y avait toujours des plaintes à la municipalité, mais pas des plaintes formelles, c'était des plaintes comme ça, du dialogue. Mais dans ce temps-là, la politique ça se faisait comme ça: «Crisse, j'ai perdu une vache ou bien j'ai perdu ci, j'ai perdu ça», mais tout se faisait de bouche à oreilles, comme de raison.

«Quant à savoir si c'était prévisible, on peut se tromper nous autres aussi. Moi mon oncle Joseph m'a dit que c'était la rivière qui avait défoncé. Lui, il restait là dans le village, c'est un frère à M. Eugène Murdock, le premier maire [de St-Jean-Vianney].

«Quand tu creusais une cave, l'eau venait tout de suite. Pas toutes les maisons, les premiers qui se sont bâtis dans le bout, quand ils ont commencé, l'eau venait tout de suite. Quand ils ont posé les égouts du quartier, ils étaient obligés de mettre des bouts de bois en travers pour être en mesure de retrouver les tuyaux le lendemain.

«Ce qui est défoncé, c'était sur notre terre, affirme Charles Boulianne<sup>19</sup>. Quand je suis venu au monde, [le quartier sinistré] était tout à mon grand-père Abel Boulianne. Ça allait virer jusque sur la côte où est l'église. Quand il est arrivé là, il n'y avait que trois familles qui étaient là: les Blackburn, les Murdock et les Gravel.

«Mon grand-père est mort, je pense que je devais avoir deux ans. Lui en avait 84. Quand j'étais jeune, il y avait un petit lac, le Petit-Bras; tout de suite en le dépassant, là où il

---

<sup>19</sup> Charles Boulianne, (né le 13 décembre 1899) lors d'une entrevue accordée à sa résidence, à l'auteur, le 27 août 1979. M. Boulianne affirme être parti de St-Jean-Vianney — il demeurait dans la maison de Gustave Murdock — voici 50 ans au moment de l'entrevue.

y a la grosse côte, il y a un ruisseau qui vient des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> rangs de Ste-Anne.

«Je me rappelle, chez nous, ils faisaient du bois l'hiver; du bois pour faire des clôtures, du cèdre pour faire des pieux. Ils «pilassaient» les chemins la veille pour aller là avec des chevaux l'hiver. L'été, tu mettais pas un cheval là, ni une vache. Il y avait des terrains, il y avait des buttes de sable.

«Tout ce qui a été bâti là, partant du bas de la côte, c'était complètement des marécages, les premières années. [Le développement domiciliaire s'est fait à partir de l'année 1958<sup>20</sup>] Eux-autres, ils ont tout enterré ça, le lac avec. Moi je dis que si le Petit-Bras avait été dégagé, pour éviter qu'il y ait des coulées d'eau, ça ne se serait peut-être jamais produit.

«La preuve, c'est que ça s'est écoulé puis partout autour de la butte où j'ai été élevé, il y avait un ruisseau qui faisait le tour pour s'égoutter. En étant bouché, ça ne pouvait plus couler. Ça ne déboulera plus jamais de la vie parce que maintenant il y a un canal. Parce que l'eau va toujours s'évacuer. C'est l'eau qui a bloqué. Quand ça a déboulé chez Ti-Pit Blackburn, si ça avait été ouvert tout de suite, ça aurait pas arrivé. Mais l'eau a bloqué là puis c'est parti quand il y en a eu assez. Mais le monde s'en occupait pas.

«Quand ça a été construit, où c'était de la vase, ils mettaient du sable puis de la pierre et ça s'est amélioré comme ça. La première chose qu'on a su, quand ça s'est mis à débouler, il n'y avait plus de sable, plus de lac... Il y avait des canaux qui faisaient le tour mais c'était pas assez pour «clairer» l'eau qu'il y avait en dessous. Ce lac-là, il ne pouvait pas disparaître, il ne pouvait pas brûler, il a resté là. Il aurait fallu que ce lac-là disparaisse complètement. Ils avaient agrandi le Petit-Bras, mais ce n'était pas suffisant.

---

<sup>20</sup> A St-Jean-Viamney / Le cataclysme était dû à un phénomène naturel imprévisible, Le Quotidien / Guy Bergeron, le 27 avril 1974.

*«Il y a des fois que ma fille disait à son mari: «On dirait que ça frémit, que la terre tremble». Et ça faisait déjà un bout de temps.*

*«Ça s'était déjà produit avant, parce que quand ils ont creusé à des places, John Gravel qui est mort l'année passée [1978] il avait deux ans de plus que moi, il se rappelait d'avoir creusé un canal et il avait frappé un arbre par les racines. Il a creusé dix, quinze pieds, puis il s'en allait la tête par en bas. C'est parce que ça avait déboulé. Quand ils ont creusé l'égout, la grand-rue qui s'en allait vers St-Ambroise, quand ils ont mis l'eau, Jos Gravel m'a dit qu'ils trouvaient du bois qui était à l'envers. Il y avait du monde avec lui, à part de ça.*

*«Au début, il y en a qui pensaient que ça pouvait être la rivière [Shipshaw] qui avait arrangé ça. Mais c'est pas par elle que c'est arrivé, c'est arrivé par l'autre, par une bien plus petite rivière, rien qu'un petit creek de rien. En été, c'est un ruisseau. Lui, il tombe dans la rivière aux Vases. C'est dans le Petit-Bras que sont arrivés les premiers éboulis.*

*«La dernière maison qui a été bâtie là, c'est celle du garçon de mon frère, Tancrede Boulianne. Quand ils ont bâti la maison, c'est un gars d'ici, de Jonquière, qui bâtissait ça, puis ils ont charrié les camions là, fallait qu'ils mettent de la pierre avant de passer parce que les camions s'embourbaient. Dans ce temps-là, ça veut dire que c'est pas diable en dessous... Puis les trois quarts des maisons sont faites comme ça, à St-Jean-Vianney. Même s'ils refusent de le dire, c'est le cas. Les trois quarts ont été obligés de mettre de la terre et de boucher les trous; c'était tout plein de terre molle, comme en swamp. Fallait qu'ils mettent de la terre puis de la pierre pour bloquer ça.*

Mais puisque les géologues et les géotechniciens affirment que la chose était totalement imprévisible... Ce sont eux, les spécialistes, après tout. Du moins, c'est ce qu'on se dit jusqu'à ce qu'on entende madame Joseph-Xavier Tremblay. Née le 8 juin 1919, originaire de St-Jean au Nouveau-Brunswick, madame Tremblay livre son témoignage plus de huit ans après le drame et, le moins qu'on puisse dire,

c'est qu'elle est loin d'être aussi affirmative que les spécialistes, nonobstant leurs diplômes.

Madame Tremblay demeurait, à St-Jean-Vianney, au 47 rue St-Georges. Si aucun membre de sa famille n'est au nombre des victimes, elle n'en a pas moins perdu de nombreux amis. Elle n'est pas sans se souvenir que, à plusieurs reprises, son époux — décédé au moment de la rencontre qu'elle accordera à l'auteur — a été secrétaire de la municipalité, de même que secrétaire trésorier, bien qu'il n'ait pas été sur les listes de paye<sup>21</sup>.

*«Deux jours avant [le glissement du 4 mai 1971], à la demande de M. le curé [Egide Boulianne], j'avais fait le tour du quartier pour aller faire signer des documents. J'arrêtais partout. J'aimais ça, discuter avec le monde. J'arrêtais à toutes les maisons. Des fois quinze, des fois vingt minutes, mais jamais moins de ça.*

*«Encore aujourd'hui, ce monde-là, je vois leur face. Si on nous avait écoutés... Entendre les cris des personnes dans les rues, dans la nuit, entendre les chiens hurler, le choc de voir les poteaux et les lumières de rues s'enfoncer dans le trou, d'entendre les maisons se tordre comme si elles étaient dans un hachoir à viande, j'ai fait une dépression nerveuse.*

*— Mais quand le drame est survenu, selon vous, y avait-il eu des signes avant-coureurs?*

*— Je pense bien que oui! Quinze jours avant, aux environs du 20 avril, chez M. Pitre Blackburn, d'un coup sec, on s'est mis à voir les lumières de Chicoutimi-Nord, des lumières qu'on n'avait jamais vues avant du bout de la rue St-Georges.*

*«Et c'est sans parler de l'eau que j'entendais régulièrement très clairement couler dans la cave chez moi. Je pensais, au début, que c'étaient les robinets de ma laveuse ou quelque chose comme ça, les conduits, je ne sais trop. Je*

---

<sup>21</sup> Rencontre accordée à l'auteur le 28 août 1979, au domicile de l'intéressée, rue Montcalm à Kénogami.

descendais, j'allais vérifier, mais tout était bien fermé, rien ne coulait DANS la cave. Et c'est arrivé à plusieurs reprises.

«J'ai emmené ça au conseil municipal. Je suis allée à la municipalité, et je leur ai dit que j'entendais l'eau couler. Ils n'ont pas tellement accepté ça. Ils m'ont dit: «madame, vous êtes une femme; peut-être que vous avez imaginé ces bruits-là...» Je ne suis pas retournée. Mais je sais que d'autres ont fait les mêmes constatations, d'autres femmes sont allées au conseil de la municipalité. Comme c'étaient des femmes, elles n'ont pas été davantage acceptées que je ne l'ai été.

«Au coin de la galerie, chez-moi, quelque temps avant le drame, il y avait un trou de 12 à 15 pouces de diamètre, lequel on ne finissait pas de remplir, mon mari et moi, avec du gravier, des roches de différentes grosseurs. Mais c'était toujours à recommencer. Un moment donné, je suis allée à la municipalité parce qu'il y avait des rondins en bordure de mon entrée qui étaient disparus. Ils m'ont dit que c'étaient mes fleurs qui les avaient mangés...

«Le jeudi avant que tout s'effondre, [le 28 avril 1971] il y avait des hommes qui travaillaient à construire une maison dans la rue en arrière de chez-moi. Je suis allée faire un tour, les voir travailler. Quand je suis arrivée, ils étaient choqués. Ils m'ont demandé qui étaient les enfants qui étaient allés jouer sur le chantier. Je leur ai dit qu'il n'y en avait pas.

«Ils m'ont dit «on s'est fait voler notre gravelle». Ils en ont fait ajouter un chargement. Le lendemain, l'autre gravelle était disparue aussi. Ils ont abandonné le chantier après avoir demandé un autre chargement. Le samedi, ils ne travaillaient pas. Ils sont revenus le lundi matin et le trou était complètement rempli d'eau. Ils ont dit que ça ne servait à rien de chercher à travailler là-dedans, qu'il fallait pomper l'eau avant de faire autre chose. Le lendemain soir, tout était fini, tout était parti...

«Quand des événements comme ça surviennent, qu'on porte plainte à la municipalité, on se dit qu'ils vont faire quelque chose, mais ils ne le mettent pas par écrit puis ils oublient. C'est regrettable, mais c'est comme ça. Il nous faut

*accepter la situation, accepter en se disant qu'ils ne sont coupables que d'avoir oublié. Mais de là à dire que je retournerais m'établir à St-Jean-Vianney, il n'en est pas question. Ça, jamais!»*

Forcée par son médecin traitant à retourner sur les lieux du sinistre pour exorciser ses hantises, madame Tremblay retournera à plusieurs reprises sur les lieux entre le drame et sa rencontre avec l'auteur. Mais elle ne pourra jamais plus y aller autrement qu'en pleurant sur les bords du précipice.

Traumatisée, au sens médical du terme, elle avouera elle-même à l'auteur que le seul fait de voir un ravin en bordure de route, une crevasse sur la chaussée est suffisant, huit ans après le drame, pour le lui faire revivre. Elle avouera humblement n'en parler à personne, mais dans ces occasions, elle dit n'avoir besoin que de fermer les yeux pour revoir cette nuit d'épouvante.

*«J'étais là, ce soir-là, affirme M. Francis Tremblay<sup>22</sup>. Je revenais de chez ma belle-mère avec mon épouse et mon fils de deux ans.*

*«Quand je suis arrivé, j'ai laissé ma femme et mon fils à la maison et, comme j'entendais des cris, plus loin, j'ai sauté dans ma voiture et je suis allé voir vers l'endroit d'où semblaient venir les cris. Quand je suis arrivé sur les lieux, j'ai vu une maison glisser dans le trou. J'ai essayé de voir à l'intérieur du trou, mais tout ce qu'on voyait c'était la brume qui se dégageait du sol.*

*«Je suis alors embarqué dans la voiture en me disant qu'il fallait que j'aille chercher ma femme et mon enfant. Fallait que nous partions. En route, j'ai rencontré une famille*

---

<sup>22</sup> Né le 3 janvier 1945 au Nouveau-Brunswick, M. Francis Tremblay demeurait à St-Jean-Vianney depuis juillet 68, arrivé sur place avec ses parents, M. et Mme Jos.-Xavier Tremblay. Marié ensuite, il s'établira au 10 de la rue Stanley à St-Jean-Vianney, adresse qui était sienne au moment du glissement de terrain. L'entrevue a été accordée à l'auteur par M. Tremblay au domicile de ce dernier, rue Montcalm à Kénogami, le 28 août 1979 en cours d'après-midi.

qui fuyait et m'ont demandé de les embarquer. Je l'ai fait et je les ai emmenés à l'église avant de retourner à la maison chercher ma femme.

«Quand on est partis de la maison, mon père a fait une crevasse entre les rues Stanley et St-Georges. On ne savait pas trop si on devait fuir à pieds ou prendre une chance et, finalement, on s'est dit qu'on était assez loin du cratère. On a relevé la voiture et on a changé le pneu. Mais on a fait ça vite...

«Comme de raison, on pensait que c'était impossible de s'en sortir, on s'en allait vers l'ouest, vers l'église, mais on était loin d'être assurés de s'en sortir. Dans des occasions comme ça, tu remets ça entre les mains du Seigneur; c'est tout ce que tu peux faire.

«C'était un bel endroit, St-Jean-Vianney. Sauf que, quand tu t'arrêtais, que tu regardais, il y avait des occasions où tu étais inquiet. De voir la Rivière aux Vases et le ruisseau Petit-Bras très souvent boueux, on se disait que toute cette terre qu'ils charroyaient ne pouvait venir de bien des endroits.

«Quinze jours avant le glissement, il y a de l'eau qui s'est mis à s'accumuler devant ma maison, un genre de «déluge». Toute l'eau qui s'accumulait n'avait rien à voir avec la fonte précipitée des neiges au cours des jours précédents. C'était comme si quelqu'un avait arrosé avec un boyau à forte pression.

«J'en ai parlé à mon père qui est venu voir. Lui est venu voir, puis il a emmené ça au Conseil municipal, lors d'une réunion d'urgence. On entendait continuellement la tuyauterie comme si le tout avait défoncé.

«Deux jours avant le glissement de terrain, j'ai vu, chez Gilles Bourgeois, du remplissage qui n'avait rien pour arranger les choses.

«Quinze jours avant, M. Laberge avait perdu sa bêche dans un trou sur son terrain. Il ne l'a jamais retrouvée. Mais un trou de huit à dix pouces de diamètre dans lequel tu vides la charge de deux camions d'une demi-tonne qui ne sont pas



suffisants pour le combler, tu te poses des questions. Et je m'en suis posé...

«Chez Gilles Bourgeois, j'ai vu passer, dans la même journée, deux jours avant le glissement, cinq voyages de sable et gravier dans la même journée. Je pensais qu'ils voulaient se faire un talus, mais même avec les cinq voyages de camion de dix tonnes, il n'y avait rien qui paraissait.

«Je suis allé montrer le trou qu'ils cherchaient à remplir, à ma femme, un trou de 5 ou 6 pieds de diamètre, j'en ai parlé avec mes beaux-frères, mais tout le monde était pareil, il n'y a personne qui trouvait ça normal. Avec cinq voyages de dix tonnes, normalement, il aurait pu se faire un talus. Même avec ça, les camions continuaient à s'enliser.»

Quand des événements du genre se produisent, il est de la nature humaine de mettre en doute les prévisions alarmistes des autres. Le maire Lavoie de St-Jean-Vianney est-il à blâmer parce que rien n'a été fait après le premier glissement survenu quinze jours avant, sur la ferme de M. Pitre Blackburn? Je ne le crois pas. Encore que...

«M. [Paul-Emile] Tremblay [directeur régional de la protection civile] déplore que l'on prenne trop à la légère, dans bien des cas, des incidents sans gravité qui sont souvent préludes à de graves circonstances et peut-être même des désastres.

«...si l'on avait été avisé des décrochages réguliers de parcelles de terre survenant sur la terre de M. Blackburn, possiblement qu'il aurait été possible de prévoir, avec une étude du secteur, la possibilité de tragédie. De toute façon, à cette époque, on effectuait très peu de contrôle du genre, argument qui est aussi celui des hauts-fonctionnaires attachés au ministère des Richesses naturelles.<sup>23</sup>

---

<sup>23</sup> «On prend trop à la légère de légers incidents» Progrès-Dimanche / (non signé) le 5 mai 1974.

Cependant, comme toujours, on a affaire à des néophytes qui osent braver l'anathème pour émettre leur opinion face à d'éminents spécialistes. Ces derniers ont la fâcheuse manie, en effet, de faire front commun un peu comme l'ordre des médecins. Mais il se produit parfois que la solidarité dérape...

*«... «dans la courbe du Saguenay aux Terres-Rompues, les résidents Simon Villeneuve, Albert Côté et Uldège Gravel vous diront que la rivière aux Vases se déplace continuellement, qu'elle gruge toujours les parois de glaise et transporte chaque année des milliers de tonnes de terre dans le Saguenay».*

*«Ces commentaires de M. Maurice Laquerre, ingénieur, n'ont pas été recueillis à la suite de la catastrophe de St-Jean-Vianney, mais bien deux ans auparavant dans un article paru dans le «Progrès-Dimanche» du 29 juin 1969 qui prédit le cataclysme!*

*«Cette rivière, dans son état actuel, constitue un danger constant par ses éboulis et peut entraîner la mort des personnes et des animaux qui s'aventurent sur ses escarpements qui mesurent 60 ou 75 pieds de hauteur...»<sup>24</sup>*

Le géologue spécialiste des glissements de terrain Jean-Yves Chagnon affirmera lui-même à maintes reprises que le glissement de St-Jean-Vianney était imprévisible. Pourtant dans un article paru le surlendemain de la tragédie, il reconnaissait avoir signalé dans une étude publiée un an plus tôt que:

*«...dans le secteur de Bagotville, comprenant St-Jean-Vianney, il y avait eu, dans une période de temps déterminé, quatorze glissements de terrain...»<sup>25</sup>*

---

<sup>24</sup> Propos tenus par l'ingénieur Maurice Laquerre dans l'édition du 29 juin 1969 de l'hebdomadaire Progrès-Dimanche, repris ultérieurement au sinistre dans le Progrès Régional / Claude Grégoire (Sans date).

<sup>25</sup> *On devrait s'informer avant de construire*, Le Soleil / (non signé) Québec, 6 mai 1971 p. 14.

Il apparaît donc pour le moins curieux qu'un géologue, précisément spécialiste des glissements de terrain, qui vient de publier une étude sur le sujet en vienne, quelques jours plus tard, à parler d'imprévisibilité. Je ne cherche pas à accuser le scientifique en question mais reconnaissons tout de même qu'un certain doute m'assaille.

Cependant, quelle que soit la prévisibilité dudit glissement de terrain, un fait demeure pour le commun des mortels, c'est qu'il y aura eu quantité de facteurs qui ne peuvent assurément pas avoir nuit à l'événement. La fonte des neiges au printemps 1971 s'était avérée pour le moins tardive. Et, fin mars, les pluies commencèrent pour devenir résolument diluviennes. Ceux et celles qui ont vécu le drame de St-Jean-Vianney s'en souviennent sans aucun doute. Dans ces conditions, le sol se retrouva bientôt gorgé d'une eau de laquelle il n'arrivait pas à se débarrasser, tout comme le précise David Boulianne<sup>26</sup>. On parle également de secousses sismiques.

Cependant, une telle argumentation ne tiendra pas longtemps, d'autant moins que, rapidement, on constatera que la secousse qu'on accuse ici d'être la principale cause de tous les maux, pourtant simplement évaluée à moins de 3,5 à l'échelle Richter, eut lieu, dans les faits, à peu près 3/4 d'heure après le sinistre, enregistrée exactement à 23h44 au séismographe de l'Université Laval, heure confirmée par celui d'Ottawa. Quant au sinistre de St-Jean-Vianney, on se souvient qu'il est survenu vers 22h50.

*«En plus de n'avoir pu provoquer le glissement, l'onde captée à Québec n'a même pas été causée par l'effondrement. Le fait qu'une onde sismique ait été enregistrée à Québec une heure après la catastrophe ne serait finalement qu'une simple coïncidence du hasard»<sup>27</sup>.*

*«Pendant que l'on cherche des responsables sur qui rejeter un blâme pour leur attitude avant la tragédie de St-Jean-Vianney, les experts sont presque tous unanimes pour*

---

<sup>26</sup> Ce vieux de la vieille avait prédit le sinistre de St-Jean-Vianney, *ibidem*.

<sup>27</sup> Aucune relation entre l'onde de choc et le glissement de terrain, *Le Soleil* / (non signé) vendredi 7 mai 1971, p. 8.

attribuer à la glaise constituant le sous-sol de la région, la cause du désastre.

*«Cependant, là où l'on est moins d'accord, c'est lorsqu'il s'agit de déterminer les causes exactes de la catastrophe à la suite de laquelle 30 personnes manquent à l'appel. Ici l'on parle d'une onde de choc sismique enregistrée à l'université Laval au moment de la tragédie, enlevant ainsi du crédit à la thèse de la rivière souterraine. Ailleurs, on fait état d'infiltrations d'eau attribuables à la fonte des neiges, aux pluies diluviennes qui se sont abattues sur la région, ou encore, on attribue une part de responsabilités à une décision de la Voirie qui, en réunissant les égouts du village et de la municipalité, aurait dangereusement augmenté le débit d'un ruisseau. D'autres imputent même à la présence d'un barrage sur la rivière Shipshaw la liquéfaction du sous-sol. Ici, un porte-parole de l'Alcan a déclaré que c'était là une réponse facile: «C'est toujours ce genre d'argument que l'on fournit dans de semblables drames, mais cela reste à vérifier.»<sup>28</sup>*

Le Gouvernement du Québec, particulièrement par la voix de son ministre de la Voirie Bernard Pinard, affirmait que personne ne pouvait prévoir un tel cataclysme. Il avait d'autant plus de raison de produire une telle affirmation qu'il avait l'appui des ingénieurs, des géotechniciens et des géologues du ministère des Richesses naturelles qui affirmaient, d'une même voix, qu'un tel phénomène était totalement imprévisible.

Pourtant, les belles affirmations du ministre Pinard perdront de leur intensité lorsque le député de Dubuc, Jean-Roch Boivin, lui remettra sur le nez une lettre envoyée à son ministère par le cousin du député, M. Pitre Blackburn, en date du 27 avril 1970, accompagnée d'un rapport de réclamation signé par le président de la firme Evaluation Technique Incorporée M. Bernard Lamarre. Le ministre n'en continuera cependant pas moins à nier la responsabilité gouvernementale dans cette affaire.

---

<sup>28</sup> *Les géologues s'interrogent / On ne s'entend pas sur les causes immédiates, Le Soleil / non signé; jeudi 6 mai 1971, p. 14.*

«Ce rapport, signé le 21 avril 1970 par M. Lamarre et auquel répond le ministre de la Voirie le 2 juin 1970, environ trois semaines après la prestation du serment de M. Pinard, comme ministre titulaire, indique que le problème remonte à plusieurs années, au moment où le cours d'eau du «petit-bras», un cours d'eau qui traverse les terres où s'est produit le glissement de terrain, fut détourné de son lit lors de la construction d'un pont qui fut d'ailleurs complètement démoli cette semaine.

«L'entrepreneur chargé de la construction du pont, la firme Léo Gravel, avait éprouvé de nombreuses difficultés à jeter les bases (du pont), puisque malgré un sondage poussé très en profondeur, on ne réussissait pas à trouver une assise solide.

«Par ailleurs, le Dr Boivin a dit qu'à sa connaissance, depuis que le ministère de la Voirie avait été prévenu des problèmes et du danger d'une érosion incontrôlable, il n'y avait eu aucune enquête très sérieuse de la part du gouvernement du Québec.»<sup>29</sup>

Cependant, tout porte à croire que les journalistes étaient, quelques jours après le séisme de St-Jean-Vianney, en mal d'informations sensationnelles, de sorte que d'un article à l'autre, dans la même édition, on se contredit allègrement. Ainsi, en page 1 et 2 du Soleil du 7 mai, la «thèse Boivin» accuse le ministre Pinard, on attend en page 8 de la même édition pour donner audit ministre, la possibilité de réfuter l'information<sup>30</sup>.

Mais, tout comme leurs concitoyens, les journalistes sont humains et, eux aussi, ont tendance à amplifier toute chose. Certains écrivent pour le plaisir de dire qu'ils ont écrit sur le sinistre, d'autres, comme Gabriel Berberi du Soleil deviendront littéralement

---

<sup>29</sup> *Le gouvernement était-il, oui ou non, au courant? / Document de poids à l'appui de la thèse «Boivin», Le Soleil au Saguenay-Lac St-Jean, / (non signé), vendredi 7 mai 1971, pp. 1-2*

<sup>30</sup> *Le ministre de la Voirie dit qu'il n'a jamais été prévenu, Le Soleil / (non signé) vendredi 7 mai 1971, p. 8.*

obsédés par le cataclysme et y reviendront continuellement, au point que ce dernier en devient sans conteste le premier informateur des sinistrés, mais également de l'ensemble de la population du Saguenay-Lac St-Jean, même s'il sera, en certaines circonstances, accusé d'avoir parlé à travers son chapeau<sup>31</sup>.

Il n'en demeure pas moins, avec la meilleure volonté du monde, que M. Berberi aura été celui, parmi tous les journalistes qui se seront penchés sur le cas du désormais tristement célèbre village, qui aura le plus écrit sur le sujet. Quelques coquilles nous apparaissent donc, dans le contexte, tout à fait normales, même si, aux yeux des intéressés, la pilule put sembler difficile à avaler à l'occasion. D'autres journalistes allaient faire beaucoup plus de gaffes en l'espace de quelques feuillets, voire un seul, que Gabriel Berberi dans l'ensemble des articles qu'il aura écrits sur le dossier, ce qui dépasse largement la centaine. Mais nous reviendrons ultérieurement sur les inepties de certains journalistes.

Quant à savoir ce qui se serait passé si les informations avaient été réellement transmises aux intéressés en milieu gouvernemental, le géologue Jean-Yves Chagnon devait se montrer très clair lors d'une rencontre avec plus de 600 sinistrés.

*Le géologue Jean-Yves Chagnon, du ministère des Richesses naturelles, n'aurait pas ordonné l'évacuation du village de St-Jean-Vianney, même s'il avait analysé sur place le premier glissement de terrain survenu sur la ferme de M. Pitre Blackburn, en avril.*

*...«Je n'aurais jamais cru que ce premier glissement soit suivi d'un autre d'une plus grande ampleur», a cependant poursuivi M. Chagnon. Il a tenu à rappeler que les glissements d'argile ne sont étudiés sérieusement que depuis trois ou quatre ans au Québec et qu'il s'en produit pourtant entre 2 000 et 3 000 par année sur ce territoire.*

*Bombardé de questions par son auditoire, M. Chagnon a répété à plusieurs reprises que le quartier est de Shipshaw*

---

<sup>31</sup> Un concours[sic] de circonstances, sans plus, lettre ouverte de M. J-Jacques Turcotte président du Fonds de secours aux sinistrés de St-Jean-Vianney, Le Soleil, novembre 1971.

*n'est pas une zone dangereuse pour l'instant, quoique soumis à une surveillance constante à l'aide d'instruments.*

*Il a rappelé que le véritable secteur à déconseiller présentement se situe immédiatement aux abords du gouffre, soit entre 200 et 300 pieds. Selon M. Chagnon, il existe une possibilité de recul des parois, mais aucun affaissement important n'est à prévoir.*

*Il ne voit pas la nécessité d'une évacuation massive du quartier est dans l'immédiat. Mais plusieurs de ses auditeurs ne l'entendaient pas de la même oreille, et des femmes, entre autres, n'ont pas hésité à mettre sa parole en doute.*

*Même si le géologue affirma que le terrain est stable sur la route longeant une section de la Rivière-aux-Vases, près de l'embouchure, un citoyen, qui demeure à cet endroit, a indiqué qu'il s'en ira, même si le gouvernement ne vient pas à son aide.*

*M. Albert Pelchat, citoyen de la route Wilson, comprise dans le quartier est de Shipshaw, a fait allusion à l'existence de trois petits lacs «sans fond» qui se trouvent en arrière des terrains privés, ce qui effraie particulièrement les femmes, maintenant. M. Chagnon a répondu que dans cet arrondissement, le roc est visible à la surface, mais que des ouvriers du ministère effectueront bientôt le drainage partiel de ces lacs vers la rivière Shipshaw.*

*Quant aux travaux pour contrer l'érosion dans le ruisseau Petit-Bras et la Rivière-aux-Vases, deux des présumés responsables du glissement d'argile géant, ils se dérouleront à partir de juillet.*

*M. Léo Bourgeois, qui a perdu des membres de sa famille dans l'effroyable glissement d'argile du 4 mai a, d'autre part, demandé à M. Chagnon si les corps des disparus seront retracés. Pour le géologue, il est probable que la plupart des victimes aient été emportés dans le Saguenay.*

*«C'est une bombe à retardement. Il faut partir!» fut, par ailleurs, la réaction générale de l'assemblée, samedi, à la*

*suite de l'exposé de M. Chagnon qui a tenté, mais vainement, de calmer la population du quartier est de Shipshaw.*<sup>32</sup>

On le sait désormais, malgré les avis du géologue, le gouvernement procédera à l'évacuation, ce qui s'avèrera, dans les faits, une bonne chose. A tout le moins partiellement.

*La découverte d'une nappe d'eau souterraine de 138 000 000 de gallons d'eau, retenue par un barrage d'argile souterrain et susceptible de provoquer un autre glissement, risque de prolonger considérablement la durée de la mission technique de St-Jean-Vianney.*

*Celle-ci, rappelons-le, doit prendre fin en juin 1972, selon les premières prévisions du ministère des Richesses naturelles.*

*C'est en élargissant le champ de leurs études à toute la région de l'ancien glissement des années 1500 — cette date est jusqu'ici avancée comme probable seulement — que les spécialistes de la mission ont décelé l'existence de cette nappe d'eau géante.*

*...«Il faudra compléter l'étude de ce phénomène et l'analyse de ce barrage d'argile souterrain», a notamment déclaré, hier, le ministre des Richesses naturelles, M. Gilles Massé, au cours d'une conférence de presse, à Arvida.*

*M. André Boucher, directeur général du service des eaux aux Richesses naturelles, a expliqué, hier, que les conclusions de cette analyse, qui devraient normalement être connues en décembre, forceront possiblement la mission à drainer cette mer souterraine.*

*Ces travaux, qui seraient la troisième phase de la mission, seront donc exécutés ou non, selon le résultat des premières recherches.*

*...«Comme vous pouvez le constater, a dit le ministre Massé, la décision du gouvernement prise le printemps*

---

<sup>32</sup> Même au fait du premier glissement, le géologue Chagnon n'aurait pas ordonné l'évacuation de St-Jean-Vianney, *Le Soleil / Gabriel Berberi*; 7 juin 1971.



*dernier à l'effet d'évacuer tout ce secteur était certainement une décision sage, étant donné ce danger d'un autre glissement».*

*La superficie exacte de cette nappe d'eau n'a pu encore être déterminée, selon ce qu'ont indiqué, au cours d'entrevues, le Dr Pierre LaRochelle, de l'Université Laval, responsable des études géotechniques et M. Jean-Yves Chagnon, géologue responsable de toute la partie géotechnique de la mission de St-Jean-Vianney.*

*Quant à l'étendue de l'ancien glissement, elle aurait été environ 40 fois plus grande que celle du cratère actuel.»<sup>33</sup>*

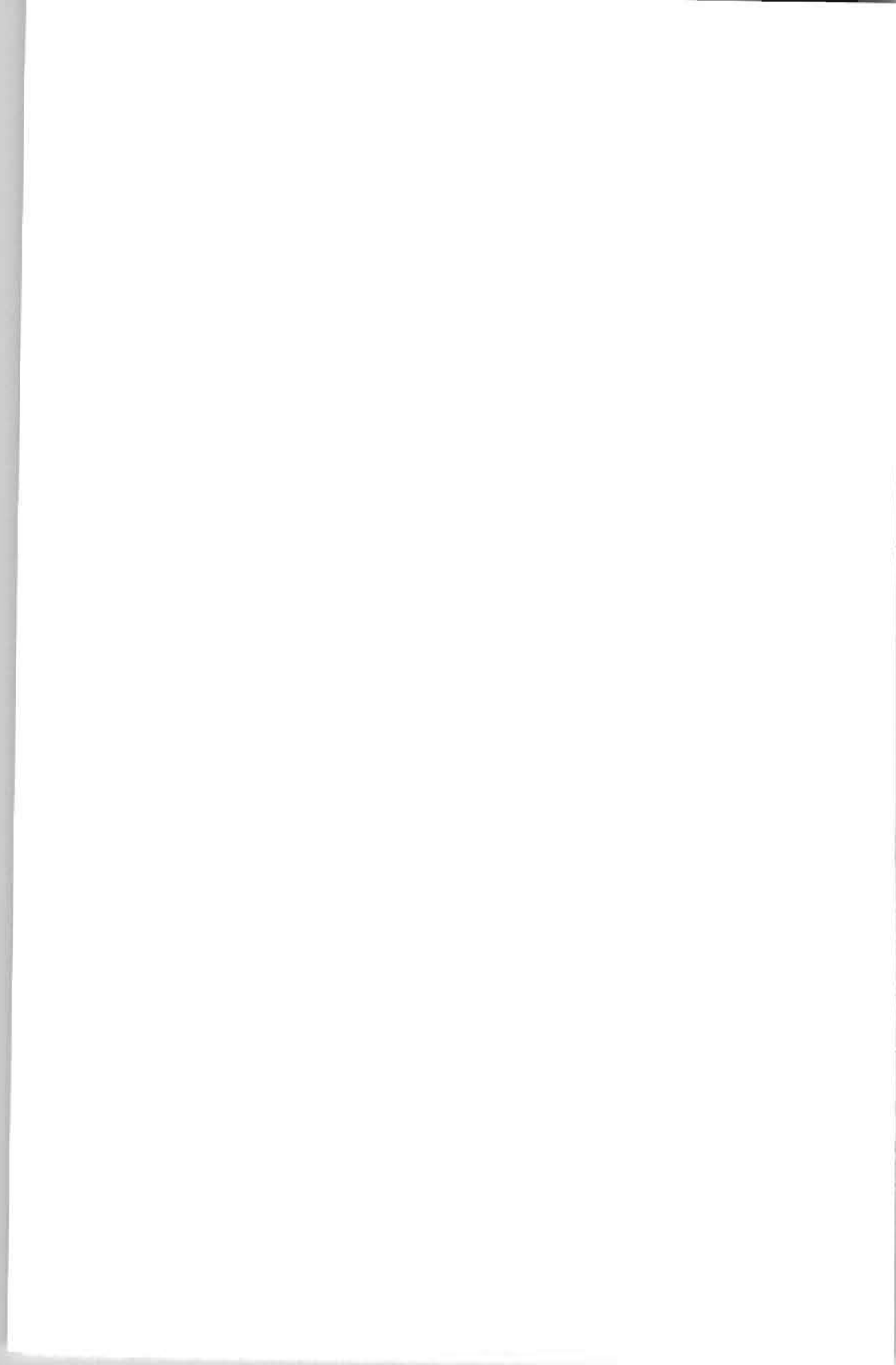
Au moins sur ce point, pour une fois, on n'aura rien à redire, les politiciens auront fait ce qu'ils devaient faire; ils auront pris leurs responsabilités, même si ladite prise de responsabilité ne s'est pas faite sans heurts. Evidemment, une telle façon de prendre les choses en mains ne se fait pas toujours sans que certaines séquelles surviennent, sans que des étincelles apparaissent dans le quotidien du commun des mortels.

Il n'est jamais agréable pour quiconque, de se voir délogé, même lorsque c'est pour le bien de chacun, même quand la relocalisation représente, à toute fin pratique, une question de survie. Evidemment, à prime abord, dans les minutes qui suivent la décision, on se dit que la décision prise était la bonne. Cependant, lorsque la torpeur est passée, lorsque les nerfs se sont détendus face au danger, on oublie toutes les craintes vécues, toutes les angoisses et on se met à découvrir des reproches, on se plaint de choses et d'autres.

En cela, la population de St-Jean-Vianney n'aura pas été pire que la population de quelque autre contrée relocalisée. Nous verrons en effet, dans d'autres chapitres, que cette relocalisation aura apporté *des pleurs et des grincements de dents.*

---

<sup>33</sup> *La découverte d'une «mer souterraine» risque de prolonger la durée de la mission technique de St-Jean-Vianney, Le Soleil / non signé, 29 Octobre 1971, p. 16.*



POUR CERTAINS, FRATERNITE  
POUR D'AUTRES, RAPACITE...

Lorsque surviennent des événements comme ceux qui allaient marquer la fin tragique du village de St-Jean-Vianney, on voit apparaître toutes sortes de gens. C'est peut-être là que résident les véritables secrets de l'homme. D'aucuns se disent que, si une telle horreur leur arrivait, ils seraient heureux de constater que leur entourage sache faire preuve de grandeur d'âme et, conscients de la valeur des choses, conscients de la valeur d'une simple bouchée de pain en de telles circonstances, ouvrent grandes les mains pour donner.

Par contre, selon la formule consacrée, *homo homini lupus*, on voit malheureusement des rapaces qui, sans gêne, tentent de profiter de la situation, vampirisant la douleur de leurs concitoyens, volant, donnant de pleins sacs... de déchets ou cherchant à se montrer plus miséreux que leur voisin pour en soutirer davantage. Enfin, il y en a d'autres qui cherchent à se montrer pointilleux sur certaines choses qui relèvent du ridicule.

Loin de l'auteur l'idée de faire le procès de quiconque dans ce chapitre, non plus que dans l'ensemble de l'ouvrage. Il appert cependant qu'on ne saurait raconter l'histoire de ce malheureux village et faire preuve d'intégrité en cherchant à dissimuler de telles parts — si inévitables soient-elles — de la tragédie que vécurent les résidents de St-Jean-Vianney dans la nuit du 4 au 5 mai 1971 et dans les jours, les semaines et les mois qui suivirent.

L'auteur n'entend communiquer, ici, aucun nom qui n'ait été divulgué dans les différents médias et se contentera de respecter dans l'intégralité la citation, de façon à éviter que ses propos soient pris hors contexte. Gardons à l'esprit qu'il ne s'agit ici nullement de faire le procès de quiconque.

Tout au plus tenterons-nous de voir et de comprendre ce qui s'est réellement passé au cours de cette nuit maudite et, par extension, ce

qui allait se produire au cours des jours et des nuits qui allaient suivre.

Une telle nuit ne se passe pas sans laisser de séquelles et, qu'on le veuille ou non, lorsqu'arrive le réveil pour certains, le début du cauchemar commence pour d'autres. Cependant, certains ont l'indicible avantage d'avoir la mémoire courte. Sur le coup, on parle de drame épouvantable et, quelques années plus tard, lors du tremblement de terre survenu en 1988, lequel aura, reconnaissons-le, fait beaucoup moins de dégâts que le glissement de St-Jean-Vianney, on aura l'injurieuse attitude de prétendre, même à travers les médias qui s'en feront l'écho, que ledit tremblement est le pire cauchemar à survenir dans l'histoire de la population de l'ensemble du Saguenay-Lac St-Jean.

Parler de la sorte ne revient ni plus ni moins qu'à occulter la nuit du 4 au 5 mai de sa mémoire. Les plus jeunes y arriveront certes plus facilement comme en fait foi un article non signé paru dans le Soleil quelques mois plus tard.

*«Pour bon nombre des 245 familles de St-Jean-Vianney-Shipshaw qui ont choisi de se regrouper à Arvida, après le désastre du 4 mai 1971, le processus d'intégration à la nouvelle communauté se révèle long et pénible.*

*«Si les adolescents, surtout, possèdent la faculté d'oublier ce qui s'est passé en s'adaptant assez rapidement au milieu, plusieurs de leurs aînés, eux, ont encore présente à l'esprit cette nuit de cauchemar et les jours d'anxiété qui ont suivi.*

*«Certains admettent que l'affaissement du sol leur paraît toujours un événement irréel qui s'apparente à un épisode de science-fiction.*

*«Des proches parents de victimes sont toujours durement ébranlés par cette démonstration brutale des forces de la nature.*

*«M. Léo Bourgeois éprouve de la douleur à rappeler que son épouse et lui ont assisté, impuissants, à la disparition de la maison abritant leur fils aîné, sa femme et leur enfant.»*

[Gilles Bourgeois, 24 ans, son épouse Diane Arseneault, 25 ans, leur fille Annie, 2 ans; ils résidaient au 40 rue Harvey, à St-Jean-

Vianney. Le corps de Gilles Bourgeois, la sixième victime à être retrouvée, sera repêché à la Baie Ste-Catherine, près de la traverse de St-Siméon, sectionné. Il aura mis moins de trois semaines, par voie d'eau, à se rendre de St-Jean-Vianney à la Baie Ste-Catherine. Son épouse, elle, sera retrouvée face au Club nautique de Chicoutimi, le 23 juin 1971, dixième victime à être retrouvée. C'est par son alliance et sa dentition qu'elle pourra être identifiée, comme le rapportent les journaux de l'époque. Quant à leur fillette, tout demeure un mystère.]

*«La perte des trois membres de la famille a provoqué chez M. Bourgeois un état dépressif grave l'ayant obligé à interrompre son travail pour de nombreux mois à venir.*

*«Robert Bourgeois, 14 ans, pense souvent à son frère qui a péri, mais il a l'impression d'être devenu Arvidien et, contrairement à son père, se dit satisfait des loisirs disponibles dans cette ville.*

*«Ce garçon semble convaincu que ses camarades de classe ne retiennent plus déjà que de vagues souvenirs du sinistre de St-Jean-Vianney et de ses conséquences sociales.*

*«Ces citoyens chassés de St-Jean-Vianney-Shipshaw habitent un quartier d'Arvida aménagé exclusivement pour eux et qu'on appelle Plateau Deschênes. Il s'agit d'une agglomération isolée des autres secteurs résidentiels d'Arvida et qui reste un sujet de curiosité.*

*«Se pliant aux exigences d'une population en exode, la Société d'habitation du Québec, chargée de la vaste relocalisation, a reconstitué en grande partie le voisinage qui existait au village détruit situé à environ dix milles d'Arvida. Les gens se sont donc retrouvés en pays de connaissance, en étant conscients des avantages et des problèmes engendrés par cette solidarité. Tous sont en quelque sorte tenus de témoigner de la sympathie envers les amis qui vivent un deuil interminable.*

*«Transportées à Arvida, ces maisons, espère-t-on, auront une meilleure valeur marchande qu'à St-Jean-Vianney. Dans le cas de monsieur Louis Bean, par exemple, ceci ne parviendra jamais à rembourser le petit domaine que la famille*

*occupait sur le territoire évacué. Les produits de la ferme permettaient aux Bean d'équilibrer aisément le budget. Mais les lois d'urbanisme de la ville sont plus rigides et l'espace est limité. Le coût de la vie est désormais plus cher pour cette famille.*

*«Mme Bean qui n'aurait pas redouté de continuer à rester dans le Quartier Est de Shipshaw, a été hospitalisée durant trois semaines à l'époque où la maison familiale a été déménagée à Arvida. Une de ses filles a également été indisposée lors de la période de déplacements»<sup>1</sup>.*

C'est également oublier toutes les nuits passées où, la pluie aidant, par centaines, des personnes auront eu de la difficulté à retrouver le sommeil parce qu'elles revoyaient, comme en un film, cette nuit d'épouvante.

Comment, en effet, faire fi de toute cette angoisse bien tangible pour toute la population de St-Jean-Vianney, de même que de la torpeur de tous ceux et celles qui avaient, dans cette municipalité aujourd'hui défunte, parents et amis?

*«Pour M. Jean-Paul Girard, l'un des plus importants commerçants de St-Jean-Vianney, le drame que vient de vivre ce village est un recul de 10 ans au point de vue économique, en plus évidemment, d'être une épreuve extrêmement douloureuse quant au nombre de victimes.*

*«M. l'abbé Egide Boulianne, curé de St-Jean-Vianney, qui avait amorcé sa visite paroissiale annuelle la veille même du cataclysme, souligne, quant à lui, le soutien extraordinaire accordé par toute la région aux sinistrés et affirme que le village éprouvé ne disparaîtra pas pour autant.*

*«M. Girard, épiciier depuis 15 ans dans ce village, déclare que le chiffre d'affaires des commerçants prendra une importante dégringolade, mais que lui-même présume pouvoir survivre.*

---

<sup>1</sup> *Les jeunes ont oublié plus vite que leurs aînés. Le Quotidien / (non signé) mai 1972.*

*«Quant au curé Boulianne, qui n'a cessé de répondre aux appels téléphoniques depuis l'éclatement de la tragédie, particulièrement à ceux des journalistes étrangers, il est consterné par la disparition d'une partie du village, mais préfère stimuler le secteur non sinistré, afin d'assurer la survie de St-Jean-Vianney.*

*«Vingt minutes après que j'eus évacué ma demeure, une dizaine de maisons étaient totalement englouties...»*

*M. Jean-Pierre Durand rendait ce témoignage alors que sa résidence, encore sur pied, menaçait de disparaître elle aussi à tout instant.*

*«M. Bernard Gagnon, qui apprit, de Roberval où il était en visite avec sa famille, la nouvelle que sa maison risquait d'être engloutie en même temps que des dizaines d'autres, ne réussit pas encore à mesurer toute l'atrocité du drame.*

*«On croit toujours que ce genre de tragédies est pour les autres et quand elles sont pour nous, on ne sait plus comment réagir», indique M. Gagnon.*

*«Parmi les familles auxquelles la sienne s'était liée d'amitié, depuis quatre ans qu'il habite St-Jean-Vianney, M. Gagnon pleure celle de M. Raymond Soucy, qui comptait six enfants.»<sup>2</sup>*

Prétendre que le tremblement de terre annihile les conséquences du 4 mai 1971 relève littéralement de l'aberration. Il ne faut pas avoir connu cette nuit d'enfer pour oser proférer de telles sornettes.

Si certains journalistes ont oublié, vingt-cinq ans après le sinistre de St-Jean-Vianney, l'horreur qui se sera déroulée devant les yeux incrédules de la population de St-Jean-Vianney, cette même population n'oubliera jamais le cauchemar qu'elle aura vécu. Cette impossibilité d'oublier est également l'apanage de ceux et celles qui ont partagé, d'une façon ou de l'autre, leur cauchemar, dans les premiers jours. Qu'on en juge par l'article suivant:

---

<sup>2</sup> *Le village subira pendant plusieurs années le contrecoup de ce sinistre, Le Soleil / (non signé) jeudi 6 mai 1971, p. 15.*

*«La catastrophe de St-Jean-Vianney aurait fait entre 25 et 30 victimes.*

*«En fin d'après-midi, hier, au moins cinq cadavres mutilés ont été retirés d'un tombeau géant, et deux des corps retrouvés ont été identifiés. Sous toute réserve, il s'agirait de M. et Mme Pierre Laberge, âgés d'environ 30 ans.*

*«Ces personnes auraient péri lorsque l'auto dans laquelle elles avaient pris place a plongé dans le gouffre. Leurs corps ont été découverts sur les berges de la rivière Saguenay.*

*«La Protection civile, ainsi que la Sûreté du Québec ont refusé de confirmer cette hypothèse. Toutefois, le centre d'accueil de Kénogami a fait savoir que M. et Mme Laberge manquaient toujours à l'appel.*

*«Par ailleurs, M. Laval Duchaine, que l'on croyait être du nombre des personnes disparues à la suite de l'affaissement de terrain survenu mardi soir comme on le sait, est bel et bien vivant. M. Duchaine qui s'est rapporté au centre d'accueil, organisme de secours pour les sinistrés, demeure à St-Jean-Vianney depuis peu de temps. Sa maison a cependant subi le même sort que de nombreuses autres.*

*«Selon les informations obtenues sur place, il appert que MM. Germain Ferland et Roger Brassard ont trouvé la mort dans le sinistre. Leurs épouses également, ainsi que les trois enfants du couple Ferland. Encore là, il nous a été impossible de savoir si ces gens ont réellement perdu la vie. Cependant, des confrères de travail de MM. Ferland et Brassard sont persuadés que ces deux familles ne sont plus de ce bas-monde.*

*«De peine et de misère, des policiers et des membres de la Protection civile ont réussi à empêcher plusieurs mères et pères de famille en pleine crise d'hystérie, de descendre dans le cratère afin d'y retrouver leurs enfants. En plus de surveiller étroitement les parents qui voulaient à tout prix s'aventurer dans le trou béant, les secouristes avaient la lourde tâche de contenir les centaines de curieux qui se massaient à proximité du lieu de la tragédie.*

*«Deux hélicoptères de la base militaire de Bagotville ont participé aux recherches. Ils ont, mentionnons-le, rescapé*



*plusieurs sinistrés. Quelques cadavres ont aussi été retirés de l'enfer de boue et de débris de toutes sortes, grâce à ces appareils. Les vols de reconnaissance ont repris tôt ce matin.*<sup>3</sup>

On voit d'ici l'horreur qu'auront eu à vivre les personnes qui passèrent la nuit et/ou les jours suivants dans cette antichambre de l'épouvante qu'était devenue St-Jean-Vianney. Pour parodier le journal *Le Réveil*,<sup>4</sup> en l'espace d'une nuit, St-Jean-Vianney était devenu un *village qu'il fait bon fuir*.

Bien entendu, le tout demeure une simple et stricte question d'interprétation. Cependant, si on ne peut nier l'ampleur de la secousse sismique du 22 novembre 1988, en dépit de son intensité, elle n'aura causé que peu de dommages matériels, si importants qu'ils puissent être. Avec des indemnités de plus ou moins 2 000 000\$<sup>5</sup>, on est loin des 13 000 000\$ qu'aura impliqué le glissement de St-Jean-Vianney 17 ans plus tôt. Encore qu'on ne parle pas des 31 personnes qui allaient perdre la vie dans la tragédie de St-Jean-Vianney, vies dont la valeur est inestimable comme chacun le sait.

Cependant, il faut bien que les journalistes fassent leur travail et qu'ils trouvent le moyen de vendre leur histoire s'ils veulent conserver leur emploi et, pour vendre un papier, il lui faut un titre accrocheur qui lui offrira des chances de faire *la Une*.

Les journalistes auront été d'un précieux apport dans le dossier de St-Jean-Vianney. Ils auront entre autres permis à l'ensemble de la population de savoir exactement ce qui se passait. Enfin, *exactement* demeure une figure de style parce qu'en certaines occasions, on aura extrapolé, histoire de mousser les ventes. C'est bien connu en milieu journalistique, *«la bonne nouvelle ça ne vend*

---

<sup>3</sup> *Le cimetière de boue de la Rivière aux Vases/ des mères hystériques voulaient descendre dans le cratère pour retrouver leurs enfants*; Le Journal de Québec / (collectif) jeudi 6 mai 1971, p. 3.

<sup>4</sup> *St-Jean-Vianney, village de 2315 âmes où il fait bon vivre*, Le Réveil / (non signé) 9 août 1967, p. 7.

<sup>5</sup> *Il y a un an, le Québec tremblait*, Le Journal de Montréal / (non signé) dimanche 26 novembre 1989, p. 6

*pas...»* Sans chercher à taxer qui que ce soit de jaunisme, un fait demeure: certains journalistes se seront mal exprimés en certaines occasions, en d'autres ils auront été victimes de leur bonne foi, se seront basés sur des connaissances minimales du dossier.

Comment, en effet, blâmer le journaliste de Montréal qui ne fait pas la différence, sur une photo, entre le Christ et le Saint patron des prêtres, en l'occurrence Jean-Baptiste-Marie Vianney, le curé d'Ars et patron de la paroisse.

D'autres, par contre, résidant sur place, n'hésiteront pas, histoire de mousser leurs ventes, à tenter de semer la zizanie au sein de la population dont les nerfs sont, on le comprendra facilement, à fleur de peau. Quoi, en effet, de plus facile pour un journaliste, que d'affirmer que telle personne a prétendu telle ou telle chose?

Le journalisme est en effet une profession soumise aux aléas du quotidien et, qu'on le veuille ou non, il se produit parfois que les nouvelles se fassent rares. Il devient, alors, tentant de lancer la ligne, juste pour s'assurer que, la semaine prochaine (dans le cas d'un hebdo), demain ou après-demain (dans le cas d'un quotidien), il y aura du matériel suffisant pour remplir les pages.

Bien entendu, c'est alors tomber dans le *jaunisme*, mais qu'on ne s'y trompe pas, dans bien d'autres professions, on est soumis à des contraintes analogues et on ne se gêne pas davantage pour se laisser tenter. Parmi tant d'autres, sont bien connus les ponts et les chemins électoraux.

D'ailleurs, parlant de ces chers politiciens, reconnaissons que, pour ce qui est des journalistes, ils ont le dos large. Bien entendu, entre collègues, on se gaussera de voir le politicien se démener et se prétendre *«membre du club des mal-cités»*, mais après tout, chacun gagne son pain comme il le peut... L'important c'est que ça marche et de ce côté-là, nombre de journalistes sont passés dans le clan des maîtres-pêcheurs.

Qu'il s'agisse des politiciens de la scène municipale, régionale, provinciale ou fédérale, dès qu'ils ont une importance quelconque au sein de leur électorat respectif, ils deviennent une cible tentante pour les journalistes.

En 1971, tout politicien qui était impliqué, de près ou de loin, dans le tristement célèbre dossier de St-Jean-Vianney risquait de se faire écorcher, quelle que soit l'ampleur, quelle que soit la crédibilité

du média que le journaliste (ce qui inclut également, précisons-le, les femmes journalistes) représentait.

Parmi les politiciens qui étaient en cause à ce moment, il y avait bien entendu le ministre du travail au gouvernement du Québec, Gérald Harvey, incidemment le député du comté de Jonquière. Il y avait également le docteur Roch Boivin comme député de Dubuc, le comté auquel est rattachée Shipshaw et qui, sur un plan plus personnel, était parent avec le premier *sinistré* de St-Jean-Vianney, monsieur Pitre Blackburn.

Sur la scène fédérale, le député Gilles Marceau faisait tout ce qu'il pouvait avec les maigres moyens que lui laissait son chef... Pierre Trudeau.

Evidemment, sur la scène régionale, on se retrouvait avec beaucoup plus de monde mis en cause. Jonquière, Kénogami et Arvida ne formaient pas encore le grand Jonquière. Roger Malaison menait les destinées de Kénogami, la ville qui était le premier contact avec les gens de St-Jean-Vianney lorsqu'ils traversaient la rivière Saguenay. Il faut d'ailleurs dire à cet effet que nombre des hommes de St-Jean-Vianney gagnaient le pain de leur famille à l'une ou l'autre des usines de Kénogami.

Kénogami aura eu son mot à dire dans tout le branle-bas de combat qui aura suivi le glissement de terrain du 4 mai 1971. C'est, dans un premier temps, de là que se sont organisés les premiers secours aux sinistrés, plus précisément au Centre commémoratif Price. C'est également là que les sinistrés se seront retrouvés, bien malgré eux il faut le reconnaître, forcés de faire du camping en roulottes derrière l'école St-Alfred.

Arvida qui recevait quotidiennement la majorité des travailleurs extérieurs de St-Jean-Vianney (employés d'Alcan) était dirigée, pour sa part, par le maire Francis Dufour, celui qui allait être, quelques années plus tard, le premier maire de la grande ville de Jonquière, avant de faire le saut au niveau provincial.

Géographiquement, Arvida bordait les limites municipales de St-Jean-Vianney, en plus d'avoir été la ville que la large majorité des relocalisés de St-Jean-Vianney allaient choisir pour poursuivre leur vie. Il apparaît illusoire de prétendre que cette ville allait longtemps rester en dehors du dossier de St-Jean-Vianney et de sa malheureuse population.

La municipalité de Shipshaw qui avait longtemps été le *chef-lieu* de St-Jean-Vianney et qui allait la récupérer après le glissement de mai 1971 — on ne peut donc en faire fi — était dirigée, pour sa part, par le maire Jean-Maurice Coulombe.

Chicoutimi qui aurait moins à s'impliquer sur un plan purement administratif — ce qui ne sous-entend nullement l'indifférence de ladite municipalité — était sous la gouverne du maire Henri Girard.

Jonquière, pour sa part, était dirigée par le maire Camille Gagné et elle aura laissé la maîtrise d'œuvre à la population et aux autorités municipales de Kénogami et d'Arvida. Pourtant les deux plus petites villes impliquées dans le dossier seraient celles qui s'acharneraient le plus à soulager la misère et la peine de la population de St-Jean-Vianney. Remarquons ici que l'auteur n'entend nullement blâmer les administrations municipales ou la population de quelque ville ou municipalité que ce soit, encore moins leur population respective. Nous nous contentons de constater un état de faits.

Compte tenu de la petitesse de l'appareil administratif de chacune des deux municipalités qui auront pris sur elles de soulager le mal, nous ne croyons pas faux de prétendre que des prouesses ont été faites, d'un côté comme de l'autre, à Kénogami comme à Arvida.

D'ailleurs, en raison de son dévouement à l'endroit des sinistrés de St-Jean-Vianney, le maire Roger Malaison sera décoré de l'Ordre du Canada par son Excellence le Gouverneur général du Canada monsieur Roland Michener le 11 avril 1973, en même temps, d'ailleurs, que le peintre Arthur Villeneuve.

Maire d'une municipalité encore plus petite, celle de Shipshaw qui était également connue alors sous le vocable «St-Léonard», Jean-Maurice Coulombe sera calomnié et ouvertement accusé d'avoir voulu s'enrichir et d'avoir réussi à le faire sur le dos des sinistrés en vendant à des taux usuraires des terrains qui lui auraient appartenu au Plateau Coulombe. On s'en doute, le maire de Shipshaw niera les rumeurs qui, faute de preuve, ne seront jamais menées devant les tribunaux. Il avait pourtant bien d'autres chats à fouetter:

*«Dans une entrevue qu'il a accordée, hier, à la station CKRS le maire de Shipshaw Jean-Maurice Coulombe, a été plutôt pessimiste sur l'avenir de Shipshaw.»*

*"Une grande partie de notre réseau d'aqueduc a été détruite, a-t-il dit; les 80 familles ont dû évacuer leur maison, tandis que le pont des Terres-Rompues s'est écroulé. Je préfère ne pas parler de l'avenir et de nos beaux projets, dont la construction imminente de 22 résidences."<sup>6</sup>*

Le maire Coulombe ne sera cependant pas le seul à qui on cherchera la petite mousse dans le coin de l'œil en vue d'établir le scandale du siècle.

Le député de Chicoutimi à l'Assemblée nationale Jean-Noël Tremblay sera accusé de *farniente*, accusé de se désintéresser totalement du cas des sinistrés de St-Jean-Vianney. Il aura pourtant été celui qui a averti, le 5 mai, le premier ministre Bourassa. Et, comme si ce n'était pas suffisant, non seulement aura-t-il fait une déclaration en Chambre dès cette journée, mais encore, le lendemain il aura récidivé.

En effet, le 6 mai, Jean-Noël Tremblay a emmené à nouveau le sujet à l'ordre du jour à l'Assemblée nationale, tout de suite après le député d'Arthabaska. Ce dernier avait d'ailleurs une raison majeure d'être le premier, puisque outre son titre de député de ce comté qui n'avait rien à voir avec St-Jean-Vianney, ce dernier était également ministre des Richesses naturelles.

Nonobstant ces faits, les accusations contre le député Jean-Noël Tremblay seront maintenues. Il ne faut cependant pas oublier le ton académique utilisé par le député de Chicoutimi qui fera parfois passer l'homme pour indifférent.

*«M. TREMBLAY (Chicoutimi): M. le Président, je ne puis que me réjouir avec mes collègues des nouvelles que nous donne le ministre des Richesses naturelles. Il nous fait connaître les mesures qui ont été prises par le gouvernement, afin d'examiner la situation, d'analyser, d'essayer de découvrir les causes de cette catastrophe et de réduire les proportions de ce désastre déjà trop grand. Evidemment, dès que les rapports auront été communiqués au gouvernement, que l'on aura établi les causes précises du désastre, nous attendrons*

---

<sup>6</sup> *Désespoir du maire Coulombe, Le Soleil / (non signé) jeudi 6 mai 1971, p. 3.*

*du ministre des Richesses naturelles qu'il nous indique quelles sont les mesures que le gouvernement entend prendre pour réparer les dégâts d'abord, prévenir d'autres glissements de terrain [ensuite].*

*«Nous serons évidemment heureux de connaître quelles sont les mesures d'indemnisation, de sécurité, etc. que les divers ministères du gouvernement voudront bien mettre en application pour venir en aide aux sinistrés et empêcher que ce genre de catastrophe ne se reproduise suite à l'examen du sol et à l'analyse des causes qui ont pu provoquer le glissement de terrain dont St-Jean-Vianney a été le malheureux théâtre.»<sup>7</sup>*

Bien entendu, les plus jeunes qui n'auront pas connu le politicien verront là un profond détachement, mais le député unioniste de Chicoutimi était loin de l'indifférence comme en témoigne un article paru dans le Soleil de la même journée.

*«Le député de Chicoutimi, M. Jean-Noël Tremblay, croit que la Protection civile aurait dû être informée du premier glissement de terrain survenu le 20 avril et en informer ensuite le ministre des Richesses naturelles pour que ce dernier envoie d'urgence une équipe de spécialistes afin de déterminer la gravité de la situation.*

*«Joint par téléphone à son bureau du Parlement du Québec, M. Tremblay a dit qu'en apprenant la triste nouvelle, hier matin, dans la première édition du Soleil, il s'était empressé de communiquer avec le premier ministre Robert Bourassa, avec le ministre de la Justice et le ministre des Richesses naturelles pour que des mesures immédiates soient prises.*

*«M. Tremblay a affirmé qu'il demanderait des explications à l'Assemblée nationale au cours de l'après-midi pour savoir si la Protection civile était au courant du premier*

---

<sup>7</sup> *Journal des débats* Deuxième session — 29<sup>e</sup> Législature, le jeudi 6 mai 1971, vol 11 — N<sup>o</sup> 34, p. 1357.

glissement de terrain et dans tel cas, pourquoi n'y avait-il rien eu de fait.

*«Monsieur Tremblay n'a pas voulu imputer la faute à qui que ce soit pour l'instant. Il croit qu'à la suite de l'irrigation de la rivière, le détournement d'une autre et la construction du barrage de Chute-à-Caron, il se pouvait qu'une nappe d'eau souterraine se soit formée et que cela pourrait avoir été à l'origine de cette grave tragédie. Monsieur Tremblay a confessé que jamais le problème ne lui avait été soumis et qu'il n'en avait jamais entendu parler.»<sup>8</sup>*

Le dernier paragraphe de cet article illustre bien l'une des multiples techniques que les journalistes peuvent utiliser pour faire porter sur d'autres individus leurs interrogations. Habilement ficelé, l'article lancera la rumeur voulant que le barrage de Chute-à-Caron soit responsable de la tragédie de St-Jean-Vianney, propos qui seront imputés au député de Chicoutimi. De façon rusée, le journaliste évite les remontrances du Conseil de Presse en avouant, dans la dernière phrase, que *Monsieur Tremblay a confessé que jamais le problème ne lui avait été soumis et qu'il n'en avait jamais entendu parler*. Encore plus rusé, le journaliste aura la sagesse d'éviter de laisser son nom. Ainsi, le seul qui restera en tête du lecteur est celui de l'intéressé. Par association d'idées, comme on n'a que le nom du député unioniste à se mettre sous la dent et que c'est dans cet article qu'on lance la rumeur, c'est le député qui sera pris à parti plutôt que le journaliste.

Evidemment, le député se montre, dans cet article, plus frondeur, plus revendicateur, mais les propos qu'il allait tenir à l'Assemblée nationale nous paraissent beaucoup plus justes, plus près de la réalité et du ton du député de Chicoutimi.

Forcément, quand on a besoin de quelque information pour remplir un coin de page et qu'un communiqué émanant de quelque organisme que ce soit risquerait d'être mal perçu par le lecteur, il devient tout à fait tentant de lancer la ligne et... tant pis pour celui ou celle qui a le malheur de passer devant l'hameçon.

---

<sup>8</sup> *Jean-Noël Tremblay s'interroge sur les événements*, Le Soleil / (non signé) jeudi 6 mai 1971, p. 3.

C'est ainsi que le maire d'Arvida, Francis Dufour, sera accusé d'avoir déclaré, parlant des sinistrés de St-Jean-Vianney, «*On n'a pas besoin d'eux à Arvida*»<sup>9</sup>. On le comprendra facilement, il ne saurait être question pour quiconque d'accepter une telle affirmation et les anciens résidents de St-Jean-Vianney n'allaient pas laisser une telle occasion d'en avoir le cœur net. Pendant ce temps, le journaliste se frottera les mains en se disant qu'il aura évité de se casser la tête, au cours des semaines qui suivront, et recevra, dans sa boîte aux lettres, au moins trois feuillets.

*«Arvida, le 6 novembre 1972*

*«Monsieur le maire,*

*«C'est avec stupéfaction que la population du plateau Deschênes a pris connaissance de votre déclaration dans le journal La Source du 18 octobre dernier, et je cite: "On n'a pas besoin d'eux à Arvida".*

*«Déclaration des plus surprenantes venant du maire, car d'après les journalistes et même de vous, monsieur le maire, la presque totalité des gens du plateau se sont trouvés très bien accueillis par la population.*

*«Afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïtés entre vous et tous les gens du quartier de votre ville, veuillez nous dire, sans équivoque, les sentiments qui existent entre vous et nous.*

*«Le silence à cette demande équivaudra à une confirmation de ce que nous avons lu. Espérant recevoir un démenti, nous demeurons futurs électeurs...»<sup>10</sup>*

Futurs électeurs ou non, même s'il était tout aussi politicien à l'époque qu'il l'est aujourd'hui, le maire Francis Dufour n'allait pas se laisser accuser aussi cavalièrement d'avoir proféré des sornettes. Aucun danger pour lui qu'il accepte de passer l'éponge bien que, comme il le dira lui-même dans sa réplique, c'est contre ses principes de chercher à justifier ses propos.

---

<sup>9</sup> La Source, (non signé) 18 octobre 1972.

<sup>10</sup> Lettre ouverte, signée par Laurien Arseneault [pour un groupe de citoyens du plateau Deschênes] La Source, novembre 1972.



*«Messieurs,*

*«Je veux par cette lettre répondre à l'article paru dans le journal La Source du 18 octobre, ainsi qu'à la lettre de monsieur Laurien Arseneault au nom d'un groupe des plateaux Deschênes.*

*«En premier lieu, je dois préciser qu'il n'est pas dans mes habitudes de répondre par écrit à des affirmations ou des attaques d'un journaliste, quel qu'il soit, à moins qu'on vise à ternir la réputation de la ville d'Arvida. Pour ma part, je considère les affirmations contenues dans "La Source" du 18 octobre comme dénuées de sens et même contradictoires.*

*«En effet, si 9 personnes sur 10 se déclarent satisfaites d'être localisées à Arvida, il me semble élémentaire d'attribuer cette satisfaction sûrement à l'accueil de la population d'Arvida, mais aussi parce qu'il y a eu des mesures prises par des gens responsables, outre le gouvernement, la S.H.Q., l'A.P.E.L., le Fonds de Secours, je considère le conseil et les employés de la ville d'Arvida, à quelque niveau qu'ils soient, comme faisant partie intégrante de ce nombre. A chaque jour, les employés de la ville d'Arvida ont accompli une besogne extraordinaire pour donner satisfaction à cette nouvelle population.*

*«Comme maire et représentant du conseil, j'ai agi et pris des décisions selon mon meilleur jugement et selon ma conscience. La ville a respecté ses engagements envers les sinistrés en faisant respecter le plan de zonage et de construction, en surveillant les travaux de voirie, d'aqueduc, d'égouts, en posant l'asphalte et en installant l'éclairage permanent le plus rapidement possible, en négociant avec la S.H.Q. afin qu'une taxe spéciale ne soit pas imposée dans ce secteur. Comme supplément aux actions assumées et énumérées plus haut, au cours de l'année nous avons exercé toute la pression voulue pour la reconstruction du chemin Deschênes, la construction d'un sentier incomplet mais qui relie les plateaux au Foyer des Loisirs. Il est clair que toutes ces mesures ont été prises afin que ces nouveaux citoyens se sentent le plus tôt possible arvidiens à part entière. Si selon*

*l'article de La Source, neuf personnes sur dix se déclarent satisfaites, dans mon esprit c'est une bonne moyenne.*

*«Passons maintenant à la partie de l'article qui affirme que le maire déclare: "qu'il n'a pas couru après les sinistrés, qu'on n'a pas besoin d'eux, etc..."*

*«Il est possible que j'aie dit, que je n'avais pas couru après les sinistrés. D'abord il y a les circonstances où cela a été dit et pourquoi ces paroles ont été dites. J'ai trop de respect de la liberté de choix des individus pour les forcer à venir demeurer à Arvida contre leur gré. Lorsque les événements de St-Jean-Vianney sont survenus, en aucun moment, je n'ai fait pression sur qui que ce soit pour les obliger à venir s'installer à Arvida. Je crois que j'ai agi de façon très sereine à cette occasion. Comme maire d'Arvida, je devais faire connaître les avantages que la ville offrait. Je ne suis pas intervenu directement, ni indirectement, auprès de l'A.P.E.L., des sinistrés, du gouvernement, ou de l'Alcan; toutes les offres ont été faites sans passion ni pression, j'ai laissé aux gens de St-Jean-Vianney et de Shipshaw la liberté de prendre leur décision et c'est de cette seule façon qu'on doit interpréter à Arvida leur décision et c'est de cette seule façon qu'on doit interpréter mes paroles. Lorsque cette décision qui favorisait la relocalisation à Arvida, dans une proportion de 90% a été connue, le gouvernement l'a acceptée. J'ai cru qu'il était normal de prendre les moyens pour protéger ces nouveaux citoyens et leur assurer les meilleurs services. Pourquoi aller chercher à briser l'harmonie dans les faits en essayant d'interpréter des paroles hors contexte et en disant n'importe quoi. J'ai l'habitude de peser mes paroles et en autant que je sache, je n'essaie jamais de blesser volontairement quelqu'un par mes déclarations. Encore une fois, je respecte toujours mes interlocuteurs.*

*«En ce qui regarde la deuxième affirmation: "On n'a pas besoin d'eux" je la considère farfelue et dénuée de sens. Peut-on faire croire que quelqu'un dans ma fonction qui travaille régulièrement pour les autres puisse dire une telle absurdité? S'il faut juger quelqu'un à ses actes, j'ai la conviction que*

vous comprendrez pourquoi je refuse de soulever une polémique et de réfuter cette affirmation.

«Avant de terminer cette lettre déjà trop longue, je voudrais vous faire part de quelques remarques:

«Il n'a jamais été dans mes intentions de considérer les gens de St-Jean-Vianney-Shipshaw comme des citoyens de deuxième ordre. Déjà, il y a des gens des plateaux Deschênes, et j'en connais plusieurs, qui sont devenus un actif dynamique dans notre ville. Pour les autres, je souhaite qu'ils oublient les événements malheureux qu'ils ont vécus et qu'ils se sentent chez-eux le plus vite possible.

«Ce que la ville d'Arvida a fait pour vous ne doit jamais être considéré comme de la charité mais une question de justice. Le maire et le conseil sont à votre disposition comme à celle de tous les citoyens d'Arvida. Ensemble, nous devons bâtir la ville de demain et ceci vous appartient autant qu'à nous.

J'espère que cette lettre répondra à toutes vos interrogations et qu'il ne sera plus nécessaire d'écrire de nouveau sur ce sujet que je considère clos.»<sup>11</sup>

Bien que l'auteur n'aie pas besoin de le préciser, l'attitude du maire de la ville hôte fait preuve de doigté dans le dossier, lorsqu'il précise à l'intention de son interlocuteur que *"ce que la ville d'Arvida a fait pour vous ne doit jamais être considéré comme de la charité mais une question de justice"*. Davantage encore, les propos du maire montrent son altruisme. Cependant, il n'aura pas été le seul à agir de la sorte.

Il est vrai que certaines personnes cherchent toujours à découvrir la petite bête noire, à chasser les sorcières là où même les tribunaux de l'Inquisition n'auraient pas songé à fouiller, mais elles demeurent tout de même des exceptions.

Un exemple, puisque nous parlons de journalisme et de journalistes depuis quelques pages, celui d'un groupe de journalistes du

---

<sup>11</sup> *Arvida Réponse du maire*, lettre ouverte de Francis Dufour, maire, ville d'Arvida, La Source, novembre 1972.

journal Le Soleil qui ont fait parvenir un don au Fonds de Secours aux sinistrés, lequel groupe, allait s'insurger parce qu'il avait reçu une lettre de remerciement pour son geste ...en anglais.

Rappelons, pour le lecteur plus jeune, que cette époque n'était pas celle de la Loi 101, mais de la Loi 22, beaucoup plus permissive, quand le Québec ne s'insurgeait pas encore pour une enseigne de signalisation routière rédigée dans les deux langues les plus courantes du Québec. Par ailleurs, un fait demeure à prendre en considération c'est qu'il y aura eu des dons en provenance de partout...

*«CHICOUTIMI — "Une erreur cléricale. Nous avons 8 000 lettres à adresser pour remercier les donateurs au Fonds de Secours de St-Jean-Vianney. Nous nous excusons et si cela peut faire votre bonheur, nous allons vous retourner une lettre, cette fois en langue française".*

*«C'est ce qu'a déclaré, hier, M. Frank Gauthier, d'Arvida, trésorier du Fonds de Secours de St-Jean-Vianney, à la suite de la lettre de remerciements adressée en anglais à un groupe d'employés du journal Le Soleil.»<sup>12</sup>*

Certains s'insurgent pour des peccadilles, d'autres s'insurgeront contre les "insurgés"...

*«La semaine dernière, "Le Soleil" a reproduit une protestation contre le Fonds de Secours de St-Jean-Vianney qui avait adressé une lettre de remerciements en anglais, à un groupe d'employés du "Soleil", par inadvertance de la part du trésorier du Fonds.*

*«Il est regrettable que "Le Soleil" se serve de la tragédie pour faire du racisme.*

*«J'ai fait une quête pour le Fonds chez un groupe de Canadiens de langue anglaise. Tous nos reçus sont en français et personne n'a disputé.*

---

<sup>12</sup> Fonds de Secours / La lettre en anglais, une erreur cléricale, Le Soleil, (non signé).

*«Le 5 mai, j'ai appelé tous les membres de mon groupe des dames catholiques (d'expression anglaise) et aussi des dames d'autres religions pour venir travailler au Memorial Hall, de Kénogami. Personne n'a refusé. En effet, plusieurs étaient déjà là même si j'ai commencé à téléphoner à 8h30 du matin.*

*«Moi-même, j'ai passé cinq jours dans la cuisine au Memorial Hall. J'ai perdu cinq livres et mes ongles étaient tous brisés. Personne ne m'a demandé quelle langue je parle.*

*«La semaine de la tragédie terrible, la langue parlée par tous les bénévoles était la belle langue de la fraternité.*

*«Au contraire de la lettre en anglais impeccable, cette lettre n'est pas en français impeccable, malheureusement. Je fais mon possible. Mais j'essaie de parler toujours la langue de la politesse. Essayez-la!»<sup>13</sup>*

Cette lettre est d'autant plus cinglante de la part de la signataire que cette dernière est d'origine Irlandaise et, 25 ans plus tard, son implication dans son milieu ne s'est toujours pas démentie, même par-delà la barrière souvent infranchissable des langues. Si elle parle français, ce n'est pas sa langue maternelle, ce qui ne l'a jamais empêchée d'aider son entourage.

Il n'en demeure cependant pas moins que madame MacDougall aura raison de parler de *langue de la fraternité* parce que c'est réellement celle qui allait être utilisée tout au long des jours qui suivraient l'éveil après cet indiscible cauchemar. Mais les journalistes, dans tout ça? Qu'on m'autorise à utiliser un article paru sans signature dans un journal qu'il aura été impossible d'identifier, tout comme sa date de parution cependant évaluable approximativement autour du 15 mai 1971:

*«A peu près tous les mots du Larousse ont été utilisés depuis une semaine pour décrire l'horreur de la tragédie qui frappe le petit village de St-Jean-Vianney.*

---

<sup>13</sup> *A St-Jean-Vianney, on n'a parlé qu'une langue: celle de la fraternité*, lettre ouverte signée par Mme Margaret MacDougall, Kénogami, / Le Soleil, 1971.

*«Je ne ferai donc pas appel aux grands auteurs du 19<sup>e</sup> siècle pour vous décrire la situation et vous jeter de la poudre aux yeux. Quelque 42 maisons englouties sous des centaines de tonnes de terre glaise, en plus d'une trentaine de personnes mortes et des centaines d'autres qui se cherchent des abris convenables, c'est tout simplement une situation d'urgence. Le plus petit des atermoiements ne fait qu'aggraver le supplice moral et physique de ceux qui ont survécu à pareil sinistre.*

*«Alors que les événements n'étaient vieux que de 24 heures, alors que les journalistes (j'étais du nombre), comme des faucons, recherchaient la plus petite des informations pour ensuite la reproduire en grand étalage dans le journal, à la radio, à la télévision, j'ai cru durant un moment que le malheur de toute une population deviendrait le plat de résistance de la "petite" politique. Heureusement, ce ne fut pas le cas; ceux qui avaient des épouvantails dans leur serviette les ont remis tout doucement à leur place.*

*«Les témoins du drame sont encore en pleine torpeur, la peine, les émotions n'ont pas encore fait place à des esprits en complète possession de toutes leurs facultés de jugement. Pourquoi faudrait-il que des hommes en mal de capital politique viennent compliquer la situation avec des bouts de papier qui n'ont aucune valeur scientifique ou technique, et qui ne font qu'ajouter au mystère?*

*«Dans la Presse de samedi. Jean-Paul Desbiens (Frère Untel) a fait un commentaire assez juste sur la situation qui menaçait de prendre une voie encore plus périlleuse; je cite: "Quand une catastrophe survient, les hommes politiques sont obligés de dire quelque chose. Or, parlant, ils ne peuvent que dire des banalités. Ne parlant pas, ils se déclasseraient par rapport à ceux qui, de toute façon, parleront. Telles sont les servitudes de ce métier. Le citoyen dépourvu de surface sociale est gardé par le silence."*

*«La conférence de presse de lundi soir à l'hôtel de ville de Jonquière, nous a permis de constater sans l'ombre d'un doute que toute la région a décidé de serrer les coudes autour de ce drame qui retient aujourd'hui l'attention de tout*

le continent nord-américain et même au-delà, si l'on en juge par les témoignages parvenus à St-Jean-Vianney.

«Députés, maires, conseillers représentants d'organismes les plus divers de la société, tous ne veulent aujourd'hui qu'une chose: s'occuper dans l'immédiat de soulager la misère de ceux qui restent, ces hommes, ces femmes, ces enfants, qui n'ont pour tout partage depuis le tragique mardi 4 mai que la compassion de ceux qui les entourent.

«Laissons aux spécialistes, le soin de trouver dans la quiétude les causes de l'effondrement mortel. Avec des dommages pour plus de \$2 millions, de nombreux disparus, des dizaines et des dizaines de familles qui désirent plus que tout au monde émigrer de ce village qui fut longtemps leur oasis, il y a de quoi s'occuper positivement.

«Le Saguenay donne vraiment l'exemple d'une région qui veut s'aider, qui veut dépanner ceux parmi les siens qui traversent des heures dramatiques. Espérons que les gouvernements ne se feront pas tirer l'oreille, et qu'ils sauront, avec les compagnies d'assurances, les agences de prêts, et autres maisons du genre, rendre la vie un peu moins pénible à ces braves gens qui sont aujourd'hui tout nus dans la rue.

«En terminant, je cite cette autre réflexion du frère Jean-Paul Desbiens: "Le glissement d'une maison dans un gouffre a quelque chose d'infiniment triste. La maison c'est le lieu de l'homme, son vêtement immobile. La maison, c'est supposé être là, toujours. On part, on revient, et la maison est toujours là. D'où le désarroi des enfants qui n'ont point de maison. Ou la terrible expérience de voir vendre sa maison. Ou de la voir glisser dans la vase. Si les maisons meurent, l'homme est vraiment seul. Revenir de guerre ou de l'ouvrage, et ne plus retrouver sa maison, c'est revenir de nulle part".»<sup>14</sup>

Fraternité, parce que les témoignages de sympathie arriveront de partout dans la région du Saguenay-Lac St-Jean, mais également

---

<sup>14</sup> *Tragédie qui doit nous faire serrer les coudes!*, (journal non identifié, sans date, article non signé).

par-delà la barrière souvent psychologique que représente le parc des Laurentides.

*«Le premier ministre M. Robert Bourassa, a assuré l'Assemblée nationale, hier après-midi, qu'il n'hésitera pas à déclarer la région de St-Jean-Vianney «zone sinistrée» ou à prendre des mesures pour compenser les personnes affectées s'il y a lieu de le faire.*

*«Le chef du gouvernement répondait à des questions des députés après les avoir informés des décisions prises par son gouvernement au cours d'une réunion extraordinaire du cabinet tenue en fin de matinée.*

*«La tragédie de St-Jean-Vianney a consterné et attristé tous les parlementaires qui ont adressé leurs sympathies aux familles éprouvées et aux autorités civiles et religieuses par les voix conjuguées de MM. Robert Bourassa, Jean-J. Bertrand, Bernard Dumont, Lucien Lessard et Jean-Noël Tremblay.*

*«Le ministre des Richesses naturelles, M. Gilles Massé, a déclaré de son côté qu'il avait demandé à des spécialistes de son ministère non seulement de se rendre sur les lieux évaluer la situation, "mais aussi de faire enquête et de tenter de faire un rapport le plus tôt possible sur la possibilité que ces effondrements s'étendent".*

*«M. Massé a en outre affirmé que depuis son arrivée au ministère, il y a un an, il n'a jamais reçu aucune recommandation de s'intéresser à ce genre de problème et qu'aucun fait ne lui avait été signalé dans ce sens-là.*

*«Il a également déclaré n'avoir jamais reçu d'un géologue de son ministère, dont le nom serait M. Jean-Yves Chagnon, un rapport selon lequel la situation était dangereuse dans la région de St-Jean-Vianney.*

*«Le ministre répondait à des affirmations et à des questions des députés Bernard Dumont, Jean-Noël Tremblay et Lucien Lessard.*

*«Le député de Mégantic a commencé par affirmer que le journaliste Marcel Hamilton avait attiré l'attention sur le*



*danger il y a deux ans en publiant des photographies de l'endroit et de nouveau dernièrement.*

*«Le député de Chicoutimi lui a répondu qu'il serait très malheureux de voir qu'on politiserait le problème en essayant de faire porter les torts sur celui-ci ou celui-là.*

*«Selon M. Tremblay il appartient aux spécialistes du ministère des Richesses naturelles de faire une enquête approfondie afin d'empêcher que ce qui s'est produit ne s'étende au territoire environnant et afin d'examiner la situation pour que semblable catastrophe ne se reproduise pas.*

*«Il a aussi expliqué que la région sinistrée en est une de nature spéciale qu'on appelle d'ailleurs, «à juste titre», les «Terres-Rompues».*

*«Il y a eu des aménagements hydro-électriques, des barrages ont été construits, des rivières ont été détournées et à quelques reprises se sont produits des affaissements de terrain qui n'ont pas inquiété plus que de raison la population», dit-il.*

*«C'est ensuite qu'il a demandé au ministre des Richesses naturelles s'il avait reçu des plaintes de la part d'individus ou de municipalités depuis son entrée en fonction. On connaît la réponse.*

*«Le député péquiste de Saguenay, M. Lucien Lessard, est intervenu à son tour pour demander à M. Gilles Massé s'il était exact que le village de St-Jean-Vianney avait été décrit, en avril dernier, par un géologue du nom de Jean-Yves Chagnon, du ministère des Richesses naturelles, comme une zone dangereuse suite au terrain marécageux qui existerait dans cette région.*

*«On connaît la réponse également négative du ministre.*

*«C'est à la suite d'une question de M. Jean-Noël Tremblay, à savoir si le gouvernement examinerait la possibilité d'indemniser les victimes de la tragédie, une fois l'enquête complétée, que le premier ministre a donné la réponse suivante:*

*«S'il y a lieu d'adopter d'autres arrêtés en conseil pour déclarer la zone sinistrée, pour compenser les personnes*

affectées, le gouvernement n'aura aucune hésitation, il proposera toutes les mesures nécessaires pour faire face à la situation".

*«Plus tôt au cours de la journée, le gouvernement avait annoncé la prise des mesures suivantes:*

*«Organisation d'un centre d'accueil sous l'égide du ministère des Affaires sociales; envoi d'ingénieurs; direction de toutes les forces de police confiée à l'inspecteur J.-Adrien Boisvert de la Sûreté du Québec à Chicoutimi; et voyage sur les lieux du ministre du Revenu et député de Jonquière-Kénogami, M. Gérald Harvey, avec mission de faire rapport au cours de l'après-midi.*

*«Enfin, à titre d'information, le ministre des Richesses naturelles a expliqué que le Québec comptait un certain nombre de régions qui sont susceptibles d'effondrements de terrain.*

*«On connaît des effondrements à Nicolet, à St-Joachim, en Gaspésie, et les spécialistes me disent que ce territoire du Saguenay a déjà connu sur une plus grande étendue de terrain, il y a environ 5 000 ans des effondrements semblables.*

*«C'est pour vous dire la complexité de ces sols. Effectivement, il est impossible de prévoir des effondrements soudains tels celui que l'on connaît aujourd'hui.»<sup>15</sup>*

Si les politiciens de la vieille capitale ne seront pas longs à réagir, ceux de la capitale nationale s'organiseront pour ne pas être en reste. Davantage, ils créeront même un précédent.

*«Quels que soient les problèmes, qu'ils soient d'ordre majeur ou mineur, il faut toujours tenir compte des prérogatives constitutionnelles de chacun.*

*«On en a eu un nouvel exemple hier, alors que le premier ministre Trudeau a déclaré devant les Communes que*

---

<sup>15</sup> Québec est prêt à déclarer la région "zone sinistrée", Le Soleil / Normand Girard, jeudi 6 mai 1971, p. 15.

le gouvernement canadien ne pourra vraisemblablement aider les victimes de St-Jean-Vianney tant qu'il n'aura pas reçu de requête formelle des autorités provinciales.

«En d'autres mots, il n'est pas question que le fédéral s'embarque dans les «plates-bandes» du Québec tant qu'il n'aura pas été invité à le faire de façon officielle par les autorités en place.

«En fait la procédure est assez simple et a cours depuis fort longtemps: au départ, les autorités municipales s'adressent aux dirigeants provinciaux et ensuite, si ceux-ci le jugent à propos, ils s'adressent à l'autorité centrale pour obtenir des fonds ou toute autre forme d'aide.

«On en a eu un exemple concret hier quand les autorités provinciales ont demandé l'aide du gouvernement canadien pour construire ce qu'on appelle un pont Bailey. Il s'agit d'un pont temporaire que les militaires peuvent construire en vitesse. Il va sans dire que la requête a été acceptée sans délai.

«Jusqu'à maintenant, le gouvernement canadien n'avait apporté d'autre contribution que celle de ses militaires cantonnés à la base de Bagotville. Un hélicoptère a été dépêché sur les lieux pour aider aux travaux de recherche, une dizaine de soldats ont participé aux opérations terrestres et finalement une quinzaine de militaires ont collaboré au maintien de l'ordre, plus précisément au contrôle des foules.

«Les militaires ont également un rôle d'observateurs, de même que les membres du personnel du bureau de la Société centrale d'hypothèque et de logement à Chicoutimi et finalement le député de Lapointe, M. Gilles Marceau, agit également à ce titre.

«Jusqu'à maintenant, on s'est surtout intéressé à l'aspect sauvetage et secours immédiat. Il faudra probablement attendre quelques jours encore avant que l'on songe à des formes précises d'aide à long terme.

«(...) Présentement, on est sous l'impression que la Société centrale d'hypothèque et de logement a agi comme prêteur direct dans la plupart des cas. Les questions qui se posent mais auxquelles on ne peut encore apporter de

*réponse sont par exemple: les sinistrés pourront-ils récupérer leur capital investi, que faudra-t-il faire pour ceux dont les maisons n'ont pas été touchées mais qui voudront quand même, ne serait-ce que par crainte, quitter les lieux? Autant de questions auxquelles on cherche des réponses.*

*«Eventuellement, il faut s'attendre à ce que des fonctionnaires provinciaux et fédéraux se rencontrent pour discuter de tous les aspects du problème et pour chercher les solutions qui s'imposent dans les circonstances.»<sup>16</sup>*

Cependant, notre premier ministre provincial de 1971 n'était pas un autre homme que celui que nous allions connaître à la fin des années '80. Robert Bourassa aura toujours du mal à se brancher, de sorte que, dès cette époque, Pierre Trudeau qui connaît bien son homme ne prendra pas le risque de voir la population de St-Jean-Vianney souffrir inutilement en raison des états d'âme et des incertitudes du premier ministre Bourassa.

Sans attendre, risquant — en autant qu'on puisse parler de risques avec Robert Bourassa — la confrontation et les chicanes inhérentes, Pierre Trudeau procédera et octroiera 1,25\$ million quelques semaines plus tard, lorsqu'il verra que Bourassa continue à rêver aux mouches...

*«ST-JEAN-VIANNEY — Fait sans précédent dans l'histoire du pays, le gouvernement fédéral déroge aux formules établies pour de telles circonstances, en versant directement \$1 250 000 à la population sinistrée de St-Jean-Vianney.*

*«En communiquant cette nouvelle, hier, M. Gilles Marceau, député de Lapointe aux Communes, comté où se trouve le village rongé par l'abominable glissement d'argile du 4 mai dernier, a précisé que l'argent a déjà été versé au fonds de secours des sinistrés.*

*«Le député a aussi déclaré que cette première contribution d'Ottawa servira exclusivement à combler une partie*

---

<sup>16</sup> *Ottawa aidera le jour où le Québec le lui demandera, Le Soleil / (non signé) vendredi 7 mai 1971, p. 8.*

*des pertes matérielles encourues ainsi qu'au financement de la relocalisation des quelque 300 familles à Arvida et ailleurs. On sait que le grand public a souscrit à ce jour \$710 000 au fonds de secours.*

*«Appelé à expliquer le précédent, qui vient ainsi d'être créé par le gouvernement central, le député Marceau rappelle que dans sa formule actuelle, la loi d'aide fédérale, en cas de sinistre, ne s'applique qu'au moment où celui-ci entraîne une dépense dépassant \$6 600 000. A ce moment, le gouvernement fédéral s'engage à absorber 50 p.c. des dépenses supplémentaires.*

*«Or, dans le cas de la tragédie de St-Jean-Vianney, les dommages matériels réels sont évalués à un peu moins de \$5 000 000, même si des travaux de stabilisation du sol, de réaménagement du territoire, de recherches, et le reste, coûteront, prévoit-on, \$6 000 000 de plus, environ.*

*«Selon M. Marceau, le gouvernement fédéral a contourné cette difficulté en décidant d'accorder directement son aide au fonds de secours.*

*«Le député a ajouté, hier, lors du même entretien, qu'Ottawa est également disposé à assurer une quote-part des différents travaux de \$6 000 000, lorsque le dossier sera complet.*

#### **AUTRES MESURES DE SECOURS**

*«Il a, en outre, rappelé, hier, que la Société centrale d'hypothèque et de logement a suspendu, dès le sinistre et jusqu'au moment de la relocalisation, les remboursements de capital et d'intérêt. Les quelque 50 familles, dont les maisons sont englouties dans la glaise, n'ont plus aucune obligation envers la SCHL. Il en est de même des citoyens qui sont indemnisés, par la Société d'habitation du Québec, parce que leurs maisons, quoique intactes, ont été jugées non transportables.*

*«Environ 60 p.c. des propriétaires de St-Jean-Vianney détiennent leurs engagements hypothécaires avec la Société centrale d'hypothèque et de logement.»<sup>17</sup>*

Et, pendant que les gouvernements ouvrent leurs oreilles, le commun des mortels, lui, ouvre son cœur. Et les témoignages en ce sens arrivent non seulement des abords du cratère, mais de la région toute entière et, par-delà cette barrière souvent infranchissable pour des esprits que nous pourrions qualifier d'obtus, les messages affluent de partout au Québec, puis du reste du Canada... «*A tout seigneur, tout honneur*», disons-nous couramment. Les politiciens s'y montrent consternés:

*«Monsieur le Maire,*

*«La nouvelle de la catastrophe survenue la nuit dernière à St-Jean-Vianney m'a consterné. A vous, à vos familles si brutalement éprouvées, à la population de votre municipalité, je tiens à exprimer ma plus vive sympathie, de même que celle de mes collègues. Je veux aussi me faire le porte-parole de tous les Canadiens, profondément attristés par cette tragédie.*

*«Je sais à quelles difficultés sont en butte les sauveteurs et c'est dans l'anxiété que nous attendons les résultats de leurs courageux efforts. Soyez assuré, Monsieur le Maire, de la sollicitude du gouvernement fédéral. J'ai déjà prié le ministre de la Défense nationale de voir à ce qu'une aide immédiate vous soit offerte.*

*«Je vous prie encore une fois, Monsieur le Maire, de croire à ma plus entière sympathie.*

P.-E. TRUDEAU, premier ministre<sup>18</sup>

---

<sup>17</sup> *Ottawa contourne la loi*, Le Soleil / Gabriel Berberi / (sans date) 1971.

<sup>18</sup> *Trudeau envoie un télégramme de sympathie au maire Lavoie*, Montréal-Matin, jeudi 6 mai 1971, p. 5.

*«Les chefs des partis politiques ont tenu, hier, aux Communes, à exprimer leur sympathie à l'endroit de la population de St-Jean-Vianney si cruellement éprouvée par le désastre survenu dans la nuit de mardi à mercredi. C'est le chef de l'Opposition M. Robert Stanfield qui a soulevé le sujet en offrant sa «plus profonde sympathie et sa solidarité aux familles éprouvées» (...) M. David Lewis, au nom du NPD, et M. Réal Caouette, au nom du Crédit social, ont aussi offert leurs condoléances.»<sup>19</sup>*

*«Le chef de l'opposition officielle, M. Jean-Jacques Bertrand, a secondé les propos de sympathie du premier ministre, face au sinistre dont ont été victimes les citoyens de St-Jean-Vianney, dans le comté de Dubuc.*

*«"J'ajoute ma voix à celle du premier ministre pour exprimer à la population de St-Jean-Vianney, l'expression de nos plus profondes sympathies dans le malheur qui frappe St-Jean-Vianney", de déclarer M. Bertrand.*

*«Il a ajouté que dès les premières heures des difficultés de ces citoyens du comté de Dubuc, le Dr Roch Boivin a été en relation avec le maire, M. Lauréat Lavoie, de St-Jean-Vianney, avec M. Maurice Coulombe, maire de la paroisse, ainsi qu'avec le curé, M. l'abbé Egide Boulianne.*

*«M. Bertrand a remercié le ministre des Affaires sociales, M. Claude Castonguay, qui avait été attentif aux demandes du Dr Boivin. «Point n'est besoin de dire que nous appuierons toutes les mesures extraordinaires de nature à aider cette brave population... en particulier ceux qui sont affligés d'un deuil».*

*«M. Bernard Dumont (Ralliement Créditiste-Mégantic) s'est joint aux autres messages de sympathies des chefs de parti. M. Dumont a fait allusion à certains renseignements qui auraient déjà été publiés, renseignements qui auraient pu*

---

<sup>19</sup> *Les chefs de tous les partis se joignent au premier ministre, Montréal-Matin, Ibidem.*

*prévenir une telle tragédie, il en sera question lors de la période de questions.*

*«M. Lucien Lessard (Parti Québécois-Saguenay) s'est fait le porte-parole de son parti pour exprimer à tous les citoyens touchés par ces difficultés, les sincères condoléances à la population.»<sup>20</sup>*

Pas davantage en reste, l'Épiscopat du Canada (Conférence catholique canadienne qu'on appelle aujourd'hui plus sobrement la Conférence des Evêques) fera parvenir son télégramme à l'évêque de Chicoutimi M<sup>gr</sup> Marius Paré, comme tant d'autres, avant de faire suivre un chèque de 5 000\$. Voici le texte dudit télégramme:

*«Tout le personnel du secrétariat de l'Épiscopat catholique canadien désire exprimer par votre intermédiaire [sic] familles St-Jean-Vianney sa sympathie profonde et les assurer secours et prières. Que le dévoué pasteur communauté diocésaine de Chicoutimi comptent sur leur solidarité dans l'épreuve et disponibilité à servir au besoin. [signé:] M<sup>gr</sup> Charles Mathieu, secrétaire général de l'Épiscopat canadien.»*

Et quelques autres, pigés au hasard de ce que la presse a rapportés au fil du temps.... La plupart ayant été envoyés, lettres ou télégrammes, au palais épiscopal de Chicoutimi; c'est sans doute ce qui fait que nombre de ces témoignages sont teintés autant de piété que de sympathie.

*«Voici pour les pauvres sinistrés de St-Jean-Vianney (100\$). Je suis une petite ménagère d'une paroisse de Bellechasse.»*

*«Ci-inclus, \$25.00 pour les sinistrés de St-Jean-Vianney [signé:] Charles Veilleux, Maître de poste, Beauceville-Ouest»*

*«Voici une charité (\$100.) pour les éprouvés de St-Jean-Vianney» [signé:] Mgr Sylvio Kérouack, PdH., Chicoutimi.*

---

<sup>20</sup> *Message de sympathie de M. Jean-Jacques Bertrand, (J.-A. G.) /Montréal Matin Ibidem.*



*«(5 mai 1971) La radio nous annonce, ce matin, la catastrophe de St-Jean-Vianney. Quelle épreuve pour ces familles touchées affectivement, physiquement et matériellement, de quelle résistance morale et spirituelle il leur faudra pour y faire face [signé:] l'abbé Rémi Migneault, directeur de l'Office national du Bien-Etre et de la Santé.»*

*«Je vous envoie \$300. pour les sinistrés de St-Jean-Vianney». (Anonyme, Trois-Rivières)*

*«Ci-inclus un chèque de \$10. de la part d'une dame pensionnaire (madame Henri Murry), heureuse d'apporter son obole» [signé:] Monique Garon m.m., Montmagny.*

Certains n'envoient qu'un simple mot, mais tous y vont du fond du cœur, parce que quand l'homme sait regarder autrement qu'avec ses yeux, il devient d'une bonté indiscible. Après tout, comme le disait si merveilleusement St-Exupéry, *«L'essentiel...»* C'est ainsi que, d'une écriture tremblante, une Québécoise envoie un don de \$100.

*«Profondément touchée [écrit-elle] par le malheur qui vient de frapper les habitants de St-Jean-Vianney. Je veux vous offrir mes sincères sympathies. Ayant déjà donné de l'enseignement dans votre comté, je me sens plus obligée que bien d'autres à partager avec ces familles éprouvées...»*

*«Profondément peiné grande épreuve votre diocèse. Vous prie d'agréer pour vous-même et familles victimes désastre St-Jean-Vianney expression ma profonde sympathie [signé:] M<sup>gr</sup> Maurice Roy, archevêque de Québec»*

*«Profondément peiné effroyable tragédie affectant nombreux membres de votre diocèse. Je prie avec vous pour les défunts exprimant à vous-même et familles éprouvées vives sympathies. [signé:] M<sup>gr</sup> Paul Grégoire, archevêque de Montréal.»*

*«(le 6 mai 1971) C'est très vivement que je sympathise avec vous et avec cette portion du peuple de Dieu qui vous est confiée, en ce moment où une tragédie catastrophique*

*sème le deuil et la désolation dans ce petit coin de terre que l'événement a mis sur la carte du monde par les mass-médias. [signé:] M<sup>sr</sup> Valérien Bélanger, évêque auxiliaire de Montréal.»*

*«(le 6 mai 1971) Cette catastrophe a jeté la consternation même chez ceux qui sont éloignés du lieu du désastre. Qu'en est-il chez ceux qui sont victimes et du Pasteur du diocèse de Chicoutimi. [signé:] M<sup>sr</sup> Paul Nicole de l'archevêché de Québec.»*

*«Par votre intermédiaire, puis-je exprimer la profonde sympathie des anglicans du diocèse de Montréal avec ceux qui ont été si cruellement éprouvés par le désastre. [signé:] le Révérend Kenneth Maguire, évêque de Montréal.»*

*«(le 11 mai 1971) La terrible tragédie survenue dans votre diocèse ne peut nous laisser indifférents. Ce sont nos frères que l'épreuve a touchés durement... Nous joignons à cette somme la promesse de nos plus ferventes prières pour que toutes ces personnes éprouvées gardent leur confiance en Dieu qui, par sa Providence divine, fait tout concourir au bonheur de ceux qu'Il aime. [signé:] R.P. André Dorval, supérieur des missionnaires oblats de Marie Immaculée, de Ste-Agathe-des-Monts.»*

Mais les messages de sympathies ne viennent pas uniquement du clergé canadien. Ils arrivent maintenant de la communauté de Haïti:

*«(le 14 mai 1971) La Croix-Rouge haïtienne exprime sa sympathie et ses sentiments de solidarité à l'occasion du glissement de terrain qui a occasionné des dégâts matériels considérables et fait des victimes. [signé:] D' Victor Laroche, président de la Croix-Rouge haïtienne/ Port-au-Prince»*

Puis bientôt jusque de l'autre bout du continent, du lointain Chili:

*«Chillian, 26 mai 1971*

*«La communauté paroissiale de St-Paul de Chillian au Chili fait sienne la douleur qui afflige ses frères du Canada pour la tragédie qu'ils ont eu à vivre.*

*«Pour vous, nous prions le Christ, Lui qui nous unit dans cette fraternité grâce à laquelle nous savons être solidaires non seulement dans la joie d'être chrétiens, mais aussi dans les événements douloureux de la vie.*

*«Nous comptons ici sur la présence d'un prêtre de votre cher village<sup>21</sup>, prêtre auquel nous avons présenté nos respects, notre attachement et notre admiration, comme maintenant nos condoléances pour être le digne représentant du Christ et de vous-mêmes auprès de notre Eglise.*

*«Nous vous saluons tous, nous de cette Communauté chrétienne que, avec le Christ, vous avez aidée à former.*

*«[signé:] Idecio Calderon, responsable du comité paroissial, Parroqui San Pablo, Chillian, Chili.»<sup>22</sup>*

Mais les témoignages arrivent d'ailleurs aussi. Par-delà les mers et les océans, jusque de la très lointaine Australie où une paroisse a le même Saint patron.

Au nom de son conseil pastoral, le r.p. J.J. O'Halloran de la paroisse St-Jean-Vianney de Manly, dans le Queensland en Australie, envoie une lettre offrant prières et sympathies.

Mais la sympathie ne s'exprime pas uniquement par voie de télégrammes ou de lettres. Certains viennent voir sur les lieux et en restent profondément marqués. C'est le cas, par exemple, du consul américain Everett K. Melby qui vient d'être nommé en poste à Québec.

---

<sup>21</sup> Il s'agit, semble-t-il de l'abbé René Lapointe, lequel fut vicaire de St-Jean-Vianney de juillet 1965 à juillet 1968. Il était le 6<sup>e</sup> missionnaire pour la mission du Chili. Il avait quitté le diocèse de Chicoutimi à la fin août 1968. (In *Les évêques et les prêtres séculiers au diocèse de Chicoutimi*, André Simard, p. 538.) Par ailleurs, dans le supplément du même ouvrage, p. 290, on apprend que l'abbé René Lapointe fut curé de San Pablo de Chillian de mai 1971 à février 1974.

<sup>22</sup> *Une exclusivité de Progrès-Dimanche — Des chiliens sympathisent avec les sinistrés de St-Jean-Vianney*, Progrès-Dimanche, le 6 juin 1971.

«Dès son arrivée en terre saguenéenne, M. Melby, accompagné de sa femme et de deux de ses enfants, Judith et Eric (il a quatre enfants) a pu visiter les usines de l'Alcan à Arvida. A la fin de la soirée, il s'est rendu sur les lieux du sinistre de St-Jean-Vianney. Muni d'un laissez-passer spécial, il s'est approché du gouffre.

«C'est incroyable. Il faut avoir vu cela pour le croire. Je compatissais avec cette population face au drame.»

«Ce qui a davantage impressionné le consul américain lors de son bref passage à St-Jean-Vianney, c'est la sensation d'un lourd silence qui planait sur ce village. «Le jour tombait, a-t-il dit. Rien ne bougeait, aucun bruit n'était perceptible. Il y avait ces maisons qui restaient, vides ce gouffre qui était là. C'est indescriptible.»<sup>23</sup>

On ne peut bien donner que ce qu'on a, nous dit-on. Quand on a de l'argent, qu'on peut en offrir une partie pour aider à soulager la misère, on ne se prive pas pour le faire. C'est ainsi que les cinémas Bellevue de Jonquière et Palace d'Arvida présenteront le film *Le Petit Baigneur* mettant en vedette Louis de Funès, tandis que les cinémas Capitol de Chicoutimi et Saguenay de Bagotville présenteront *L'espion aux pattes de velours* avec entrée à prix populaire (\$1 pour les adultes, \$0.50 pour les enfants) pour un soir seulement et les recettes, dans leur entier, seront versées au Fonds de secours<sup>24</sup>.

Mais il n'y a pas que les gens de la région du Saguenay-Lac St-Jean qui désirent apporter leur appui à la cause de ceux et celles qui sont maintenant dans le besoin de réconfort, mais également de biens. Tous ceux et celles qui peuvent apporter leur obole le font avec empressement. Ce ne seront pas toujours des sommes impressionnantes, mais toujours elles viendront d'un geste gratuit. Et quand

---

<sup>23</sup> *Le consul des Etats-Unis à Québec marqué par le drame de St-Jean-Vianney*, Le Soleil / Gilles Paradis, le 9 juillet 1971

<sup>24</sup> *Grande soirée spéciale souscription des cinémas à St-Jean-Vianney*, Le Progrès-Dimanche / François Belley, 6 juin 1971.

ou veut aider, on arrive parfois à trouver des trésors d'ingéniosité comme en font foi les exemples suivants...

*«Le Conseil étudiant de l'école Joseph-François Perreault lance, dans les écoles secondaires de la CECQ, une souscription et une pétition. Cette dernière se veut un moyen de pression pour forcer les compagnies d'assurances à régler rapidement les questions d'indemnisation et amener le gouvernement (ministère de la Justice) à mettre à la disposition des sinistrés des conseillers juridiques et ce, gratuitement.*

*«Les élèves de la CS régionale Chauveau ont prouvé leur dynamisme en montant une campagne de souscription qui rapportera \$2 365 au Fonds de secours. A l'occasion d'un spectacle étudiant, on a recueilli \$2 015, à l'Ancienne-Lorette seulement. Le chèque global fut remis au maire de St-Jean-Vianney, à l'occasion d'un récital offert à Alma.*

*«Des jeunes de l'école secondaire Dumais, de St-Paul de Montmagny, ont réalisé une maquette du village, pour sensibiliser la population au sort des sinistrés, lors d'une exposition de travaux d'élèves. Cette initiative leur permit de recueillir \$44. L'un des animateurs, Paul Lemieux, a adressé un chèque au Soleil, pendant que des citoyens déclaraient que «les jeunes peuvent faire la leçon aux aînés dans plusieurs domaines.»<sup>25</sup>*

Ailleurs, le geste ne sera pas moins beau ni moins important. Après tout, la mer n'est-elle pas formée d'innombrables gouttelettes d'eau?

*«L'annonce définitive du don d'un terrain à Arvida, par l'Alcan, destiné aux sinistrés de St-Jean-Vianney, a été faite*

---

<sup>25</sup> Annonce définitive du don d'un vaste terrain aux sinistrés, par la compagnie Alcan d'Arvida, Le Soleil / (non signé) le 5 juin 1971.

hier, par M. René Prévost, directeur du Service immobilier de l'entreprise.

«Le terrain en question est situé dans la paroisse de Ste-Thérèse. Dans cette zone résidentielle, un premier plateau s'étend sur une superficie d'environ 1 310 000 pieds carrés.

«Un réaménagement du plan directeur permettrait d'offrir à cet endroit 128 lots d'une grandeur approximative de 65 pieds par 100 pieds. L'évaluation du coût est actuellement de \$0.10 le pied carré.

«Selon le plan, une zone-tampon séparera de 300 pieds le plateau résidentiel d'une autre zone industrielle, située plus au sud.

«Dans la perspective que ce nombre de lots ne serait pas suffisant à la relocalisation totale, l'Alcan est disposée à offrir au Fonds de secours un deuxième terrain, tout aussi grand et contigu, un peu plus à l'ouest.»<sup>26</sup>

C'est de notoriété publique, ceux qui ont la main la plus leste pour donner sont souvent ceux et celles qui auraient, dans la réalité, le moins devant eux pour parer à l'immédiat. On l'a vu avec les étudiants qui auront développé des trésors d'ingéniosité pour aider. Mais il y en a d'autres comme par exemple les artistes qui, présentant un spectacle conjoint bénévole au Centre Georges-Vézina le 9 mai 1971, réussiront à amasser une somme de 8 650\$ pour aider les sinistrés de St-Jean-Vianney — parmi les 17 artistes en question notons la présence de Louise Latraverse, Georges Guétary, Pierre Calvé, Raymond Lévesque, Claude Léveillé, Claude Dubois, les Cantos, Jenny Rock, Michel Chartrand, Jacques Normand, Fernand Gignac<sup>27</sup>. Comme tous n'apprécient pas le bénévolat, ils seront réprimandés par le Syndicat des Artistes (aujourd'hui l'Union des Artistes) qui voit d'un mauvais œil ce genre d'humanisme. Mais si nos artistes sont régis par l'U.D.A., tous les artistes du monde ne le sont pas...

---

<sup>26</sup> *Ibidem.*

<sup>27</sup> *Gala-Secours — \$8,650 pour les sinistrés*, Progrès Régional / (non signé) 12 mai 1971.

*«L'ensemble soviétique de chansons et de danses de Géorgie, par un télégramme envoyé au maire de St-Jean-Vianney, a fait savoir qu'il offrait aux sinistrés toutes leurs recettes. Le spectacle qui fera revivre en l'espace d'un moment les trésors de la tradition de ce pays aura lieu les 12 et 13 mai prochain au Centre Georges-Vézina.» [à Chicoutimi.]<sup>28</sup>*

*«Les plus beaux mots d'amour, a dit le poète, sont ceux qui n'ont jamais été dits». Certains de ces mots ne sont jamais dits parce qu'on juge ceux qui les profèrent indignes d'être écoutés. Cependant, il arrive parfois que, quand on voit le malheur frapper son prochain, on réalise que nos propres maux sont bien bénins. Ce sera, par exemple, le cas des prisonniers. Ainsi, le 12 mai 1971, une lettre à bas détachable sera remise à tous les pensionnaires de l'établissement de détention de Montréal (Bordeaux). Voici le contenu de la lettre.<sup>29</sup>*

*«À TOUS LES PENSIONNAIRES DE L'ETABLISSEMENT  
(Ailes A-C-E-F - Salle A-13 - Réclusion)*

*«Cher Ami,*

*«Sans doute as-tu appris, par les journaux ou la radio, le désastre de St-Jean-Vianney.*

*«Comme moi un matin n'as-tu jamais senti le besoin de voir une main se tendre vers toi, après avoir été dépourvu de tes biens, de ta liberté.*

*«Donc, serait-il normal que nous puissions l'offrir cette main en souscrivant "AUX FONDS DES SINISTRÉS DE ST-JEAN-VIANNEY". Personnellement je ne suis pas en «foin» mais je vais lâcher un petit peu, que ce soit 25 cents, 50 cents ou dans les piastres pour ceux qui sont pleins comme des boudins.*

<sup>28</sup> *L'Ensemble soviétique de Géorgie / Tous leurs profits iront aux sinistrés de St-Jean-Vianney, Le Progrès Régional / (non signé) 12 mai 1971, p. 24.*

<sup>29</sup> *Archives nationales du Québec — Fonds Secours St-Jean-Vianney / juge René Boudreau, bte 2 - 15/8/79.*

*«Qui sait? Ce geste pourra sensibiliser un public égoïste qui ne voudra pas se laisser damer le pion par des détenus mon cher, donc notre coup de main sera double. Aucun nom ne sera publié et personne ne veut savoir combien tu vas donner, si tu le peux, bien entendu, à l'exception des responsables et ça sera pas "moé" parce que je suis un de vous autres.*

*"Un gars de la gang"*

*«P.S. Cherche pas qui je suis "chu déguisé".*

---

*«Détacher ce coupon et le déposer lundi le 17 mai ou mardi le 18 mai dans la boîte qui sera sur le bureau du surveillant principal de ton aile.*

*Le.....19.....*

*«Je, soussigné.....*

*No cellule..... autorise le directeur de la Prison de Montréal à remettre "AUX FONDS DES SINISTRÉS DE ST-JEAN-VIANNEY" par l'entremise des aumôniers la somme de \$..... de mon argent à la cantine.*

*Autorisé par.....*

*No dossier.....*

*Folio.....*

*.....  
(Signature)*

*«N.B. Cette souscription a été conçue, pensée, proposée et organisée par les détenus eux-mêmes. Le résultat te sera communiqué officiellement dans ton aile le plus tôt possible.*

*(AUTORISÉ PAR LE DIRECTEUR)»*

Le 21 mai suivant, joint à une lettre qu'ils adressaient au Fonds de secours aux sinistrés de St-Jean-Vianney, les détenus faisaient parvenir un chèque au montant de 40.20\$, probablement parmi les dollars les plus beaux qui ont jamais été émis par la Monnaie canadienne.

Mais la suite des événements allait être tout autre que celle escomptée par les prisonniers de Bordeaux. D'abord on laissera planer la menace de brigandage sur le territoire de St-Jean-Vianney par le biais des journaux, on renforcera les mesures de sécurité,



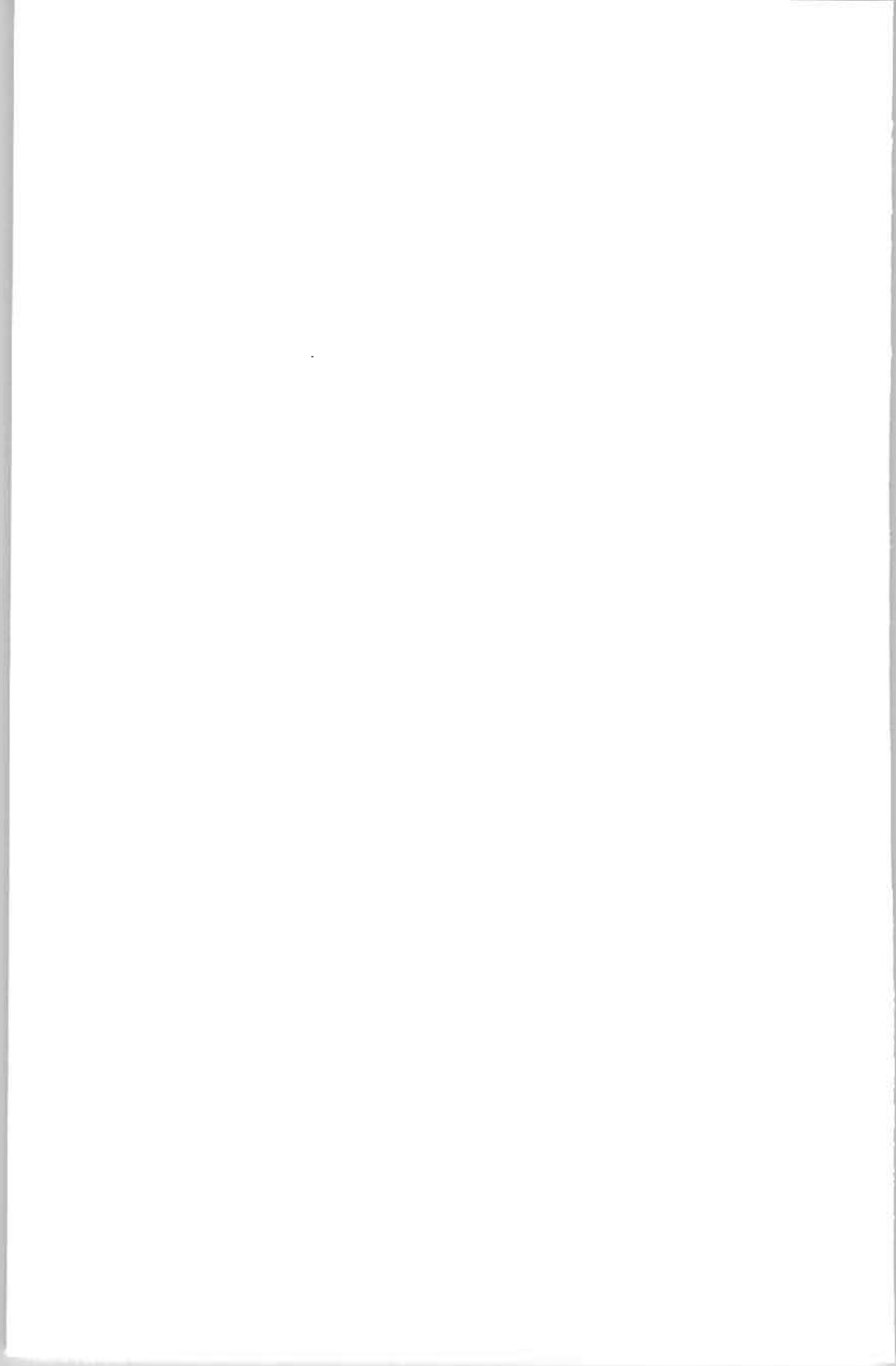
allant même jusqu'à fermer l'accès au cratère et aux maisons de St-Jean-Vianney, puis les chômeurs de St-Jean-Vianney-Shipshaw entreprendront des récriminations pour avoir prépondérance sur leurs semblables de Jonquière et Chicoutimi, allant même jusqu'à menacer de bloquer l'accès au cratère.

Or, si la population du Saguenay-Lac St-Jean est habituée à une certaine rivalité plus ou moins saine entre Jonquière et Chicoutimi, elle n'est pas habituée au chauvinisme. Dans cet ordre d'idées, les chômeurs de Jonquière et Chicoutimi ne comprendront pas qu'on leur refuse le droit au travail sous prétexte qu'ils n'étaient pas résidents de St-Jean-Vianney.

Ils le comprennent d'autant moins qu'ils n'ont jamais réfuté le droit à l'emploi aux usines Price ou Alcan pour la population de St-Jean-Vianney sous prétexte qu'elle n'était pas résidente de Jonquière, de Kénogami ou d'Arvida. Lorsqu'est venu le temps de donner, tout le monde a mis l'épaule à la roue. Même si la population de St-Jean-Vianney demeurait à St-Jean-Vianney et non pas ailleurs. Alors, pourquoi chercher à soutirer le pain de la bouche du voisin sous prétexte qu'il n'est pas résident de St-Jean-Vianney? C'est un magouillage qui coûtera cher à la population de St-Jean-Vianney dans son entier, même si seuls ces quelques récalcitrants sont en cause.

Nonobstant ce fait, quand on veut travailler, tous les coups en bas de la ceinture sont permis. C'était cependant compter sans un certain retour du boomerang. La solidarité commençait à s'effriter. *Puisqu'elle semble être à sens unique...*

Et les confrontations s'amplifieront progressivement, les récriminations justifiées ou non commenceront à sourdre, puis l'APEL commencera à faire parler d'elle de plus en plus, pas toujours à propos.



## LUTTES DE POUVOIR...

Lorsque surviennent des événements comme ceux auxquels nous faisons allusion dans le présent document, il devient en quelque sorte tout à fait normal de voir certaines personnes prendre le dessus du pavé. Les nerfs étant tendus dans toute la collectivité, on peut s'attendre à ce que plusieurs craquent.

Chez certains, ce «*craquement*» se fera de façon psychologique et se traduira par une crise de larmes, voire de nerfs et, dans les cas extrêmes, emmèneront la nécessité de soins professionnels en matière de désordre psychologique.

Bien qu'elles le nieront catégoriquement, plusieurs personnes auront eu, suite aux événements survenus dans la nuit du 4 au 5 mai 1971, recours à des professionnels de la santé mentale. Il serait simpliste de se borner à se moquer de ces personnes sous quelque prétexte que ce soit. Lorsque surviennent des événements comme ceux auxquels devait faire face la population, nul ne peut prévoir comment il (ou elle) réagira.

Certains se montreront fragiles, d'autres s'avèreront plus pragmatiques qu'on ne l'avait initialement cru, d'autres enfin feront preuve de mesquinerie, et iront jusqu'à se montrer accapareurs, cherchant à empocher, allant même jusqu'à s'insurger contre le fait qu'on accorde à une tierce personne — même morale — des privilèges jugés normaux pour la collectivité.

Lorsqu'est survenu le drame de la nuit du 4 au 5 mai 1971, comme une muraille, la population du Saguenay-Lac St-Jean bientôt suivie de l'ensemble de la province et d'ailleurs s'est levée pour apporter le réconfort aux sinistrés de toutes sortes. Cependant, si certains se montrent altruistes dans de telles circonstances, d'autres auraient plutôt tendance à se prendre pour des chacals ou des

vautours, se nourrissant de la misère ou de la fragilité de leur entourage.

Parmi ces personnes, d'aucuns se souviendront surtout de sociétés, de commerces de toutes sortes, mais il serait hypocrite de prétendre que seules les personnes morales étaient en cause en tant que charognards, prêts à profiter du malheur ou de la détresse de leurs semblables.

Nombreux sont ceux et celles qui se souviennent encore après un quart de siècle, avec horreur, les pilleurs qui profiteraient, dans les heures qui allaient suivre la tragédie, d'une confusion tout à fait normale dans les circonstances, pour dévaliser les résidences des sinistrés. L'auteur préfère réserver ses commentaires sur le sujet.

C'est dans des occasions comme celles-ci qu'un organisme qui a pour principal cheval de bataille la protection du citoyen prend toute son importance. On rétorquera à raison que c'est précisément là le travail des agents de la Sûreté du Québec et qu'elle a, de ce côté, admirablement rempli le mandat qui lui était dévolu.

Même si sa réputation est parfois rudement mise à l'épreuve, nous croyons que dans le cas du sinistre de St-Jean-Vianney, la Sûreté en général a largement rempli son mandat, tout comme les forces armées canadiennes qui avaient, moins de sept mois plus tôt, fait preuve d'un excès de zèle qu'on leur reproche encore vingt-cinq ans après, même si les militaires n'avaient qu'à faire le travail qui leur était demandé. C'est ce qu'ils firent en octobre '70, c'est également ce qu'ils allaient répéter à St-Jean-Vianney en mai 1971, dans les heures qui suivraient la tragédie.

Cependant, d'autres organismes auraient également leur mot à dire. C'était le cas du Conseil municipal de la municipalité de St-Jean-Vianney, tout comme un organisme qui verrait rapidement le jour après la tragédie, l'association des propriétaires et locataires sinistrés de St-Jean-Vianney, laquelle allait bientôt être connue et reconnue d'un bout à l'autre de la province sous le vocable «Apel».

Si, comme le déclarerait le président de cet organisme, M. Harold Simard, lors d'une conférence de presse tenue quelques jours après le sinistre, «l'Apel ne constituait pas un gouvernement

parallèle<sup>1</sup>», nombreuses seraient les personnes qui verraient au fil des semaines et des mois qui suivraient, dans cet organisme, un regroupement de personnes plus enclines à critiquer qu'à émettre une opinion constructive sur le désastre et tout ce qui devait être fait pour remédier à la misère qui entourait les sinistrés de toutes parts. A tort ou à raison, c'est l'image qu'elle projetera dans l'esprit de plusieurs.

Bientôt l'Apel allait prendre le devant de la scène et damer le pion au conseil municipal de St-Jean-Vianney en s'identifiant dans les gestes et prises de position sinon dans les faits, comme le véritable porte-parole de la population de St-Jean-Vianney.

On serait en droit de prétendre que si l'Apel a pris l'importance qu'on lui connaîtra au cours des semaines et des mois suivant le sinistre de la nuit du 4 au 5 mai 1971, c'est que l'administration municipale ne faisait pas ce travail. Cependant, si les revendications faites par l'Apel étaient justifiées — ce qui ne fait aucun doute — il faut également reconnaître que les autorités municipales avaient beaucoup d'autres chats à fouetter.

Outre l'administration coutumière de la corporation municipale qui demande un certain temps aux élus municipaux, on se retrouvait avec de nouvelles contraintes inhérentes à l'affaissement de terrain. Si les autorités municipales de St-Jean-Vianney n'étaient pas maître d'œuvre face à la Protection civile, à la Sûreté du Québec, aux Forces armées canadiennes, à l'Ambulance St-Jean, à la Croix-Rouge et aux autres organismes qui allaient être impliqués dans le dossier, les élus de St-Jean-Vianney auraient leur mot à dire et, par voie de conséquence, l'énergie investie pour s'occuper de chacun de ces organismes ne serait plus là pour s'occuper des doléances tout à fait légitimes de chacun des sinistrés.

On ne peut évidemment pas leur tenir rigueur de n'avoir pas mis toute l'emphase sur l'aide à apporter aux sinistrés. On le peut d'autant moins que, ces mêmes sinistrés pouvaient parfaitement s'occuper eux-mêmes de ces doléances qu'ils connaissaient pour être personnellement concernés. Ils pouvaient donc, avec plus de justesse, argumenter, demander, revendiquer, ce qu'ils firent avec

---

<sup>1</sup> *Le président de l'APEL "Je souhaite que tous quittent St-Jean-Vianney", Progrès-Régional / Claude Grégoire, le 12 mai 1971, p. 20.*

d'autant plus d'à-propos qu'ils étaient les mieux placés pour savoir ce qu'ils réclamaient.

Formé en un tournemain, l'organisme en question allait bientôt prendre tellement d'importance sur la place publique qu'on en viendrait à croire qu'ils étaient les seuls à se soucier de ce qui se passait vraiment. L'Apel allait bientôt devenir LE porte-parole de l'ensemble des sinistrés.

Parmi les différentes personnes ou organismes qui auront à se frotter à l'Apel, notons celui qui, à l'époque, était maire de la municipalité de Shipshaw Jean-Maurice Coulombe; après un référendum qui ferait que plus des deux-tiers des sinistrés de St-Jean-Vianney allaient choisir Arvida comme lieu de relocalisation, le maire Coulombe perdra ses élections au mois de novembre 1971, ce qu'il reprochera aux représentants de l'Apel.

La chose se retrouvera sur la place publique et fera des gorges chaudes, jusqu'à ce que chacun des deux partis décide de se retrancher dans son isolement respectif.

*Une assemblée des sinistrés et déplacés de St-Jean-Vianney a pris dimanche une tournure inattendue. Après un échange verbal entre le maire de Shipshaw M. Jean-Maurice Coulombe, et le président de l'Apel, M. Harold Simard, une trentaine de participants ont quitté la salle, de même que les dirigeants de l'Apel.*

*Au cours de cette réunion qui avait été convoquée par les plus anciens résidents de la municipalité, le maire de Shipshaw a donné un compte rendu du résultat de ses démarches auprès du gouvernement en ce qui concerne le relogement. Il a indiqué que Shipshaw fait préparer cette semaine un plan de relogement dans un secteur appartenant à madame Joseph Berthelot. Le maire Coulombe a également précisé qu'à St-Léonard une quarantaine de terrains sont déjà préparés pour installer des maisons si on le désire.*

*Selon le maire de Shipshaw, les personnes qui ont signé des formules pour le relogement à Arvida ne sont pas encore liées définitivement puisque la signature du contrat ne doit se faire qu'à la fin de la semaine.*

*Pour sa part, le président de l'Apel, M. Harold Simard, a précisé qu'à compter de jeudi le gouvernement fera évaluer les propriétés du quartier Est de Shipshaw et que les contrats seront signés vendredi.*

*Le président de l'Apel a tenté d'intervenir de nouveau; mais il n'y a pas réussi. On lui a fait observer que l'Apel n'avait rien à voir à cette réunion. À ce moment, 30 des 100 personnes présentes ont quitté l'assemblée qui a pris fin aussitôt.*

*Le maire de Shipshaw, M. Jean-Maurice Coulombe, avait déclaré qu'on ne laissera pas fermer la route de St-Jean-Vianney s'il est démontré qu'il n'y a aucun danger d'y circuler.*

*De plus, le maire Coulombe, qui a invité les sinistrés et déplacés à s'installer à Shipshaw et St-Léonard, a annoncé que la route Coulombe, une des principales voies de communication de ce secteur, doit être pavée incessamment.<sup>2</sup>*

Sans chercher à faire porter le blâme sur qui que ce soit, non plus sur le maire Coulombe que sur l'Apel dans ce dossier, un fait demeure indéniable, c'est que la relocalisation des sinistrés de St-Jean-Vianney à l'intérieur des limites de sa municipalité eut représenté un atout de premier plan pour sa municipalité, sans faire mention du relèvement de l'évaluation foncière de la localité qui l'avait élu pour mener à bien sa destinée.

Cette façon qu'aura eu le maire de la municipalité de St-Léonard de chercher à attirer les sinistrés de St-Jean-Vianney avait tout lieu de plaire à ses administrés, mais elle n'allait pas plaire à la municipalité voisine et, par voie de conséquence, à ses élus. Le maire Francis Dufour ne sera en effet pas long à répliquer au maire Coulombe par la voie des médias.

*«Il ne faut pas montrer un visage de désunion et quand des gens font des déclarations, elles ne doivent pas être publiées si elles n'ont pas de sens». M. Dufour visait visible-*

---

<sup>2</sup> *Au sujet du relogement des sinistrés: La Chicane éclate entre l'Apel et Shipshaw, [non signé, non daté (1971)].*

ment le maire Coulombe de Shipshaw et celui de St-Jean-Vianney pour leur déclaration publique de la semaine dernière.

(...) M. Dufour dit «avoir horreur de faire de la politique sur le dos des gens». Il ajoutait que «notre monde ne mange pas d'herbe... et qu'il ne meurt pas plus vite qu'ailleurs». Ce dernier commentaire se voulait une autre réponse au maire Coulombe de Shipshaw, qui a déclaré que les animaux ne pouvaient vivre à Arvida et en périphérie, à cause de la pollution et des retombées de poussières provenant des usines d'Alcan.<sup>3</sup>

Mais le maire de Shipshaw n'allait pas se laisser priver d'une aussi importante source de revenus que les taxes des éventuels contribuables. Ici, les membres de l'Apel s'en remettront finalement aux sinistrés eux-mêmes pour savoir de quel côté ces derniers seront relocalisés. En cela, l'Apel se limitera à faire la même chose que le gouvernement du Québec. C'est d'ailleurs ce que confirme le député de Jonquière-Kénogami et ministre du Revenu Gérald Harvey lors d'un point de presse.

A la demande du journaliste Jean-Paul Tremblay de la station CKRS de Jonquière qui veut savoir «sur quelle base la décision gouvernementale de relocaliser les résidents de St-Jean-Vianney à Arvida a-t-elle été prise?», le député-ministre se montrera catégorique.

*«Nous avons respecté le choix de la majorité des sinistrés ... tout en respectant également le libre choix de la minorité! Celle-ci sera indemnisée sur la base du choix de la majorité.»<sup>4</sup>*

---

<sup>3</sup> *Le relogement des sinistrés de St-Jean-Vianney «Éviter de montrer un visage de désunion»* (Francis Dufour). Le Réveil / [non signé], le 1<sup>er</sup> juin 1971, p. 13.

<sup>4</sup> *Le problème de l'heure selon le ministre Harvey «Régionaliser l'enseignement au niveau collégial»*, Le Réveil / Carol Néron, le 1<sup>er</sup> juin 1971, p. 14.



Or, les sinistrés optent, dans une large proportion, pour la municipalité du maire Francis Dufour.

*L'Association des sinistrés et évacués de St-Jean-Vianney a dévoilé lundi matin le résultat du scrutin sur le choix des sites de relogement.*

*Dans les deux cas, St-Jean-Vianney et Shipshaw, les sinistrés ont choisi la ville d'Arvida comme leur municipalité d'adoption.*

**ST-JEAN-VIANNEY:**

*Selon le communiqué de l'Apel, 265 personnes sur une possibilité de 295 ont remis leur choix pour un site de relogement. 194 personnes ou 73% optent pour la ville du maire Dufour. A peu près 88% des personnes consultées ont fait valoir leurs opinions.*

**SHIPSHAW:**

*69 personnes sur 71 consultées ont fait valoir leurs opinions. 43 ou 62.4% ont choisi Arvida.*

*Shipshaw signifie ici la partie de territoire concernée dans la déclaration gouvernementale, c'est-à-dire le quartier Est de Shipshaw (Wilson).<sup>5</sup>*

Mais cette belle entente entre les autorités de l'Apel et les différents paliers de gouvernements n'allait pas être de longue durée, loin de là. C'est même le contraire qui se produirait rapidement. Bientôt, en effet, ce seraient les confrontations qui commenceraient à pointer, à se faire sentir face au maire Coulombe, face au maire Dufour, face au député-ministre du palier provincial Gérard Harvey, face au député fédéral Gilles Marceau, face au Fonds de secours aux Sinistrés, face à la presse, bref l'Apel ferait bientôt feu de tout bois.

C'est au cours d'une assemblée publique tenue par le conseil municipal de la municipalité de Shipshaw que les luttes débuteraient avec cet organisme. L'Association des propriétaires et des locataires chercherait en effet bientôt à se donner un nouveau cheval de

---

<sup>5</sup> *Les sinistrés optent massivement pour Arvida.* Le Réveil / [non signé], le 1<sup>er</sup> juin 1971, p. 13.

bataille, devenant à toutes fins pratiques, sans pour autant en avoir la charte, l'association des sinistrés.

Le maire Jean-Maurice Coulombe n'entendait pas traiter avec l'Apel dans le dossier de la relocalisation des sinistrés. Le magistrat qu'on accuserait bientôt de chercher à vendre à gros prix des terrains lui appartenant — ce qui sera réfuté par le magistrat — le fit donc savoir vertement aux dirigeants de l'Apel, ce qui mettrait le feu aux poudres.

On se doute bien que celui qui préside aux destinées de la municipalité de Shipshaw ne voit pas d'un œil particulièrement favorable le départ des résidents de St-Jean-Vianney vers le Plateau Deschênes, c'est-à-dire Arvida. Une telle façon de faire de la part des sinistrés représente, pour la petite municipalité, un manque à gagner de taille. On comprend donc d'autant plus facilement le maire Coulombe d'être tenté par les négociations en réunions de famille.

Cependant, si intéressante que puisse être l'installation des sinistrés dans les limites de sa municipalité, le maire Coulombe a beau chercher à faire taire l'Apel au cours d'assemblées, le président de l'organisme en question sait qu'il peut frapper à une porte plus épaisse que celle du maire.

Le président Harold Simard n'aura donc aucune réticence à s'adresser à son député, en l'occurrence le ministre du Revenu M. Gérald Harvey pour faire activer le dossier. Dans son idée, il ne fait aucun doute que *la signature immédiate des contrats de tous les évacués de Shipshaw et des zones concernées mettront fin à une situation confuse et à une certaine forme de maquignonnage sur le dos des concernés.*<sup>6</sup> Le résultat ne se fera pas attendre, puisque pas moins de 89% des sinistrés choisiront finalement de se rallier à la municipalité du maire Dufour.<sup>7</sup>

La prise de position de l'Apel dans le dossier est d'autant plus justifiée que, court-circuités par ce qui vient de leur arriver, les sinistrés ne savent plus trop bien où donner de la tête. Forcés à des

---

<sup>6</sup> *Les sinistrés peuvent respirer! Les contrats de relogement mettront fin au maquignonnage.* Progrès régional / Claude Grégoire, (non daté) 1971.

<sup>7</sup> *Ibidem.*

déboursés supplémentaires non prévus — même si lesdits déboursés seront rapidement remboursés puis anéantis — aux prises avec la désolation de la perte d'un (ou plusieurs) être(s) cher(s) dans le sinistre, beaucoup se sentent perturbés ou affaiblis et, par voie de conséquence, sont plus vulnérables face aux tractations de personnes qui cherchent à orienter une décision.

Un point demeure fort intéressant à constater, c'est que malgré toutes les prises de bec entre l'Apel et le maire Jean-Maurice Coulombe, on ne saurait nier une certaine complicité entre le magistrat et l'organisme...

*M. Eugène Bugeaud, conseiller à Shipshaw trouve étonnant que M. Jean-Maurice Coulombe, l'ancien maire de cette municipalité, s'acharne à vouloir discréditer l'Apel alors qu'il est lui-même un membre en règle de ce mouvement.*

*M. Coulombe a effectivement payé sa carte de membre à vie à l'Association des propriétaires et locataires de St-Jean-Vianney-Shipshaw.*

*Dans une récente critique, l'ancien maire a reproché à M. Bugeaud d'être demeuré au Conseil de Shipshaw, au moment où il collaborait intensément avec l'Apel en faveur de la relocalisation des familles à Arvida, au lieu de les inviter à s'établir ailleurs dans la paroisse.*

*M. Bugeaud déclare qu'il a toujours eu la délicatesse de ne jamais décrier son ancien collègue en public «même si le comportement de M. Coulombe fut discutable à plusieurs reprises». Ce dernier, selon M. Bugeaud, aurait d'ailleurs été chassé de la plupart des organismes où il a tenté de faire sa marque» (...)»<sup>8</sup>*

Mais il ne faut pas croire pour autant que l'Apel avait une dent particulière contre le maire Coulombe. Si, pendant un certain temps, le maire de Shipshaw aura l'impression qu'il s'agit d'une lutte à finir entre lui et l'Apel, l'organisme qui a décidé de se porter au secours des sinistrés n'en veut pas davantage au maire Coulombe qu'au

---

<sup>8</sup> *Le conseiller Bugeaud estime incohérente la position de l'ancien maire de Shipshaw. Le Soleil / Gabriel Berberi, le 16 février 1972.*

maire Dufour, au maire Gagné, au maire Malaisson, au député-ministre Harvey, à la papetière Price, au premier ministre Bourassa, au député Marceau, ou au premier ministre Trudeau.

Tout au plus, les dirigeants de l'Apel entendent mettre tout en œuvre pour que les droits des sinistrés soient respectés et protégés. Pour ce qui est du président de l'Apel, un seul point demeure capital pour Harold Simard et ce point, il le mettra sur la table au cours d'une conférence de presse qu'il tiendra moins d'une semaine après le sinistre. Il a d'ailleurs la profonde conviction dans sa prise de position, qu'il représente la volonté populaire des membres de l'organisme qu'il dirige et qui regroupe, dans les faits, pas moins de 300 personnes qui ont, dans de nombreux cas, perdu des êtres chers, souvent des membres de leur propre famille. Le président a donc toutes les raisons du monde de se montrer convaincant. Il est convaincu de la légitimité de sa démarche.

*Je souhaite que la majorité accepte de ne plus revenir à  
St-Jean-Vianney<sup>9</sup>*

Cependant, le maire Coulombe juge que l'Apel lui en veut personnellement et il ne se privera pas de montrer son désir d'en finir avec le comité qui s'est donné pour mandat la protection des sinistrés. Evidemment, quand on ne fait rien, on n'a aucune possibilité d'écraser les pieds de son entourage et le moins que l'on puisse dire c'est que l'Apel écrase bien des pieds dans le milieu.

Il faut cependant reconnaître, à la décharge de l'Apel, que l'organisme se sera rapidement structuré pour répondre adéquatement aux attentes de ses membres. Moins d'une semaine après le sinistre, le 10 mai 1971, lors de la même conférence de presse, le président Harold Simard parle des six comités qui forment l'Apel, savoir *Information et coordination* qu'il dirige lui-même, *Secrétariat* qui est présidé par Guy Landry, *Relocalisation* que dirigera Lucien Gaudreault, *Trésorerie et finances* sous la gouverne de Rodrigue Lessard, *Services* que chapeautera Raymond Boivin et finalement *Recrutement* qui revient à Georges Vatcher. De là à voir dans la

---

<sup>9</sup> *Le président de l'Apel «Je souhaite que tous quittent St-Jean-Vianney»* Le Progrès Régional / Claude Grégoire, le mercredi 12 mai 1971, p. 20.

formation de l'Apel une espèce de gouvernement parallèle, il n'y a qu'un pas, mais les autorités de l'organisme s'en défendent bien.<sup>10</sup>

Le travail effectué par l'Apel est d'autant plus impressionnant que les dirigeants sont tous eux-mêmes des sinistrés et on aurait facilement compris qu'ils s'occupent d'abord et avant tout de leurs propres affaires plutôt que de chercher à protéger leurs semblables. C'est d'ailleurs le souhait que formule en son for intérieur le maire Coulombe. Comme il constate que ses souhaits ne sont dans les faits que des vœux pieux, se sentant personnellement la cible de l'Apel, il choisira de modifier son approche et attaquera tant l'organisme que ses dirigeants.

*Le maire de Shipshaw, M. Jean-Maurice Coulombe, a accusé l'Apel (Association des propriétaires et locataires de St-Jean-Vianney) d'être un mouvement anti-démocratique.*

*M. Coulombe a affirmé d'un ton colérique et qui en disait long sur son impatience, qu'il était faux de dire que le site de relocalisation pour les sinistrés était choisi.*

*Selon lui, les terrains supposément offerts par l'Alcan sont empoisonnés par les poussières de cette compagnie à la faveur d'un vent nord-ouest. M. Coulombe affirme que même les vaches n'ont pas réussi à survivre à cet endroit. «Les animaux sont morts, la moëlle leur a pourri et ils perdaient toutes leurs dents. C'est un suicide pour les sinistrés s'ils s'installaient à cet endroit.»*

*Selon lui le prétendu sondage fait chez les sinistrés a été effectué sous pression.*

*D'autre part, il est faux, affirme le maire de Shipshaw, de dire que 350 personnes de son village soient obligées d'évacuer le secteur. Lui et le maire de St-Jean-Vianney en compagnie des conseillers des deux localités ont effectué un voyage à Québec mardi afin d'éclaircir cette situation et le résultat est que seulement deux familles doivent quitter les lieux: celles de MM. Robert Villeneuve et Denis Côté.*

---

<sup>10</sup> *Ibidem.*

*M. Coulombe précise que l'Apel est composée de personnes «qui viennent d'arriver et qui n'ont rien bâti». «Ils ne tiennent pas compte des fondateurs ou de leurs descendants, ils passent par-dessus la tête des conseils municipaux, ils déclarent n'importe quoi, des faussetés et veulent s'imposer à tout le monde».*

*«Les gars de l'Apel n'ont jamais rien administré de leur vie. Qu'on laisse les sinistrés tranquilles et qu'on forme un front commun de toute la population et de tous les organismes pour leur venir en aide. Qu'on leur laisse choisir le lieu de relocalisation qu'ils préfèrent! Et qu'on cesse ces dénigrement sur Shipshaw».<sup>11</sup>*

Le maire Coulombe se sent tellement personnellement attaqué par les dirigeants de l'Apel qu'il décide de mener un combat à finir avec l'organisme, au point d'en oublier qu'il est en campagne électorale pour obtenir un nouveau mandat.

Bien entendu il fera sa campagne, mais portera plus d'attention aux commentaires de l'organisme de défense des propriétaires et locataires de St-Jean-Vianney qu'à celle qu'il accordera à ses administrés. A un point tel qu'il en oubliera de se prévaloir d'une clause de la Loi des cités et villes qui permet, dans des cas de force majeure, de demander une prolongation de mandat, ce qui correspond au droit du gouvernement de prolonger un mandat électoral en cas de crise ou de guerre.

Il aurait, de l'avis du ministre des Affaires municipales Maurice Tessier, eu d'autant plus de facilité à obtenir une telle prolongation de mandat que c'était la première fois dans les annales du Québec que se tenaient des élections dans une paroisse où de nombreux citoyens étaient chassés.

Le maire déchu continuera donc d'attribuer sa défaite aux membres de sa communauté réétablis à Arvida et, par voie de conséquence à l'Apel. Jean-Maurice Coulombe se fera donc damer le pion par son opposant Fernand Violette.

---

<sup>11</sup> *Violente sortie: J.-M. Coulombe dénonce l'Apel.* Le Progrès régional / Claude Grégoire, non daté.

[Shipshaw] — M. Jean-Maurice Coulombe, l'ex-maire de Shipshaw, certifie que l'Apel (Association des propriétaires et locataires de St-Jean-Vianney-Shipshaw) gouverne les destinées de la municipalité, depuis l'élection de novembre.

Dans une entrevue accordée de son domicile, M. Coulombe accuse également les dirigeants de l'Apel d'avoir misé sur la détresse et la panique des citoyens pour fonder une association qui enlevait le pouvoir au conseil municipal de St-Jean-Vianney. «C'est là que je reproche au gouvernement du Québec d'avoir promis, après le désastre du 4 mai, que l'agent négociateur des familles ne serait pas l'Apel mais bien les élus locaux», commente l'ancien maire.

Il ajoute que la faiblesse de l'envoyé spécial du gouvernement Bourassa dans la tragédie de St-Jean-Vianney, M. Gérard Frigon, fut responsable en grande partie de toute cette confusion.

M. Coulombe admet cependant qu'il a commis personnellement quelques erreurs de stratégie qui ont causé sa défaite aux mains de M. Fernand Violette, le nouveau maire.

Ainsi, il reconnaît avoir négligé de demander à temps au législateur de prolonger le mandat de son conseil et partant, de retarder les élections à cause de l'évacuation du quartier est de Shipshaw. (...) L'ex-maire continue d'ailleurs d'attribuer sa défaite aux votants qui se sont établis à Arvida, et à une profonde division survenue au sein de son conseil une semaine avant le scrutin.

Pour lui, la crise interne qui a ébranlé son conseil a été provoquée par M. Eugène Bugeaud, «qui jouait sur deux tableaux en étant membre de l'Apel et en continuant d'espionner de son siège à la municipalité de Shipshaw».

M. Coulombe qui a finalement accepté sa défaite, contrairement à sa femme, regrette toutefois, comme il le dit, d'avoir travaillé 24 heures par jour pour sauver Shipshaw de l'extinction en faisant ce qu'il pouvait pour aider les gens à se relocaliser.

Par ailleurs, l'ancien maire s'inscrit en faux contre les affirmations récentes de l'Apel disant que différents documents et autres renseignements portant sur le coût de la

relocalisation à Shipshaw et la solidité du sol au Plateau Coulombe, aient été dissimulés. Il possède toutes les pièces de ce dossier de même que les décisions du conseil à cette époque et affirme que tous les contribuables peuvent avoir accès à ces informations.

M. Coulombe rappelle notamment que le site de relocalisation à Shipshaw a été aménagé sur le lot 32, considéré parfaitement sécuritaire par les spécialistes du ministère des Richesses naturelles. C'est M. François Tremblay qui a vendu cet emplacement à trois cents le pied carré, en cédant gratuitement l'espace nécessaire pour l'installation des services publics.

De plus, M. Coulombe conteste fortement le contenu du récent mémoire de l'Apel, qui réclame le déplacement à St-Léonard des familles demeurant dans les rangs 3 et 4 et ce pour raison de sécurité et d'économie principalement. Selon lui l'Hydro-Québec n'aurait pas autorisé l'érection de pylônes transportant l'énergie des chutes Churchill sur ce territoire si le sol était instable. «Mais je demeure convaincu que ces gens devraient retirer une compensation du gouvernement à cause de la dévaluation de leur propriété», mentionne M. Coulombe.

Selon lui, M. Frigon aurait apporté trop de crédibilité aux réclamations de l'Apel, pendant qu'il faisait la sourde oreille devant les représentations du conseil de St-Jean-Vianney. «Le premier ministre Bourassa nous avait dit que M. Frigon était nommé pour coopérer avec les conseils municipaux, ce qui ne fut pas le cas», affirme M. Coulombe.

Il ajoute que lors des négociations avec Québec, les autorités municipales de St-Jean-Vianney et de Shipshaw ont découvert que les ministres n'écoutaient pas toujours les recommandations de M. Gérard Frigon. «Si ça n'avait été que de M. Frigon, soutient M. Coulombe, Shipshaw n'aurait jamais eu de site de relocalisation».

«Je suis prêt à discuter de la façon dont je me suis acquitté de mes responsabilités avec M. Coulombe ou qui que ce soit», a commenté pour sa part, lors d'une conversation téléphonique, M. Gérard Frigon. M. Frigon est l'un des cinq conseillers spécialistes du conseil exécutif de la province. Sa



mission, comme coordonnateur dans l'affaire de St-Jean-Vianney, prendra fin lorsque sera terminée l'évaluation de tous les dossiers.

M. Frigon admet qu'il a négocié principalement avec l'Apel après la tragédie du 4 mai [parce qu'il s'est alors dit] que le droit de décider où 300 familles tiraient domicile devait leur appartenir, à son sens, et non pas le privilège de sept personnes.

«J'appelle cela de la démocratie de participation», signale M. Frigon, en ajoutant qu'il aurait été moins compliqué de transiger avec le conseil, cependant.

De plus, il tient à mentionner que le conseil de St-Jean-Vianney a été vu à trois reprises à Québec et que le partage des responsabilités a été clairement établi et accepté à ce moment. Suivant son témoignage, le conseil s'est alors dit d'accord pour que tout ce qui concerne la relocalisation soit traité avec l'Apel, tout en conservant cependant pleine autorité pour les questions d'ordre municipal.<sup>12</sup>

De là à conclure que le maire Coulombe ne voit bien que ce qu'il veut voir, il n'y a qu'un pas que l'auteur ne franchira cependant pas. Lorsque surviennent des événements comme ceux auxquels devaient alors faire face tant les autorités municipales de St-Jean-Vianney que la population de cette localité, personne n'est en mesure de prendre des décisions vraiment éclairées.

Avec le recul on peut toujours se dire qu'on aurait dû agir de telle façon plutôt que de telle autre, qu'il était beaucoup plus facile, plus simple de poser tel geste plutôt que tel autre mais, dans le feu de l'action, il faut agir le plus vite possible, dans le meilleur intérêt collectif. Or, c'est un fait que nul n'ignore, «vite et bien...».

Nonobstant les convictions du maire Jean-Maurice Coulombe, il n'y a pas de lutte à finir entre les autorités municipales de Shipshaw et l'Apel, pas plus qu'il n'y en a avec d'autres organismes, de quelque nature que ce soit. Tout comme le conseil municipal de Shipshaw, comme celui de St-Jean-Vianney, l'Apel a trop de chats

---

<sup>12</sup> L'ancien maire de Shipshaw accuse l'Apel de gouverner les destinées de la municipalité. Le Soleil / Gabriel Berberi [non daté, février 1972].

à fouetter pour chercher querelle à une autorité municipale quelle qu'elle soit.

Elle a comme principal cheval de bataille la sauvegarde des intérêts de ses membres et ne se privera pas d'écraser quelques bouts d'orteils à l'occasion, voire même le pied en entier. Les mois qui suivront montreront de façon irrévocable que si, pour un temps, le maire Coulombe semble être la cible favorite de l'Apel, la population du Saguenay-Lac St-Jean n'a encore rien vu.

Entre-temps, même si le maire de la municipalité d'Arvida Francis Dufour a qualifié les dirigeants de l'Apel de «gens sérieux, capables de discuter de façon objective et en hommes d'affaires»<sup>13</sup>, sa municipalité sera bientôt le point de mire de l'organisme et ne pourra pas davantage se défilier devant les accusations que ne put le faire la municipalité de Shipshaw. Sur ce plan, les autorités municipales d'Arvida préféreront, contrairement au maire Coulombe, laisser passer l'orage...

*Pour l'Apel, le Plateau Deschênes est un «cadeau exceptionnel» de centaines de nouveaux habitants et de \$7 000 000 pour la ville d'Arvida.*

*Aubaine d'autant plus grande pour une municipalité riche, selon l'association, parce que la paroisse de Shipshaw, laquelle a subi de lourdes pertes et s'est endettée à cause du désastre de St-Jean-Vianney, n'a «hérité» que d'une subvention de \$40 000 pour le développement du Plateau Coulombe, autre site de relocalisation.*<sup>14</sup>

Maintenant qu'elle s'est fait les dents sur les autorités municipales, se sentant forte de sa légitimité et de son droit, l'Apel entend faire savoir à tous et chacun qu'elle ne se laissera pas museler par quiconque, pas même le gouvernement. «Et c'est tant pis si je dérange...»

---

<sup>13</sup> *Le relogement des sinistrés de St-Jean-Vianney, «Éviter de montrer un visage de désunion» — Francis Dufour, Le Réveil / (non signé), le 1<sup>er</sup> juin 1971, p. 13.*

<sup>14</sup> *L'Apel: Le Plateau Deschênes un véritable cadeau à la municipalité d'Arvida. Le Soleil / Gabriel Berberi, [non daté].*

L'Apel ne se fera évidemment pas que des amis, loin de là. Mais elle qui s'est donné un mandat n'a que faire de considérations d'amitiés ou d'affrontements. Se sentant maintenant prête à jouer les rôles d'Hercule puisqu'elle a étouffé le *lion de Némée* qui se cachait sous les traits de conseils municipaux, l'Apel affrontera l'*hydre de Lerne*, frappant toutes les têtes à la fois: le Gouvernement du Québec, le Fonds de Secours aux sinistrés, la Société d'Habitation du Québec...

Pourtant, particulièrement de la part de cette dernière, les sinistrés n'avaient pas vraiment à se plaindre si l'on en juge par les commentaires émis par certains des principaux bénéficiaires de l'aide obtenue. Sauf que, pour assurer sa crédibilité de négociateur infatigable, l'Apel devait (ou à tout le moins le croyait-elle) faire flèche de tout bois. Ce sera d'ailleurs de cette façon que cette dernière frappera son *Waterloo*, si l'on peut s'exprimer de la sorte.

*La Société d'habitation du Québec vient d'investir un montant de \$1 500 000 pour l'acquisition et la localisation de 23 maisons préfabriquées de l'entreprise Désourdy pour reloger les sinistrés.*

*De ce montant de \$1 500 000, la grande partie, soit un montant de 1 080 000 sera consacrée à l'aménagement des terrains devant recevoir les 23 maisons au Plateau Deschênes. La firme Thétreault et Girard Ltée qui a obtenu le contrat, effectuera des travaux d'aqueduc, de construction de trottoirs de même que le creusage des fondations pour recevoir les 23 maisons préfabriquées.*

*La SHQ déboursera \$347 300 pour l'achat des 23 maisons à la demande même de 23 sinistrés de St-Jean-Vianney.*

*Au cours des prochains mois, quelque 200 maisons seront transportées de St-Jean-Vianney à Arvida. Ces travaux exécutés par la firme Réal Grenier le seront en deux étapes.*

*La première étape consiste dans le déplacement de 94 maisons au coût de \$298 310 au cours du mois de septembre. Les autres le seront au cours des autres mois.<sup>15</sup>*

Evidemment, quand on voit les projecteurs braqués sur soi, il devient d'autant plus intéressant de se laisser aller à faire des récriminations, parce qu'on sait que la personne ou l'organisme ainsi interpellé se retrouvera en position défensive, dans l'obligation d'agir.

C'est exactement le même processus qui sera utilisé par les Amérindiens d'Oka lors de la crise de 1990. Cependant, comme si l'expérience ne consistait pas réellement en la somme des bêtises, les Autochtones ne sauront pas se servir de l'expérience de l'Apel et en subiront rapidement les conséquences.

On comprend cependant d'autant plus les représentants de l'Apel de se laisser emporter dans le feu de l'action que la tentation était alors grande. Voir un journaliste qui vous place un micro sous le nez donne parfois des envies de se laisser aller à la démesure.

Quand on songe à la kyrielle de journalistes qui se sont penchés sur le cas du malheureux village, quand on songe à tous les regards qui étaient tournés vers le cratère et sur tous ceux et celles qui y avaient perdu parent, ami, connaissance, maison, biens, on devient d'autant plus tenté de se laisser aller et de se débarrasser de ses angoisses, de son calvaire personnel sur le dos du premier qui est à portée de bras, même si celui-ci est sur la liste des bienfaiteurs.

Comme on sait que les journaux, revues, chaînes de télévision, radios ne se sont pas privés pour déléguer sur place des correspondants, comme on sait que la Croix-Rouge, l'Ambulance St-Jean, l'armée canadienne étaient sur place, que les médias allaient offrir une couverture inespérée aux sinistrés, il devenait logiquement prévisible qu'on assiste à des *glissements* dans les commentaires. Et il y en eut...

Ainsi, la situation étant ce qu'elle est, on peut s'attendre à ce que les coups de griffe portent, même si ces derniers atteignent des

---

<sup>15</sup> Pour les sinistrés de St-Jean-Vianney, Investissement de \$1 500 000 de la SHQ dans l'achat de 23 maisons. Le Soleil / Guy Bergeron, 10 août 1971.

personnes ou des organismes qui ne devraient pas nécessairement être l'objet d'attaque. C'est notamment le cas dans une coupure de presse où on retrouvera des traces de l'animosité de l'Apel par rapport à la municipalité du maire Dufour et, particulièrement à l'égard du premier magistrat de ladite municipalité:

*M. Francis Dufour, maire d'Arvida, ne jouit pas d'une très bonne cote de popularité auprès des gens de St-Jean-Vianney-Shipshaw qui habitent maintenant cette municipalité. On a reproché à M. Dufour d'avoir été trop rigide en exerçant ses fonctions de président du comité d'évaluation des dommages rattaché au Fonds de secours. La plupart des administrateurs du Fonds de secours sont également l'objet de critique.*<sup>16</sup>

Le Maclean allait accorder sa première page à St-Jean-Vianney<sup>17</sup>, Sélection du Reader's Digest,<sup>18</sup> Perspectives<sup>19</sup> qui le ferait à deux reprises avec force photos, le Soleil, la Presse, le Devoir, le Journal de Québec, le Journal de Montréal, le Montréal Matin pour ne parler que des médias écrits en provenance du reste de la province ou d'ailleurs. Et c'est faire abstraction des deux éditions spéciales du Réveil au Saguenay, chose qui ne s'était jamais vue, de l'Etoile du Lac, du Progrès-Dimanche, du Progrès régional, le Lingot, tout comme nombre de revues spécialisées ou à tirage restreint comme *Le Forestier indépendant*.<sup>20</sup>

C'est ainsi que les autorités de l'Apel allaient chercher à amplifier leur désarroi et, par voie d'entraînement, allaient commencer à glisser vers la pire chose qui pouvait leur arriver, le mépris.

---

<sup>16</sup> *Mécontentement* [origine inconnue, non signé, non daté].

<sup>17</sup> *L'argile qui tue*, Maclean, août 1971.

<sup>18</sup> *La nuit de St-Jean-Vianney*, Sélection du Reader's digest, décembre 1971.

<sup>19</sup> *St-Jean-Vianney*, mardi 4/5/71 édition du 12 juin 1971, vol. 13, #24 et *Ceux qui se souviennent que cette route menait autrefois à St-Jean-Vianney*, édition du 26 août 1972, vol. 14, #35.

<sup>20</sup> *La coulée toujours menaçante*. *Le Forestier indépendant*, vol. 1991, août 1971.

C'est que tous savaient parfaitement ce qu'ils avaient donné, ce qu'ils avaient consenti comme effort pour permettre aux sinistrés de passer au travers de l'épreuve à laquelle ils étaient confrontés.

*Les sinistrés de St-Jean-Vianney ne perdront peut-être pas d'argent, mais ils ne feront certes pas une «cenne», à cause de l'affreux malheur qui leur est tombé sur les épaules; également, il faut souligner l'effort absolument extraordinaire des différents gouvernements et de la population en général pour que les sinistrés retrouvent un état de vie semblable à ce qu'ils connaissaient avant la tragédie. Voilà, selon les observateurs, les principaux points qui se dégagent de la grande assemblée de l'Apel, qui se tenait hier matin, à la salle François-Brassard, au Cégep de Jonquière.<sup>21</sup>*

Il est hors de tout doute qu'il n'est intéressant pour personne d'être forcé à faire du camping. Cependant, compte tenu des conditions dans lesquelles les événements allaient se dérouler, la relocalisation dans des roulottes en attendant que les anciennes soient déplacées ou remplacées devenait, pourrions-nous dire, un moindre mal. Quand surviennent, trois mois après un tel désastre, des articles pleine page comme celui que nous reproduisons partiellement ci-après, on comprend que le commun des mortels devienne sceptique.

*Que font-ils de plus que l'ours en cage ceux qui passent leur journée dans la noirceur d'une roulotte, à déplacer à gauche les monceaux de linge qu'ils avaient mis la veille à droite, à regarder tomber une pluie qui ne s'arrête jamais, à compter les jours qui les séparent de celui de la délivrance. Rien de plus que l'ours. Tous les deux n'ont qu'une préoccupation: tuer le temps. (...)*

---

<sup>21</sup> La principale préoccupation du gouvernement: «Que les sinistrés retrouvent leur mode de vie d'avant la tragédie». Progrès-Dimanche / Réjean Tremblay, le 6 juin 1971

*Tous ces gens semblent avoir en commun une même attitude à l'égard de leur été: 120 jours passés dans une cage à lutter contre la misère physique et psychologique.*

*Nos amis de St-Jean-Vianney sont des exemples de courage, de volonté et de foi dans la vie. Un après-midi passé sur le terrain de «camping» nous montre le martyre qu'ont enduré depuis le mois de mai ces mères de famille qui sont à bout de force et de larmes. (...)*

*«Ces pauvres petits, ils n'ont pas d'espace pour s'amuser; cet après-midi, par exemple, ils sont obligés de jouer sur leurs lits». Elle me fait visiter les chambres à coucher qui ressemblent beaucoup plus à des niches à chien qu'à des endroits pour passer la nuit. (...)<sup>22</sup>*

Il y a évidemment une différence entre les joies du camping et le camping *forcé*; cependant, quand on songe à la solidarité qui allait être témoignée au fil des jours et des semaines qui suivraient l'effondrement de terrain de St-Jean-Vianney, pas davantage au Saguenay qu'ailleurs, personne n'avait raison de rougir des efforts consentis sur tous les plans.

Pourtant personne ne se prive du côté de l'Apel pour critiquer sur tout et sur rien, comme si on avait un besoin éperdu de le faire, comme si la chose allait de soi. Au sein de la population de la région du Saguenay-Lac St-Jean on veut bien écouter les doléances des sinistrés, mais en certaines occasions, la coupe a dangereusement tendance à se remplir.

*Environ 35 ou 40 familles de St-Jean-Vianney habitent encore chez des parents et des amis qui les ont accueillies après le cataclysme du 4 mai.*

*Des relevés indiquent aussi qu'une quinzaine de familles de St-Jean-Vianney demeurent présentement dans des maisons du centre-ville de Jonquière achetées par la municipalité dans le cadre du programme de rénovation urbaine. Plusieurs d'entre elles sont très inquiètes, parce qu'elles craignent*

---

<sup>22</sup> *Des humains vivent dans une situation inhumaine: 120 jours dans une cage.*  
Le Progrès régional / Martha Gagnon, le 25 août 1971.

d'être jetées à la rue, la ville se prêtant à ordonner la démolition de ces immeubles.

On sait que les 125 autres familles chassées de St-Jean-Vianney vivent dans des maisons mobiles installées dans trois parcs de roulottes. A Kénogami, une trentaine habitent des petites maisons mobiles, comme les 60 établies temporairement à Arvida.

Le «village de roulottes» de St-Dominique de Jonquière accueille, pour sa part, 37 familles sinistrées, soit celles qui ont le plus grand nombre d'enfants c'est-à-dire 6 et plus. L'une d'elles compte même 14 personnes. On y retrouve 34 roulottes spacieuses de 60 par 12 pieds et une autre affiche même des dimensions de 70 pieds par 14 pieds. Il y a enfin deux autres roulottes de format plus modeste.

M. Raymond Boivin, de l'Apel, a révélé hier, lors d'une entrevue, que plusieurs roulottes ont déjà été réservées pour achat par des gens autres que des sinistrés.

Par ailleurs, une vingtaine de ménages sont entreposés gratuitement à la gare d'Arvida et chez Tremblay Express de Jonquière. Beaucoup d'autres, soit approximativement 50, ont été remis temporairement dans des garages et il arrive parfois que les pièces d'un même mobilier soient dispersées ici et là.

La gare du Canadien National à Jonquière abrite aussi des appareils électro-ménagers et des meubles, 200 pièces en tout, qui ont été données aux sinistrés par des âmes charitables.

L'Apel signale que rien de cela, pas plus qu'une petite partie du magasin de lingerie, établi dans l'entrepôt désaffecté de Gagnon et Lapointe, à Jonquière, ne sera détruit.

Par ailleurs, l'inventaire complet des vêtements et des pièces de literie donnés aux sinistrés s'est achevé hier. Ce comptoir est ouvert chaque jour et les sinistrés peuvent s'y procurer ce dont ils ont besoin.<sup>23</sup>

---

<sup>23</sup> Pas de chez-soi pour les sinistrés. (non signé, non daté).



Fort intéressant comme preuve de solidarité de la part d'une population comme celle du Saguenay-Lac St-Jean comme d'ailleurs dans la province. Cependant ce n'est, selon toute vraisemblance, pas encore suffisant pour les membres de l'Apel. Au sein de cet organisme on a l'impression de bien aimer ce que fait l'entourage pour secourir les nécessiteux, mais «*qui trop embrasse mal étreint*».

*(...)Le dernier ultimatum servi par l'Apel au gouvernement québécois, exige que le 15 octobre, soit mercredi prochain, 30 maisons au moins du plateau soient habitées et que le nombre passe à 50 dès la semaine suivante.*

*«Jusqu'ici, le gouvernement s'est surtout préoccupé des millions et de l'accord de contrats», soutient M. Jean-Claude Girard, agent d'information de l'association [l'Apel]. Quant au rôle joué par la Société d'habitation du Québec dans le processus de relocalisation, M. Girard déclare que c'est une «vraie farce», et que la SHQ possède de bons théoriciens mais de très mauvais praticiens ou réalisateurs(...)<sup>24</sup>*

Le gouvernement québécois ayant fourni les fonds nécessaires au Fonds de Secours pour lui permettre d'entreprendre sa campagne d'aide aux sinistrés, il allait de soi que dès que l'argent allait commencer à entrer, le Gouvernement réclamerait son prêt qui n'était, insistons sur le terme, qu'un prêt comme fond de départ.

Or, la campagne lancée par le juge René Boudreau visait un objectif de \$1 000 000. Le Fonds recueillera plus de \$2,6 millions. Dans de telles conditions, il devenait prévisible que le Gouvernement récupère sa mise de fond initiale.

Cependant, l'Apel n'allait pas tarder à s'insurger contre le versement fait par le Fonds de secours. Les hauts-cris seraient d'autant plus aigus que l'Apel semblait voir dans le Fonds de Secours la vache à lait rêvée. Il apparaît dérisoire de préciser qu'un fonds de secours est là pour secourir... Mais pour l'Apel, il devenait tour à tour «*programme de rénovation*», «*mécène*» ou autre chose. Si

---

<sup>24</sup> *Le mécontentement persiste parmi les sinistrés de St-Jean-Vianney. Le Soleil / Gabriel Berberi, (non daté), [semaine du 10 octobre 1971].*

les autorités du Fonds de Secours refusaient d'agir tel que l'entendait l'Apel, cette dernière se retournait invariablement vers les journalistes qui acceptaient d'étaler au grand jour les récriminations de l'organisme...

*«Les sinistrés de St-Jean-Vianney n'ont certes pas fait d'argent avec ce qui leur est arrivé. Même qu'à l'heure actuelle, plusieurs d'entre eux attendent pour faire peindre leurs maisons et le Fonds de Secours leur répond qu'il n'y a pas d'argent disponible. Pourtant, les administrateurs de ce même Fonds de Secours sont assez riches pour verser \$400 000 au gouvernement québécois.» C'est ce qu'a déclaré le président ex-officio de l'Association des sinistrés et évacués [sic] de St-Jean-Vianney (Apel), M. Harold Simard, lors d'une conférence de presse à laquelle avaient été conviés les membres de la presse régionale.*

*Pour sa part, le coordonnateur de l'Apel, M. Jean-Claude Girard, trouve malhonnêtes les déclarations du ministre du Revenu du Québec, M. Gérald Harvey. L'on sait que M. Harvey a récemment déclaré qu'il en coûterait près de 8 millions à son gouvernement pour «vider» tout le territoire hors zone de ses habitants.*

*«On a fait des estimations, sommaires il est vrai, et l'on en est venu à la conclusion qu'il ne pourrait pas en coûter plus de 1½ de dollars [sic] au gouvernement québécois. L'ensemble des travaux de relocalisation des familles qui habitent ce secteur ne pourra jamais excéder le million et demi.*

*«Moi je trouve étrange que le gouvernement du Québec consente à investir des millions et des millions pour divers travaux dans le fond du cratère mais pas un sou pour les 40 familles qui continuent, bien malgré elles, à habiter dans le territoire hors-zone.»*

*Il semble que l'Apel doive faire face à de sérieux problèmes financiers. L'association avait demandé le versement d'une subvention au Fonds de Secours afin de lui permettre de continuer son travail jusqu'en décembre. Le*

*Fonds de Secours a répondu négativement à la demande de l'Apel.*<sup>25</sup>

Certaines des récriminations de l'Apel étaient cependant pleinement justifiées. Nonobstant ce qui précède, d'aucuns se souviendront que, dans l'esprit du gouvernement libéral de Robert Bourassa, il n'était nullement question de porter assistance aux résidents et résidentes des rangs 3, 4 et 5 qu'il jugeait tout simplement hors zone. Ses prétentions étaient, d'un point de vue purement juridique, justifiées, personne ne peut le contester.

*Le ministre Gérald Harvey a rendu public aujourd'hui le rapport de la commission technique St-Jean-Vianney à la suite de pressions faites par des résidents hors-zones qui demandaient d'être relocalisés parce que, d'après leur mémoire, «les études scientifiques ou techniques n'étaient pas terminées, du tremblement des sols, des craintes affreuses des organes, petits glissements de terrains etc., etc. et surtout le dégel du printemps.» Le rapport émanant de MM André Boucher et Jean-Yves Chagnon conclut que «les citoyens du secteur limitrophe de la zone évacuée pensent à tort que la zone dangereuse est identique à la zone évacuée. La délimitation du secteur sécuritaire telle qu'établie au mois de juin, avant le début des études, a été décidée en fonction des dangers évidents visibles à l'époque et, à cause de l'incertitude quant aux conditions prévalant au pourtour du glissement, comportait une zone tampon assez large pour donner une marge de sécurité appréciable. Celui qui habite à proximité de la zone évacuée, est en réalité fort éloigné de la zone dangereuse et la zone évacuée est de 1 250 pieds alors que la distance la plus longue entre ces deux zones est de 6 700 pieds.*

*L'émoi provoqué par l'annonce de la découverte, lors de l'étude hydrogéologique, d'un réservoir souterrain résulte des explications insuffisantes lors de l'annonce et aussi de*

---

<sup>25</sup> *St-Jean-Vianney L'Apel s'en prend au Fonds de Secours et au Gouvernement Québécois. (Origine inconnue, non signé/non daté.)*

*l'évacuation presque simultanée du quartier est de Shipshaw. Dans l'esprit des gens, l'évacuation était rattachée à la «poche d'eau».*

*Les spécialistes des sols œuvrant dans le cadre de la mission technique estiment que le seul secteur où la possibilité de glissement demeure est celui de la zone dangereuse et constitue une zone tampon procurant une sécurité supplémentaire. Les citoyens hors-zone ne sont pas menacés par les conséquences du glissement du 4 mai et habitent un secteur aussi sinon plus sécuritaire que de nombreux autres endroits de la province. Les craintes ressenties par les citoyens sont compréhensibles mais ne sont pas justifiées par les faits connus.*

*L'argumentation du comité des «sinistrés hors-zone» présentée dans leur mémoire déposé le 17 janvier 1972 est basée sur des concepts inexacts provoqués en partie par l'imprécision de la mission technique.<sup>26</sup>*

C'est un secret de polichinelle, «comme les grandes compagnies, les gouvernements sont des corps sans âme». Dans cet ordre d'idées, fort du rapport des scientifiques, le gouvernement québécois allait refuser de relocaliser un certain nombre de personnes parce que, de l'avis dudit gouvernement, elles demeuraient trop loin du cratère pour que leur vie soit menacée.

Rappelons-nous à cet effet l'assertion du porte-parole de l'Apel, lequel s'en prenait au gouvernement en général et au député-ministre de Jonquière en particulier pour son intransigeance face aux citoyens résidant dans les secteurs hors-zones.

En désespoir de cause, les trente-trois familles visées se retournèrent vers le Protecteur du citoyen M<sup>e</sup> Louis Marceau et lui exprimèrent leurs doléances. Plutôt que de répondre aux personnes intéressées, c'est au député-ministre Harvey que M<sup>e</sup> Marceau allait s'adresser:

---

<sup>26</sup> *Pour les résidents hors zone «aucun DANGER en dehors de la zone évacuée».* (Origine inconnue, non signé / non daté) [février 1972].

*Votre comité chargé de coordonner et de diriger les opérations de secours et de soutien aux sinistrés de St-Jean-Vianney est déjà bien au fait des revendications d'un groupe de propriétaires dont les habitations sont situées aux abords immédiats de la zone à l'intérieur de laquelle tous les habitants ont été évacués et relocalisés par vos soins et dans l'exercice du mandat qui vous avait été confié. Ces propriétaires des rangs III, IV et V, réunis en comité dit «comité hors zone», vous ont en effet soumis un mémoire au mois de décembre dernier que leur président et quelques autres porte-parole se sont employés à faire valoir en vue d'obtenir d'être évacués et relocalisés à leur tour, au même titre que les autres sinistrés pour les mêmes raisons. Votre comité n'a pas cru bon de donner suite à leurs revendications, et c'est alors qu'ils ont pensé, dans une démarche ultime, s'adresser à moi sous prétexte que leurs représentations n'avaient pas été valablement considérées.*

*Je vous dirai simplement que ma première réaction en fut une de réticence et d'extrême réserve. La décision de venir en aide à des sinistrés est une décision politique dont l'opportunité ne me concerne pas en tant que protecteur du citoyen, aucune législation n'étant mise en cause. Des sommes importantes avaient d'ailleurs été consenties pour minimiser les effets du drame du 10 [sic] mai 1971 et rien ne permettait de penser qu'elles avaient été utilisées arbitrairement ou discriminatoirement. Il me fallut néanmoins reconnaître à la réflexion que les prétentions de ces citoyens pouvaient poser en réalité un problème qui se situait au-delà de la décision politique de base et visait plutôt le choix des critères de distribution de l'aide dont le gouvernement avait décidé le principe, critères que votre comité était justement chargé de définir et d'appliquer. Le long plaidoyer des «hors zone» débouchait en définitive sur la question de savoir s'il était légitime, raisonnable et conforme à l'esprit de la décision gouvernementale d'avoir laissé à eux-mêmes un groupe de citoyens, victimes du sinistre en même temps que les autres, sous prétexte que leurs propriétés n'étaient pas localisées à l'intérieur d'une zone d'évacuation établie somme toute*

arbitrairement. Ainsi interprétée, la plainte qui m'était soumise mettait en cause l'administration d'une formule d'assistance, et sur cette base elle ne pouvait certes pas me laisser indifférent. Il me fallait l'examiner malgré l'extrême difficulté qu'elle représentait.

L'aide et la collaboration sans réserve de tous vos collaborateurs me furent immédiatement acquises. C'est ainsi que j'ai pu aisément avoir accès à toutes les pièces du dossier et interroger tous ceux qui pouvaient m'éclairer sur leur sens et leur portée. Des membres de mon personnel se sont rendus à St-Jean-Vianney à deux reprises afin de se familiariser avec les lieux et de mieux connaître la situation des intéressés. Moi-même, après avoir longuement et à maintes reprises discuté avec les représentants des plaignants, j'ai rencontré votre secrétaire M. Frigon, et, sur votre invitation, participé à une séance régulière de votre comité. Il serait sans doute fastidieux et sans intérêt que je m'emploie ici à reprendre les éléments d'un dossier que vous connaissez mieux que tout autre. Il me suffira de dégager les impressions que j'ai tirées de cette longue enquête et en tirer quelques conclusions que je voudrais soumettre à votre considération.

Si l'on examine les prétentions des «hors zone» sur le seul plan scientifique et en fonction du seul critère de la sécurité physique, leur valeur, à mes yeux, n'a aucune portée. Les experts du ministère des Richesses naturelles, tant par leur rapport écrit que par leur témoignage oral, m'ont convaincu que les plaignants n'ont aucune raison de se considérer dans une situation dangereuse ou plus précaire que les habitants d'une foule d'autres endroits de la province. La zone dite «tampon» qu'on a ajoutée à celle jugée dangereuse aux alentours immédiats du cratère, pour déterminer la ligne de démarcation de la zone d'évacuation permanente, enlève tout risque anormal pour les constructions sises à l'extérieur, soit dans la zone dite «sécuritaire», et leurs propriétaires n'ont rien à craindre au-delà des dangers imprévisibles qui peuvent toujours bouleverser subitement à peu près n'importe quelle région. Les bruits et les phénomènes naturels, si mystérieux parfois pour n'importe quel

*profane spécialement s'il est aux aguets, que les gens de l'endroit ont noté avec tant d'appréhension ont tous été identifiés et jugés comme n'ayant aucune portée spéciale. Bref, la relocalisation des «hors zone» ne saurait, à mon avis, dans l'état actuel des études scientifiques versées au dossier, s'appuyer sur une idée de sécurité pure et simple. Ce premier point m'apparaît indiscutable.*

*Il faut reconnaître d'ailleurs que les plaignants eux-mêmes n'ont pas prétendu devant moi contester directement les conclusions des experts. Ils ont pu à l'occasion souligner que la certitude de telles conclusions ne pouvaient être que relative et peut-être ainsi regretter qu'on n'ait pas disposé plus clairement de certaines données qu'ils croyaient pertinentes, mais en fait l'essentiel de leur argumentation reposait sur l'impossibilité pour les gens de poursuivre sur place une vie normale à cause d'un état de panique que les événements avaient soulevé et que les propos de certains experts étaient loin d'avoir dissipé. L'insécurité dont ces prétentions faisaient état était peut-être fondée sur des considérations purement subjectives, mais elle n'en était pas moins réelle. On ne pouvait éviter de se demander si faire totalement abstraction de cet état psychologique était conforme à l'esprit dans lequel devait être distribuée l'aide qu'on avait décidé d'apporter à toutes les victimes immédiates du sinistre. Les critères qui avaient servi à définir la zone de relocalisation (zone dangereuse plus zone tampon) n'avaient pas été de caractère strictement scientifique, et la question se posait de savoir si cette profonde insécurité qu'on prétendait exister ne devait pas être considérée comme un facteur tout aussi déterminant que d'autres dont on avait tenu compte. Il arrive cependant que mon enquête m'a laissé la nette impression que l'état de panique invoqué n'était pas aussi grand qu'on l'avait supposé, qu'il se dissipait avec le temps et n'affectait vraiment plus aujourd'hui que quelques-uns des résidents. Bien plus, il appert en définitive qu'une certaine majorité des propriétaires du secteur et même des membres du comité hors zone ne désirent plus quitter les lieux. Il devient dès lors pour moi évident que votre comité ne pouvait ni ne saurait trouver*

*motif suffisant pour modifier la zone de relocalisation et y inclure toutes ces propriétés des rangs 3, 4 et 5.*

*On serait porté à penser que ces conclusions sont décisives et qu'elles permettent de disposer définitivement des revendications de ce groupe de citoyens encore profondément affectés par les événements de mai 1971. Pourtant, ce serait à mon avis oublier une dimension du problème qui a été méconnue en fait et que je crois de mon devoir de soumettre à votre attention. Car j'ai peine à admettre que, dans les circonstances que l'on sait, il soit raisonnable et conforme à la pensée qui a présidé à la décision de venir en aide à la population de St-Jean-Vianney, de se désintéresser purement et simplement du sort de ces propriétaires qui ont, avec quelques raisons, l'impression d'avoir été injustement «laissés pour compte».*

*Même si la zone de relocalisation a été valablement définie, comme je l'ai reconnu, le fait que l'on ait étendu au-delà de la zone proprement dangereuse pour tenir compte d'éléments étrangers à l'aspect purement sécuritaire, ne la rend certes pas indiscutable. Les habitants de chaque côté de la ligne de démarcation n'étaient certes pas dans une situation très différente. Et pourtant on aide les uns avec une libéralité totale et on ne fait rien pour les autres. On a pensé strictement en termes de relocalisation, comme si l'aide à apporter aux sinistrés ne pouvait avoir que cet aboutissement, mais une telle approche était-elle vraiment la seule possible en égard à la pensée du gouvernement? D'autre part, la situation dont se plaignent les propriétaires non relocalisés vient en définitive du bouleversement dont a été atteinte leur vie communautaire et surtout de l'isolement dans lequel ils se sont retrouvés; or, il y a là des conséquences qui ne sont pas étrangères à la façon dont l'aide gouvernementale a été assurée puisqu'elles viennent du départ de cette communauté à laquelle ils étaient rattachés et qu'on a cru bon de déplacer. Qu'on ait accepté pour des motifs d'ordre sécuritaire et autres, d'aider la plupart des habitants de la région à prendre pied ailleurs, voilà qui est certes louable, mais qu'on ne se soucie pas en même temps des conséquences socio-*



économiques qui en résultent pour ceux qu'on laisse sur place, voilà qui est moins compréhensible.

Il n'est pas question dans mon esprit d'une aide pécuniaire individuelle: il ne s'agit pas d'indemniser des gens. Je songe à des mesures de caractère communautaire qui amélioreraient la situation du groupe, permettraient de recréer des conditions propices à son développement et en même temps — ce qui est loin d'être négligeable dans les circonstances que l'on sait — apporterait une preuve tangible de la conviction du gouvernement que la région peut encore se développer et prospérer normalement.

Cette aide de caractère communautaire, je n'ai pas les éléments requis pour en déterminer les modalités. Elle exigerait d'ailleurs la collaboration de différents ministères. Mais votre comité est certes en mesure de susciter cette collaboration et d'examiner toutes les possibilités. Je songe pour ma part aux difficultés d'accès qui résultent du fait que les chemins des rangs 4 et 5 et la route Harvey jusqu'au rang 3 ne sont pas pavés et que la route rurale 4 du rang 3 n'est pas reliée à celle du pont Baily[sic] qui mène à Arvida. Je songe aussi aux moyens de transport en commun disparus depuis le sinistre et à la protection publique (police-incendie) qui ne semble plus aussi facile à assurer qu'auparavant. Je songe enfin au problème des écoles et aux solutions permanentes qu'il faudra lui apporter, l'absence d'école primaire, et le regroupement temporaire de tous les élèves avec ceux de la route de Shipshaw soulevant apparemment des difficultés particulières.

Mon sentiment, M. le président, c'est que vous-même et vos collègues du comité n'auriez pas raison de vous désintéresser du sort de ces propriétaires des rangs 3, 4 et 5 et de rejeter leurs revendications sous le seul prétexte qu'il n'est pas question d'étendre la zone d'évacuation telle que vous l'avez définie. Lors de notre rencontre de la semaine dernière, vous avez été sensible à mon point de vue et c'est pour le faire valoir formellement et vous inciter à y donner suite, même s'il doit en résulter une réouverture de ce dossier St-Jean-Vianney, que je m'adresse à vous aujourd'hui. Je vous

*remercie d'avoir bien voulu accepter de prendre ma demande en considération.*<sup>27</sup>

Cette longue missive de la part du protecteur du citoyen allait avoir un effet bénéfique pour les résidents des rangs 3, 4 et 5 qui seraient enfin écoutés par le fameux comité présidé par le député-ministre Harvey.

Pour une fois l'Apel, qui épaulait le Comité Hors-zone dans sa démarche, se montrait satisfaite. A tout le moins partiellement, comme on peut le voir ici:

*Tout en reconnaissant que le comité interministériel accomplit maintenant un travail extrêmement positif pour les familles «hors-zone» de Shipshaw, par suite de l'opinion exprimée par le protecteur du peuple [sic], M. Jean-Claude Girard l'un des animateurs de l'Apel, a déclaré hier, que l'organisme maintient sa demande originale, soit l'évacuation de St-Jean-Vianney.*

*L'Apel estime que l'amélioration et l'addition des services communautaires dans ce secteur isolé pourrait être valable, mais que cette solution s'avérera beaucoup plus coûteuse que la relocalisation et entraînera des dépenses de plusieurs millions de dollars.*

*Les représentants des citoyens de St-Jean-Vianney ont également certifié devant les journalistes, que d'importants glissements de sol se sont produits dans le territoire où vivent les hors-zone, lequel fut pourtant classifié comme sécuritaire par les géologues.*

*Par ailleurs, l'Apel a dénoncé, hier, le fait que les sinistrés qui avaient obtenu une révision de leurs réclamations, ont tous reçu un dédommagement insignifiant du Fonds de Secours, alors que celui-ci continue de faire preuve de générosité excessive envers les autres réclamants, dont le gouvernement.*

---

<sup>27</sup> La requête des 33 familles de Shipshaw (non signé, non daté) la lettre du Protecteur du citoyen est datée du 15 août 1972.

*M. Jean-Claude Girard a affirmé que les familles chassées de St-Jean-Vianney et du quartier Est de Shipshaw, exception faite de celles qui ont perdu tous leurs biens le 4 mai 1971, n'ont encaissé que \$500 000 environ des quelque \$2 000 000 du Fonds de Secours.*

*«Nous ne pouvons accepter les résultats de la dernière révision, car, ce faisant, nous dirions tout bonnement que les réclamations assermentées par les citoyens étaient un tissu de mensonges», a commenté M. Girard.*

*En plus de projeter des procédures contre le Fonds de Secours, l'Apel désire réclamer, au nom de ses membres, \$250 000 environ, de la Société d'Habitation du Québec et de différents entrepreneurs, montant représentant des dépenses encourues par les gens lors de la relocalisation.<sup>28</sup>*

Suite à ces accusations qui émanent de l'Apel, voyant que cette dernière manipule les divers médias régionaux, le nouveau président du Fonds de Secours entrera dans le jeu de l'organisme voué à la défense des propriétaires et locataires de St-Jean-Vianney et les tiraillements entre les deux organismes s'étaleront sur la place publique, chacun éclaboussant l'autre à qui mieux mieux, par la voie des journaux.

*Les membres de l'Apel viennent de mandater leurs dirigeants de tenter un ultime effort de rapprochement avec les administrateurs du Fonds de Secours.*

*Ces quelque 350 personnes qui ont tenu une assemblée générale toute la journée, dimanche, au Métropolitain de Jonquière, veulent ainsi éviter de recourir aux procédures légales contre le Fonds de Secours.*

*Les négociations de dernière heure doivent se dérouler incessamment entre les procureurs de l'Apel et ceux du Fonds de Secours.*

---

<sup>28</sup> *Les derniers habitants de St-Jean-Vianney: rapport favorable de l'ombudsman, la relocalisation serait moins coûteuse. Le Soleil / Gabriel Berberi, le 24 novembre 1972.*

*M. Jean-Claude Girard, porte-parole de l'Apel, a signalé hier, lors d'un entretien, que les membres de l'association ont exprimé à nouveau à l'assemblée beaucoup de mécontentement tout en faisant part de leur impatience, face à l'attitude endossée par les autorités du Fonds de Secours.*

*Suivant ses explications, les anciens citoyens du village de St-Jean-Vianney et du Quartier Est de Shipshaw qui ont subi des pertes matérielles ne sont pas satisfaits des indemnités payées par le Fonds et n'admettent pas que la balance de l'argent soit remise au gouvernement provincial avant que tous les dommages admissibles aient été remboursés au moins en partie.*

*De plus, les effectifs de l'Apel n'ont pas l'intention de se soumettre à la formule de révision des dossiers de réclamation qui est proposée par le Fonds de Secours.*

*Par ailleurs, en tant que groupement, l'Apel se voit dans l'obligation d'adopter un nouveau mode d'autofinancement, le Fonds de Secours ayant également refusé d'accorder les \$30 000 sollicités pour assurer le fonctionnement de l'association jusqu'à la fin de 1972. (...)<sup>29</sup>*

Sans réaction de la part du Fonds de Secours, trois jours plus tard l'Apel attaque à nouveau, une fois de plus par le biais des médias locaux.

*Intensifiant leur attaque contre l'administration du Fonds de Secours, les dirigeants de l'Apel lui ont reproché, hier, de lésiner ou de refuser les réclamations légitimes des gens de St-Jean-Vianney-Shipshaw alors qu'elle s'empresse de payer les factures du gouvernement.*

*Lors d'une conférence de presse à l'hôtel Jean-Dequen d'Arvida, M. Harold Simard, président ex-officio de l'Apel a révélé que plusieurs de ses concitoyens demeurant au Plateau Deschênes à Arvida attendent le déblocage du Fonds de*

---

<sup>29</sup> *St-Jean-Vianney: L'Apel tentera un ultime effort de rapprochement avec le Fonds de Secours. Le Soleil / Gabriel Berberi, (non daté, 24 mai 1972).*

*Secours pour procéder à des réparations urgentes à leurs maisons.*

*MM. Simard, Rodrigue Lessard, autres délégués de l'Apel et René Gagné, syndicaliste, tous trois directeurs du Fonds de Secours ont tous trois demandé récemment, mais sans succès, un vote de blâme contre le comité de la trésorerie qui a signé un chèque de \$400 000 au gouvernement. Ne récoltant aucun appui de la part des autres administrateurs du Fonds de Secours, les trois directeurs ont alors annoncé qu'ils démissionnaient, leur voix étant toujours minoritaire.*

*Mais M. Simard a relaté, hier, que ses collègues et lui sont revenus sur leur décision, après que les familles de St-Jean-Vianney-Shipshaw aient recommandé lors de la dernière assemblée de l'Apel à Jonquière, de siéger quand même au Fonds de Secours.*

*Les animateurs de l'Apel ont réaffirmé, hier, que le gouvernement du Québec entend retirer la part du lion, soit plus d'un million de dollars du Fonds de secours qui contenait à l'origine \$2 200 000. Ce qui revient à dire, selon eux, que Québec récupérera le don de \$1 250 000 fait par Ottawa aux familles de St-Jean-Vianney.*

*Jusqu'ici le gouvernement a retiré \$600 000 du Fonds pour acquitter diverses dépenses encourues, et les citoyens de St-Jean-Vianney-Shipshaw à la suite du sinistre du 4 mai 1971, n'ont pas touché plus de \$400 000 directement de cette source, en excluant cependant \$300 000 payés aux 30 familles qui ont tout perdu dans l'affaissement de terrain.*

*«Le drame», a remarqué M. Jean-Claude Girard, coordonnateur de l'Apel devant les journalistes, «c'est qu'on n'a jamais considéré comme sinistrés les 285 familles qui n'ont pas tout perdu dans le cratère!»*

*En plus de condamner le contrôle absolu exercé par le ministère des Affaires sociales sur le Fonds de Secours, les gens de l'Apel réclament la création de nouveaux mécanismes de revision, et n'acceptent pas que les 33 familles vivant dans les rangs 3, 4 et 5 à Shipshaw (groupe des hors-zone) soient laissées à leur sort, comme c'est le cas présentement.*

*Ils déplorent également que les spécialistes du sol n'aient pas déposé leurs rapports finaux au début de 1972 comme promis, ce qui retarde toujours la reprise de l'enquête du coroner.*

*En tout, 476 dossiers ont été ouverts par suite de la tragédie de St-Jean-Vianney et dans 85 pour cent des cas, les personnes concernées ont demandé une réévaluation après avoir reçu leurs indemnités. Selon l'Apel, le ministère des Affaires sociales refuse de remettre les dossiers personnels aux réclamants et ces derniers ignorent quelles normes ont servi pour fixer les montants de dédommagement. On trouve inacceptable, en outre, qu'un délai limité à dix jours ait été accordé pour réexaminer les réclamations de 600 personnes.*

*Les autorités de l'Apel ont précisé, hier, que toutes ces questions devront être réglées pour éviter que les familles n'entament des poursuites judiciaires contre le Fonds de Secours. Incidemment, c'est à la suite de ces prochaines négociations entre les deux parties que l'Apel convoquera une conférence de presse sur le plan national. M. Jean-Claude Girard a expliqué qu'il ne s'agit pas de boudier la presse régionale mais de permettre à la population de tout le pays de se renseigner sur l'évolution de la situation depuis le 4 mai 1971, puisque la majeure partie de l'argent souscrit au Fonds de Secours provient de l'extérieur du Saguenay-Lac St-Jean.<sup>30</sup>*

C'est trop dit cette fois. Si les propos tenus par les autorités de l'Apel sont fondés, on court tout droit à la révolte. Même s'il cherche à laisser aller l'Apel avec le bout de corde qui lui servira à se pendre, c'est aller trop loin pour garder le mutisme sur les billevesées de l'organisme. Par le biais de son président, le Fonds de Secours répliquera dès la semaine suivante, également par la voie des médias...

---

<sup>30</sup> *St-Jean-Vianney-Shipshaw: Le Fonds de Secours devient la cible de l'Apel.* Le Soleil / Gabriel Berberj, le 27 mai 1972, p. 3.

[NDLR] M. J.-Jacques Turcotte, président du Fonds de Secours aux sinistrés de St-Jean-Vianney, vient de remettre à la presse régionale un très long communiqué dans lequel il dément catégoriquement les allégations de l'Apel lancées au cours d'une conférence de presse la semaine dernière. M. Turcotte ne mâche pas ses mots et affirme «*ne pas craindre d'aller en justice pour régler définitivement la question*». Nous publions de larges extraits du démenti de M. Turcotte. A notre grand regret nous ne pouvons publier la totalité du communiqué étant donné sa longueur. Nous nous sommes attardés aux passages qui, selon nous, revêtaient plus d'importance que d'autres.

*J'ai pris connaissance des déclarations faites par l'Apel à la conférence de presse tenue le 26 mai dernier et rapportée par le journaliste Gabriel Berberi dans l'édition du Soleil du 27 mai.*

*Il a toujours répugné à la majorité des administrateurs du Fonds de Secours d'étaler en public les divergences de vue pouvant exister entre ce dernier et l'Apel qui se déclare le représentant des intérêts immédiats des sinistrés et évacués de St-Jean-Vianney et de Shipshaw et jusqu'à maintenant, à l'exception d'un article, nous n'avons pas voulu prendre les médias d'information à témoin de nos politiques d'action et des différences qui nous opposent à l'Apel mais devant plusieurs déclarations faites dans les journaux depuis quelques semaines et surtout devant la dernière conférence de presse de l'Apel du 26 mai dernier, nous ne pouvons faire autrement que d'informer le public de la situation réellement existante et de réfuter en même temps des accusations et certains allégués qui sont incomplets ou contraires à la vérité.*

*L'accusation à l'effet que le Fonds de Secours ne débloque pas régulièrement les fonds votés en faveur des sinistrés ne tient aucunement debout.*

*Le Comité de la Trésorerie a travaillé sans relâche pour payer les compensations établies en faveur de chaque sinistré par le Comité d'évaluation et pour rencontrer aussi tous les déboursés inhérents à la relocalisation des sinistrés et*

*évacués sur les Plateaux Deschênes No 1 et 2 ainsi qu'aux autres endroits choisis.*

*C'est au préjudice de leurs employeurs respectifs que le Trésorier et le Trésorier adjoint ont fait un travail colossal jusqu'à maintenant comme d'ailleurs le président du Comité d'évaluation du Fonds de Secours ainsi que tous les autres administrateurs agissant à divers titres et dont la nomenclature serait trop longue dans cet article.*

*Si des personnes n'ont plus foi en l'administration du Fonds de Secours parce que leurs gestes et motifs dépendent des réactions de l'Apel au lieu d'être inspirés par la conception qu'a la majorité des administrateurs du Fonds de Secours, je me demande pourquoi ils persévèrent à demeurer en poste car à ma connaissance personne ne peut servir deux maîtres à la fois.*

*Dans cette conférence de presse l'on a avancé des chiffres qui ne correspondent pas à la réalité.*

*Ceci s'ajoute aux comptes payés aux sinistrés pour un montant de \$861 200.*

*En calculant donc rapidement et sans tenir compte d'autres imprévus ou d'autres situations que le Fonds de Secours aura à analyser et à faire aussi certaines réserves, l'opération a coûté à date ou coûtera \$1 700 000 dont tous les items, à l'exception des réserves pour poursuites judiciaires, ont profité ou profiteront aux sinistrés et évacués.*

*Quand nous aurons rencontré toutes les dépenses et fait face à toutes les situations où le Fonds de Secours sera impliqué, il restera à mon sens, à la fin des opérations, une somme de \$300 000.*

*Nous sommes donc loin du million dont l'Apel fait mention en faveur du Gouvernement provincial.*

*Quelle que soit la balance qui restera, la Charte du Fonds de Secours oblige ce dernier à remettre au Lieutenant-Gouverneur en Conseil, pour fins d'organisations charitables, les argents pouvant lui revenir.*

*Sans prendre aucunement la défense du gouvernement provincial qui est certainement en mesure d'expliquer sa position, mais en ayant purement en esprit les obligations du*



*Fonds de Secours, pourquoi l'Apel souligne-t-elle que le gouvernement a reçu \$600 000 alors qu'en réalité il n'a reçu que \$400 000 et que cette somme devait lui être remboursée pour le logement temporaire selon les juridictions de chaque organisme?*

*Pourquoi parler d'un million alors que le surplus qui restera, lequel ne dépassera pas \$300 000 à notre sens, devra être remis au Lieutenant-Gouverneur en Conseil pour fins d'organismes charitables?*

*Pourquoi l'Apel leurre-t-elle la population en faisant miroiter le mot «million» alors qu'en vertu de la justice distributive nous ne faisons que respecter les engagements auxquels le Fonds de Secours est astreint?*

*Pourquoi aller souligner que le gouvernement provincial veut retirer la part du gouvernement fédéral alors que ceci est inexact en ce qui concerne le Fonds de Secours qui a employé la subvention du gouvernement fédéral suivant les préséances indiquées par M. Jean Marchand du gouvernement fédéral dans des lettres adressées au Fonds de Secours?*

*Pourquoi souligner que les sinistrés n'ont reçu que \$400 000 et dans une autre deuxième phase un autre \$300 000 alors que l'Apel dont certains membres reçoivent mensuellement les bilans du Fonds de Secours savent fort bien que les montants versés directement ou indirectement, ainsi que les réserves faites pour rencontrer des obligations futures, s'élèvent à tout près de \$1 270 000.*

*Pourquoi parler de contrôle absolu du ministère des Affaires sociales sur le Fonds de Secours, alors que ce ministère, par l'intermédiaire d'officiers et d'employés d'expérience, a été d'un secours efficace pour les sinistrés et évacués et qu'il a été aussi un auxiliaire dévoué pour la solution de toutes les questions matérielles que les administrateurs du Fonds de Secours ne pouvaient eux-mêmes régler, cas par cas, problème par problème, sans que ceux-ci ne prennent un an de congé sans solde pour le règlement de toutes les questions de détail qui se sont soulevées dans l'opération de St-Jean-Vianney?*

*Le coordonnateur de l'Apel M. Girard a parlé de drame dans son exposé relativement aux familles relocalisées, lesquelles ne se trouvaient pas dans le cratère, mais comment peut-il en arriver à une situation aussi tragique?*

*S'il y a eu drame dans l'assistance matérielle apportée par tous les corps publics et privés ainsi que par tous les individus dans l'opération St-Jean-Vianney, je me demande quel terme M. Girard emploiera-t-il pour certains sinistres similaires qui déplacent des milliers de gens dans d'autres pays de notre planète.*

*L'Apel parle de réévaluation de 85 pour cent des cas dont il doit s'occuper mais elle recommande en même temps à ses membres de ne pas se prévaloir des mécanismes de révisions institués par le Fonds de Secours.*

*Les demandes de révision devaient se faire sur une période de dix jours ouvrables, soit deux semaines de travail et nous avons calculé qu'avec le personnel engagé par le Fonds de Secours pour la rédaction des plaintes de révision, il eut été facile, avec la collaboration de tous les gens impliqués, de rédiger au moins 400 plaintes durant ces deux semaines.*

*Le mécanisme institué par le Fonds de Secours pour la révision avait un caractère de clarté, de simplicité et d'équité, mais pour des raisons qui sont pour nous incompréhensibles, l'Apel a demandé à ses membres de ne pas se présenter à la révision.*

*Tous n'ont pas obéi et au surplus, il est curieux de constater que tous les sinistrés et évacués qui ne tombent pas tous sous la sphère d'influence de l'Apel se sont prévalus de leur privilège de révision pour ceux qui n'étaient pas satisfaits des indemnités reçues.*

*Pourquoi l'Apel en faisant assemblée sur assemblée complique-t-elle à dessein la solution des problèmes, ne présente à ses membres qu'un côté de la médaille et se plaît à lancer des attaques tant contre le Fonds de Secours que contre les administrateurs eux-mêmes.*

*Le comité de révision a été formé pour donner un dernier recours aux gens qui, pour une raison ou pour une*

*autre, n'étaient pas satisfaits des compensations reçues, selon les critères que devaient rencontrer le Fonds de Secours, et celui-ci a donné toute la chance aux sinistrés de faire valoir leurs points de vue, à l'intérieur de mécanismes qu'il serait trop long d'expliquer ici mais qui sont bien connus des personnes intéressées.*

*La grande majorité de ceux qui ne sont pas sous la coupe directe de l'Apel se sont prévalus de leur privilège de révision et leurs dossiers seront étudiés au mérite.*

*Quant à ceux qui auraient voulu se prévaloir des mêmes droits mais qui ne l'ont pas fait afin d'obéir à la demande de boycottage du Comité de révision par l'Apel ils devront supporter la conséquence de leur décision.*

*Les directeurs de l'Apel, de façon délibérée, veulent créer parmi la population une image de complicité et de conspiration de trois organismes soit le gouvernement provincial, le ministère des Affaires sociales et le Fonds de Secours aux sinistrés de St-Jean-Vianney Inc, pour servir des intérêts qui nous sont incompréhensibles.*

*Depuis quelques semaines, l'Apel, dans un sens, profère des menaces de procédures judiciaires contre le Fonds de Secours, et dans un autre sens elle parle de négociations ultimes qui n'ont jamais eu lieu, laissant ainsi l'impression de tenir dans une main une branche d'olivier et dans l'autre une faucille.*

*Ce n'est certainement pas sous le coup de menaces et de gros mots que le Fonds de Secours est intéressé à négocier avec l'Apel.*

*Vous me permettrez de souligner, en terminant, à la population régionale, que les administrateurs du Fonds de Secours, depuis au-delà d'un an, ont donné leur temps, leurs énergies et dans bien des cas des argents puisés à même leurs goussets, ont travaillé gratuitement de façon tout à fait bénévole et avec toute la compétence possible pour apporter une solution définitive aux problèmes de relocalisation des sinistrés et évacués de St-Jean-Vianney et de Shipshaw.*

*Il est malheureux que ce travail soit terni par des difficultés volontairement placées, des divergences sans raison*

*d'être et des diffamations verbales tenues dans certaines réunions sous l'égide de l'Apel.*

*Nous continuerons quand même notre travail jusqu'au bout car nous sommes les mandataires du public et nous voulons aussi de toutes nos forces que les sinistrés et évacués de St-Jean-Vianney et de Shipshaw soient placés dans des conditions matérielles au moins identiques à celles existantes avant le sinistre et ce dans les divers domaines de la juridiction du Fonds de Secours.*

*Nous ne craignons pas, cependant, si quelqu'un nous y force, d'aller soit devant les tribunaux comme il en a été fait mention, soit devant tous les médias d'information, qu'ils soient régionaux, provinciaux ou nationaux, pour exposer clairement et lucidement toutes les responsabilités qui ont incombé au Fonds de Secours depuis le mois de mai 1971 et la manière dont celui-ci s'est chargé de rencontrer les problèmes posés.<sup>31</sup>*

Une telle façon de faire nuira finalement aux deux parties. C'est devenu en quelque sorte un lieu commun, même s'ils jurent le contraire, la population de la région commence à avoir l'impression que les sinistrés entendent tirer profit de leur malheur. Par un effet d'entraînement, la population se désintéressera graduellement du sort de ceux qu'elle épaulé, qu'elle supporte, qu'elle aide depuis «trop longtemps».

La population s'est en effet montrée trop solidaire des sinistrés au cours des mois qui ont précédé pour accepter de voir l'Apel se montrer aussi vindicative dans un dossier qui devrait normalement, si tous et chacun y avaient mis une dose de bonne volonté, être réglé depuis longtemps.

Par ailleurs, cette même association des propriétaires et locataires apparaît aux yeux de nombreuses personnes, de plus en plus anti-démocratique. D'un côté elle ne veut pas que ses membres profitent de la présence du comité de révision ce qui apparaîtrait légitime à prime abord, mais encore elle demande subvention sur subvention

---

<sup>31</sup> *Ce n'est certainement pas sous le coup des menaces que le Fonds de Secours est intéressé à négocier avec l'Apel. (non signé / non daté) juin 1972.*

au Fonds de Secours, le confondant avec un organisme voué au mécénat. Elle obtiendra finalement en tout et partout une somme approximative de \$39 000 dont \$12 000 pour effacer la dette qui la pousse inéluctablement vers la pente de la faillite.<sup>32</sup>

En définitive, il n'est pas faux de prétendre que l'Apel aura énormément aidé les sinistrés dans leurs revendications face à la Société d'habitation du Québec, face au Fonds de Secours aux sinistrés de St-Jean-Vianney, face au ministère des Affaires sociales, face au Gouvernement du Québec, face au Gouvernement du Canada.

Dans bien des cas, les sinistrés se montraient trop fragilisés par les événements tragiques qu'ils venaient de subir pour être pleinement en mesure de se défendre, d'obtenir tout ce à quoi ils étaient en droit de s'attendre. Il faut, à cet effet, se souvenir que les lois qui protègent le public aujourd'hui dans de telles conditions étaient alors loin de prévaloir.

Mais il n'est pas davantage faux de prétendre que cet organisme aura également représenté une nuisance dans le dossier à bien des égards et nombre de dossiers auraient alors pu se régler beaucoup plus facilement, beaucoup plus vite sans «l'ingérence» de cet organisme. En définitive, il y aura dans toute cette affaire de l'Apel, comme partout ailleurs, une certaine part positive qu'il serait malhonnête de nier, mais également une part négative. Certains journalistes auront, à leur insu, été manipulés par l'Apel comme d'autres le sont par d'autres organismes.

Il ne faudrait pas croire que tous et chacun des sinistrés sont d'accord avec les agissements des autorités de l'Association des propriétaires et locataires de St-Jean-Vianney que tout le monde connaît désormais. Quitte à être reconnus et pointés du doigt par l'organisme, certains se montrent même ouvertement critiques.

*Plusieurs personnes trouvent pour le moins «déplacées» les nombreuses accusations que lance à gauche et à droite, l'Association des propriétaires et locataires de St-Jean-Vianney contre le Fonds de Secours et le gouvernement du*

---

<sup>32</sup> *Le Fonds de Secours répond à l'Apel.* Le Réveil /sous la plume de J.-Jacques Turcotte, président du Fonds de Secours aux Sinistrés, le 5 décembre 1972.

*Québec. Comme disait l'un des sinistrés la semaine dernière...  
«le gouvernement québécois nous a littéralement sortis du  
trou. Pourquoi chercher des bêtes noires partout?»<sup>33</sup>*

---

<sup>33</sup> *Entrefilet*, Le Réveil / non signé, non daté.

## APPRENDRE DU PASSE?

A chaque fois que surviennent des événements comme ceux auxquels nous avons fait allusion dans ce document, il se trouve des gens pour préciser qu'on tirera leçon des événements auxquels on a été confrontés. Le dicton populaire n'affirme-t-il pas que *l'expérience est la somme des bêtises?*

A cet effet, qu'a-t-on appris du glissement de terrain survenu dans la nuit du 4 au 5 mai 1971, voici maintenant vingt-cinq ans? A plus d'un titre, nous avons effectivement appris. De façon bien terre à terre, nous avons appris à ne pas ériger d'édifices en des endroits précis sans avoir préalablement effectué des études de sols.

Si de telles études avaient été effectuées antérieurement à l'implantation de ce quartier résidentiel de St-Jean-Vianney, il y a tout lieu de croire qu'un tel désastre ne se serait jamais produit. A qui la faute? Si le coroner Louis-Alphonse Laliberté à qui a été confiée l'enquête sur le drame de St-Jean-Vianney n'a pu imputer la faute à personne, si le verdict en est un qui affirme que les causes en sont d'origines supra-naturelles — ce qu'on appelle en terme d'assurances un *act of God* — il n'appartient pas à l'auteur de chercher à dégager des conclusions différentes de celles qui furent émises par le Dr Laliberté.

*En 1971, pour la première fois une catastrophe écologique faisait ressortir de graves lacunes de communication entre les services d'urgence nationale au Québec, lors du glissement de terrain de St-Jean-Vianney. Dix-sept ans plus tard, en 1988, l'exposition aux BPC de la région entourant St-Basile-Le-Grand confrontait les autorités provinciales aux mêmes problèmes. Une autocritique s'impose-t-elle à tous les échelons décisionnels? (...)*

*Roger Faschner, du ministère de la Santé et des Services sociaux, ne cache pas qu'en 1971, à St-Jean-Vianney, «on a fait là toutes les erreurs possibles et imaginables» au plan des communications, tant internes qu'avec les médias.*

*On aurait pu s'attendre, dès cet instant, à ce que le Québec se dote d'un plan d'urgence efficace et détaillé établissant les responsabilités de chaque intervenant potentiel, advenant une autre catastrophe.*

*Pourtant, à l'aube de l'année 1990, M. Faschner répète encore et encore un message maintenant vieux de deux décennies: «N'attendez pas que le ministère régionalise les plans d'urgence ou qu'il précise le rôle de chaque intervenant dans de tels plans. Inventoriez vos propres besoins et précisez votre rôle dans un plan d'urgence conjointement avec d'autres intervenants du milieu. Ainsi, s'il arrive quelque chose demain, vous ne resterez pas au bord du «trou» à vous demander ce que vous pouvez faire». (...)*

*Autrement, il y a fort à parier qu'on entendra encore quelqu'un comme Mme Hélène Denis, professeure à Polytechnique et chargée de recherche sur la gestion de la catastrophe de St-Basile-Le-Grand nous dire comme elle l'a fait hier, que «St-Basile a été un merveilleux terrain d'apprentissage».<sup>1</sup>*

Roger Faschner n'était certainement pas au Saguenay-Lac St-Jean au printemps 1971 pour émettre de tels commentaires. Si les divers organismes impliqués au niveau national n'ont pas tous fait preuve de rapidité d'intervention, le Saguenay a prouvé une fois de plus à cette occasion qu'il n'avait de leçon à prendre de quiconque dans le dossier.

En effet, madame Germaine Lépine qui a été secourue par un hélicoptère de la base des Forces armées de Bagotville dès le lendemain matin serait bien placée pour expliquer à M. Faschner ce que c'est que de «rester au bord du trou à vous demander ce que vous pouvez faire...».

*(...) L'hécatombe de St-Jean-Vianney, la plus grande catastrophe du siècle au Saguenay-Lac St-Jean a fait naître*

---

<sup>1</sup> *Les catastrophes écologiques, va-t-on finir par apprendre?* Le Journal de Montréal / Serge Labrosse, le mardi 31 octobre 1989.



*spontanément une gigantesque machine dont le synchronisme a limité les dégâts humains aux 31 malheureuses victimes du glissement lui-même.*

*A partir du 5 mai, soit une heure après l'écroulement du sol, aucune autre perte de vie ne fut déplorée, non plus qu'un seul blessé sérieux.*

*Secouristes de toute provenance, forces de l'ordre, scientifiques et armées de bénévoles ont su tisser le secteur sinistré, tant au sens moral que physique, afin d'éviter que le drame déjà atroce soit suivi de ce qui aurait pu être la perte d'autres vies, une dépression collective, une ruée de filous et quoi encore.<sup>2</sup>*

Si M. Faschner s'était présenté, dès le lendemain matin, moins de 12 heures après le sinistre, à Kénogami, aux abords du Centre commémoratif Price, nul doute qu'il ne parlerait pas davantage de «*rester au bord du trou à vous demander ce que vous pouvez faire...*» dans le cas de St-Jean-Vianney.

*A regarder attentivement le cataclysme de St-Jean-Vianney, la population a vite pris conscience de l'importance des mesures d'urgence en cas de désastre. Lors de cet événement, personne n'est resté à l'écart. (...)*

*Lors du cataclysme de St-Jean-Vianney, j'ai été surpris de voir autant de gens et de municipalités s'entraider et se donner la main pour accomplir une action commune», explique M. [Paul-Emile] Tremblay [directeur régional de la Protection civile depuis 1962]. (...)*

*Au plus fort de la tourmente, la population n'a pas perdu la tête et a regroupé ses énergies. Chacune des roues de l'immense machine a tourné comme elle le devait. St-Jean-Vianney a été un avertissement qui a fait comprendre aux non-convaincus que les désastres naturels étaient aussi importants que la guerre nucléaire et demandaient aux autorités municipales un bon système de protection.*

---

<sup>2</sup> *St-Jean-Vianney: le synchronisme d'une gigantesque machine a pu limiter des dégâts déjà tragiques.* Le Soleil, (non signé) rétrospective 1971.

*Les gens qui ont vu St-Jean-Vianney n'oublieront pas de sitôt jusqu'à quel point ils peuvent être dépendants des autres lors de situations anormales et désastreuses. Beaucoup prêtent volontiers leur collaboration à la Protection civile et souhaitent leurs efforts utiles à cette dernière.*<sup>3</sup>

Avec de tels propos, il devient d'autant plus clair que M. Faschner parle au travers de son chapeau. Cependant, comme le sinistre de St-Jean-Vianney fera date, il devient normal de l'utiliser à toutes les sauces, quitte à parler à tort et à travers.

Avec ses 31 victimes, avec ses 42 maisons glissées dans le gouffre, avec la fermeture du village, il est difficile d'utiliser une meilleure image que celle-là dans le domaine des sinistres. Bien entendu on pourrait aller chercher encore plus gros, par exemple la faille de San Andreas qui menace San-Francisco et la Californie, mais *c'est tellement loin* qu'on ne se sent pas menacé. Tandis que St-Jean-Vianney, c'est juste à côté.

Et qui ne se sentirait pas touché par une catastrophe qui vient frapper juste à côté de chez-soi? Il faudrait être sans foi ni loi, n'avoir aucune compassion pour ne pas se sentir solidaire, ne pas comprendre. Alors St-Jean-Vianney devient un cas type, un cas à citer en exemple parmi cent autres. C'est lui qui frappe. D'ailleurs, tout le monde se sent tellement concerné que le Fonds de Secours aux sinistrés de St-Jean-Vianney prévoit recueillir un total de \$1 million. Il en recueillera, dans les faits, plus de \$2.6 millions.

*Le Fonds de secours aux sinistrés de St-Jean-Vianney, au Saguenay, s'engraîssera de l'augmentation de traitement du premier ministre du Québec.*

*Un porte-parole du Cabinet de M. Robert Bourassa a confirmé au «Soleil», hier, que son patron avait décliné la récente augmentation de \$6 000 que le Parlement vient de décréter pour le chef de l'Etat en même temps que la hausse de salaire accordée aux députés.*

---

<sup>3</sup> *Ouragan, glissement de terrain, inondation: Sommes-nous prêts? Le Progrès-Dimanche / Martha Gagnon, le 29 août 1971.*

*Ce porte-parole a précisé que le chèque comportant le rétroactif de cette augmentation au 1<sup>er</sup> janvier 1971 sera posté au comité sitôt qu'il aura été reçu par le premier ministre.<sup>4</sup>*

Mais sur un plan purement géologique, qu'a-t-on appris de neuf avec le glissement de St-Jean-Vianney? Puisque nous sommes censés apprendre de nos erreurs, quelles leçons a-t-on tirées de ce désastre auquel le Québec dans son entier n'était pas préparé, en autant qu'on puisse parler de préparation devant de tels événements...

*Le ministre des Richesses naturelles, M. Gilles Massé, a fait part (...) d'une première série de mesures importantes de ce qui s'annonce comme un temps nouveau au gouvernement, dans le domaine de la géologie, à la suite du cataclysme de St-Jean-Vianney.*

*— Extension du mandat du comité interministériel de St-Jean-Vianney pour qu'il se préoccupe immédiatement de tous les nouveaux cas de glissements.*

*— Mise à la disposition du Conseil exécutif d'un fonds de secours de \$1 000 000 pour faire face aux urgences.*

*— Préparation d'une proposition visant à confier à un organisme permanent la gestion des mesures d'urgence et d'un projet de loi prévoyant des dispositions spéciales pour y subvenir de façon adéquate. A ces fins, le gouvernement nommera un chargé de mission qui devra coordonner l'action de tous les ministères intéressés. (...)*

*«Mon ministère a dû faire face cette année à 70 demandes de la part de municipalités qui étaient aux prises avec des glissements de terrain, a signalé M. Massé. Aucun organisme n'avait le mandat explicite ainsi que les crédits nécessaires pour prendre charge, comme nous l'avons fait pour St-Jean-Vianney, des mesures d'urgence.»*

---

<sup>4</sup> M. Bourassa offre son augmentation au Fonds de St-Jean-Vianney. Le Soleil, (non signé) le 12 juillet 1971.

*Le ministre a précisé que c'est devant l'impossibilité financière pour les municipalités de réaliser les travaux remédiateurs qui s'imposent, dans le cas de glissements, que le gouvernement a pris ces mesures. (...)*

*Les responsables de la mission technique de St-Jean-Vianney, dont M. Jean-Yves Chagnon, géologue chargé de la partie géologique des travaux, estiment que le glissement de St-Jean-Vianney signifie vraiment le début d'une ère nouvelle dans la politique gouvernementale relativement aux phénomènes géologiques...<sup>5</sup>*

Cependant, si elles sont intéressantes en soi comme mesures, les dispositions qu'annonçait le ministre des Richesses naturelles étaient encore loin de ce qui s'imposait. Le ministre des Affaires municipales et député de Rimouski M. Maurice Tessier avait été beaucoup plus loin, trois jours seulement après le glissement de terrain de St-Jean-Vianney.

*...le ministre des Affaires municipales, M. Maurice Tessier, député de Rimouski, proposera d'inclure une disposition dans la loi régissant les communautés régionales, selon laquelle le développement urbain et domiciliaire sera soumis à certaines contraintes dans l'avenir.*

*Il serait fait obligation aux municipalités d'obtenir, préalablement à l'ouverture de tout nouveau quartier domiciliaire, l'assurance que le territoire ne présente aucun danger.*

*Cette assurance peut être obtenue par le recours aux techniques de photo-interprétation et de mécanique des sols. Ces services sont dispensés par le gouvernement provincial, qui les utilise de plus en plus.<sup>6</sup>*

---

<sup>5</sup> *A la suite du cataclysme de St-Jean-Vianney c'est le début d'une ère nouvelle au gouvernement, au domaine géologique. Le Soleil / Alain Bouchard, le 29 oct. 1971*

<sup>6</sup> *Le gouvernement ne permettra plus qu'on mette les pieds n'importe où. Le Soleil / (non signé) le samedi 8 mai 1971.*

Sur ce plan, le ministre des Affaires municipales allait dans la même direction que quatre géologues de l'Université du Québec à Chicoutimi, en l'occurrence MM. Guy Archambeault, Adam Nagy, André Vallières et Jayanta Guha.<sup>7</sup>

Ceux-ci auront d'ailleurs un appui de taille. En effet, après le ministre des Affaires municipales, le géologue chargé de la mission technique de St-Jean-Vianney, Jean-Yves Chagnon, ira encore plus loin que tous les autres.

*Des mesures destinées à prémunir les populations contre le danger constant de nouveaux glissements de terrain au Québec seront soumises d'ici peu à la législature dans le cadre du projet de loi sur l'urbanisme élaboré par le ministère des Affaires municipales, mais ces contraintes qui porteront sur l'aménagement du territoire, le développement urbain et l'expertise des sols, seront encore insuffisantes, selon le docteur Jean-Yves Chagnon, du ministère des Richesses naturelles du Québec.*

*Le géologue (...) a soutenu que le législateur devra aller plus loin, en faisant porter ces mesures sur tous les aspects de l'aménagement des municipalités, tels la construction d'aqueduc et de routes et le choix de sites de rebuts...<sup>8</sup>*

Il est indéniable que la mission technique dirigée par Jean-Yves Chagnon aura beaucoup fait parler d'elle, particulièrement après que ce dernier eut été appelé à comparaître devant le coroner Louis-Alphonse Laliberté. Dès lors, chaque mot qui sera prononcé par le géologue sera scruté à la loupe et reviendra sur toutes les lèvres, souvent même à contresens.

C'est ainsi que les journalistes se verront, malgré eux, pour éviter d'alarmer inutilement la population qui est déjà largement inquiète, forcés de se transformer en vulgarisateurs scientifiques. Quant à eux,

---

<sup>7</sup> *On devrait s'informer avant de construire.* Le Soleil / (non signé) le 6 mai 1971.

<sup>8</sup> *Présentation prochaine d'une législation: mesures destinées à prémunir la population contre les dangers de glissements de terrain.* Le Soleil / (non signé, non daté) 1971.

les géologues de l'université du Québec à Chicoutimi deviendront, tout comme leur collègue Jean-Yves Chagnon, des points de mire à l'instar des autres spécialistes des techniques de la terre.

Mais comment en faire le reproche à quiconque quand l'ensemble de la population est rongé par l'inquiétude? Comment, quand on connaît les résultats de la nuit du 4 au 5 mai 1971, prendre au pied de la lettre les propos du directeur de la mission technique, Jean-Yves Chagnon, lorsque ce dernier déclare que, même au fait du premier glissement de terrain survenu le 20 avril précédent sur la propriété de M. Pitre Blackburn, il n'aurait pas ordonné l'évacuation du quartier, a fortiori pas davantage celle du village?

Ce fameux premier glissement demeure, d'ailleurs, un cas bizarre en soi. Comment, en effet, comprendre qu'un tel glissement de terrain n'ait pas représenté une sonnette d'alarme auprès de la population locale, non plus qu'auprès des scientifiques ou des différentes instances gouvernementales, tant au niveau local que provincial ou fédéral?

*Pour bien situer le rôle de M. Pitre Blackburn dans cette affaire, il faut se rappeler que le 20 avril dernier [1971], vers 17h., un affaissement de 200 000 pieds de terrain est survenu sur sa propriété. Cette information a été publiée en primeur par notre journal, neuf jours plus tard.*

*La population de St-Jean-Vianney avait été effrayée sur le coup de l'affaissement, mais elle se serait vite ressaisie du fait qu'il n'aurait pas été le premier à frapper M. Blackburn et aussi parce qu'il s'était produit à quelque 1 000 pieds de la maison habitée la plus proche.*

*Au sujet de cet affaissement, à une question d'un député, le ministre des Richesses naturelles, M. Gilles Massé, a répondu que, depuis son arrivée au ministère, il y a un an, il n'a reçu aucune demande de s'intéresser à ce genre de problème...<sup>9</sup>*

---

<sup>9</sup> *Imprévoyance du gouvernement (Roch Boivin) Le Soleil / (non signé) 6 mai 1971.*

Que le glissement survenu sur la terre de M. Blackburn ait été ou non le premier ne change pas grand-chose à l'affaire en soi. Mais comment comprendre que 200 000 pieds de terrain glissent — ce qui n'est tout de même pas une si petite surface quand on sait qu'un terrain résidentiel normal en milieu urbain représente entre 6 000 et 10 000 pieds<sup>2</sup> — et qu'il aura fallu pas moins de neuf jours avant qu'un journal publie la nouvelle *en primeur*? Notons cependant que les chiffres émis par *Le Soleil* sont contredits par le *Réveil* qui fait plutôt état de 40 000 pieds<sup>2</sup> (700 pieds de long par 200 pieds de large) et situe le glissement en question le 24 avril 1971.<sup>10</sup>

Par ailleurs, le docteur Roch Boivin, député unioniste du comté de Dubuc, affirmait devant la presse qu'il avait lui-même présenté un dossier analogue au ministre de la voirie Bernard Pinard, un an plus tôt, demandant à ce dernier de faire diligence.<sup>11</sup> A cette occasion, c'était encore le terrain de M. Pitre Blackburn qui était en cause. Pourtant, on ne retrouvera pas trace de l'action que prétend avoir menée le docteur Boivin. Comment mettre en doute sa parole dans le dossier quand on sait qu'il était le cousin de M. Pitre Blackburn?

En outre, comme le remarque le Dr Pierre LaRochelle dans son Rapport de synthèse, *la coulée qui s'est produite le 4 mai 1971 vers 22:50 heures avait été précédée d'un glissement qui s'est produit vers le 23 ou 24 avril 1971 le long de la rivière Petit-Bras. Qu'une coulée soit précédée de quelques jours ou semaines par un glissement de moindre importance est un phénomène habituel.*<sup>12</sup>

A la lueur de ce fait pour les scientifiques, tenant compte de l'importance du glissement de terrain survenu sur la propriété de M. Pitre Blackburn, on est en droit de se demander comment il se fait que les scientifiques n'aient pas jugé à propos, faute d'évacuer le territoire, de placer la zone sous haute surveillance?

---

<sup>10</sup> *Le Réveil*, Edition spéciale #2, (non datée, non paginée) p. 12, mai 1971.

<sup>11</sup> *Ibidem*.

<sup>12</sup> *Rapport de synthèse des études de la coulée d'argile de St-Jean-Vianney*, quote S-151, Pierre LaRochelle, ing. Ph D., ministère des Richesses naturelles du Québec, 1973.

On ne peut, en effet, agir comme le fera le premier ministre Bourassa en conférence de presse en compagnie du maire Lauréat Lavoie, prétendre n'être pas au courant de ce qui se produisait puisque, en septembre 1971, le géologue Adam Nagy de l'Université du Québec fera sensation lors d'une conférence de presse et lors d'une conférence à l'Institut de chimie du Canada en produisant des photographies aériennes prises sur les lieux du glissement quatre jours avant qu'il ne survienne. Les photos aériennes en question avaient été prises par des étudiants en géographie, alertés par le premier glissement de terrain.<sup>13</sup>

Il est difficile de comprendre que les scientifiques ne se soient pas préoccupés de ce premier glissement survenu sur les terres de M. Blackburn alors que les étudiants, plus perspicaces semble-t-il, ont pris la peine de louer un avion pour aller photographier les lieux. Encore au stade des études, les disciples auraient-ils déjà surclassé leurs maîtres? A moins que ces derniers, trop obnubilés par leur science aient été aveuglés.

A la décharge des scientifiques, on doit reconnaître, comme en fait état le Dr LaRochelle que *la coulée de mai 1971 s'est produite à l'intérieur du cratère d'une ancienne coulée; ceci constitue en soi un cas unique dans les annales géotechniques et ne peut être expliqué que par le fait que, même si les anciennes coulées avaient aplani le relief, le ravinement dans cette zone est demeuré très actif au point d'accentuer de nouveau les accidents topographiques et de créer des conditions critiques d'instabilité.*<sup>14</sup>

Evidemment, ce n'est pas le pire glissement de terrain à survenir dans l'histoire du Québec, pas davantage que celui qui allait survenir 14 jours plus tard avec les conséquences que l'on sait. Ni l'un ni l'autre ne sont les plus importants, ni en terme de superficie, ni en terme de pertes de vie. Ainsi, si l'on fouille un tant soit peu l'histoire de même que les journaux, on découvre que:

---

<sup>13</sup> Début d'un glissement, les chercheurs découvrent une faille de 1 200 pieds à St-Jean-Vianney, Le Soleil / (non signé, non daté) 1971.

<sup>14</sup> Rapport de synthèse des études de la coulée d'argile de St-Jean-Vianney, op. cit.



...dans un document présenté en décembre 1969 au congrès canadien de la Société canadienne de mécanique des sols, à Kingston en Ontario, trois chercheurs québécois faisaient état de la présence de traces de quelque 686 glissements de terrain relevés sur des photos aériennes du Québec.

Le plus important de ces phénomènes géologiques se serait produit en 1430, dans la région du Saguenay.

La tragédie de la nuit dernière à St-Jean-Vianney est cependant l'une des plus importantes survenues dans la province, par le nombre de victimes qu'elle a fait.

En décembre 1841, 32 personnes perdaient la vie à Québec, lors d'un glissement de terrain au Cap Diamant.

En septembre 1889, 45 personnes étaient victimes d'un glissement de pierres au même endroit.

On signale également un important glissement de terrain à St-Alban de Portneuf en 1894 et un autre à St-Thuride, dans le même comté, en 1898. Une personne avait alors perdu la vie et on évaluait à l'époque les dommages à \$60 000.

En 1903, un éboulis important avait lieu à Poupart.

En 1908, 34 personnes perdaient la vie et la moitié du village de Notre-Dame-de-la-Salette, dans le comté de Papineau, disparaissait lors d'un affaissement de terrain.

En 1962, neuf hommes étaient tués sur les rives de la rivière Toulmustouc, près de Baie-Comeau, lors d'un affaissement du sol, mais c'est en 1955 que s'était produite la plus spectaculaire tragédie du genre, à Nicolet. En 1963, la Gaspésie était touchée à son tour, c'est à St-Joachim de Tourelle que le sol s'était mis en mouvement.

Un désastre comparable à celui de St-Jean-Vianney semait le deuil parmi la population de Nicolet, le 12 novembre 1955, quand un glissement de terrain engloutissait le palais épiscopal, l'Académie commerciale, trois maisons et un poste d'essence. Le bilan fut de trois morts et de nombreux blessés et les dommages furent estimés à 5 millions de dollars.

*Ce jour-là, vers midi, un sourd grondement s'était d'abord fait entendre, puis un énorme morceau de la berge s'effondra dans le lit de la rivière Nicolet. L'évêque du lieu, Mgr Albertus Martin, réussit à atteindre un sol plus solide tandis que la terre se crevassait avant de glisser sur une distance de 70 pieds.*

*Appréhendant d'autres affaissements du sol, les autorités avaient ordonné l'évacuation de 2 000 Nicolétains qui logeaient dans des couvents, des hôtels et des maisons proches de la zone sinistrée.*

*Le glissement de terrain avait coupé en deux la cathédrale de Nicolet. La partie écroulée fut engloutie en quelques minutes avec tout son contenu...<sup>15</sup>*

Quand on est au fait de ces événements, qu'on sait que deux glissements de terrains survenus à six semaines d'intervalle à peine cinq mois avant le drame de St-Jean-Vianney, cette fois à Asbestos, lesquels avaient entraîné le déménagement forcé de 200 familles,<sup>16</sup> on est en droit de se demander si le cas de St-Jean-Vianney ne représente pas un cas de laxisme à un palier ou l'autre des différentes instances décisionnelles. D'après le *Rapport de synthèse* du Dr LaRoche, il est indéniable qu'on savait déjà qu'il y avait eu répétition de glissements de sol sur l'emplacement de St-Jean-Vianney. Il y est entre autres spécifié que:

*Dans le cas de St-Jean-Vianney, la région, est située au nord de la rivière Saguenay et à douze milles à l'est de Chicoutimi; [de plus elle] est à l'intérieur des limites de l'invasion marine post-glaciaire. Il y a 10 000 ans, les glaciers du Wisconsin recouvraient toute la surface de cette région qui, déprimée sous le poids des glaciers, fut envahie par un bras de la mer Champlain alors que le front glaciaire retraitait vers le nord par suite de la fonte des glaciers. [...]  
D'après les datations obtenues sur des échantillons de bois*

---

<sup>15</sup> *Les glissements de terrain sont fréquents au Québec. Le Soleil / (non signé) le 6 mai 1971.*

<sup>16</sup> *Ibidem.*

trouvés dans les dépôts, il semble que le processus des glissements et de coulées a été particulièrement actif au cours des derniers deux ou trois mille ans de l'histoire géologique. Cette activité devait s'accroître à mesure que le ravinement devenait plus important et que la hauteur des escarpements augmentait. Le long de la rive nord de la rivière Saguenay entre Terres-Rompues et Chicoutimi-nord, la terrasse inférieure, qui est constituée en bonne part de résidus des glissements anciens, demeure un signe de l'activité des coulées dans cette région.

L'examen de photographies aériennes a permis d'établir que la région de St-Jean-Vianney est située en majeure partie à l'intérieur du cratère d'une ancienne coulée d'argile. Les études plus poussées effectuées à la suite de la coulée de 1971 ont permis de préciser que cette ancienne coulée s'est produite en deux étapes ou qu'il y a eu deux coulées d'argile sur ce territoire, la deuxième coulée s'étant produite sur le pourtour nord-ouest de la première coulée, remplissant ainsi partiellement le cratère de la première coulée. D'après les résultats de datation, ces coulées se seraient produites il y a environ 300 à 500 ans; le volume de sol déplacé lors de ces coulées est évalué approximativement à 270 000 000 verges<sup>3</sup>, volume considérable comparé à celui de la dernière coulée de mai 1971 qui était d'environ 7 000 000 verges<sup>3</sup>.<sup>17</sup>

Malheureusement, il aura fallu que trente et une personnes de plus perdent la vie pour que, en haut lieu, on finisse par comprendre, à l'instar de la population du Saguenay-Lac-St-Jean que, si spectaculaire que puisse être un glissement de terrain, des familles entières en souffrent. Alors, plutôt que de faire comme le prétendait le représentant du ministère de la Santé et des services sociaux, «rester au bord du trou à vous demander ce que vous pouvez faire»<sup>18</sup>, il faut se retrousser les manches et passer aux actes.

---

<sup>17</sup> Rapport de synthèse des études de la coulée d'argile de St-Jean-Vianney, op. cit.

<sup>18</sup> Les catastrophes écologiques, va-t-on finir par apprendre? Le Journal de Montréal / Serge Labrosse, le mardi 31 octobre 1989.

Bien entendu, rien ne permet de croire qu'en agissant de la sorte, le village de St-Jean-Vianney aurait été sauvé de la disparition. Mais il n'est pas certain que, si le gouvernement avait alors pris les responsabilités qui lui incombent, les 31 victimes de cette nuit de cauchemar seraient mortes.

Ceci demeure cependant du domaine de la spéculation. Par ailleurs, plusieurs témoignages concordent pour parler de signes avant-coureurs de l'imminence d'un phénomène particulier. On n'a qu'à se rappeler, entre autres, les propos de madame Joseph-Xavier Tremblay, lorsqu'elle affirme qu'elle entendait «*couler dans la cave chez moi. Je pensais, au début, que c'étaient les robinets de ma laveuse ou les conduits. J'allais vérifier, mais rien ne coulait dans la cave. Je suis allée à la municipalité, et je leur ai dit ce que j'entendais. Ils m'ont dit: "madame, vous êtes une femme; peut-être que vous avez imaginé ces bruits-là..."*». Au coin de la galerie, chez moi, quelque temps avant le drame, il y avait un trou qu'on ne finissait pas de remplir. ...je suis allée à la municipalité parce que des rondins en bordure de mon entrée étaient disparus. Ils m'ont dit que c'étaient mes fleurs qui les avaient mangés...»<sup>19</sup>.

Rappelons également à cet effet que l'époux de madame Tremblay oeuvrait occasionnellement à titre de secrétaire trésorier de la municipalité de St-Jean-Vianney, selon le témoignage qu'elle nous aura livré, bien que le nom de M. Tremblay n'apparaisse pas sur les listes de paie. Pourtant, comme elle le dit elle-même, madame Tremblay n'est pas la seule à avoir porté ces anomalies à l'attention du conseil municipal. Les plaintes ayant vraisemblablement toutes été portées par des femmes, de l'avis de madame Tremblay, elles se soldèrent toutes par une fin de non recevoir.

Les plus jeunes ignorent sans doute que, à cette époque pas si lointaine, la femme était encore confinée aux tâches domestiques. Par un effet d'entraînement, elles étaient d'autant plus aptes à savoir ce qui se passait d'anormal dans et autour de leur résidence. Cependant, pour une raison ou une autre, leur parole fut mise en doute par les élus municipaux.

On a, de plus, largement fait état d'animaux qui, avertis par un sens perdu chez l'humain, sorte de prescience du danger, auront

---

<sup>19</sup> *Témoignage de Mme Joseph-Xavier Tremblay à l'auteur, op. cit.*

tenté à leur façon de donner l'alarme. Peu habitué à la psychologie canine, l'homme aura davantage été tenté de faire taire les chiens-hurlleurs que de chercher à comprendre la raison de cet agissement. Peut-être que si...

Mais plutôt que de regarder les causes immédiates ou les derniers signes avant-coureurs du glissement de terrain, plutôt que de rapporter par ouï-dire des témoignages de personnes qui n'ont pu être rencontrées par l'auteur ou qui n'ont pas voulu fournir leurs commentaires pour les fins du présent document, retournons plus loin dans le passé.

Au moins quatre personnes, Mme Eugène Filion, de même que MM. David, Charles et Laurent Boulianne nous ont séparément affirmé que l'emplacement de ce quartier résidentiel était un fond marécageux. Comment comprendre que le contracteur ait persisté à y construire toutes ces maisons? Nous sommes tentés de paraphraser Molière et de nous demander «*Que diable allait-il faire dans cette galère?*».<sup>20</sup>

M. Francis Tremblay parle, dans son témoignage, de phénomènes si étranges survenus au cours des quinze derniers jours qui allaient précéder l'affaissement de terrain de St-Jean-Vianney — des phénomènes qui allaient même nécessiter la tenue d'une assemblée spéciale du conseil municipal — qu'on est en droit de se demander comment il se fait que, malgré tout, personne n'ait été tenté de sonner l'alarme publiquement.

*Chez Gilles Bourgeois, j'ai vu passer, deux jours avant le glissement, cinq voyages de sable et gravier dans la même journée. Je pensais qu'ils voulaient se faire un talus, mais même avec les cinq voyages de camion de dix tonnes, il n'y avait rien qui paraissait. Je suis allé montrer le trou qu'ils cherchaient à remplir, à ma femme, un trou de 5 ou 6 pieds de diamètre, j'en ai parlé avec mes beaux-frères, mais tout le monde était pareil, il n'y a personne qui trouvait ça normal. Avec cinq voyages de dix tonnes, normalement, il aurait pu*

---

<sup>20</sup> *Les Fourberies de Scapin*, Molière, in *Oeuvres complètes*, Editions du Seuil, coll. l'Intégrale, p. 582.

*se faire un talus. Même avec ça, les camions continuaient à s'enliser.*<sup>21</sup>

Si quelqu'un avait réagi, Gilles Bourgeois, son épouse Diane Arseneault, de même que leur fille Annie ne seraient peut-être pas au nombre des victimes. Gilles Bourgeois, sixième victime retrouvée, sera repêché à la Baie Ste-Catherine, près de la traverse de St-Siméon. Son épouse sera retrouvée face au Club nautique de Chicoutimi, le 23 juin 1971, dixième victime. Quant à leur fillette, tout demeure un mystère.

Les témoignages de première main des anciens résidents de la localité seront rejetés par les scientifiques. Ces derniers ne veulent pas en effet savoir que le terrain était marécageux. Ce qui les préoccupe c'est le type de sol, sa nature. C'est ce qui fera que le Dr LaRochelle ajoutera les commentaires suivants dans son rapport:

*Etant donné l'histoire des anciens mouvements de masse qui ont bouleversé la région de St-Jean-Vianney au cours des derniers siècles, il est assez difficile de déterminer avec précision les conditions de sol qui prévalaient avant que la coulée ne se produise. Cependant, certaines observations permettent de définir de façon approximative la stratigraphie avant la coulée.*

*L'étude des photographies aériennes de la région avant la coulée d'argile indique qu'il y avait de l'argile dans la plus grande partie de la berge sud de la rivière Petit-Bras qui a été emportée par la coulée; l'argile était donc localisée le long de la berge de la rivière Petit Bras et s'étendait jusqu'à la route Harvey vers la zone résidentielle de St-Jean-Vianney. Des témoignages ont confirmé d'ailleurs que les fondations des maisons localisées le long de la route Harvey et des dernières maisons au bout des rues Stanley et St-Georges reposaient sur de l'argile. Par contre le ruisseau Blackburn coulait dans le sable dans le voisinage de la route Harvey.*<sup>22</sup>

---

<sup>21</sup> *Témoignage de M. Francis Tremblay à l'auteur, op. cit.*

<sup>22</sup> *Rapport de synthèse des études de la coulée d'argile de St-Jean-Vianney, op. cit.*

Un fait demeure tout de même étonnant dans le *ballet des scientifiques*. Comme le précisera le Dr LaRochelle dans son rapport de synthèse:

*«Dès les premiers jours après la coulée d'argile de St-Jean-Vianney, le Gouvernement du Québec a mis sur pied une Mission technique dirigée par M. André Boucher, ing., directeur général des Eaux du Ministère des richesses naturelles. Cette mission, constituée de plusieurs ingénieurs et spécialistes de divers services et ministères du gouvernement provincial de même que de spécialistes extérieurs aux services gouvernementaux, avait un rôle consultatif auprès du Comité interministériel formé à la suite de cet événement. Son mandat consistait principalement à recommander et planifier les études requises pour déterminer les causes du glissement et évaluer les conditions de stabilité des terres tant aux abords du cratère laissé par la coulée qu'au niveau régional. La Mission technique devait également recommander, à la lumière des études et observations, toute action jugée nécessaire pour assurer la sécurité de la population et tout ouvrage correctif requis pour prévenir une détérioration de la stabilité.*

Quelques mois avant la coulée de St-Jean-Vianney, le géologue Jean-Yves Chagnon qu'on retrouvera à la tête de la mission technique chargée d'éluder le mystère avait largement étudié les sols de la région du Saguenay, et avait repéré 22 secteurs propices aux glissements de terrain dont, on s'en doute, St-Jean-Vianney. Sans chercher à le viser personnellement, il devait donc normalement être au fait de ce que mentionne le Dr LaRochelle lorsqu'il dit:

*A St-Jean-Vianney, l'argile possède les caractéristiques les plus favorables aux coulées d'argile de grande ampleur. Sa résistance au cisaillement est très élevée permettant ainsi aux berges des rivières de se développer sur de très fortes hauteurs avant de se rupturer; la berge de la section 1:a avait une hauteur effective de cent quarante pieds au moment de la rupture. De plus, cette argile possède une sensibilité*

*infinie de sorte qu'elle se comporte comme un liquide visqueux lorsqu'elle est remaniée et peut ainsi s'écouler pour permettre une propagation de la coulée.*

*Pour qu'une coulée d'argile puisse se produire le long d'une berge, il faut nécessairement que le talus soit dans un état d'instabilité tel qu'un premier glissement puisse se produire. Il est donc nécessaire que des conditions critiques soient atteintes quant à la hauteur et à l'inclinaison de la berge par rapport à la résistance au cisaillement de l'argile. Or, des conditions critiques ont été retrouvées pour la section où s'est produit le glissement précurseur de la coulée de St-Jean-Vianney.<sup>23</sup>*

On comprendra facilement qu'un scientifique, si compétent puisse-t-il être, ne peut se permettre d'ordonner la transhumance de tout un village sans automatiquement créer un vent de panique. C'est peut-être la raison qui aura fait déclarer au géologue Jean-Yves Chagnon que, «*même au fait de la première coulée, [il] n'aurait pas ordonné l'évacuation de la zone*».

Par ailleurs, comme le remarque le Dr LaRoche, «*seule une étude élaborée des propriétés du sol et des conditions prévalant sur le terrain aurait pu permettre une prédiction quant aux dangers de glissement et de coulée éventuelle. Il est bien évident qu'une telle étude n'aurait pas pu physiquement être réalisée dans le laps de temps qui s'est écoulé entre le premier glissement de terrain et la coulée. (...) De plus, le cas de St-Jean-Vianney a permis de faire un pas important vers la solution de l'évaluation des risques de coulées en partant des mesures de propriété des argiles.*<sup>24</sup>

C'est évidemment une maigre consolation pour ceux et celles qui ont perdu, au cours de la nuit du 4 au 5 mai 1971, leurs parents, leurs amis ou encore, leurs biens.

\*

---

<sup>23</sup> Idem.

<sup>24</sup> Idem.



D'autres incongruités verront également le jour à la suite de ces sinistres événements. Ainsi, après avoir consenti une avance de fonds de roulement au Fonds de Secours aux sinistrés, le Gouvernement du Québec sera accusé par le président de l'Apel, Harold Simard<sup>25</sup>, lorsque viendra pour lui de récupérer sa mise, de présenter sa facture audit Fonds de Secours. Mais nous avons déjà largement parlé des confrontations entre l'Apel et les autres organismes à caractère public, privé ou caritatif. Tout au plus, précisons-nous que, par voie de communiqué aux différents médias du Saguenay-Lac-St-Jean, le coordonnateur gouvernemental de l'*Opération St-Jean-Vianney* M. Gérard Frigon niera en bloc les allégations du président de l'Apel. Il ne sera cependant pas sans préciser que «*en fait, les avances faites par le Gouvernement l'ont été après une entente avec les administrateurs du Fonds de Secours à l'effet qu'un remboursement serait effectué si les fonds étaient suffisants, ce qui est le cas*». <sup>26</sup>

Puisqu'il est question d'aberrations, plusieurs personnes et organismes auront généreusement offert une part de leur pécule aux sinistrés par le biais du Fonds de Secours et de ses fonds. Autrement le Fonds qui aura connu trois présidences, celles du juge René Boudreault, puis de Jean-Paul Lessard avant que ce dernier ne passe le flambeau à Jean-Jacques Turcotte n'aurait pu réunir plus de \$2.5 millions.

A cet effet, plusieurs organismes allaient, de leur propre initiative, collecter de l'argent à l'intention des sinistrés, argent qu'ils se chargeaient ensuite de transmettre au Fonds de Secours aux sinistrés. Ce fut notamment le cas de la Centrale des Syndicats Nationaux (C.S.N.). Mais, avec les querelles que l'Apel entretenait, il y eut certains dérapages, comme on peut le voir ici:

*Un montant de \$2 357.87 recueilli dans les syndicats de la CSN de la région au bénéfice des familles de St-Jean-*

---

<sup>25</sup> Québec aurait présenté «sa facture» au Fonds de secours. *Le Soleil* / (non signé), le 29 mars 1972.

<sup>26</sup> Mise au point de M. Frigon: l'Etat n'a pas profité de la situation florissante du Fonds de Secours de St-Jean-Vianney. *Le Soleil* / (non signé) le 1<sup>er</sup> avril 1972.

*Vianney-Shipshaw, sera déposé dans un fonds spécial, étant donné les démêlés qui se continuent entre le Fonds de Secours et l'Apel (Association des propriétaires et des locataires sinistrés). Cette affaire sera de nouveau étudiée lors du prochain congrès régional.<sup>27</sup>*

Puisqu'il devait y avoir des suites lors du congrès régional subséquent de la CSN, il y en eut, mais les suites allaient faire grincer les dents à plus d'un sinistré. Cet extrait, tiré du journal *Le Soleil*, en fait foi:

*Le conflit du poste CKRS a souvent été mentionné au cours des trois jours de l'assemblée du conseil régional de la CSN, à Dolbeau. Ce sont les victimes du lock out, qu'on a appelé aussi «sinistrés» qui eurent la tâche de décorer les salles du juvénat de Dolbeau, où se tenaient les délibérations. Hier après-midi, 28 membres de ce syndicat ont été chaleureusement accueillis au cours de l'assemblée plénière. Deux des leurs, MM. Louis Champagne et Jean-Paul Berthiaume ont été élus au sein du conseil d'administration. (...)*

*Un résidu de \$2357 du fonds de secours de St-Jean-Vianney a été converti en fonds de solidarité. On aurait voulu que l'argent soit investi dans une action visant à boycotter éventuellement les marchands qui continuent à faire de la réclame sur les ondes du poste CKRS, mais on a craint que le conseil central soit accusé de détournement de fonds surtout par la Centrale des syndicats démocratiques. M. Jean-Marie Ouellet a dit que les 47 employés de CKRS étaient aussi des sinistrés et qu'il fallait se préparer à une lutte pouvant durer encore entre 12 et 18 mois.<sup>28</sup>*

Comme nous en avons fait état dans un chapitre antérieur, M. Pitre Blackburn faisait une mise en demeure à la Corporation municipale de St-Jean-Vianney, en date du 31 juillet 1967, par le

---

<sup>27</sup> *Placement à long terme.* Encadré non signé, non identifié, le 16 février 1973.

<sup>28</sup> *Les à-côtés du congrès.* *Le Soleil* / (non signé) / (non daté).

biais de ses aviseurs légaux, la firme Gagnon et Gagnon de Jonquière. *Le Soleil* du 18 juin 1971 reproduisait d'ailleurs la lettre des aviseurs de M. Blackburn.

Bien que la correspondance eut reçu le sceau de l'enregistrement, en aucun temps l'auteur n'a réussi à en obtenir copie ni des autorités de la municipalité de Shipshaw de laquelle est maintenant tributaire St-Jean-Vianney, ni du ministère des affaires municipales qui s'est emparé de l'ensemble des dossiers de St-Jean-Vianney après la fermeture du village. Dans une lettre du 24 mars 1979, M. Dennis Pakenham directeur adjoint au service du Contentieux dudit ministère précise même qu'il n'a «*retrouvé aucune trace de ladite lettre*» dont l'ex-secrétaire trésorier de la défunte municipalité, M. Jérôme Larouche se souvenait pourtant parfaitement. A prime abord, il est étrange qu'une lettre revêtant — a posteriori il est vrai — une telle importance se soit littéralement volatilisée.

La chose s'expliquerait par une certaine forme de laxisme de la part des autorités municipales et cette thèse aurait tendance à être renforcée par le témoignage de l'ancien secrétaire-trésorier Jérôme Larouche devant le coroner Louis-Alphonse Laliberté. Questionné par le procureur des sinistrés, Me Marc-André Bédard, sur les suites apportées à la plainte faite par M. Pitre Blackburn après l'important glissement de terrain survenu sur sa propriété moins de quinze jours avant le sinistre, M. Larouche offre une réponse pour le moins curieuse.

ME MARC-ANDRÉ BÉDARD: — *M. Larouche, quelles ont été les mesures prises par les autorités municipales?*

M. LAROUCHE: — *Aucune.*

ME MARC-ANDRÉ BÉDARD: — *Si je comprends bien, cet effondrement important n'a inquiété personne?*

M. LAROUCHE: — *Vous avez raison.*<sup>29</sup>

Nous serions tenté, en revoyant le témoignage de Mme Tremblay de répliquer laconiquement à M. Larouche que M. Pitre Blackburn

---

<sup>29</sup> *La tragédie de St-Jean-Vianney ne pourra servir de leçon.* *Le Soleil* / (non signé) le mercredi 29 septembre 1971.

n'était pas une femme et, partant de cet axiome, les autorités municipales auraient dû se préoccuper de ses commentaires.

A plus forte raison, comme le confirment les témoignages, suite à ce premier affaissement de terrain, les résidents du quartier en cause étaient désormais en mesure de percevoir les lumières de la municipalité de Chicoutimi-Nord, ce qui n'avait jamais été possible.

Il nous semble — après coup, nous le reconnaissons volontiers — qu'une telle transformation dans la géographie du territoire avait de quoi alerter les autorités municipales. La chose nous apparaît d'autant plus évidente quand, de l'avis de M. Francis Tremblay, la nature a donné, au cours des quinze derniers jours avant le sinistre, avertissement sur avertissement qu'elle était sur le point de frapper un grand coup.

Egalement devant le coroner Louis-Alphonse Laliberté, le maire Lauréat Lavoie devait déclarer à cet effet qu'il aura fallu attendre l'assemblée du conseil municipal tenue la veille du sinistre pour discuter «formellement» du dossier.<sup>30</sup>

Mais les aberrations ne se limitent pas aux agissements et déclarations du conseil municipal de St-Jean-Vianney comme l'enquête du coroner le démontrera, particulièrement avec le témoignage du principal intéressé dans le premier glissement de terrain survenu avant celui qui allait s'avérer fatidique pour la municipalité et pour 31 personnes. Voici d'ailleurs ce qu'on peut lire à ce sujet:

*Pour M. Blackburn, tous les troubles — les premiers éboulis — ont commencé lorsque le ministère de la Voirie, il y a 15 ans, a détourné la rivière, le Petit-Bras, qui passait au Trait-Carré et lorsqu'ils ont enlevé les ponceaux afin que la rivière ne traverse plus la route régionale.*

*En 1968, il y eut un grave glissement de terrain et M. Blackburn en avait informé le ministère de la Voirie. D'ailleurs, le divisionnaire de la Voirie, l'ingénieur Euclide Arel de Chicoutimi, s'était rendu sur les lieux pour estimer les dégâts.*

---

<sup>30</sup> Ibidem.

*Les dégâts s'élevaient à \$1050. et M. Blackburn attend toujours son chèque du ministère de la Voirie. «Il faut dire qu'il y a eu un changement de gouvernement», a-t-il dit pendant que la foule s'esclaffait.<sup>31</sup>*

Six ans après le sinistre, deux journalistes —Yves Bernard et Paul Larocque — de la station radiophonique CKRS jugeant avoir décroché LA primeur allaient lancer sur les ondes de cette même radio de Jonquière, le fait que «la compagnie Price avait privé le Trésor Public d'une somme de \$140 000 en taxes foncières» dans l'affaire de St-Jean-Vianney, prenant à partie l'ex-ministre du Revenu dans le dossier<sup>32</sup>. Son intégrité mise en doute, par le biais d'une lettre ouverte qu'il adressera au Réveil, au Quotidien, de même qu'au Progrès-Dimanche, l'ancien ministre répliquera de la façon suivante en donnant sa propre version des faits:

*Je suis profondément déçu que mon nom ait été mentionné dans une affaire qui n'a rien à voir avec l'opération St-Jean-Vianney, au cours de laquelle j'ai agi comme président du Comité interministériel créé par le gouvernement du Québec, à la suite du glissement survenu le 5 mai 1971.*

*A la suite d'une enquête-maison effectuée par le service des nouvelles de la station de radio CKRS de Jonquière, deux jeunes annonceurs, voulant sans doute jouer au «Claude Poirier de Radio-Mutuel», ont mêlé deux choses complètement différentes soit: l'opération St-Jean-Vianney et une décision administrative prise par les autorités du ministère des Affaires municipales du Québec bien après que les travaux du Comité interministériel furent terminés, et que son rapport final eut été accepté par le Conseil exécutif de la province de Québec.*

*Au lendemain du cataclysme de St-Jean-Vianney, le gouvernement du Québec décida, sur les recommandations des plus*

---

<sup>31</sup> Ibidem.

<sup>32</sup> Selon Gérard Harvey, Price a été traitée comme tous les autres contribuables de St-Jean-Vianney. Le Réveil / Margot Tapp-Desbiens; août 1977.

*grands experts en géotechnique de l'Amérique du Nord, de fermer ce territoire et, par une législation spéciale, de confier le mandat de relocaliser les maisons, d'acquérir de gré à gré ou par voie d'expropriation, les fermes et tous les terrains nécessaires, à la Société d'habitation du Québec. Le mandat des études géotechniques et les travaux remédiateurs étaient confiés au ministère des Richesses naturelles du Québec.*

*Le même jour, le Gouvernement du Québec créa un Comité interministériel, composé d'un représentant de chacun des ministères impliqués dans cette opération pour coordonner les travaux. Le premier ministre me désigna comme président de ce Comité interministériel et M. Gérard Frigon, maintenant sous-ministre au ministère des Communications, était nommé pour agir comme secrétaire du Comité.*

*Le 14 juillet 1972, soit 14 mois après ces événements, je présentais au Conseil des Ministres, le rapport final, soit le bilan des opérations du Comité interministériel de St-Jean-Vianney et les recommandations aux titulaires de chacun des ministères concernés. Parmi ces recommandations se trouvait celle d'annexer à la Corporation municipale de Shipshaw, le territoire jugé sécuritaire par les experts en géotechnique, et où étaient localisés les bâtisses et terrains de la Cie Price Limitée. Cette demande d'ailleurs avait été formulée par la Corporation municipale de Shipshaw que présidait alors M. Fernand Violette. Le Conseil de Comté de Chicoutimi avait également recommandé cette annexion en approuvant la requête du maire Violette et de son Conseil municipal.*

*A partir du dépôt de ce rapport final et de son acceptation par le Conseil des Ministres, chaque ministère devait continuer à traiter les dossiers relevant de sa compétence de façon complètement autonome. Il est à remarquer, comme l'avait mentionné aux deux jeunes annonceurs de la station de radio CKRS le délégué de la Commission municipale du Québec pour la région du Saguenay-Lac St-Jean, M. Maurice Ouellet, à qui on a téléphoné pendant l'enquête-maison de CKRS, aucun propriétaire de biens fonciers sur l'ex-territoire de St-Jean-Vianney, n'a payé de taxes foncières municipales à partir du 5 mai 1971, date du glissement de terrain et ceci*

*pour la période de temps utilisée pour la relocalisation des maisons et les études géotechniques, période qui se termina lors du dépôt du rapport final, le 4 juillet 1972, et ce dernier m'a confirmé que tous les propriétaires de biens fonciers n'ont payé que le tiers, soit 33 p.c. de leurs taxes municipales pour l'année 1971, soit de janvier à avril inclusivement, une période de 4 mois. Par la suite, aucune taxe municipale n'était exigible, le gouvernement ayant pris la responsabilité des dépenses, le Conseil municipal étant dissous et aucun service public municipal ne pouvant être donné aux propriétaires de biens fonciers. (...)*<sup>33</sup>

Trente-trois familles, résidentes des rangs 3, 4 et 5 de St-Jean-Vianney-Shipshaw qu'on allait appeler «sinistrés hors-zone» demandèrent au Gouvernement du Québec et au Comité interministériel dirigé par le député-ministre de Jonquière Gérald Harvey, pour être, eux aussi, relocalisées ailleurs afin de pouvoir tenter de refaire leur vie. On l'a vu dans un chapitre précédent, déboutés dans leur requête, les trente-trois familles en cause portèrent leur dossier entre les mains du Protecteur du Citoyen qui, dans une longue missive adressée au député-ministre Harvey datée du 15 août 1972, leur donnera raison dans leur requête.

Vingt-cinq ans après la tragédie, de l'aveu de M. Gary James<sup>34</sup>, secrétaire trésorier de la municipalité de Shipshaw, une dizaine de ces familles ont fini par voir la fin du tunnel et être relocalisées. Quant aux autres...

*On devrait être comme l'oiseau  
Qui vole bien haut  
Et qui passe au-dessus du malheur  
Pour rebâtir son nid ailleurs...*

---

<sup>33</sup> Gérald Harvey juge sa conduite irréprochable. *Le Quotidien /* (lettre ouverte de Gérald Harvey signée du 24 août 1977).

<sup>34</sup> *Propos recueillis lors d'un entretien téléphonique avec l'auteur en décembre 1995.*

C'est le message qui apparaît sur un monument de granit sculpté par l'artiste Serge Beaumont, érigé devant le cimetière de St-Jean-Vianney pour commémorer le triste événement. A l'origine, le monolithe devait être placé sur les marches du parvis de l'église de St-Jean-Vianney.

Maintenant que la nature a repris ses droits sur le territoire, que de l'ensemble de la petite localité ne subsiste plus que par le souvenir, les fondations des écoles, les marches du parvis de l'église et le cimetière, maintenant que le rideau est tombé sur le dernier acte de St-Jean-Vianney, les paroles du monolithe ont encore plus de poids.

Touriste, passant ou curieux, si tes pas te guident vers cette contrée jadis florissante, souviens-toi de ceux et celles qui se sont éteints ici au cours de cette nuit du 4 au 5 mai 1971 :

Yolande Bouchard-Landry

et ses enfants: Jeannette, Hélène, Anna, Denis et Bruno

Lise Desmeules-Laforge

et ses enfants: Carl, Christine et Éric

Raymond Soucy et Solange Fortin-Soucy

leurs enfants: Rémi, Donald, Marise et Manon

Roger Brassard et Rosa Lapierre-Brassard

leur fils Sylvain

Gilles Bourgeois et Diane Arsenault-Bourgeois

leur fille Annie

Pierre Laberge et Marie Deschênes-Laberge

Almas Tremblay

Françoise Gagné

Germain Ferland et Carole Fortin-Ferland

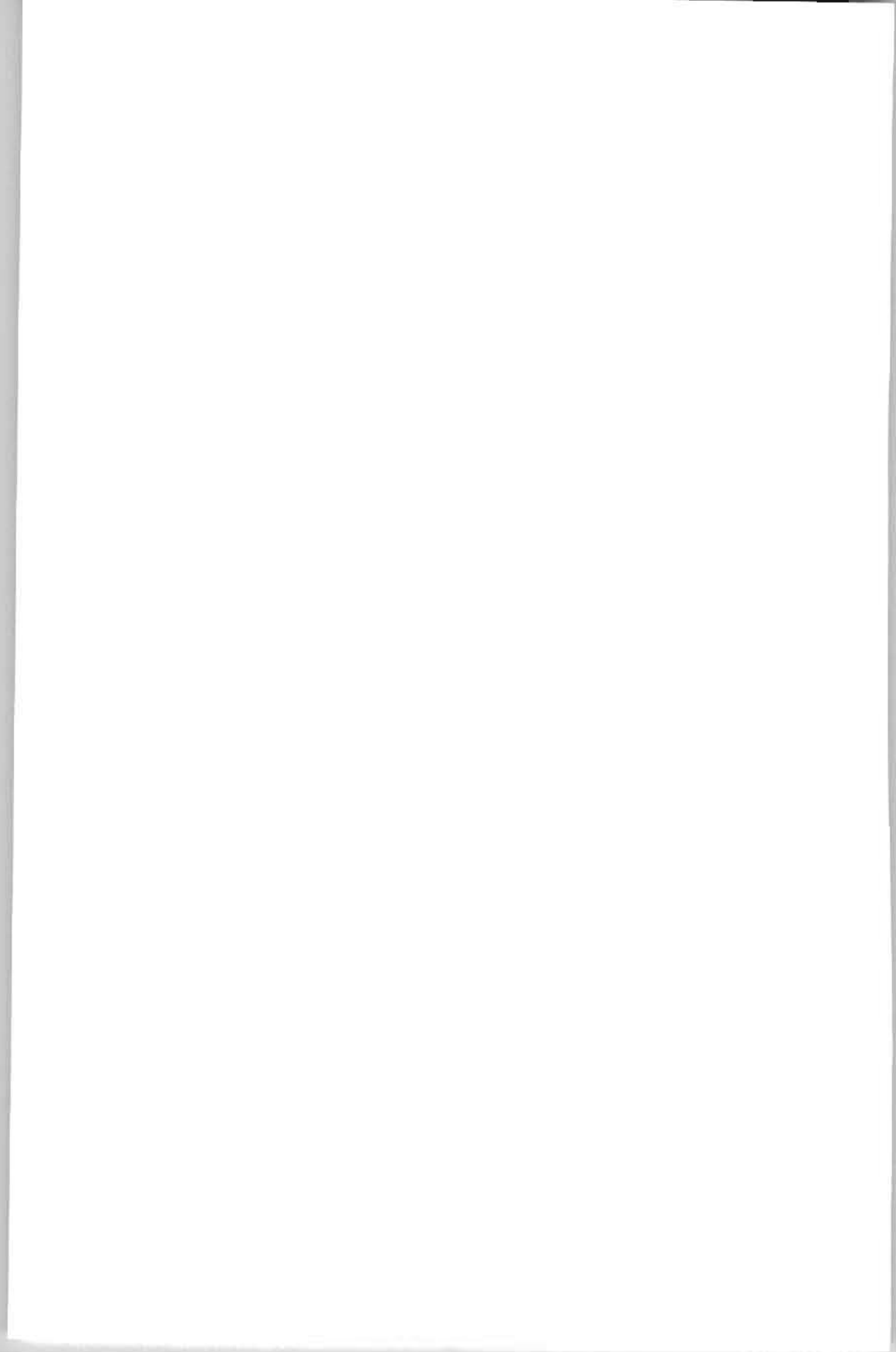
leurs enfants: Carl, Cathy, Gina

*Les Hautvents,*  
Iles-de-la-Madeleine,  
1971-1996



## TABLE DES MATIERES

— Préface:	VII
— Note de l'auteur	10
— Trouver un royaume	13
— Avant l'homme blanc	23
— Coloniser un royaume	41
— Apprivoiser un royaume	53
— La nature du territoire	81
— Dire ce qu'on a toujours nié ou nier ce qu'on a toujours dit	105
— Pour certains, fraternité; pour d'autres, rapacité...	131
— Lutttes de pouvoir	171
— Apprendre du passé?	215





Le maire Lauréat Lavoie

C'est lui qui verra aux destinées de la municipalité de St-Jean-Vianney jusqu'au jour fatidique. Profondément affecté par ce qui se produit dans les limites de sa municipalité, l'homme ne s'en remettra jamais complètement.

# LE CIMETIÈRE DE BOUE DE LA RIVIÈRE AUX VASES

## Des mères hystériques voulaient descendre dans le cratère pour RETROUVER LEURS ENFANTS

Le catastrophe de la Rivière aux Vases avait fait 23 et 24 victimes.

En fin d'après-midi, tout au moins cinq cadavres identifiés ont été retirés d'un lambeau de terre, et deux des corps détrempés ont été identifiés.

Après avoir vu, il y a quelques jours, le corps de M. et Mme Pierre Laberge, âgés de 40 et 39 ans.

Les personnes présentes près de la fosse ont pu apercevoir à plusieurs reprises les corps des victimes. Les corps ont été déposés sur les bords de la fosse à mesure qu'ils étaient retirés.

Les personnes présentes ont pu apercevoir à plusieurs reprises les corps des victimes. Les corps ont été déposés sur les bords de la fosse à mesure qu'ils étaient retirés.

Les personnes présentes ont pu apercevoir à plusieurs reprises les corps des victimes. Les corps ont été déposés sur les bords de la fosse à mesure qu'ils étaient retirés.

Les personnes présentes ont pu apercevoir à plusieurs reprises les corps des victimes. Les corps ont été déposés sur les bords de la fosse à mesure qu'ils étaient retirés.

Les personnes présentes ont pu apercevoir à plusieurs reprises les corps des victimes. Les corps ont été déposés sur les bords de la fosse à mesure qu'ils étaient retirés.

Les personnes présentes ont pu apercevoir à plusieurs reprises les corps des victimes. Les corps ont été déposés sur les bords de la fosse à mesure qu'ils étaient retirés.

Les personnes présentes ont pu apercevoir à plusieurs reprises les corps des victimes. Les corps ont été déposés sur les bords de la fosse à mesure qu'ils étaient retirés.

Les personnes présentes ont pu apercevoir à plusieurs reprises les corps des victimes. Les corps ont été déposés sur les bords de la fosse à mesure qu'ils étaient retirés.

Les personnes présentes ont pu apercevoir à plusieurs reprises les corps des victimes. Les corps ont été déposés sur les bords de la fosse à mesure qu'ils étaient retirés.

membres de la Protection civile ont réussi à empêcher plusieurs mères et pères de familles en pleine crise d'hystérie, de descendre dans le cratère afin d'y retrouver leurs enfants. En plus de surveiller strictement les parents qui voulaient à tout prix descendre dans le trou béant, les secouristes ont aussi la tâche de contenir les centaines de curieux qui se massaient à proximité du lieu de la tragédie.

**Hélicoptères**  
Deux hélicoptères de la base militaire de Baguville ont participé activement aux recherches. Ils ont, notamment, récupéré plusieurs corps détrempés.

Baguville ont participé activement aux recherches. Ils ont, notamment, récupéré plusieurs corps détrempés.

Baguville ont participé activement aux recherches. Ils ont, notamment, récupéré plusieurs corps détrempés.

Baguville ont participé activement aux recherches. Ils ont, notamment, récupéré plusieurs corps détrempés.

Baguville ont participé activement aux recherches. Ils ont, notamment, récupéré plusieurs corps détrempés.

Baguville ont participé activement aux recherches. Ils ont, notamment, récupéré plusieurs corps détrempés.

Baguville ont participé activement aux recherches. Ils ont, notamment, récupéré plusieurs corps détrempés.

Baguville ont participé activement aux recherches. Ils ont, notamment, récupéré plusieurs corps détrempés.

Baguville ont participé activement aux recherches. Ils ont, notamment, récupéré plusieurs corps détrempés.

Baguville ont participé activement aux recherches. Ils ont, notamment, récupéré plusieurs corps détrempés.

Baguville ont participé activement aux recherches. Ils ont, notamment, récupéré plusieurs corps détrempés.

Baguville ont participé activement aux recherches. Ils ont, notamment, récupéré plusieurs corps détrempés.

Baguville ont participé activement aux recherches. Ils ont, notamment, récupéré plusieurs corps détrempés.

Baguville ont participé activement aux recherches. Ils ont, notamment, récupéré plusieurs corps détrempés.

Le corps de M. et Mme Pierre Laberge, âgés de 40 et 39 ans.

Le corps de M. et Mme Pierre Laberge, âgés de 40 et 39 ans.

Le corps de M. et Mme Pierre Laberge, âgés de 40 et 39 ans.

Le corps de M. et Mme Pierre Laberge, âgés de 40 et 39 ans.

Le corps de M. et Mme Pierre Laberge, âgés de 40 et 39 ans.

Le corps de M. et Mme Pierre Laberge, âgés de 40 et 39 ans.

Le corps de M. et Mme Pierre Laberge, âgés de 40 et 39 ans.

Le corps de M. et Mme Pierre Laberge, âgés de 40 et 39 ans.

Le corps de M. et Mme Pierre Laberge, âgés de 40 et 39 ans.

Le corps de M. et Mme Pierre Laberge, âgés de 40 et 39 ans.

Le corps de M. et Mme Pierre Laberge, âgés de 40 et 39 ans.

Le corps de M. et Mme Pierre Laberge, âgés de 40 et 39 ans.

Le corps de M. et Mme Pierre Laberge, âgés de 40 et 39 ans.

Le corps de M. et Mme Pierre Laberge, âgés de 40 et 39 ans.

Le corps de M. et Mme Pierre Laberge, âgés de 40 et 39 ans.

Le corps de M. et Mme Pierre Laberge, âgés de 40 et 39 ans.

Le corps de M. et Mme Pierre Laberge, âgés de 40 et 39 ans.

Le corps de M. et Mme Pierre Laberge, âgés de 40 et 39 ans.

Le corps de M. et Mme Pierre Laberge, âgés de 40 et 39 ans.

Le corps de M. et Mme Pierre Laberge, âgés de 40 et 39 ans.

Le corps de M. et Mme Pierre Laberge, âgés de 40 et 39 ans.

Le corps de M. et Mme Pierre Laberge, âgés de 40 et 39 ans.

Le corps de M. et Mme Pierre Laberge, âgés de 40 et 39 ans.

Le corps de M. et Mme Pierre Laberge, âgés de 40 et 39 ans.

Le corps de M. et Mme Pierre Laberge, âgés de 40 et 39 ans.

Le corps de M. et Mme Pierre Laberge, âgés de 40 et 39 ans.

Le corps de M. et Mme Pierre Laberge, âgés de 40 et 39 ans.

Le corps de M. et Mme Pierre Laberge, âgés de 40 et 39 ans.

Le corps de M. et Mme Pierre Laberge, âgés de 40 et 39 ans.

Le corps de M. et Mme Pierre Laberge, âgés de 40 et 39 ans.

Le corps de M. et Mme Pierre Laberge, âgés de 40 et 39 ans.

Le corps de M. et Mme Pierre Laberge, âgés de 40 et 39 ans.

Le corps de M. et Mme Pierre Laberge, âgés de 40 et 39 ans.

Le corps de M. et Mme Pierre Laberge, âgés de 40 et 39 ans.

Le corps de M. et Mme Pierre Laberge, âgés de 40 et 39 ans.

Le corps de M. et Mme Pierre Laberge, âgés de 40 et 39 ans.

Le corps de M. et Mme Pierre Laberge, âgés de 40 et 39 ans.

Le corps de M. et Mme Pierre Laberge, âgés de 40 et 39 ans.

Le corps de M. et Mme Pierre Laberge, âgés de 40 et 39 ans.



Un des corps remplis son coffre d'auto de ses objets personnels avant de quitter les lieux.

### LISTE DES VICTIMES

M.R. 18 enfants disparus, 3 cadavres retrouvés, mais seulement trois identifiés, et 10 autres victimes, tel est le bilan jusqu'ici du catastrophe de la rivière aux Vases.

- Les victimes identifiées sont Roger Brassard, Diane Landry, 41 ans, et Pierre Roberge, 26 ans. Deux cadavres, de femmes, n'ont cependant pas été identifiés.
- A 21 heures, hier soir, la liste officielle des disparus s'établissait comme suit:
  - Famille de M. Roger Landry, M. Roger Landry (41 ans), son épouse, Mme Roger Landry (41 ans), sa fille Jeanette (13 ans), Hélène (12 ans), Anne (10 ans), Denis (10 ans), Bruno (10 ans).
  - Famille de M. Montclair, Lafarge, lui-même retrouvé et hospitalisé à Arvida. Son épouse, Mlle Lisa Desmarais (38 ans), son fils Carl (6 ans), Christine (12 ans), Eric (12 ans).
  - Famille de M. Raymond Nancy, M. Raymond Nancy (38 ans), son épouse Yolande Fortin (31 ans), ses enfants, René (11 ans), Donald (10 ans), Marcel (9 ans), Mason (1 an).
  - Famille de M. Roger Brassard, son épouse, Rosa Lapierre (37 ans) et un fils de 15 jours.
  - Famille de M. Gilles Bourgoin, M. Gilles Bourgoin (33 ans), son épouse Diane Arsenault (32 ans), ET Annie (2 ans).
  - Famille de M. Germain Ferland, M. Germain Ferland (31 ans), son épouse Carole Fortin (29 ans), Carl (7 ans), dont l'anniversaire était célébré hier, le 1 mai, Gino (3 ans), Gina (1 an).

Les deux derniers disparus sont M. Pierre Laberge (37 ans) et son épouse Marie Duchêne (31 ans) tous deux domiciliés à 323 rue Ste-Berthe, à Longueuil.

## L'autobus bondé s'arrête au bord DE L'ABÎME

«Il était environ 15 heures moins cinq, l'effondrement s'est produit au volant de mon autobus lorsque, rendu au détour de la rue Stanley, j'ai vu une coupure dans le roc. J'ai ralenti et mes yeux se sont posés sur le trou béant devant moi. J'ai tout de suite crié aux passagers de descendre».

L'homme qui s'est exprimé ainsi est M. Jules Girard, chauffeur d'un autobus qui ramenait une vingtaine de travailleurs de l'usine d'aluminium Alcan à Arvida jusqu'à Malaspine-Village.

Il avait été, avec les travailleurs de l'Alcan, le premier personne à voir l'effondrement du terrain. Il a réussi à éviter, à quelques secondes de près, d'en être lui-même la malheureuse victime avec tous ses passagers.

«Quelques 30 secondes après», ajoute M. Girard, nous avons vu des maisons qui disparaissaient dans le sol. Ne sachant visiblement pas encore ce qui se passait, M. Girard et ses passagers ont frappé aux premières maisons qui se trouvaient à proximité mais ont vite découvert que les maisons n'étaient plus là.

Mais d'une minute après, être descendu de son véhicule avec les travailleurs, M. Girard a vu son autobus vite englouti en même temps que la rue Stanley.

Si M. Girard et les travailleurs de l'Alcan ont été des dizaines de personnes à faire le catastrophe, il en est de même de Mme Patrick Gagnon, habitant une maison qui a également été avalée par l'immense cratère béant.

Mme Gagnon, avait peine à retenir ses larmes et tremblait encore de tous ses membres, lorsqu'elle a déclaré avoir tout d'abord senti une espèce de tremblement au moment où se bécotaient avec son mari. Elle s'est immédiatement rendue à l'étage où elle se trouvait avec son mari et a vu un lit et une quinze de jours. Elle lance un cri lorsqu'elle se rendit compte, ce litant un coup par une fenêtre, que la montagne derrière sa maison s'est totalement effondrée.

Avec son mari, elle a revêtu les deux enfants qui dormaient, et avec les trois autres qui étaient encore debout, le couple Gagnon est sorti en vitesse pour aller chercher des voisins, les plus proches, et essayer d'éviter dans la direction opposée à la rivière aux Vases. Avec des

appâts. Les vols de reconnaissance ont été repris, dit-on.

appâts. Les vols de reconnaissance ont été repris, dit-on.

appâts. Les vols de reconnaissance ont été repris, dit-on.

appâts. Les vols de reconnaissance ont été repris, dit-on.

appâts. Les vols de reconnaissance ont été repris, dit-on.

appâts. Les vols de reconnaissance ont été repris, dit-on.

appâts. Les vols de reconnaissance ont été repris, dit-on.

appâts. Les vols de reconnaissance ont été repris, dit-on.

appâts. Les vols de reconnaissance ont été repris, dit-on.

appâts. Les vols de reconnaissance ont été repris, dit-on.

appâts. Les vols de reconnaissance ont été repris, dit-on.

appâts. Les vols de reconnaissance ont été repris, dit-on.

appâts. Les vols de reconnaissance ont été repris, dit-on.

Le lendemain du drame, les journaux commencent à décrire des scènes d'horreur. *Le Journal de Québec*.

1. **Indoultch** : Maudouan, Joseph Marie Malouata et tous les Sauvages de la mission des Postes du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan ont par leurs signatures et sceaux consenti au mariage par paroles de présent et avons donné la bénédiction nuptiale devant les témoins présents par notre mère l'Église à Pierre René Michon fils de Marie Crétakthou et à Anne Mok veuve de Jean Baptiste Michon, nous les avons dû publier de la publication des trois bans et nous avons aussi légitimé qu'elles en font qu'ils ont reconnu leur appartenance et nous en avons fait acte de mariage. Kavaot, Anne Kikumnan, Amikkuwa, Pierre René Michon, et Pontoleon Estuwa témoins. Malouata, tous les témoins ainsi que les époux. JJ Roy ptre

2. **Mariage** : Le vingt sept juillet mil sept cent quatre vingt six nous soussignés Prêtre Missionnaire des Postes du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan avons reçu le mandat canonique de mariage par paroles de présent et avons donné la bénédiction nuptiale devant les témoins présents par notre mère l'Église à Pierre René Michon fils de Marie Crétakthou et à Anne Mok veuve de Jean Baptiste Michon, nous les avons dû publier de la publication des trois bans et nous avons aussi légitimé qu'elles en font qu'ils ont reconnu leur appartenance et nous en avons fait acte de mariage. Kavaot, Anne Kikumnan, Amikkuwa, Pierre René Michon, et Pontoleon Estuwa témoins. Malouata, tous les témoins ainsi que les époux. JJ Roy ptre

3. **Baptême** : Le même jour par nous soussignés Prêtre Missionnaire des Postes du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan a été baptisé sous condition Pierre René Michon fils de Marie Crétakthou et de Anne Mok sa femme parain Joseph Marie Malouata, marraine Marie Magdelaine Michon. JJ Roy ptre

4. **Baptême** : Le même jour par nous soussignés Prêtre Missionnaire des Postes du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan a été baptisé Pontoleon Estuwa âgé d'environ un an fils légitime de Pierre René Michon et de Anne Mok son épouse parain Joseph Marie Michon, marraine Marie Magdelaine Michon. JJ Roy ptre

5. **Mariage** : Le cinq d'oust mil sept cent quatre vingt six nous soussignés prêtre Missionnaire des Postes du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan avons reçu le mandat canonique de mariage par paroles de présent et avons donné la bénédiction nuptiale devant les témoins présents par notre mère l'Église à François veuve de Marie Michon fille de feu Joseph Antoinette Michon et de Marie Joseph Michon épouse de feu Joseph Antoinette Michon et de Marie Joseph Michon épouse de feu Joseph Antoinette Michon. Les parents des parties ont consenti au dit mariage et nous en avons fait acte de mariage. Kavaot, Anne Kikumnan, Amikkuwa, Pierre René Michon, et Pontoleon Estuwa témoins. Malouata, tous les témoins ainsi que les époux. JJ Roy ptre

6. **Baptême** : Le même jour par nous soussignés Prêtre Missionnaire des Postes du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan a été baptisé sous condition Pierre René Michon fils de Marie Crétakthou et de Anne Mok sa femme parain Joseph Marie Malouata, marraine Marie Magdelaine Michon. JJ Roy ptre

Le Registre pour les Baptêmes, mariages et Sépultures des Sauvages et autres de la mission des Postes du domaine du Roy et de Mingan. Ce document est extrait des Archives de l'Archidiocèse de Québec.

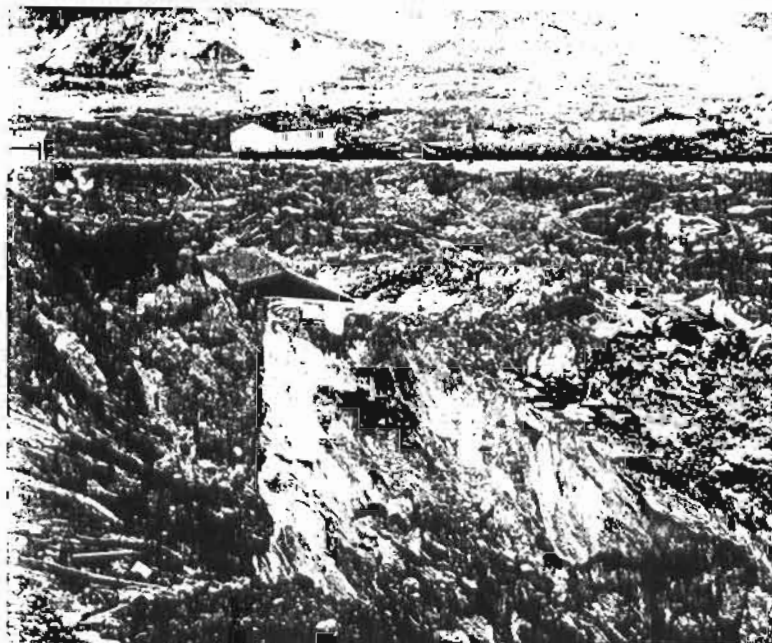


# Le cataclysme de St-Jean-Vianney

## 20 DISPARUS 2 CORPS RETROUVES

Hebdomadaire régional Propriété de l'Etat  
39<sup>e</sup> Année - No 37 Chicoutimi, mercredi 5 mai 1971

(Lire en pages 2, 3 et 5)



C'EST CETTE SCÈNE DE DÉSOLOGATION que la brume a révélée, ce matin, lorsque le voile de la nuit se fut dissipé, à St-Jean-Vianney: un immense gouffre ayant 700 pieds de profondeur, plus de 700 pieds de largeur et au-delà de 1.200 pieds de longueur; quelques maisons en équilibre instable, quelques toits et des débris épars dans une mer de boue.

Le lendemain de l'affaissement de terrain, le 5 mai 1971, le *Progrès régional* accordait l'intégralité de sa «Une» à l'événement survenu au cours de la nuit.

# MONTREAL-MATIN

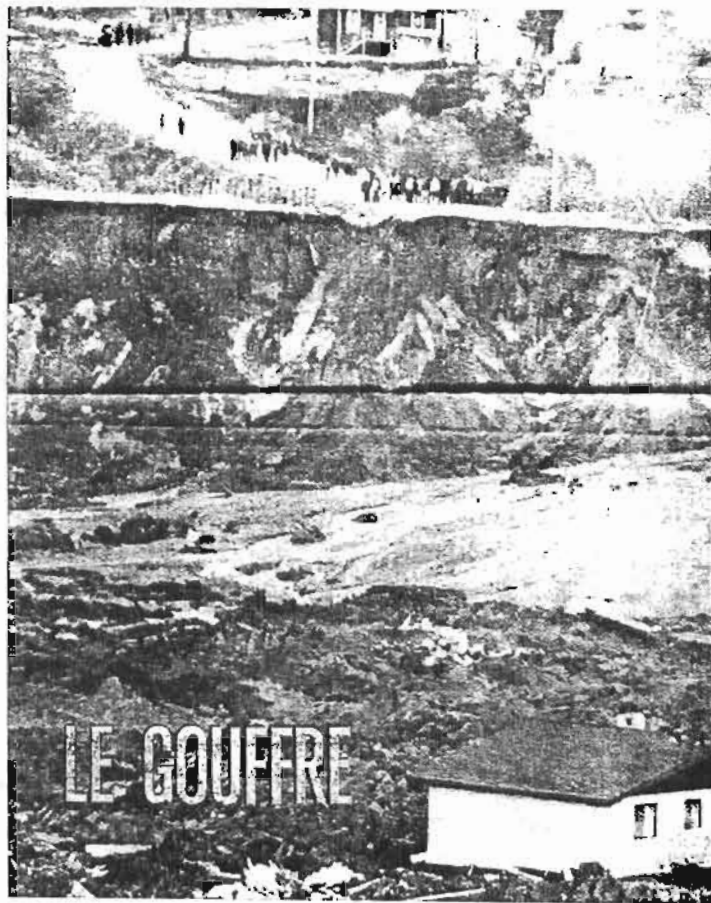
10¢

81 PAGES

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS DU MATIN EN AMÉRIQUE

VOL. 331 — No 259 • MONTREAL, 6 MAI 1971

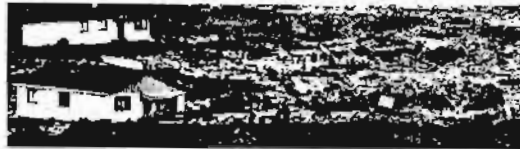
CIEL VARIABLE, DOME



La journée suivante, le 6 mai 1971, le *Montréal-matin*, «le plus grand quotidien français du matin en Amérique» accordera également l'intégralité de sa «Une» à l'événement.



# 31



Au cœur d'un gouffre de boue d'où émergent les débris, deux maisons solitaires qui ont résisté à l'énorme  
sement

# MORTS DANS CE CIMETIÈRE DE BOUE

VOL. V / No. 52 / 36 pages  
QUÉBEC, JEUDI 6 MAI 1971



Un quartier du village St-Jean-Vianney qui s'effondre dans le gouffre, des débris de victimes entassés, stupéfaits! Nos seuls  
envoyés spéciaux et une dizaine d'autres journalistes observent dans tous les détails 24 heures d'épouvante. Dans un secteur  
du cimetière de boue de la rivière aux Vases, Océanor, M. et Marie-Suzanne Tremblay, qui ont tout perdu, voient leurs sept  
enfants. Leur maison a été l'une des premières à s'écrouler. PAGE 3 23-45-6

**Inter-Loto \$2.00**  
PROCHAIN TIRAGE 13 MAI  
HÂTEZ-VOUS!  
IL NE RESTE PLUS QUE 4 JOURS  
POUR ACHETER VOS BILLETTS

Les 1064 gagnants du 14 avril ont  
été choisis d'après ces 2 numéros

2370084	\$125,000
70084	\$6,000
0084	\$1,000
084	\$250
1872513	\$50,000
1576532	\$75,000

La même journée, le 6 mai 1971, le *Journal de Québec* donnera la majeure partie de sa «Une» à cette catastrophe. C'est la première fois qu'on publiera le décompte définitif des victimes.

LES COLLABORATEURS A CE REPORTAGE

Rapports: Marina Gagnon, Lucretia Tremblay, Carol Neveu, Ronald  
Béty, René Paradis.  
Photographe: Stasie Barthelemy.  
Montage: Toute l'équipe du journal Le Réveil.

**LE Réveil**  
du Saguenay

10<sup>c</sup>

EDITION SPECIALE

# TRAGEDIE



Une photo satellitaire qui donne une idée de l'étendue de 2000 pieds de long par 500 pieds de large et 75 de profondeur. De nombreuses maisons furent englouties sous la terre, la roche et l'eau.  
Autre photo à l'échelle 1/1.

## à St-Jean-Vianney

Plus de 20 morts jusqu'à maintenant  
42 maisons englouties sous la vase et l'eau

Pour sa part, l'hebdomadaire régional du Saguenay *Le Réveil* accordera deux éditions spéciales à l'événement.

NOTE DE LA REDACTION

Tous droits réservés de copies dans notre édition d'été.  
Les républicains de dernière heure vont au début du journal, au mi-  
lieu et à la fin. (Autres explications à l'intérieur)

LE Réveil

10c

EDITION SPECIALE "2"

# ST-JEAN-VIANNEY VILLAGE-FANTOME?

Des dégâts  
pour au moins  
52 millions  
et demi

LISTE  
OFFICIELLE  
DES  
VICTIMES



En ce le jour avant-courier de l'accident massif dont furent des victimes la petite municipalité de St-Jean-Vianney à plus ou moins  
d'être évacuée? Nos informations et nos constatations ne laissent guère place au doute.

## Un fonds national de secours



Le maire de St-Jean-Vianney (à gauche) s'est d'instinctivement effondré ce matin, lors de la conférence de presse qu'il accordait aux journalistes venus sur les lieux pour  
couvrir l'événement. À gauche, nous remarquons le maire de Shipshew, M. M. Cloutier qui lui aussi n'en avait pas large...

La deuxième édition spéciale du Réveil représente une réédition de la première, à laquelle seront ajoutées les informations de dernière heure.

Les disciples de Jean-Marie Vianney, le patron de la paroisse, mieux connu sous le vocable *curé d'Ars*, qui auront la charge paroissiale de Saint-Jean-Vianney. Photos des curés Néron, Savard, Boulianne: *Société historique du Saguenay*.



Basile Néron  
1935-1941



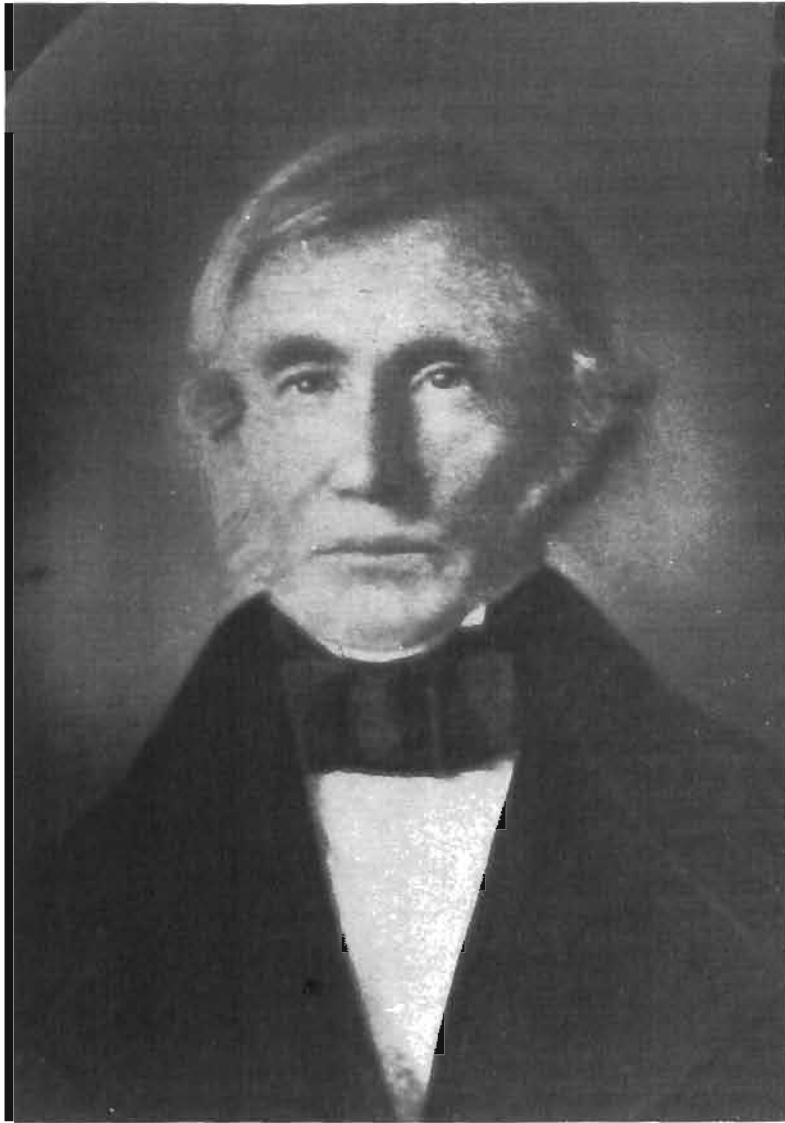
Jean-Baptiste Savard  
1941-1959



Egide Boulianne  
1961-1973



Germain Dallaire  
arrivera en 1974



Plusieurs sont perçus comme étant les premiers résidents de Saint-Jean-Vianney. Parmi eux, le puissant Peter McLeod, père de celui qui serait le premier maire de Chicoutimi. Photo: *Société historique du Saguenay*.



Le pont des Terres-Rompues ne résiste pas à la formidable pression exercée par la rivière de boue qui balaie tout sur son passage. Photo: *Raymond Blanchette, service audio-visuel, UQAC.*



Quelle que soit la direction vers laquelle on regarde, au  
lendemain de cette nuit de cauchemar, tout n'est que désolation.  
Photo: *Raymond Blanchette, service audio-visuel, UQAC.*

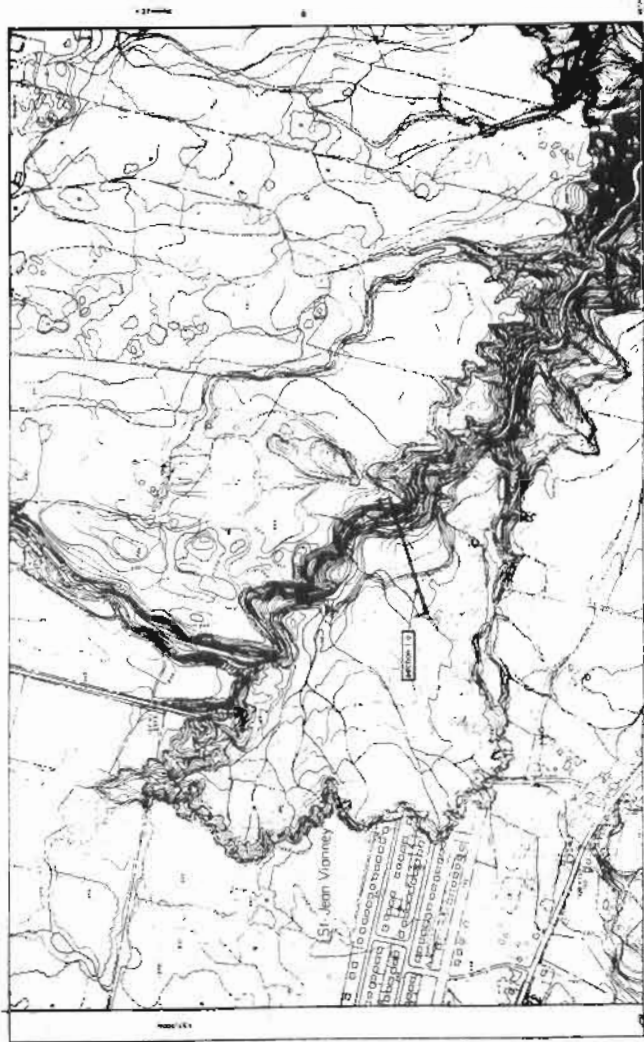


Photo: *Raymond Blanchette, service audio-visuel, UQAC.*





*Photo: Raymond Blanchette, service audio-visuel, UQAC.*



On aperçoit, sur cette carte, une étendue des dommages. La proximité de seulement quelques rues dans le secteur aura grandement contribué à limiter le nombre de victimes à 31. Extrait du *Rapport de synthèse des études de la coulée d'argile de St-Jean-Vianney*.



Les maisons seront broyées par l'extraordinaire force qui les pousse vers la rivière Saguenay.



On retrouvera une partie des victimes, jusqu'à Bathurst (N.-B.), souvent à travers les décombres. Photo: *Le Soleil*.

Une exclusivité de Progrès-Dimanche

## Des Chiliens sympathisent avec les sinistrés de St-Jean-Vianney

Du lointain Chili, ce pays d'Amérique du Sud qui a été lui-même souvent le théâtre de cataclysmes naturels, le journal PROGRÈS-DIMANCHE recevait vendredi, une émouvante lettre dans laquelle la communauté paroissiale de Chillan exprimait toute sa sympathie à la population de St-Jean-Vianney.

C'est un ancien vicaire de St-Jean-Vianney, l'abbé René Lapointe qui se faisait l'interprète des paroissiens de Chillan, au nom du responsable du comité paroissial Parroqui à San Pablo, M. Idecio Calderon. L'abbé Lapointe précisait avoir été vicaire à St-Jean-Vianney pendant deux ans avant de quitter le Québec pour le Chili où, depuis trois ans, il participe à un programme d'aide en personnel apostolique à l'Amérique latine.

Voici le texte du message que la paroisse Saint Paul de Chillan a voulu adresser à la population éprouvée de St-Jean-Vianney.

"Chillan, 26 mai 1971.

"La Communauté Paroissiale de Saint-Paul de Chillan au Chili fait sienne la douleur qui afflige ses frères du Canada pour la tragédie qu'ils ont eu à vivre.

"Pour vous, nous prions le Christ, Lui qui nous unit dans cette fraternité grâce à laquelle nous savons être solidaires non seulement dans la joie d'être chrétiens, mais aussi dans les événements douloureux de la vie.

"Nous comptons ici sur la présence d'un prêtre de votre cher village, prêtre auquel nous avons présenté notre respect, notre attachement et notre admiration, comme maintenant nos condoléances pour être le digne représentant du Christ et de vous-mêmes auprès de notre Eglise.

"Nous vous saluons tous, nous de cette Communauté chrétienne que, avec le Christ, vous avez aidée à former".

Idecio Calderon,  
Responsable du Comité Paroissial  
Parroqui San Pablo, Chillan, Chili.  
(Traduction de l'espagnol au français, René Lapointe).

PROGRÈS-DIMANCHE, LE 6 JUIN 1971

Les témoignages de solidarité ou d'appui arriveront de partout, même d'Australie. *Progrès-Dimanche.*

# Art & Spectacles par Denise Bonin

## Gala-Secours

Réussite grâce à la diversité des invités

\$8,650 de profits



Les derniers mots aux mandataires Claude Lévesque et Raymond Lévesque. eux, nous ont participé à ce super-gala pour venir en aide aux victimes de Saint-Jean-Village.



À la fin du spectacle, sous les applaudissements de nos valeureux et nos chastes "Quand les hommes viennent à l'école".

Plus de mille personnes ont participé au gala de samedi soir au Casino de Saint-Jean-Village. Les mandataires Claude Lévesque et Raymond Lévesque ont été les derniers à parler. Ils ont remercié les artistes et les bénévoles qui ont rendu possible ce super-gala pour venir en aide aux victimes de Saint-Jean-Village.

Le gala a été une grande réussite grâce à la diversité des invités. Les artistes ont donné un spectacle de qualité et les bénévoles ont travaillé dur pour que tout se passe bien.

Les profits de ce gala ont été de \$8,650. Ces fonds seront utilisés pour venir en aide aux victimes de Saint-Jean-Village.

### PIRE ET LES GENS

Le gala a été une grande réussite grâce à la diversité des invités. Les artistes ont donné un spectacle de qualité et les bénévoles ont travaillé dur pour que tout se passe bien.

### SOMME TOUTE

Les profits de ce gala ont été de \$8,650. Ces fonds seront utilisés pour venir en aide aux victimes de Saint-Jean-Village.

Les profits de ce gala ont été de \$8,650. Ces fonds seront utilisés pour venir en aide aux victimes de Saint-Jean-Village.



Voilà les deux artistes qui ont aidé à faire de ce gala un super-gala pour venir en aide aux victimes de Saint-Jean-Village.



Les artistes ont fait leur part pour soulager la détresse des victimes de l'effondrement de terrain, même si leur syndicat le leur reprochera plus tard.

Les artistes feront leur part pour soulager la détresse des victimes de l'effondrement de terrain, même si leur syndicat le leur reprochera plus tard. *Progrès régional*, le 12 mai 1971.



Le dernier acte de la petite municipalité est maintenant joué, il faudra partir. Photo: *Le Soleil*.



Un monument souvenir sera érigé face au cimetière de St-Jean-Vianney. Oeuvre du sculpteur Serge Beaumont, on peut y lire le message suivant: «On devrait être comme l'oiseau qui vole bien haut et qui passe au-dessus du malheur pour rebâtir son nid ailleurs. Photo: *Gervais Pomerleau*.





La nature reprendra graduellement ses droits comme en fait foi cette photo des marches du parvis de l'église prise une dizaine d'années après le drame. Photo: *Gervais Pomerleau*.

